

REPUBLIQUE DU CONGO

**PLAN INTERIMAIRE**  
**de DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**et SOCIAL**

---

1964 - 1968

MARS 1964

EX 2

REPUBLIQUE DU CONGO

**PLAN INTERIMAIRE**  
**de DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**et SOCIAL**

---

1964 - 1968

MARS 1964



64-1276

# SOMMAIRE

## PLAN INTERIMAIRE

### DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

#### Avant Propos

#### Ordonnance du 4.3.1964 approuvant le PLAN INTERIMAIRE

#### TITRE I - Exposé des Motifs

- Chapitre I - Vers l'Indépendance Economique . . . . . 7
- Chapitre II - Les faits et les Orientations . . . . . 11

#### TITRE II - Les Opérations par Secteurs . . . . . 25

- Chapitre I - Aménagement du Territoire . . . . . 25
  - S1 : Les infrastructures de liaison . . . . . 28
  - S2 : Les Equipements Urbains . . . . . 31
  - S3 : L'éducation Nationale . . . . . 36
  - S4 : La santé Publique . . . . . 41

##### Tableaux :

- A1 : Opérations d'Infrastructure . . . . . 45
- A2 : Opérations d'Urbanisme . . . . . 47
- A3 : Education Nationale . . . . . 48
- A4 : Santé Publique . . . . . 49

- Chapitre II - Le développement Agricole et Rural . . . . . 51
  - S1 : Promotion d'ensemble de la Population rurale . . . . . 53
  - S2 : Commercialisation de la Production . . . . . 60
  - S3 : Le Développement Intensif . . . . . 67
  - S4 : Les Productions . . . . . 76

##### Tableaux :

- B1 : Développement Rural - Financement - Emploi et Revenus créés . . . . . 107
- B2 : Récapitulation des Dépenses Offices et Centres (promotion d'ensemble des populations rurales) . . . . . 109
- B2 bis : Détail des Opérations Nouvelles. Emplois et Revenus distribués supplémentaires . . . . . 111
- B3 : Production Agricole . . . . . 113

- Chapitre III - Le Développement Industriel, Artisanal et Commercial . . . . . 115
  - S1 : Politique d'Industrialisation . . . . . 117
  - S2 : Les Opérations par Branches d'Activité . . . . . 124
  - S3 : L'artisanat . . . . . 139
  - S4 : L'Organisation du Commerce . . . . . 143

##### Tableaux :

- C1 : Développement des Industries et Services Financement - Emploi et Salaires . . . . . 147
- C2 : Production Industrielle : Production Additionnelle en Volume et Valeur . . . . . 149

#### TITRE III - Le Développement Régional Polarisé

- Chapitre I - Les Opérations par Région de Programme . . . . . 151
- Chapitre II - Recommandations en matière d'Organisation par l'Action Régionale . . . . . 161

**TITRE IV - Les Mesures et les Conditions D'Exécution**

● Chapitre I - Le Financement des Investissements . . . . .	165
● Chapitre II - Les Finances Publiques . . . . .	171
● Chapitre III - L'Equilibre des Opérations avec l'Extérieur . . . . .	177
Tableau D - Exportations Additionnelles . . . . .	181
● Chapitre IV - L'Emploi et la Formation . . . . .	183
● Chapitre V - Les Revenus et la Consommation . . . . .	189
● Chapitre VI - Conclusion . . . . .	193

<b>ANNEXE I - Le Barrage et le Complexe Industriel du KOUILOU . . . . .</b>	<b>197</b>
---	------------

<b>ANNEXE II - Additif : la "Société Sucrière Congolaise" . . . . .</b>	<b>201</b>
---	------------

## AVANT PROPOS

Le Plan est une création continue. Primitivement conçu comme 1er plan du Congo il s'avère indispensable compte tenu d'une nécessaire restructuration du pays et une mise en place des matériaux propres à une véritable planification (statistiques, parfaite connaissance du sol, du sous-sol, du milieu humain...) de considérer ce plan comme un plan intérimaire tremplin indispensable à la mise en place d'une véritable planification.

La Commission Générale de l'Equilibre l'a ressenti avec une intensité particulière lorsqu'au cours de sa dernière séance, elle a été informée de la mise à exécution d'un projet d'importance primordiale comportant le développement des activités du complexe agricole et industriel du Niari (SIAN JACOB) par le lancement d'une production sucrière de niveau mondial, assortie d'activités complémentaires et connexes. Une Société d'économie mixte, la "Société Sucrière Congolaise", sera créée à cet effet.

L'intégration de cette nouvelle réalisation dans le Plan Intérimaire aurait exigé la refonte de l'ensemble du Plan, tant ses implications dans la vie économique du pays sont nombreuses et ramifiées. Un tel travail aurait considérablement retardé la présentation du Plan, son examen, sa ratification et sa mise en route dans les délais prévus. C'est pourquoi la Commission Générale de l'Equilibre a décidé que l'opération en question serait présentée sous forme d'un additif au Plan Intérimaire : deux considérations viennent à l'appui de ce choix :

- L'opération sucrière avec ses annexes, financée par des crédits privés
  - l'Etat Congolais apportera les terres - ne remet pas en cause directement l'équilibre des ressources et des emplois de capital.
- Les investissements ne commenceront guère avant 1966, les années 1964 et 1965 étant consacrées aux études.

Il est donc possible de reporter au moment de la révision des objectifs pour l'année 1965, l'intégration au Plan des programmes de la "Société Sucrière" et de leurs conséquences.

L'additif au Plan Intérimaire comporte la description des caractéristiques générales de l'opération, de ses conditions et de ses effets. On le trouvera en annexe n° 2, page 188. Il conviendra naturellement de s'y reporter aussi souvent qu'il sera nécessaire pour évaluer - au moins approximativement - l'ampleur des corrections à apporter aux différents chapitres du Plan Intérimaire, tant en ce qui concerne les Secteurs que les régions et les Equilibres.



## ORDONNANCE DU 4 MARS 1964

Ordonnance 84/9 du 4 mars 1964 approuvant le plan intérimaire de Développement économique et social de la République du Congo.

Le Président de la République,

Vu la Constitution notamment en ses articles 54 et 87;

Après avis du Conseil Economique et Social,

Après avis de la Cour Suprême,

Le Conseil des Ministres entendu.

Ordonne,

**Article 1er** - Est approuvé le plan intérimaire de développement économique et social de la République s'étendant aux années 1964 à 1968.

Le Gouvernement est chargé de la mise en oeuvre de ce Plan.

**Article 2** - Les grandes masses des investissements prévus par le Plan et leur répartition par secteur sont indiquées au tableau annexé à la présente Ordonnance.

**Article 3** - Le financement de l'ensemble du programme sera assuré :

- par le budget d'équipement voté annuellement sur les ressources propres de l'Etat.
- par les contributions de toute nature provenant de l'aide extérieure.
- par des emprunts
- par des apports en capital et en crédit provenant des secteurs privé et semi-public.

**Article 4** - Le montant du budget d'équipement pour les années 1964 à 1968 ne pourra être inférieur au total à 4 124 millions C.F.A.

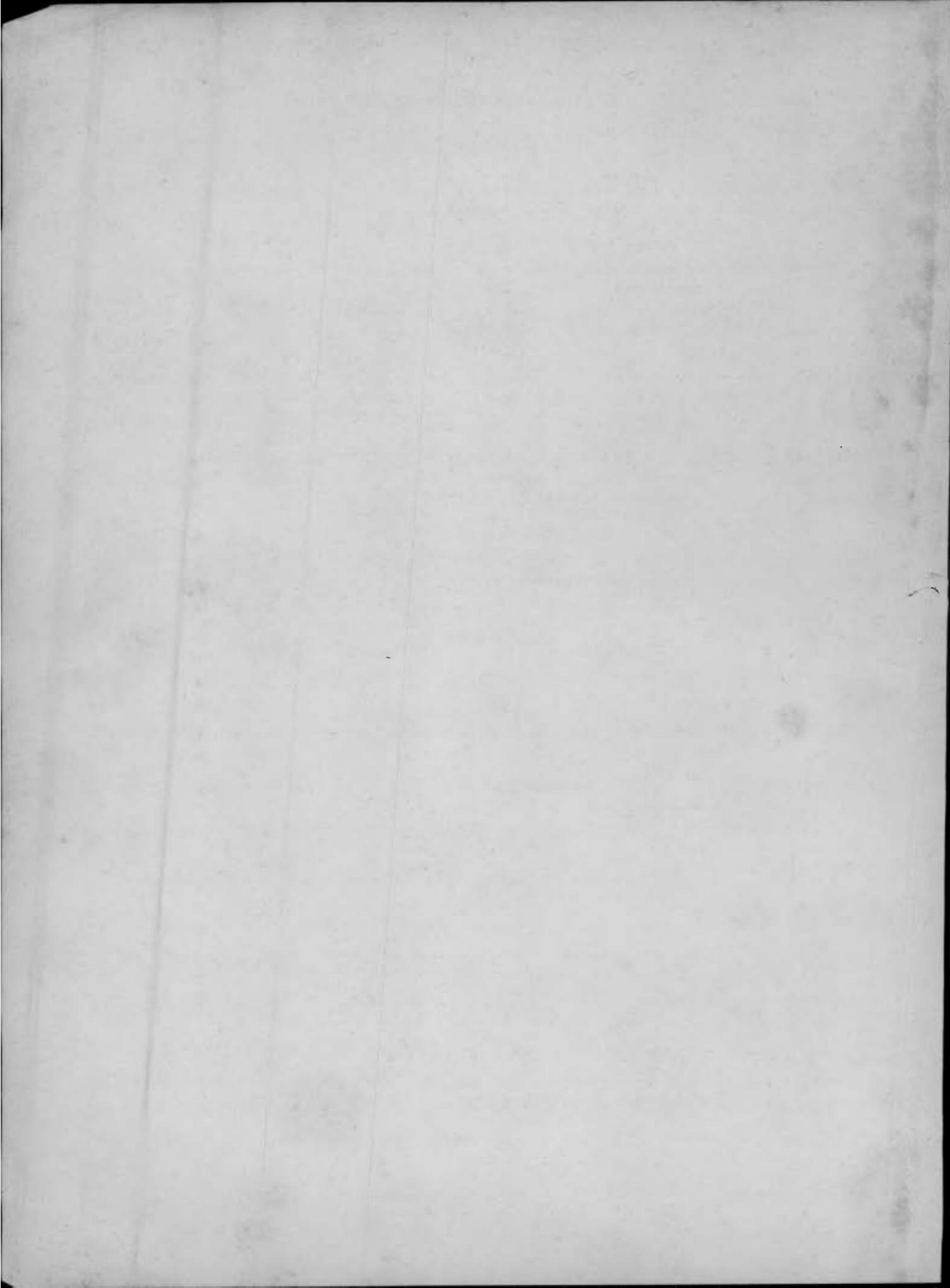
**Article 5** - Le Gouvernement est habilité à prendre toutes mesures propres à assurer la réalisation des objectifs du Plan et notamment :

- à négocier toute convention et accord relatif à l'aide extérieure.
- à contracter des emprunts sous réserve de l'approbation à l'Assemblée Nationale.
- à créer des sociétés de développement et d'aménagement.
- à prendre des participations financières au capital de sociétés ou organismes concourant à l'exécution du plan.
- à faciliter le crédit en faveur des entreprises qui participent à la réalisation du plan:
- à agréer des sociétés au bénéfice de régime fiscaux privilégiés.

**Article 6** - La présente Ordonnance qui sera publiée selon la procédure d'urgence sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 4 Mars 1964

Alphonse MASSAMBA-DEBAT

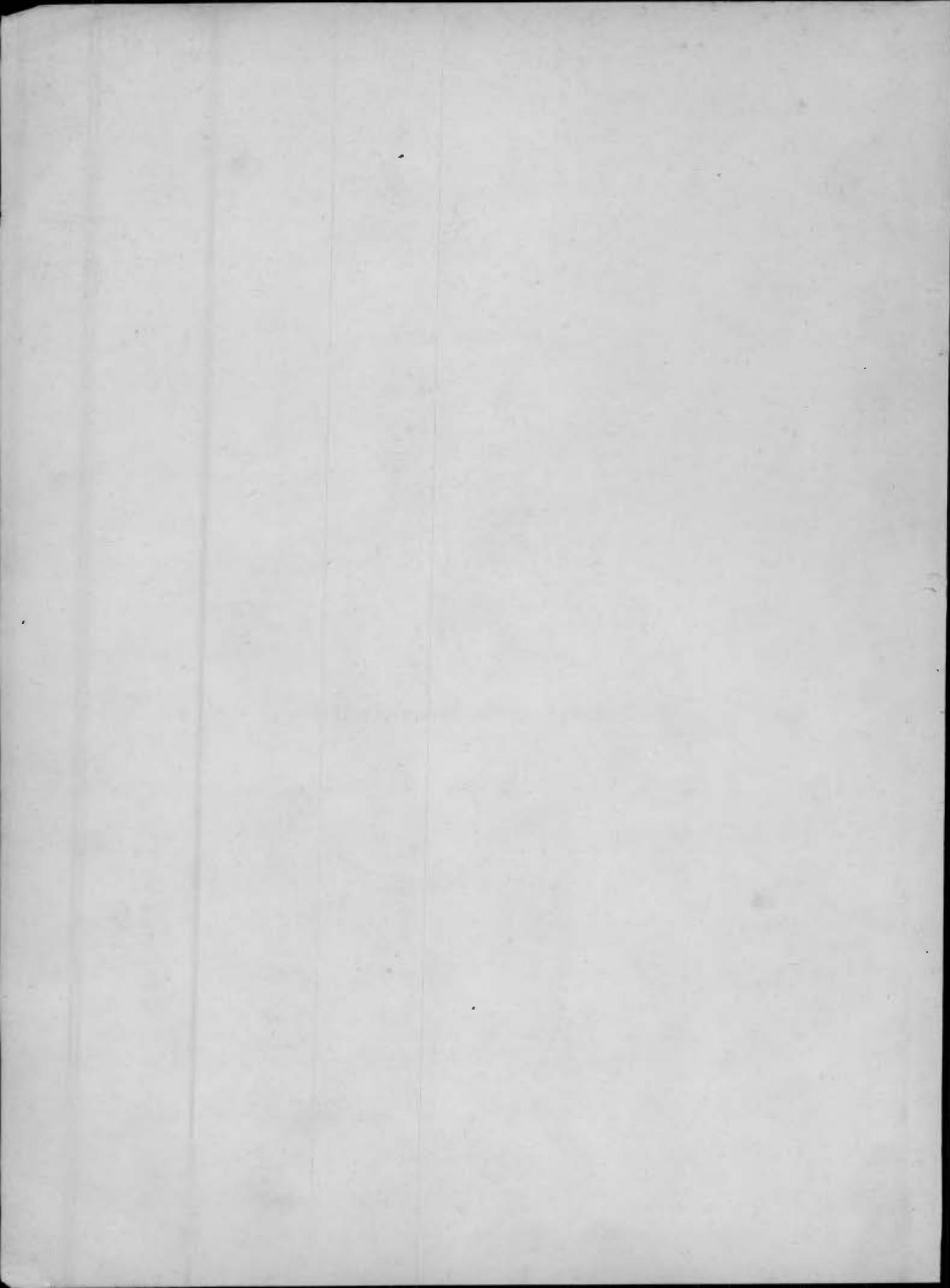


TITRE I

EXPOSE DES MOTIFS

CHAPITRE I

VERS L'INDEPENDANCE ECONOMIQUE



Ce plan intérimaire de la République du Congo jalonne une étape de la route qui mènera le peuple congolais vers la satisfaction progressive de ses aspirations en lui permettant de cueillir les fruits du développement économique, social et culturel.

### LES ASPIRATIONS DU PEUPLE CONGOLAIS

Ces aspirations orientent les fins du Premier Plan comme elles orienteront celles du second et des suivants : elles constituent l'horizon et la ligne directrice de tous les efforts de la génération présente et des générations à venir.

- Le peuple congolais aspire à une vie matérielle plus large, libérée de la misère et de l'incertitude du lendemain. Cela exige un immense effort pour combler le fossé qui sépare le Congo des pays hautement industrialisés.
- "Cela implique en outre :
  - a) les possibilités données à tous d'être informés et d'infléchir la politique de leur pays,
  - b) le partage des responsabilités entre le plus grand nombre de citoyens,
  - c) la répartition de l'éducation et du bien-être de la manière la plus équitable avec les mêmes chances pour tous d'y accéder".
- Le peuple congolais aspire à une vie culturelle plus étendue, combinant les apports de la culture universelle moderne aux aspects originaux de la culture africaine et congolaise. Le développement de l'instruction générale et technique est à la base du progrès économique et humain.
- Le peuple congolais entend préparer l'unité africaine dans la paix et le respect mutuel des peuples.
- Enfin, le peuple congolais est attaché à la liberté individuelle et à l'indépendance qui sont garanties par les lois du pays. S'il aspire à parfaire cette indépendance en assurant sa maîtrise du développement économique, c'est en pleine conscience que l'indépendance économique ne se décrète pas, mais se bâtit.

### UNE PREMIERE ETAPE

Le premier Plan de la République du Congo, étape initiale, doit tracer la voie la plus rapide et la plus efficace vers ces buts, compte-tenu des caractères de l'économie et de la nation congolaise à l'heure actuelle. Il n'a donc pas pour but ultime les objectifs de 1968, mais l'avenir du Congo.

Le développement économique, condition du progrès social et culturel, n'est jamais un don gratuit de la providence mais le résultat de la volonté et du travail des hommes. Il n'est pas de récolte sans peine et sans sacrifices.

Le premier Plan quinquennal du Congo est un plan de semailles plus qu'un plan de récolte : l'effort de production nécessaire devra dépasser l'accroissement du niveau de vie possible. Cependant, alors que l'accession à l'économie moderne s'est payée dans tous les pays industrialisés actuels, à un moment de leur histoire, par le sacrifice de générations entières de travailleurs, (révolution industrielle du XIXe siècle en Europe, plans quinquennaux soviétiques entre les deux guerres, expérience chinoise actuelle), le Congo entend que l'évolution vers une économie moderne ne se traduise pas par une régression du niveau de vie du peuple, mais s'accompagne, dans toute la mesure du possible d'une amélioration progressive de sa condition.

Cette ambition n'est réalisable qu'au prix de conditions impératives strictes :

- renforcer immédiatement toutes les activités économiques existantes et améliorer leur productivité.
- utiliser l'aide internationale à des fins productives directes ou indirectes, plutôt qu'à des fins de prestige ou même qu'à des fins sociales.
- Enfin toutes les volontés doivent converger vers l'accroissement de l'effort productif des congolais par leur intégration dans une économie d'échange organisée.
- L'état doit s'imposer une stricte économie des ressources et une discipline exemplaire.

## **VERS L'INDEPENDANCE ECONOMIQUE**

Le gouvernement Congolais a entendu donner au Plan comme thème central :  
**Vers l'indépendance économique.**

Cette formule exprime :

- La volonté d'assurer de façon lucide et réaliste les responsabilités du développement économique. Il n'y a pas d'indépendance sans responsabilité et sans, ce qui va de pair, un travail acharné.

Ce n'est pas seulement au sein du Gouvernement et du Parlement que l'esprit de travail et de responsabilité doit régner, mais également chez tous les travailleurs congolais et, particulièrement les jeunes générations d'entrepreneurs, de cadres, d'ouvriers et de paysans.

Il ne servirait de rien, en outre, que cet esprit naisse à Brazzaville, s'il ne gagnait les régions, les sous-préfectures et les villages.

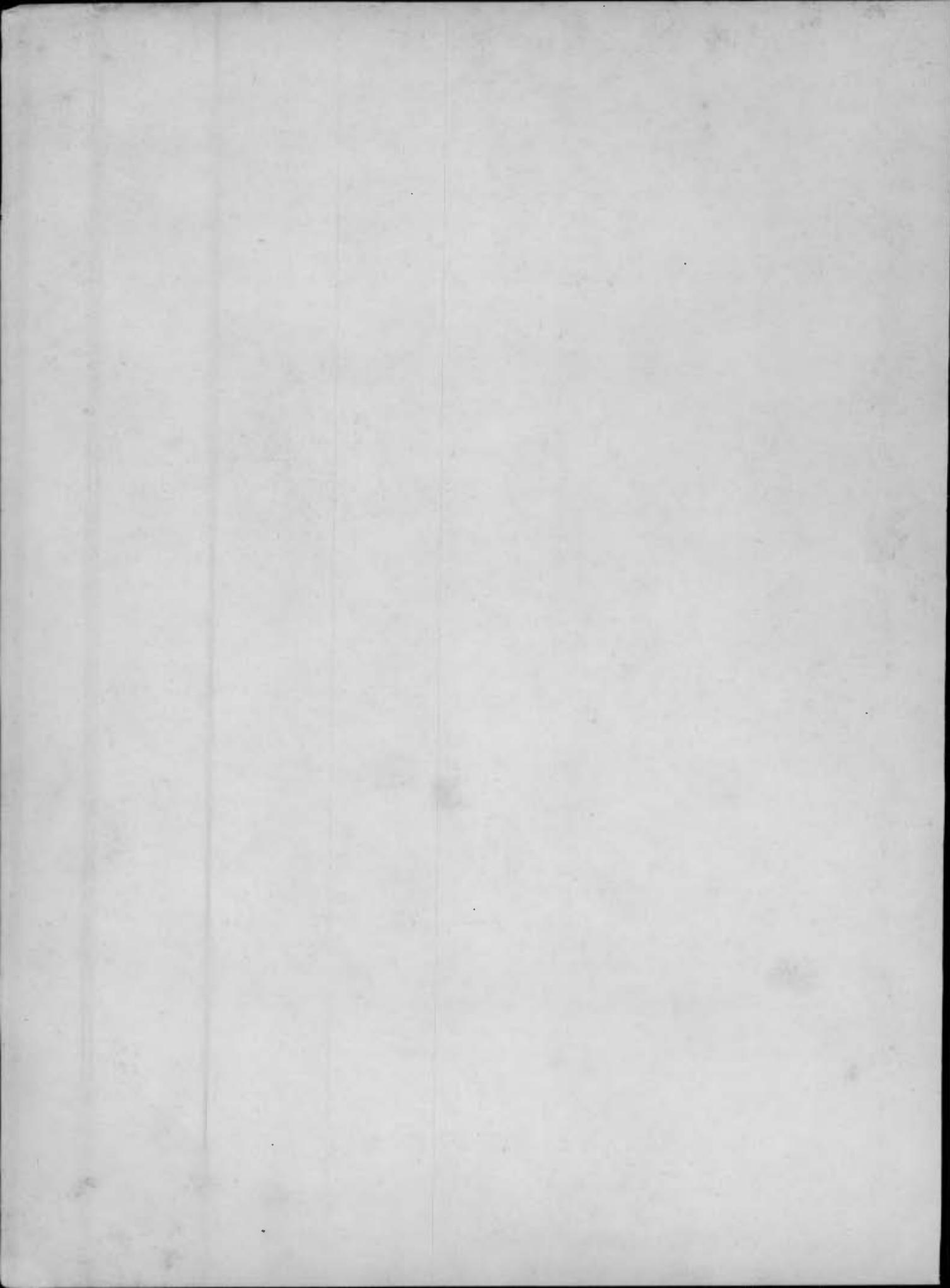
- La volonté d'associer tous les producteurs du Congo, Africains et Européens, à l'essor des forces productrices du pays, avec l'aide de l'Etat congolais.
- Le souci de créer une économie intérieure répondant aux besoins du marché national, ayant son dynamisme propre, et réduisant d'autant la dépendance de l'activité congolaise à l'égard des marchés mondiaux.
- Un effort constant pour assurer l'équilibre des finances publiques, gage d'indépendance et d'autorité.
- Un effort pour améliorer la balance commerciale et la balance des transferts.

Il faut souligner avec force que la recherche de l'indépendance économique ne signifie nullement que l'on songe à une économie autarcique, ni que l'on voudrait éliminer le recours à l'aide, aux entreprises et aux travailleurs étrangers. C'est au contraire l'utilisation judicieuse de l'aide étrangère et la coopération loyale des initiatives privées et des initiatives publiques dans un ensemble cohérent qui donnent, avec la mobilisation des énergies du pays, sa physionomie et ses chances au premier Plan.

TITRE I

CHAPITRE II

LES FAITS ET LES ORIENTATIONS



## Préliminaire

L'objet de ce chapitre n'est pas de rassembler les éléments d'une monographie économique. On suppose connues les données courantes sur la géographie physique et humaine, la démographie, la sociologie, l'activité économique, etc... qui ont fait l'objet de nombreuses études largement utilisées par les commissions et les experts dans la phase de préparation (1).

Il s'agit ici de mettre en lumière, de façon schématique, mais orientée vers l'action, les faits, les problèmes et les diagnostics qui sont à la base des orientations, des moyens et de la démarche toute entière du premier plan. La première intervention planificatrice consiste, après le recueil et le classement des faits et des problèmes, à les hiérarchiser. On a donc rassemblé ici le faisceau des facteurs fondamentaux, qui devra rester en mémoire non seulement pendant la lecture du projet de plan, mais pendant toute la durée de sa discussion et de son exécution.

Ce faisceau des clés du développement du Congo rassemble des faits de structure et des faits de conjoncture. La volonté de soumission au réel accentue l'importance des derniers. Le souci d'asseoir la croissance sur une évolution fondamentale de la nation justifie le poids des premiers. De même, dans chaque point évoqué se conjuguent des données économiques, démographiques, sociologiques et politiques:

Au total, on se propose ici d'éclairer les raisons de l'absence d'un développement économique spontané, de l'atonie dans laquelle ont tendance à sombrer les espoirs de croissance auto-entretenu, et de déceler par quelles initiatives le Plan peut modifier cet état de fait de façon décisive et définitive.

### **1er point : Atonie de la production agricole**

- Le Congo ne peut se dispenser, dans les années à venir, d'accroître largement ses exportations de produits agricoles. Avec le bois et la potasse, les produits agricoles (arachide, huile de palme, palmiste, café, cacao, tabacs, etc...) peuvent contribuer de façon sensible à améliorer l'équilibre de la balance commerciale en assurant la diversification des marchés extérieurs. Mais, surtout, ils fournissent la seule source de revenus monétaires des 600 000 ruraux. A ce titre, leur importance comme facteur **d'évolution socio-économique** dépasse de loin leur importance purement économique.
- Les possibilités physiques de production agricole inemployées sont très grandes au Congo moyennant l'application des techniques agronomiques maintenant connues. Le sol et le climat permettant, moyennant l'application de techniques agronomiques maintenant connues, une augmentation considérable de la production des denrées agricoles exportables. Les forces de travail inemployées sont abondantes.

---

(1) Citons en particulier les études de l'IRSC, de la mission démographique, de la mission d'études sur la cuvette congolaise: Une monographie récente, publiée par le n° d'Octobre 1962 de la revue le Développement Africain, fournit une excellente synthèse de ces travaux: Voir aussi Rapports SOFRED et annexes.

- Depuis quelques années, on enregistre une régression sensible des tonnages commercialisés. Seules les quelques entreprises tenues par les expatriées augmentent ou maintiennent leur production. Dans tout le secteur congolais, le marasme se manifeste par la baisse de la production, le découragement des producteurs et la chute des revenus distribués.
- C'est au niveau de la commercialisation qu'il faut chercher les raisons de cette situation.
- En premier lieu, il faut noter l'extraordinaire dispersion des exploitations individuelles. La diffusion des plans par les soins des Services Agricoles étant menée de façon très libérale et sans conditions d'implantation, les aires de ramassage, de même que les aires de traitement phytosanitaire, se sont démesurément étendues. Cette dispersion entraîne des coûts de ramassage tout à fait prohibitifs, qu'aggrave l'insuffisance, voire le mauvais entretien des routes. En définitive, la collecte se fait mal, ou même ne se fait pas.
- En second lieu, les centres se sont révélés mal préparés aux tâches de gestion commerciale. La carence de formation des cadres à ce type de problèmes, l'absence de directives strictes de l'office, ont réduit les centres à la paralysie. Il faut dire que l'administration antérieure à l'indépendance a quelques responsabilités dans ces habitudes dans la mesure où elle ne comptabilisait pas ses coûts d'intervention économique indépendamment de ses charges générales d'administration.
- Il faut tenir compte également du contexte socio-économique récent. La multiplication des postes administratifs, avec des rémunérations sans commune mesure avec les revenus agricoles, l'exode des jeunes vers les attractions des grandes villes et le dénuement des centres secondaires, ont entraîné une dépréciation sensible du travail manuel, et plus spécialement du travail agricole.

Cette analyse conduit aux orientations suivantes :

- **La densification systématique des activités agricoles** sera obtenue par la stricte détermination, en fonction de critères techniques et économiques, des périmètres dans lesquels les services agricoles et le centre assureront leurs prestations.
- **La mise au point d'un régime foncier approprié** devrait permettre d'éviter que la mise en valeur du sol, ou les opérations de densification soient freinées ou empêchées par des intérêts particuliers.
- La transformation des centres en **organes de gestion responsables**, assurant la commercialisation centralisée des récoltes dans des conditions normales de régularité.

Les Gérants des centres seront formés aux techniques de gestion commerciale : études des coûts en fonction des lots et de l'assortiment, des coûts de ramassage, études de marchés, etc...

- L'activité agricole est dans chaque région une part de l'activité économique d'ensemble. Les structures devront être aménagées pour garantir l'efficacité et la continuité des efforts, l'organisation et la cohésion des mesures. Une coordination effective des différents services, au niveau des régions de programme assurera la collaboration des travaux publics, du Génie Rural, des services agricoles, des services de commercialisation de l'autorité préfectorale pour faire en sorte que les routes soient utilisables notamment au moment des campagnes de traitement et de collecte.
- Les opérations de plantations industrielles permettront la création d'emplois salariés agricoles. Mais surtout, les plantations constitueront le noyau, économiquement équilibré et géré de façon à être rentable, des exploitations individuelles regroupées.
- Enfin, la politique d'expansion des exportations devra être pensée à long terme, et soigneusement préparée. L'adaptation aux exigences des marchés, le volume des lots exportables, la régularité de l'approvisionnement, le suivi de la qualité des produits seront les thèmes principaux de cet effort.

## 2ème Point : Etroitesse et confusion des marchés

Le marché est le moteur de la croissance. Or le Congo présente sur ce plan des anomalies graves.

- Le marché de consommation national est très insuffisant pour justifier l'implantation de la plupart des unités minimales de transformation industrielle modernes. Certes, l'économie de subsistance qui régit encore la vie de la majorité des Congolais devrait régresser peu à peu au profit d'une économie d'échanges; mais même si toute la population passait à l'économie monétaire et voyait son revenu sensiblement augmenter, son effectif global resterait insuffisant pour constituer un marché moderne. Ceci joue à fortiori sur la production des biens intermédiaires et des biens d'équipement (1).

Tel qu'il se présente, ce marché est fragmenté en deux parties fort hétérogènes qui se perturbent mutuellement : le marché des expatriés et le marché congolais.

Le premier se caractérise par une demande faible en quantité et la quasi indifférence aux prix élevés, aussi bien pour les marchandises d'importation que pour les productions locales.

Le second se développe de façon anarchique et difficile entre l'économie de subsistance (où les coûts ne se comptabilisent pas) et le marché des expatriés (où règnent des prix de luxe).

Il en résulte que les producteurs congolais de biens de consommation (produits vivriers, équipement des ménages, etc...) travaillant aux prix et aux volumes du marché expatrié, ne sont pas préparés à répondre aux exigences du marché congolais (volumes importants et prix bas).

- Le Congo occupe une place privilégiée comme voie de transit de l'Afrique Equatoriale. Les fonctions de transit représentent une des grandes sources de revenu du pays. Or, ce marché de services est menacé par le développement de voies de transport concurrentes.

(1) Une des raisons pour lesquelles la planification du développement du Congo ne peut être abordée techniquement que comme un développement d'économie régionale. Toutes les options classiques sur l'équilibre des secteurs (industrie lourde - industrie de transformation) ou des branches sont ici rigoureusement dépourvues de sens.

- Rappelons enfin que les marchés mondiaux des produits exportés par le Congo sont trop encombrés en général pour susciter des initiatives privées de production au Congo. Cela impose à la puissance publique congolaise d'aller au devant de la demande, en favorisant les initiatives ou en les prenant à sa charge, tout au moins au stade initial.

Ces conditions, qui ne sont d'ailleurs pas toutes propres au Congo, indiquent les orientations souhaitables.

- En premier lieu, il faut animer, développer, structurer par une action patiente et continue le marché intérieur. Toute une série de mesures doivent y contribuer.:

Vulgarisation des problèmes de gestion, mettant en lumière les liens entre volume de production et coûts, volume des ventes et prix;

Organisation et aménagement des marchés dans les pôles de développement;

Accrochage aux opérations de développement industriel de circuits d'approvisionnement et de distribution.

- En second lieu, il ne faut perdre aucune occasion de travailler à l'intégration économique de l'Afrique. Le cadre U.D.E. est le cadre minimum d'une expansion économique auto-porteuse. L'union économique avec le Congo Léopoldville pourrait constituer un marché capable de supporter un développement fondé sur la demande intérieure. Les instances politiques doivent garder à l'esprit que l'avenir économique du Congo dépend dans une large mesure des échanges avec les pays voisins.

### 3ème Point : Problèmes du peuplement et de l'aménagement régional

La situation démographique globale du Congo est au total assez équilibrée, en progression notable sans que se posent, dans l'avenir prévisible, les problèmes du surpeuplement. Deux faits, par contre, portent un préjudice certain à la croissance économique.

- La dispersion du peuplement de brousse en très petites unités, qui ont d'ailleurs tendance à s'éparpiller de plus en plus, au milieu d'espaces immenses. A ceci s'ajoute l'instabilité du peuplement lié à des techniques agricoles itinérantes et à la désuétude des liens sociologiques traditionnels.
- L'importance des deux agglomérations urbaines de Brazzaville et Pointe Noire où affluent sans cesse de nouveaux arrivants qui posent des problèmes difficiles d'emploi, de logement, d'ordre public.

Le problème urbain et le problème de la brousse sont inéluctablement liés dans leurs causes, leurs effets et devront l'être dans la recherche des solutions.

La dispersion et l'instabilité du peuplement en brousse se traduisent par le fait que des secteurs de plus en plus vastes tombent au-dessous du seuil économique de peuplement. Dans les trop petits groupes humains, il ne peut rien se passer, sinon l'enfoncement dans l'économie de subsistance. En effet,

la production moderne est oeuvre collective basée sur la division du travail et la spécialisation; l'amorçage des circuits économiques exige une société. D'autre part le coût des équipements sociaux par tête croît avec la dispersion, jusqu'à devenir insupportable. En fin de compte, la dispersion du peuplement rural condamne le pays à la stérilité, le gouvernement à l'impuissance et les hommes à la vie primitive.

A l'autre extrémité, dans les villes, le processus n'est guère plus satisfaisant : les villes ne peuvent fournir de l'emploi à toute la population du Congo; le blocage des effectifs de l'administration enlèvera une bonne part des espoirs d'embauche aux nouveaux venus. Le ravitaillement en produits vivriers se fait de plus en plus difficile, : les nouveaux arrivants ne cultivent plus. Ainsi la faim réapparaît dans les villes pour ceux qui ont quitté prématurément la campagne nourricière et les tensions sociales s'exaspèrent.

Cette situation exige une politique rigoureuse d'aménagement du territoire, dont les principaux traits seront :

- Un effort exceptionnel de développement de sept centres secondaires (Mossendjo, Sibiti, Jacob, Djambala, Fort Rousset, Ouesso, Impfondo). La base est constituée par les opérations de développement économique, créant de l'emploi direct et indirect, salarié et non salarié. A ces opérations sont accrochés des efforts d'amorçage de circuits économiques locaux (approvisionnement vivrier, artisanat, services, construction). Cette animation économique est soutenue et complétée par un programme d'équipement urbain technique et résidentiel (voirie, eau, assainissement, santé, écoles, sports, etc... et aménagements sociaux) délibérément privilégié.

Il s'agit d'assurer explicitement un niveau de services qui anticipe, en qualité et en quantité, sur les exigences actuelles. Le but de ces opérations conjuguées de promotion des centres secondaires est d'en faire les points d'ancrage de la population des régions avoisinantes, en améliorant le statut économique et social non seulement des habitants des centres mais aussi ceux des alentours.

- Le principe de la concentration des efforts s'appliquera aussi au niveau des sous-préfectures, ou des agglomérations ayant une activité économique (plantations industrielles, scieries, etc...) Seule, cette concentration des efforts de développement économique et de promotion sociale peut amener la concentration du peuplement, les mesures de coercition active étant irrémédiablement vouées à l'échec. Au saupoudrage des moyens, généreux mais socialement illusoire et économiquement dangereux, on opposera la polarisation systématique avec ses trois temps logiques :
  - développement de l'activité économique,
  - équipement technique et social,
  - peuplement.
- Cette politique trouve sa contrepartie nécessaire au niveau des grandes villes. L'interdiction de l'immigration n'est ni juste, ni praticable. D'autre part, il convient d'éviter à tout prix la dégradation des conditions de vie urbaines. L'orientation du plan consiste à faire de l'amélioration des équipements sociaux et résidentiels l'affaire des habitants de la ville eux-mêmes et d'assortir ainsi directement les charges aux avantages. La réalisation des programmes considérables d'aménagement de Brazzaville,

de Pointe Noire et de Dolisie sera donc subordonnée à la création de ressources fiscales communales sur une base personnelle, ressources qui seront naturellement strictement affectées à ces fins. La taxe nouvelle qui, pour être appliquée avec rigueur, exigera un effort de contrôle de l'état civil, jouera comme un frein à l'arrivée de nouveaux immigrants.

Cette voie est la seule qui permette de sortir du dilemme :

- faire payer par la nation toute entière les avantages réservés aux citoyens et encourager ainsi l'exode rural,
- ou laisser les quartiers résidentiels africains se transformer en bidonvilles insalubres.

#### 4ème Point : Le déséquilibre des échanges avec l'extérieur

La balance commerciale du Congo se caractérise par un déséquilibre massif. D'année en année, ce déséquilibre allait grandissant. En 1962, il s'est atténué, en raison de la situation artificielle créée par l'exportation de diamants et aussi par un recul des importations courantes lié à la récession économique. Ce sont là des situations artificielles et il faut s'attendre à la reprise des tendances antérieures dans les années du plan. Le déséquilibre se nourrit de trois éléments :

- L'effort d'investissement massif en infrastructures, qui trouve sa contrepartie presque en entier dans l'aide extérieure et qui ne présente donc pas de motifs d'inquiétude.
- L'accroissement des importations de produits intermédiaires et de biens de maintenance, fonction du développement économique et qui doit être assuré en toute priorité.
- L'accroissement enfin des importations de biens de consommation courante. Dans une certaine mesure, l'aide extérieure (assistance technique, dépenses de souveraineté française) couvre ces importations.

Mais le développement économique, avec l'augmentation de la masse des revenus distribués et en particulier la multiplication des revenus sensiblement supérieurs au minimum vital, constitue un multiplicateur puissant de la consommation des biens importés. Bien qu'il ne faille pas sous-estimer la puissance des motivations à l'effort productif lié à ces consommations - même lorsqu'elles relèvent du prestige plus que du besoin objectif - ni leur efficacité comme composante dans le processus d'évolution socio-économique vers une civilisation moderne, ces importations font peser un danger sérieux sur l'avenir du Congo et sur son indépendance économique. En effet, elles compromettent la possibilité d'acquisition des biens d'équipement et de maintenance auxquels est rivié le développement du pays.

Les impératifs suivants en découlent :

- Substituer dans toute la mesure du possible les productions locales aux produits importés. L'accent sera mis non pas tant sur les mesures de contingentement que sur la production de produits comparables en qualité et en prix. La protection transitoire des productions naissantes permettra d'atteindre des niveaux et des conditions de production concurrentiels. L'intervention

éventuelle pour freiner les consommations objectivement nocives (par ex. les boissons alcoolisées) sera menée sous forme de taxation extraordinaire.

- Favoriser le développement des exportations. Dans le cadre du plan, des événements heureux (potasse, ananas, bois) y contribueront. Mais il faut souligner qu'une politique économique rigoureuse devra accompagner cette évolution :

Extension et amélioration des productions agricoles

Facilitation et orientation de l'économie forestière

Accompagnement par l'effort d'infrastructure.

Politique prudente en matière de salaires, dans la mesure où les industries exportatrices sont, à la différence des importateurs, incapables de répercuter les augmentations de coûts sur les clients.

La balance des paiements du Congo s'équilibre par les transferts de fonds publics étrangers et les dépenses de souveraineté des états pour la plus large part; les mouvements de capitaux privés résultant des investissements nouveaux font le reste.

Cependant, au passif de la balance figurent les transferts des revenus des ménages et des entreprises expatriées. Là encore, une politique prudente et avisée devrait inciter les entreprises à réinvestir sur place une fraction plus importante de leurs revenus; l'attachement du gouvernement du Congo aux principes libéraux aussi bien sur la certitude que toute entrave aux transferts bloquerait les mouvements de capitaux vers le Congo plus sûrement que les mouvements hors du Congo, interdisent le recours au blocage autoritaire.

#### **5ème Point : Les finances publiques et le rôle économique de l'Etat**

- Dans les années passées, la dépendance économique du Congo s'inscrivait en clair dans son budget.

Côté recettes, la subvention d'équilibre en était le symbole. Côté dépenses, leur structure confirmait le diagnostic : énormes dépenses de personnel et de frais courants, médiocrité des crédits d'entretien, inexistence des investissements de développement.

- L'importance du secteur public (1) dans l'économie congolaise est primordiale: il distribue 68% des traitements et salaires perçus par les congolais. Les dépenses du budget représentent plus du quart du revenu national. Enfin, la fonction publique et les responsabilités politiques ont attiré presque sans exception tous les jeunes cadres congolais.
- Il convient de mettre en valeur une seconde raison de l'importance économique du secteur public : pratiquement il n'existe d'épargne congolaise privée disponible pour l'investissement qu'à l'état de traces presque en totalité absorbée par le secteur immobilier. Malgré l'évolution favorable des dépôts congolais dans les caisses d'épargne et les banques. Il faudra encore de très longues années pour qu'on puisse faire entrer dans le financement du plan une épargne des entreprises et des ménages congolais autrement que pour mémoire. L'Etat est donc par nécessité le mandataire de la nation congolaise pour les fonctions d'épargne et d'investissement.

---

(1) Fonction publique, tributaires des administrations, entreprises publiques congolaises ou inter-états.

Principal employeur, seul épargnant, unique maître d'oeuvre du développement congolais, le secteur public supporte une écrasante responsabilité, qu'il assumera en se pliant aux obligations suivantes :

- Le secteur public prend, en tout état de cause, un caractère de modèle : il importe qu'il soit un bon modèle et donne l'exemple :
  - du travail et du désintéressement.
  - de la rigueur dans la gestion des fonds publics et de l'économie,
  - de la continuité dans l'effort et du respect des décisions prises,
  - dans ses fonctions de maître d'oeuvre et de chef d'entreprises, du souci de la discipline et de la productivité.
- Les dépenses publiques d'investissement les plus fondamentales pour l'avenir du pays, doivent être séparées rigoureusement des dépenses courantes et financées en priorité absolue. Ce sont ces dépenses qui permettront à la Nation d'assurer sa prise de contrôle progressive sur le destin économique du pays, et, pour l'heure présente, de pourvoir aux insuffisances de l'initiative privée en assurant la réalisation des objectifs de croissance. Cela conduira impérativement à la création d'un budget national d'investissement distinct du budget ordinaire.
- Enfin le secteur public devrait faire la coordination des efforts son souci de tous les instants.
  - coordination intérieure des services, d'abord,
  - coordination des initiatives publiques et privées,
  - coordination enfin des efforts de toutes les familles de pensée et de toutes les bonnes volontés orientées vers le progrès et la promotion sociale.

Dans cette tâche, les services du Plan assumeront leurs responsabilités particulières.

#### 6ème Point : L'inflation des prix et des salaires

L'année 1962 plus encore que les précédentes, a connu une augmentation rapide du coût de la vie, annihilant ainsi en partie le bénéfice retiré par les travailleurs des augmentations du SMIG accordées par le gouvernement, et suscitant des tensions revendicatives préjudiciables à la mise en oeuvre du plan et auxquelles devront répondre des mesures préalables appropriées.

La hausse des prix provient essentiellement de deux origines :

Origine externe : la hausse des prix des produits importés. Il faut noter toutefois que les marges de distribution anticipent parfois ces hausses de façon inadmissible.

Origine interne : le déséquilibre entre l'offre de biens de consommation locaux et la demande (produits vivriers).

A l'accroissement des revenus monétaires distribués dans les villes par création d'emploi ou hausse de salaire n'a pas correspondu d'accroissement suffisant de la production de denrées. Cette inélasticité de la production est une séquelle de l'économie de subsistance. Il est probable que le phénomène a été amplifié (cas du manioc à Brazzaville) par des événements externes (ravitaillement de Léopoldville, à des niveaux de prix spéculatifs); il n'en reste pas moins que les causes profondes subsistent et risquent même de s'aggraver.

A ces deux origines principales, il faut ajouter la répercussion des hausses de salaire sur les produits intérieurs, élément de ce qui a été appelé "le cycle infernal des salaires et des prix".

- Il ne peut être mis en doute que l'augmentation alternée et corrélative des prix et des salaires comporte les plus grands dangers pour la stabilité économique et pour la paix sociale du pays.

Le premier plan doit donc promouvoir une politique concertée des salaires et des prix stoppant radicalement tout processus inflationniste cumulatif. Il est avéré que ce processus s'est toujours traduit dans tous les pays du monde par la détérioration des conditions de vie des travailleurs.

● Les principales orientations de la politique des prix seraient :

- repression des pratiques ouvertement spéculatives,
- contrôle des prix des denrées de première nécessité,
- aménagement de l'approvisionnement des villes, avec création de stocks d'intervention.

● Les principales orientations de la politique des salaires seraient :

- stabilisation de principe du niveau général et de la grille des salaires, après mise en ordre à la fin de l'année 1963.
- "poursuite néanmoins de l'évolution vers la réduction à deux zones de salaires, la première étant zone urbaine et la deuxième étant zone rurale, en s'attachant à rapprocher le taux du SMIG de la deuxième zone du taux de la première, dans le but d'encourager la recherche des emplois dans la zone rurale".
- limiter les augmentations de salaires individuels aux progrès de la productivité et de la qualification personnelle des travailleurs, conformément aux conventions collectives en vigueur.
- assurer en tout état de cause le maintien du niveau de vie des travailleurs. Ce but sera poursuivi dans le cadre d'une véritable politique de la consommation, dont le but sera d'aménager et d'orienter l'inévitable passage des produits traditionnels de l'économie de subsistance aux produits de type moderne commercialisés.

En conséquence, le gouvernement devra définir et appliquer des mesures visant à favoriser et orienter l'essor de celles de ces productions qui ont valeur stratégique, non sans en surveiller les prix et la stricte application de ceux-ci. Il s'agit d'une part de produits de type industriel moderne (pain, sucre, produits laitiers, etc...) répondant aux critères suivants :

- production ou transformation au Congo,

- possibilité de contrôle par l'Etat,
- possibilité de stockage, amélioration du réseau de distribution,

et d'autre part des denrées de production traditionnelle rationalisée : maraîchage organisé, ateliers de farine de manioc, etc...

- Amélioration du réseau de distribution.

L'intervention devra également se manifester par le déblocage de stocks ou l'importation de produits - ou de substituts aux produits - dont une hausse saisonnière ou accidentelle met en péril l'équilibre des prix.

Parallèlement, il conviendra de prendre en considération les critiques formulées contre le "budget ouvrier" et lui substituer une liaison souple du SMIG à un indice de niveau des prix à la consommation, dont la pondération devra précisément répondre aux objectifs et aux moyens de la politique de consommation précédemment évoquée.

### **7ème Point : De la non participation à la responsabilité**

La dépendance économique, la domination de l'économie expatriée, prolongent les effets d'une ère coloniale révolue, dans les attitudes et les motivations de la grande masse des Congolais à l'égard du développement économique.

Le genre de vie que permet l'économie industrielle avancée a rapidement suscité le désir d'y accéder.

Mais, dans ces activités qui se développent en marge de la vie traditionnelle, de travailleur africain ne se sent pas ou ne sent peu concerné : manoeuvre ou cadre, son attitude se caractérise encore par,

- l'absence d'initiative,

- la non participation,

- l'esquive des responsabilités,

- Les cadres congolais ont été d'abord accaparés par les tâches politiques et, même au service de l'Etat leur intérêt ne les porte encore qu'exceptionnellement aux problèmes et aux responsabilités de la vie économique. - Tout cela se conçoit aisément : l'exercice de l'autorité administrative est plus spontanée que la gestion d'une entreprise. Mais le Congo se trouve maintenant à un tournant, où tout doit être fait pour renverser la situation. - Il convient d'une part de susciter la prise de conscience du sens des responsabilités, et d'autre part de créer une émulation par l'avancement des jeunes les plus doués .

D'abord les postes administratifs sont pourvus. Ensuite, l'indépendance économique ne sera qu'un vain mot tant que les élites congolaises n'auront pas fait leurs preuves dans la gestion d'entreprises modernes publiques ou privées.

- Mais le même problème est posé au niveau des travailleurs à tous les échelons, jusqu'aux plus modestes. Si le plan et le développement restent l'affaire du Gouvernement et des expatriés, l'essentiel sera manqué : faire de la croissance économique et sociale du Congo l'affaire des Congolais eux-mêmes.

- Une tâche immense de formation et d'information doit être mise en route, avec modestie et persévérance.
- aider d'abord résolument les petits entrepreneurs congolais qui se révèlent peu à peu dans le bâtiment, les chantiers forestiers, etc...
  - orienter les meilleurs élèves vers les études techniques, commerciales et économiques.
  - de l'école primaire au lycée, vulgariser systématiquement les problèmes de l'économie congolaise, les données simples de la vie productive moderne, les exigences du Plan.
  - une formation théorique sans participation à une activité pratique peut être tenue pour nulle. Dans les entreprises, l'africanisation des postes doit être poursuivie avec confiance. Il apparaît de façon frappante que ce qui manque le plus au cadres congolais est bien souvent l'expérience vécue des situations concrètes : toute occasion de leur faire "mettre la main à la pâte" doit être utilisée. Jusque dans la brousse, l'éveil de l'intérêt des jeunes pour le plan exige une participation, si modeste soit-elle.
-

## CONCLUSIONS

Tels sont les faits qui apparaissent comme les obstacles au développement spontané de l'économie et les principes qui permettent de les surmonter. On peut rassembler les orientations qui en découlent et qui ont servi de base à l'établissement du Plan en trois thèmes essentiels :

- Sortir de l'état actuel des structures et des mécanismes économiques et sociologiques, caractérisé par la dilution des potentiels, la discontinuité des flux, la contingence des dynamismes, par un effort massif de **concentration des efforts et de polarisation du développement.**
- Offrir au développement rural, par des actions sélectives, des chances de **développement durable.** La rentabilité ne saurait être le critère des actions d'animation et d'assistance, mais elle doit en être l'objectif pressant.
- Accueillir toutes les chances d'industrialisation, puis **favoriser la diffusion de la croissance** par l'organisation des effets d'entraînement autour de chaque opération.

TITRE II

LES OPERATIONS PAR SECTEURS

CHAPITRE I

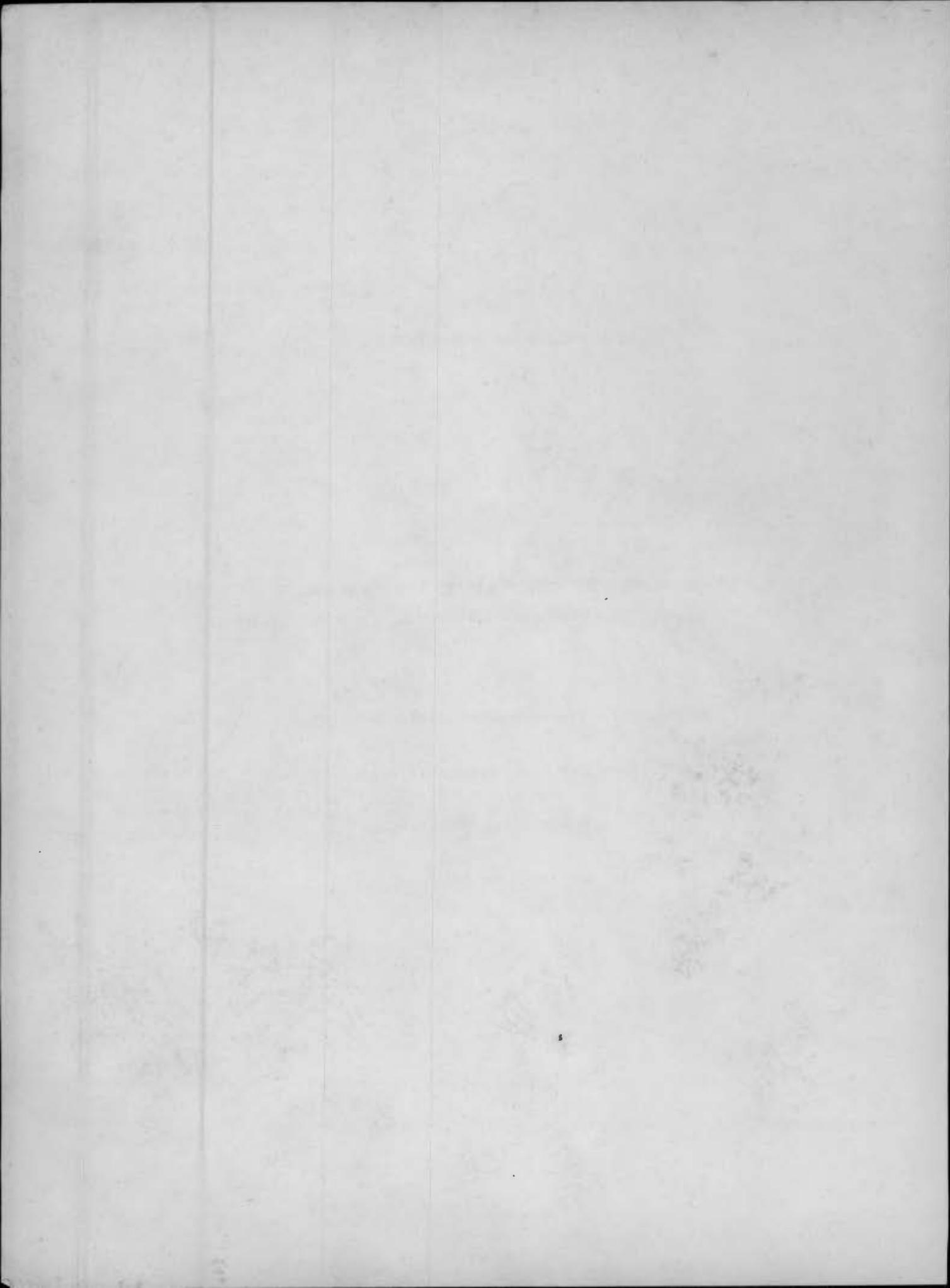
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES EQUIPEMENTS  
SOCIO-RESIDENTIELS

Section I - Les infrastructures de liaison

" II - Les équipements urbains

" III - L'Education Nationale

" IV - La Santé Publique



## INTRODUCTION

La loi de la croissance veut qu'elle s'opère à partir de pôles autour desquels elle se diffuse. Cette loi générale est encore plus vraie au CONGO où l'état de dispersion de la population est un frein considérable au développement économique et social. La dilution des effectifs humains est presque partout telle que la mise en place de structures de développement est dans un premier temps moins efficace qu'ailleurs par absence de masse humaine suffisamment concentrée pour recevoir utilement l'impact organisateur.

Dans ces conditions, le CONGO doit délibérément s'orienter vers la création de quelques foyers de développement axés sur une activité économique de haut niveau productif, dotés d'équipements commerciaux, administratifs, sociaux, sanitaires, culturels et liés tant à leur environnement immédiat qu'à l'ensemble du pays par une infrastructure correcte.

Le regroupement d'une partie de la population dans ces centres donnera aux équipements constitués une rentabilité raisonnable et une animation suffisante pour toucher l'ensemble de la population régionale. Cette concentration n'implique pas une pression sur les populations, elle peut très bien s'opérer de façon spontanée par l'attraction de l'emploi et des équipements créés. Il doit être bien clair qu'il ne s'agit pas de créer des centres urbains pour le plaisir de doter le CONGO de villes supplémentaires et d'accuser la séparation brousse/ville, mais bien au contraire, de mettre à la portée de tous les résidents ruraux les équipements et les activités dont disposent les habitants des villes.

Compte tenu de nécessités fonctionnelles et techniques il existe un seuil d'investissement économique ou social au dessous duquel une opération ne "prend" plus et le CONGO ne peut financer beaucoup d'opérations de bonnes dimensions - la meilleure solution est d'implanter un réseau choisi de localités urbaines où seront mises sur pied des "opérations complètes de développement", selon le principe d'une étroite coordination de tous les investissements techniques et rédisentiels.

C'est par rayonnement autour de ces foyers et par extension de proche en proche de leur zone d'influence que le pays étendra progressivement son développement. La définition et la localisation de ces "opérations structurantes" est l'objectif principal du programme d'aménagement proposé par la commission ad hoc.

Dans cette tâche, une préoccupation doit être constamment présente : la donnée dominante du développement est le facteur économique. Il joue, vis-à-vis des autres facteurs, le rôle principal, c'est-à-dire que c'est en fonction des opérations économiques, agricoles ou industrielles proposées par les deux autres commissions sectorielles que les solutions d'infrastructure et d'équipement ont été étudiées, le principe général étant que pour la détermination d'un réseau de centres régionaux, les hommes et l'équipement vont à l'activité économique et non l'inverse.

Les réalités géographiques, climatiques, économiques et humaines permettent de distinguer au CONGO neuf grandes régions, de programme, centrées autour d'une agglomération qui en est ou doit en devenir le pôle de développement :

	Région	Pôle
I	- Région du KOUILOU	POINTE-NOIRE
II	- Forêt du SUD-CONGO (ou NIARI-NYANGA)	MOSSENDJO
III	- NIARI Forestier (ou BOUENZA)	SIBITI
IV	- VALLEE du NIARI	JACOB
V	- POOL-DJOUE	BRAZZAVILLE
VI	- PLATEAUX	DJAMBALA
VII	- CUVETTE	FORT-ROUSSET
VIII	- SANGHA	OUESSO
IX	- LIKOUALA	IMPFONDO

Pour les Centres Secondaires à vocation de pôle de développement (MOSSENDJO, SIBITI, JACOB, DJAMBALA, FORT-ROUSSET, OUESSO, IMPFONDO), compte tenu des équipements existant et des problèmes spécifiques ainsi que du calendrier imposés par les opérations de développement économique (rural, industriel et commercial) arrêtées par le plan, le programme d'équipement résulte d'un "plan type de centre régional" (cf. section II) à exécuter.

Une priorité absolue sera accordée, dans le cadre du 1er plan, à la réalisation complète de ce programme pour les sept centres précités, structure de base d'un réseau d'équipements apte à soutenir la politique d'expansion harmonieuse étendue à l'entière surface du territoire national.

Bien entendu la capitale nationale, centre de la région du POOL-DJOUE, la grande métropole portuaire capitale du KOUILOU, de même que le centre secondaire déjà solidement organisé de DOLISIE ne seront pas ignorés. La politique urbaine qui les concerne tient compte cependant de l'avance prise, ainsi que des modalités de programmation et de financement propres à des collectivités locales déjà constituées, dotées de finances propres et d'un appareil d'auto-gestion déjà confirmé. La promotion à ce niveau administratif de JACOB sera l'un des objectifs principaux à atteindre dans la période du plan.

## Section I - LES INFRASTRUCTURES DE LIAISON

### A - Problèmes et principes généraux

Le tracé de l'infrastructure est lié au choix des pôles de développement régionaux; le développement des infrastructures ne peut être examiné comme un problème et une fin en soi; il est toujours lié au problème de développement économique sectoriel d'une part, de polarisation régionale d'autre part. Le transport ne crée pas de richesses; tout au plus, il les "désenclave".

Le programme d'infrastructure comporte deux éléments :

1 - Autour des centres choisis pour être le lieu d'implantation des "opérations structurantes", aménagement d'une infrastructure de liaison "zone d'influence centre".

2 - Etude du type de liaison entre les centres et notamment du type de liaison avec Brazzaville et Pointe-Noire.

Ces deux éléments de l'infrastructure seront toujours pensés en recherchant la solution la plus économique. Recherche des combinaisons : rail/route/voie d'eau, éventuellement air, en gardant toujours à l'esprit les trafics et les quantités transportées, les prix de revient de la tonne kilométrique, la recherche de solutions modestes et en matériaux africains,

— RÉPUBLIQUE DU CONGO —

# RÉGIONS DE PROGRAMME ET CENTRES DE DÉVELOPPEMENT

50 0 100 200 km

- + - + - Limite d'Etat
- IV // // Région économique
- Dol.... Ville
- Djam.... Centre secondaire

REP.  
CENTRAFRICAINE

BANGUI

Mbaïki

IX

Dongou

Impfondo

Epéna

Quesso

VIII

Souanké

Soufflay

Mékambé

Makokou

VII

Makoua

Kélé

Ft. Roussel

Ewo

Boundji

Mossaka

VI

Gamboma

Lékana

Djambala

Mpouya

Inoni

Ngabé

Moanda

Franceville

Mouïla

Koulamoutou

Mbinda

Mossendjo

Zanaga

Divénié

Kibangou

Dolisie

Sibiti

Komono

Mouyondzi

Loudima

Kindamba

Mayama

Kayes

Mvouti

Jacob

Madingou

Mindouli

Kinkala

Boko

Kimorogo

Boka

Songo

Boko

Pointe Noire

BRAZZAVILLE

LÉOPOLDVILLE



### Orientation générale

- Routes dans le Sud, éventuellement combinaison avec rail et air
- Voies d'eau (marchandises, passagers) plus avion dans le nord.

### B - Le type d'infrastructure autour d'un pôle

- 1 - Routes en "araignées" pour l'hinterland, assurant les meilleures conditions de desserte commerciale et des services.
- 2 - Combinaison rail, routes, eau et éventuellement air pour liaisons avec le reste du pays.

### C - Les infrastructures par pôles et par types

Le tableau A<sub>1</sub> récapitule, par nature et lieu d'opération et par année, les programmes retenus.

Les charges d'entretien de l'ensemble des réseaux évolueront de 1963 à 1968 conformément au tableau suivant :

<u>BUDGET ANNUEL ENTRETIEN</u>	<u>1963</u>	<u>1968</u>
Pers. fonct. T.P. . . . .	204	230
Entretien des routes . . . . .	301	600
Entretien voies navigables . . . . .	-	25
Entretien aérodromes, part CONGO	48	150
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>1 005</b>

Les crédits d'entretien des routes évalués à 301 millions pour 1963 et 600 millions pour 1968 devraient être considérablement augmentés en tenant compte du fait que le kilométrage total des routes est de 10 842 kms, et que les crédits d'entretien demandés pour 1963 s'élevaient à 485 millions (dont 297 800 000 seulement ont été affectés à cet objet). Mais l'amélioration de l'entretien des routes dépend avant tout des progrès du travail et de la discipline sur les chantiers.

Les crédits d'entretien des voies navigables évalués à 25 millions en 1968, devraient être également augmentés et complétés pour les années intermédiaires entre 1963 et 1968.

## Section II - PROGRAMME DE L'URBANISME, DES EQUIPEMENTS RESIDENTIELS ET DE L'HABITAT

N.B. Les hypothèses de travail retenues sont les suivantes, pour la population totale en 1971 :

Congo	:	912 000
Brazzaville	:	200 000
Pointe Noire	:	115 000
Dolisie	:	14 000
Jacob	:	20 000
Loudima	:	30 000
Centres régionaux	:	40 000

Sous Section I - Principes et orientations d'ensemble :

\* La puissance publique doit rester maître du sol. Il faudra mettre au point un titre juridique donnant le droit d'occuper une parcelle pour un temps donné et pour y réaliser un objectif déterminé en consistance et en délais.

Ce titre, cessible, pourrait être inspiré du bail emphytéotique. Le retour au domaine public s'accompagnerait d'indemnisation justifiée pour les constructions effectuées.

\* **Priorité donnée à l'équipement technique et résidentiel sur le logement**, étant bien entendu que la construction privée africaine continue à être encouragée, par l'utilisation du Fonds National de l'Habitat et les crédits de la BNDC.

\* On s'efforcera de mettre au point un habitat durable et bon marché en matériaux locaux, d'inspiration moderne et africaine à la fois. L'action devra être menée vers cet objectif sur le plan technique, financier et psychologique.

\* L'urbanisé ne doit pas être un déraciné. Le plan s'attachera à la construction d'un environnement psycho-sociologique en partant de toutes les organisations à base non ethnique (travail, culture, religion, sport, syndicats, organisations des femmes et de la jeunesse, organisation politique)'. La participation des citoyens à la vie municipale sera poursuivie par la généralisation progressive des Commissions Municipales inaugurées à Brazzaville et la mise sur pied d'équipements urbains collectifs dont l'initiative et la gestion reviendra aux utilisateurs eux-mêmes.

\* L'aménagement des villes doit être poursuivi en limitant au maximum l'extension de leur périmètre et la dissémination de l'habitat. Un code Congolais de l'urbanisme et de l'habitat ouvrira la voie d'un urbanisme moderne par le permis de construire généralisé et les cadres juridiques à l'appui.

A ces principes et orientations d'ensemble, on peut en ajouter un dernier: la différenciation résolue des objectifs et des moyens pour les grandes villes et les centres secondaires (voir titre I), répondant à la nécessité d'ancrer la population des régions et de freiner l'extension des métropoles.

## **Sous-Section II - Les objectifs d'équipement technique et résidentiel.**

### **A - Grandes villes**

- Contenir les villes dans leur périmètre actuel et accueillir leur croissance par une meilleure utilisation des sites existants.

- Pour cela, entreprendre la reconquête des zones choisies, par la mise sur pied de secteurs d'équipements coordonnés. Les équipements techniques et résidentiels complets y seront prévus pour 200 à 300 habitants à l'Ha. (Dans un premier temps 175 habitants logés dans des constructions à un seul niveau). Des prototypes d'habitat bon marché, la mise à la disposition des habitants d'assistance technique et d'aide pour la construction de leur case, permettront la réoccupation au moindre coût possible, dans des conditions de salubrité et à niveau d'équipement collectif satisfaisants.

- En ce qui concerne l'équipement technique (distribution d'eau, viabilité, assainissement, éclairage public), la commission a recommandé la mise en chantier annuelle de 100 ha pour Brazzaville, 50 pour Pointe Noire, 10 pour Dolisie et 20 pour Jacob et Loudima. (tableau 1). Les coûts retenus sont indiqués au tableau 2.

**Tranche annuelle souhaitable d'équipement technique urbain**  
(millions de F. CFA)

Tableau 1

VILLES	Tranche annuelle Besoin théorique (en hectares)	Nature d'équipement					TOTAL
		acquisitions foncières	Voirie	Assainissement	Adduction d'eau	Eclairage public	
Brazzaville. . . . .	100	140	92	501,5	60	28	821,5
Pointe-Noire . . . . .	50	70	46	250,7	30	14	410,7
Dolisie. . . . .	10	14	9,2	50,1	6	2,8	82,1
Jacob et Loudima . . . . .	20	28	18,5	100,3	12	5,6	164,4
Sibiti . . . . .	3	4,2	2,8	15	1,8	0,8	24,6
Mossendjo . . . . .	6	8,4	5,5	30,1	3,6	1,7	49,3
Djambala . . . . .	2	2,8	1,8	9,8	1,2	0,6	16,2
Fort Rousset . . . . .	7	9,8	6,4	35,1	4,2	2	57,5
Ouessou . . . . .	6	8,4	5,5	30,1	3,6	1,7	49,3
Impfondo . . . . .	2	2,8	1,8	9,8	1,2	0,6	16,2
<b>Total</b>	<b>206 ha</b>	<b>288,4</b>	<b>189,5</b>	<b>1 032,5</b>	<b>123,6</b>	<b>57,8</b>	<b>1 691,8</b>

Tableau 2

**Grille des coûts d'équipement technique**

Nature	Prix à l'Ha
Voirie	920 000
Assainissements eaux pluviales	4 250 000
Adduction d'eau	600 000
Eaux usées	765 000
Electricité, lignes principales éclairage public	280 000
<b>Total</b>	<b>6 815 000</b>

Ils ont conduit aux évaluations portées au tableau A<sub>2</sub>.

- En ce qui concerne l'équipement résidentiel (écoles, marchés, sports, etc...) la grille ci-dessous a été appliquée :

. Equipement par tranches de 5 000 habitants :

Equipement	Coût
- 1 école primaire : 10 classes garçons 10 classes filles 4 classes maternelles 1 pouponnière 1 salle de réunion soit :	74 000 000 F. CFA
- marché	5 000 000 "
- maison commune, commissariat	5 000 000 "
- sport	1 000 000 "
	85 000 000 "

Equipements par tranches de 20 000 habitants :

Equipement	Coût
- 1 dispensaire	8 000 000 F. CFA
- 1 cours complémentaire	50 000 000
	58 000 000

L'application de cette grille, compte tenu de l'existant a conduit la Commission aux évaluations de dépenses portées au tableau A<sub>2</sub>.

A l'ensemble de ces opérations, il a été ajouté un crédit important destiné à la construction du stade et de la piscine olympiques qui permettront à Brazzaville de recevoir les "Jeux de l'Amitié".

### B - Centres secondaires

- L'équipement technique ne profitera qu'aux habitants du centre lui-même. Il pourra donc être ajusté à la croissance prévisible du centre de façon à offrir à la population des conditions analogues à celles qui seront créées dans les quartiers rénovés des grandes villes.
- Pour l'équipement résidentiel, il sera surdimensionné de façon à desservir le maximum d'habitants de la région sous forme d'une fréquentation occasionnelle mais régulière. On assurera donc en tout état de cause à chaque centre l'équipement pour 20 000 habitants prévu par la grille utilisée pour les grandes villes.
- L'application de ces principes conduit, compte tenu de l'existant, aux évaluations présentées pour chaque centre au tableau A<sub>2</sub>.

### Sous-Section III - Le financement des opérations d'équipement technique et résidentiel

La commission de l'équilibre, chargée d'examiner la compatibilité des opérations prévues et demandées par la commission de l'aménagement du territoire avec les possibilités de financement extérieurs, les ressources des collectivités locales susceptibles de nourrir les charges des emprunts d'équipement à souscrire, et les imputations possibles au budget national d'investissement, a abouti aux conclusions ci-après, retenues pour le plan :

A - en ce qui concerne les 6 centres secondaires de Mossendjo, Sibiti, Ouesso, Djambama, Fort-Rousset et Impfondo, l'intégralité des opérations demandées qui s'élèvent à un montant de 1 515 millions sont inscrites au plan. Leur financement sera imputé en totalité sur les ressources d'aide extérieures.

B - En ce qui concerne Dolisie et Jacob, l'intégralité des équipements prévus est également inscrite au plan. Mais sur un montant total de 1 492 millions, 1 178 seront imputés sur l'aide extérieure et 314 aux ressources d'emprunts gagées sur les ressources des finances locales. Ceci suppose qu'en fin de plan, chacune de ces deux collectivités pourra affecter 20 millions de ressources propres aux charges de ces emprunts.

C - en ce qui concerne Brazzaville et Pointe-Noire, sur un total demandé de 7 288 millions, y compris les écoles primaires et C.E.G., la commission n'a pu dégager de sources de financement raisonnablement admissibles que pour un montant de 4 743 millions, dont 1 028 à la charge du budget national d'investissement (578 pour les équipements scolaires et sanitaires, 450 au titre de participation aux grands équipements de voirie) et 3 695 à de nouvelles ressources d'emprunt de ces deux collectivités. (Le solde de 30 millions représente des équipements scolaires déjà admis au financement du F.E.D.) Comme les facultés d'emprunt de ces deux collectivités sont d'ores et déjà épuisées, cela supposerait qu'après avoir amélioré leurs possibilités d'emprunt, elles dégagent respectivement 310 et 155 millions de **ressources fiscales nouvelles annuelles** à affecter à la charge des emprunts nouveaux, et que par ailleurs elles soient en mesure de répercuter sur tous les usagers la charge de fonctionnement des services publics mis en service (assainissement et distribution d'eau)!

C'est donc environ un tiers du programme souhaitable pour les deux villes maîtresses du Congo qui se voit ainsi nécessairement reporté au delà de la période du plan intérimaire. Faute de dégager les ressources nécessaires les opérations retenues devront, elles aussi, être reportées. La prudence indispensable en matière d'équilibre financier impose cette contrainte. Les programmes ainsi retenus pour le plan intérimaire représentent une cible. Leur engagement par tranches successives sera modulé en fonction d'une extinction prudente du rendement escompté de la fiscalité des deux collectivités locales en cause. L'ensemble des programmes connaîtra donc un nécessaire étalement dans le temps.

Il va de soi que l'enregistrement de plus values de recettes dans les années terminales du plan permettrait l'engagement par tranches additionnelles des travaux différés.

Le tableau A<sub>2</sub> récapitule les programmes retenus, par nature et lieu d'opération et par année.

#### Sous-Section IV - L'Habitat : objectifs et financement

Porter fondamentalement l'effort du plan sur l'amélioration ou la création de l'équipement technique et résidentiel des agglomérations principales et surtout secondaires ne signifiera nullement que la construction de maisons d'habitations modernes soit négligée.

Tant pour le secteur africain que pour le secteur expatrié les mécanismes de financement en cours ont été estimés par la commission correctement adaptés aux besoins :

- l'habitat de type moderne de bon standing reçoit son financement, outre un apport annuel des particuliers et des entreprises de l'ordre de 200 millions, d'une intervention de crédits (notamment les crédits à 15 ans et 2,5% de la CCCF de l'ordre de 300 millions.
- Les logements de fonction afférents aux opérations industrielles nouvelles (Potasse, Jacob...) sont inclus dans les devis d'investissements globaux.
- En ce qui concerne les cases africaines (cases en dur, amélioration par toitures et matériaux durables...), les interventions ordinaires de la BNDC, permettant l'engagement annuel de 200 millions, seront poursuivies. Il viendra s'y ajouter la mobilisation des ressources du **Fonds National de la Construction** créé en 1962, et dont le rendement, évalué à 180 millions pour 1963, devrait passer à 245/250 millions en fin de plan. C'est donc une augmentation de l'ordre de 20% sur la période du plan que devrait connaître le rythme de construction des cases.
- Enfin certaines opérations nouvelles, notamment l'implantation de l'ensemble résidentiel de Holle, seront prises en charge directement par les maîtres d'ouvrage industriels, cet effort bénéficiant des incitations et avantages prévus aux conventions.

Au total, la construction d'immeubles de fonction semble devoir se faire au rythme annuel de 500 millions et la construction de cases modernes ou en matériaux permanents croître de 400 millions en 1964 à 500 millions en 1968. Pour l'essentiel, cet accroissement de volume reviendra aux opérations conduites par la SCAHUR, destinées à constituer un patrimoine public d'habitat locatif.

Ainsi pourra-t-on attendre de cet essor de la construction de case les effets développés dans les travaux préparatoires au Plan (annexe 1) :

- entraînement économique régionalisé
- développement de l'entreprise africaine moyenne et artisanale
- promotion psycho-sociologique des résidents.

#### Section III - L'EDUCATION NATIONALE

##### Sous-section I - Les objectifs généraux

La commission compétente s'est systématiquement placée dans une optique de satisfaction des besoins. Elle a fixé les objectifs suivants, représentant des cibles Théoriques à atteindre dans la mesure des ressources disponibles les moyens de financement d'une part, en personnel d'autre part.

L'effectif nouveau à scolariser pendant la période du plan pouvant être estimé à 20 000 élèves et le nombre d'élèves par classe devant passer pendant cette période de 75 en moyenne actuellement, à 50, cela représente 400 classes nouvelles pour scolariser les nouveaux élèves et 600 classes nouvelles pour absorber le surpeuplement actuel, soit 1 000 classes en 5 ans, soit au total 1 milliard de F. CFA.

En outre, dans le cadre des études actuellement poursuivies par les services compétents, la mise sur pied d'un cycle "ruralo-technique" a été préconisée: au bout de la 4ème année de scolarité primaire, les enfants seraient divisés en deux orientations: la plus grande majorité, soit, au moment de la stabilisation des effectifs (25 000 par promotion) environ 23 000, seraient dirigée vers un cycle ruralo-technique comportant deux classes correspondant à l'actuel C.M.1. et C.M.2. plus une classe de fin d'études primaires conduisant les élèves jusqu'à la 16ème année - âge de la scolarité obligatoire. La période du plan intérimaire permettra l'expérimentation avant mise en place de ce cycle ruralo-technique. Compte tenu de cette expérience:

**a - pour le monde rural**: 50% de l'enseignement au moins serait consacré à la terre, à la culture, à la botanique, à la pêche, avec des exercices pratiques et, pour le reste, à l'histoire du CONGO, à la géographie congolaise, à l'instruction civique et à un enseignement arithmétique à base de petits problèmes de commercialisation.

**b - en ce qui concerne les villes**: développement dans ce cycle des centres manuels et professionnels existants à l'heure actuelle (pré-apprentissage).

Les moyens nouveaux nécessités par cet enseignement ruralo-technique sont les locaux nécessaires à la classe supplémentaire de fin d'études, compte non tenu des classes de C.E.G. récupérables.

Les besoins se montreraient à 450 classes en 1968 en correspondance aux effectifs prévus.

Il est bien évident toutefois qu'on ne saurait prétendre atteindre un tel objectif. A supposer même que l'effort financier correspondant puisse être consenti, il serait vain d'espérer recruter les effectifs d'enseignants formés à ces nouvelles techniques pédagogiques, encore à l'état de projet et dépourvues de toute référence expérimentale. Ceci ne constitue pas une raison pour revenir sur ce programme, mais au contraire pour prévoir que la période du plan devra correspondre à sa pleine expérimentation. Aussi bien les investissements en classes, le recrutement et la formation du personnel, s'inscriront-ils à l'intérieur des programmes globaux fixés pour l'enseignement primaire. Une réussite exceptionnelle de la tentative pourrait conduire, à partir de 1967 à une révision en hausse de ces objectifs.

## **B - Enseignement secondaire**

Plutôt que de partir de théoriques taux de passage entre le primaire et le secondaire, une démarche différente a été suivie: dans un premier temps, le chiffrage des besoins en cadres moyens du CONGO dans les 5 ans à venir.

La Commission est parvenue à un chiffre de 2 000 cadres moyens (nouveaux B.E.P.C., dont 1 000 instituteurs). Compte tenu des habituels taux de déperdition, cela représente l'entrée en 8ème de 6 000 élèves.

En ce qui concerne les besoins en cadres supérieurs (bacheliers), il sortira dans les 5 ans du plan, 350 bacheliers congolais et ce rythme a été jugé suffisant. Pour sortir ces 350 bacheliers, il faut disposer de 700 élèves de seconde et la déperdition entre la 6ème et la seconde est de 2/3.

Pour avoir, en fin de cycle long 350 bacheliers, il faut donc faire entrer en 6ème : 2 000 élèves.

Les entrées en 6èmes, B.E.P.C. et baccalauréat représentent donc 8 000 élèves en 5 ans; il en rentre actuellement le double. Une double reconversion est donc à apporter :

- utiliser le cycle ruralo-technique pour détourner de l'orientation secondaire les éléments les moins doués et, à l'intention de ceux qui entreraient en secondaire, appuyer sur l'orientation technique, qu'elle soit agricole ou industrielle, les effectifs de sortie du cycle "ruralo-technique" seront prioritairement orientés vers les postes d'encadrement moyen du développement rural.
- faire jouer à plein le décret de Mai 1960 qui prévoit des sections commerciales et techniques dans les C.E.G.

Les locaux pour l'enseignement secondaire sont, en ce qui concerne le cycle court, suffisamment prévus par le programme F.E.D. de construction de 12 C.E.G. (en plus des centres régionaux, Kinkala, Boko Madingou; pas de C.E.G. prévu à Jacob).

Coût du programme C.E.G. : 390 millions de C.F.A.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire long, il y a lieu de prévoir l'agrandissement du lycée Technique et des classes supplémentaires au Lycée Savorgnan de Brazza à Brazzaville et Victor Augageur à Pointe-Noire.

Montant maximum de ces agrandissements : 200 millions de C.F.A.

Il a été proposé que l'enseignement secondaire à cycle court complet soit concentré dans les centres régionaux, les autres C.E.G. de sous-préfectures étant affectés, dans un premier temps, aux premières classes de cycle secondaire et, si possible, reconvertis en classes de fin d'études primaires ruralo-technique.

En ce qui concerne l'enseignement normal, la reconversion des collèges de Dolisie (garçons) et de Mouyondzi (filles) a été préconisée sur deux plans :

- 1 - ils ne comporteraient plus de premier cycle d'enseignement général mais, par contre, donneraient la formation pédagogique à tous les nouveaux.
- 2 - les deux collèges seraient géographiquement regroupés à Dolisie pour assurer une meilleure efficacité et rentabilité aux deux corps de professeurs.

### C - Enseignement supérieur

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le vœu a été exprimé que les étudiants effectuent leur études le plus près possible du CONGO (Universités Africaines) et dans le cadre d'un dirigisme qui les orienterait vers la satisfaction des besoins du Congo en cadres supérieurs.

## B - Service civique de la jeunesse

La reconversion du Service civique a été demandée : il devrait être conçu à la fois comme stade supérieur du cycle ruralo-technique et comme le cadre de reconversion des insuccès du cycle secondaire. Son objectif principal devrait être de susciter des "agriculteurs pionniers", acteurs du développement rural. Son objectif secondaire devrait être de participer à la réalisation de tous travaux d'intérêt public (création et entretien de routes, réparation de ponts etc...)

### Sous-Section II - Enseignement primaire : Répartition régionale des programmes

#### Hypothèses sur les effectifs :

L'accroissement d'effectifs à scolariser (primaire) pendant la période du plan représente 20 000 enfants. Avec l'objectif de 50 enfants par classe, cela représente 400 classes pour l'ensemble du pays.

La répartition géographique de cet effort peut se faire sur la base de la population prévisible dans chaque zone ou centre à la fin du plan. La population à scolariser représente à peu près le quart de la population totale. Cependant à Brazzaville et à Pointe-Noire, le pourcentage de 20% sera utilisé; en effet, il convient de tenir compte :

1 - de la proportion de migrants dans la population totale : en effet les immigrants arrivent à un âge où ne se pose plus le problème de leur scolarisation, n'amènent pas toujours leurs enfants et surtout pas immédiatement.

2 - Le "suréquipement" relatif de ces centres permet de les mettre quelque peu en seconde urgence par rapport au reste du pays.

Dans le cadre des hypothèses de croissance retenues (par le calcul démographique et compte tenu des perspectives de créations d'emploi, l'effort global de création de classes primaires, ventilé par région, est donné par les tableaux ci-après :

#### Programme scolaire primaire dans les centres urbains

VILLES	Ecoles existantes (nombre de classes)	Classes à construire pour faire cesser le surpeuplement (objectif : 50 élèves par classe)	Classes à construire pour absorber l'accroissement d'effectif	Total de classes neuves à réaliser
Dolisie . . . . .	50	17	5	22
Jacob - Loudima . . . . .	15	17	30	47
Sibiti . . . . .	2	1	3	4
Mossendjo . . . . .	24	2	15	17
Djambala . . . . .	2	1	2	3
Fort-Rousset . . . . .	18	5	5	10
Ouessou . . . . .	12	2	3	5
Impfondo . . . . .	2	2	3	5
Brazzaville . . . . .	361	162	140	302
Pointe-Noire . . . . .	168	52	94	146
<b>Total</b>	<b>654</b>	<b>261</b>	<b>300</b>	<b>561</b>

**Classes primaires nouvelles à créer en dehors des centres urbains régionaux**

DEPARTEMENTS	Résorption du surpeuplement actuel	Absorption de l'accroissement des effectifs	TOTAL
Kouilou. . . . .	51	10	61
Niari. . . . .	17	} 15	88
Niari Bouenza . . . . .	56		
Nyanga Louessé . . . . .	27	10	37
Bouenza Louessé . . . . .	28	10	38
Pool . . . . .	86	} 20	140
Djoué . . . . .	34		
Léfini . . . . .	19	10	29
N'Kéni . . . . .	48	} 15	124
Alima . . . . .	23		
Likouala Mossaka . . . . .	20		
S.P. Mossaka . . . . .	18		
Sangha . . . . .	1	3	4
Likouala . . . . .	2	7	9
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	<b>100</b>	<b>530</b>

**Sous-Section III - L'enseignement secondaire court**

a - Effectifs des classes de préparation au B.E.P.C. et promotions

Les besoins en cadres moyens ont été estimés à 2 000 pour la période du plan, soit 5 promotions B.E.P.C. (ou équivalent) de 400 correspondant chacune à l'entrée en 6ème de 1 200 élèves.

Compte tenu des taux de déperdition, les effectifs des classes successives peuvent être ainsi retracés :

- 6ème = 1 200
  - 5ème # 1 044
  - 4ème = 856
  - 3ème # 800 (la moitié étant reçue au B.E.P.C.)
- Total 3 900**

Cependant, la progression des sorties de diplômés peut être estimée, pour les années du plan, à :

en 1963 (pour mémoire)  $\frac{380}{2} = 190$

en 1964  $\frac{758 \times 93}{100} = \frac{704}{2} = 352$

en 1965  $\frac{1\ 277 \times 82}{100} = \frac{1\ 047 \times 93}{100} = \frac{973}{2} = 436$

en 1966  $\frac{1\ 970 \times 88}{100} = \frac{1\ 300}{2} = 350$

en 1967 650

Sur quatre ans le solde est légèrement positif, mais dès 1963, il faut avoir à l'esprit que si les entrées en 6ème sont supérieures à 1 200 élèves, des difficultés de placement de diplômés risquent de se faire jour.

#### b - LES MOYENS MATERIELS

Nombre de classes secondaire court existantes :

C.E.G.	public	83	} au total 136
	privé	31	
Normal	public	12	
	privé	10	

pour un effectif actuel de 4 670 soit 34 élèves par classe.

Le programme C.E.G. comprend 66 classes :  $136 + 66 = 202$ , si l'on retire 10 classes pour le cycle pédagogique:

- 192 classes soit pour des promotions de 3 900 - 20 élèves par classe.

En admettant le chiffre de 30 élèves par classe, on peut récupérer  $192 - 130 = 62$  classes pour la classe terminale primaire.

16 classes existantes de C.E.G. sont actuellement implantées dans des centres (Kinkala, Boko, Etoko, Boundji) non retenus pour être le siège d'opérations structurantes. Ce devra être les premières à être reconverties en "classes terminales primaires".

Les efforts prévus dans le programme F.E.D. sur, Boko, Kinkala, Madingou, devront être regroupés ailleurs (18 classes) et notamment à Jacob.

#### Section IV - LA SANTE PUBLIQUE

Les objectifs assignés à la "Santé Publique" dans le cadre du plan de développement économique et social de la République du CONGO, sont apparus doubles.

Tout d'abord, mettre sur pied une structure qui serve le développement économique et social et qui, pour ce faire, reprenne le schéma des neuf régions économiques dont les pôles seront, dans le cadre du plan, le siège d'opérations structurantes. Ces opérations viennent en priorité pour le financement.

Ensuite assurer la diffusion dans l'ensemble du territoire d'un équipement sanitaire de qualité.

Dans ce cadre, les opérations suivantes ont été retenues pour le premier plan.

##### 1° - En ce qui concerne les centres régionaux

a - dans chacun des centres suivants :

- . Dolisie . Djambala
- . Jacob . Impfondo
- . Mossendjo . Ouesso
- . Sibiti

a assurer ou compléter l'installation.

d'un hopital secondaire doté de tout l'équipement souhaitable et fonctionnant en permanence sous la direction d'un médecin (coût unitaire dans le cas de création : 80 millions CFA).

A Fort Rousset, où un hopital secondaire existe déjà, une somme de 100 millions sera consacrée à la création d'un établissement hospitalier régional assurant pour l'ensemble de la Cuvette les opérations impraticables dans les hopitaux secondaires.

- D'un dispensaire urbain (P.M.I., nutrition, consultations) correspondant à une unité de peuplement de 20 000 personnes.

b - implantation dans les sous-préfectures ou les centres ayant une importance économique (par exemple : Lekana, N'Tam à l'extrême N.O. de la Sangha, M'Bila centre des plantations de Komono), d'un dispensaire regroupant les formations actuellement dénommées P.M.I. et blocs radio-chirurgicaux et fonctionnant sous la responsabilité d'un infirmier d'Etat et d'une sage-femme (dans un premier temps probablement une matrone, ensuite, une sage-femme/assistante sociale).

(Coût unitaire dans le cas de création complète : 10 millions CFA).

c)- pour assurer une liaison entre ces deux éléments du système sanitaire et pour créer la meilleure diffusion de la Santé publique dans le pays, au départ de chacun de pôles considérés et aussi de Brazzaville et de Pointe-Noire, une équipe itinérante comprenant un médecin et un infirmier et dotée d'un matériel approprié (subsistance et évacuation) effectuera dans la zone d'influence de l'Hopital secondaire des tournées régulières.

(Coût de l'équipement : 3 millions/unité).

## 2 - En ce qui concerne les grandes villes

a - Mise en place dans les "quartiers d'équipement coordonné" d'un dispensaire urbain pour 20 000 habitants (P.M.I., nutrition, consultations). Pour Brazzaville et Pointe-Noire, cet équipement sera étalé sur 10 ans. On aura donc, dans le cadre du Plan, 14 unités de ce type, soit : Brazzaville 4, Pointe-Noire 2, et 1 dans chaque centre. On soulignera que le dispensaire de ce type suréquipe volontairement les centres secondaires qui ne comptent pas 20 000 habitants.

(Coût unitaire : 8 millions CFA).

b - Création à Brazzaville et à Pointe-Noire de centres de diagnostics et de pré-hospitalisation (respectivement deux à Brazzaville et un à Pointe-Noire), destinés à diminuer l'encombrement des hôpitaux proprement dits.

(Coût unitaire de l'équipement : 60 millions CFA environ).

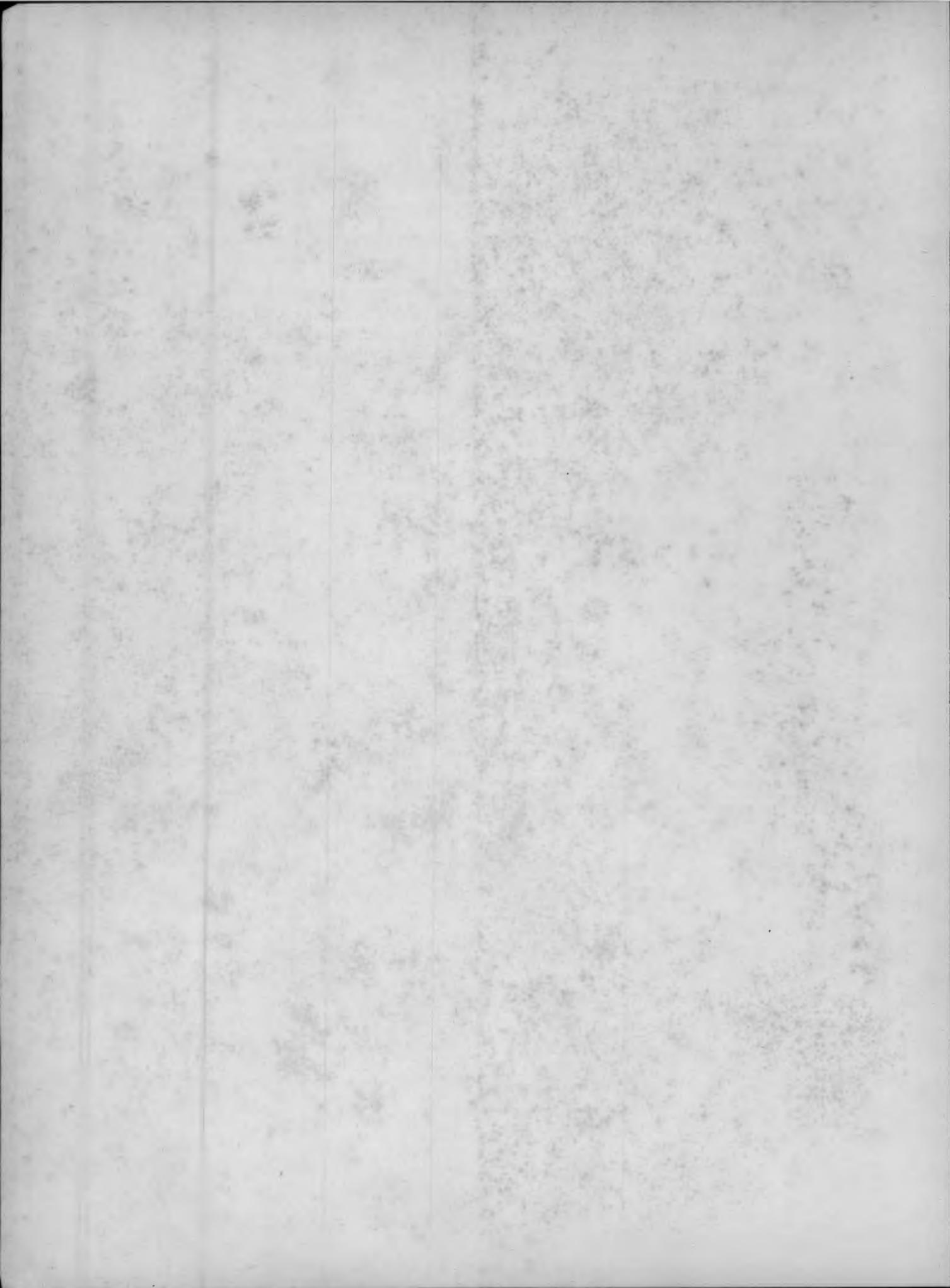
Une partie notable des équipements décrits ci-dessus existe déjà. Le plan dégage donc seulement les fonds nécessaires pour compléter l'existant.

3 - En ce qui concerne l'Equipement sanitaire général, la lutte contre les grands endémies et l'action sanitaire dans les petites agglomérations et en grousse, le plan prévoit un montant global d'investissements de 360 millions qu'il appartiendra au Service de la Santé de ventiler.

### C - Opérations Hors Plan

Deux opérations importantes proposées par les services de la Santé, l'Aérium de Djambala pour 200 M. , le Sanatorium de Lekana pour 100 M. n'ont pu être inscrites dans le cadre du Premier Plan. Toutefois, elles pourraient être éventuellement financées par des fonds internationaux spécialisés et ont été retenues à titre d'opérations conditionnelles.

- Le tableau A<sub>4</sub> reprend l'ensemble des opérations d'investissements dans le domaine de la Santé.
- Les opérations prévues exigent un renforcement considérable du personnel médical et sanitaire : 20 médecins, 560 infirmiers et matrones, 22 assistantes sociales. Le budget de fonctionnement du Ministère de la Santé a été en conséquence augmenté de 550 millions dans l'espace du plan, passant de 673 en 1963 à 1 223 en 1968.



**Opérations d'infrastructures**  
(Transports et Télécommunications)

(millions de francs CFA)

OPERATIONS	Montant des Investissements	VENTILATION PAR ANNEE					FINANCEMENT DES OPERATIONS	
		1964	1965	1966	1967	1968		
<b>I - ROUTES</b>								
Equipement Général :	550	110	110	110	110	110	<p>Le montant annuel des travaux routiers neufs, 750 à 850 millions, prolonge la moyenne de ces dernières années. Il n'y a donc pas lieu de prévoir d'augmentation des moyens d'entreprise actuellement disponibles.</p> <p>Sur les 3 950 millions de travaux neufs au programme, 60 sont déjà financés sur FAC et 780 sur FED-1.</p> <p>Les 3 110 millions à financer seront demandés à l'aide extérieure pour 2 655 millions, le complément, soit 455 millions étant inscrit au budget national d'investissements.</p> <p>Les 550 millions de matériel d'équipement général seront demandés à l'aide extérieure, dont 220 millions sous forme d'emprunt AID.</p>	
KOUILOU								
Bitumage KOUILOU-CABINDA	350	175	175	-	-	-		
Confortement SOUNDA	170	60	110	-	-	-		
NIARI NYANGA								
Mossendjo - Divenié	100	60	40	-	-	-		
Coordination Rail	50	-	-	50	-	-		
Dessertes Divenié	120	-	60	60	-	-		
BOUENZA								
Mossendjo - Komono	80	80	-	-	-	-		
Sibiti - Jacob	600	-	200	400	-	-		
Sibiti - Komono	200	-	-	-	100	100		
Komono - Zanaga	400	-	-	100	200	100		
Réseau secondaire	50	-	20	10	10	10		
POOL - DJOUE								
Kinkala - Boko	80	20	20	20	20	-		
Kindamba - Mindouli	200	-	-	-	100	100		
Plateaux								
Djanbala - Lekana	25	25	-	-	-	-		
Gamboma - Abala	120	-	-	-	120	-		
Lefini - N'Go	345	-	-	105	120	120		
Cuvette								
Boundji - Ewo	60	-	-	-	-	60		
Obouya - Fort-Rousset	320	200	120	-	-	-		
Gamboma - Obouya	180	-	-	-	-	180		
Ponts	150	50	100	-	-	-		
Makoua - Kelle	120	-	-	-	60	60		
Okoyo - Etoumbi (étude)	20	-	-	-	20	-		
SANGHA								
Route du cacao (complément)	110	110	-	-	-	-		
Ouessou - Attention	50	-	-	-	-	50		
Pikounda - Mokouango	50	-	-	-	50	-		
<b>Total Routes</b>	<b>4 500</b>	<b>890</b>	<b>955</b>	<b>855</b>	<b>910</b>	<b>890</b>		
<b>II - VOIES FLUVIALES</b>								
Equipement Général :	90	90	-	-	-	-		<p>Les 625 millions d'investissements prévus seront demandés à l'aide extérieure pour 525 millions, à l'emprunt international (AID) pour 90, le complément étant imputé au Budget d'investissement (10).</p>
Desnagueur baliseur	80	-	20	20	20	20		
4 barges automoteur 60 T								
MOSSAKA								
Remblaiement	95	-	45	50	-	-		
Port et Ville	150	-	-	50	50	50		
LIKOUALA								
Desnagage canal	10	10	-	-	-	-		
Réfection	200	-	-	-	100	100		
<b>Total Fleuves</b>	<b>625</b>	<b>100</b>	<b>65</b>	<b>120</b>	<b>170</b>	<b>170</b>		
<b>III - PORT de Pointe Noire</b>								
2 postes à quai (achèvement)	380	280	100	-	-	-	<p>610 millions sont déjà financés par FED.1.</p> <p>180 millions seront prélevés sur les ressources propres du Port (auto-financement)</p> <p>1 090 millions seront empruntés par l'ATEC, dont 700 recherchés auprès de l'AID.</p>	
Déplacement de la passe	230	-	130	100	-	-		
Superstructure mole	130	-	80	50	-	-		
Quai Potasse	610	110	200	200	100	-		
Superstructures	90	-	-	-	90	-		
Poste pétrolier	40	-	-	-	40	-		
Magasins banaux	50	-	-	-	-	50		
Port de Pêche	90	-	-	60	30	-		
Dock et Ponton	260	-	-	-	-	260		
<b>Total Port</b>	<b>1 880</b>	<b>390</b>	<b>520</b>	<b>410</b>	<b>260</b>	<b>310</b>		
<b>IV - CHEMIN DE FER</b>								
Equipement de la zone de Mossendjo	350	-	-	150	150	50	<p>670 millions seront auto-financés par le CFCO.</p> <p>935 millions seront demandés à l'aide extérieure.</p>	
Infrastructures - Voies	670	130	130	130	130	150		
Matériel roulant	585	115	115	115	115	125		
<b>Total Voies Ferrées</b>	<b>1 605</b>	<b>245</b>	<b>245</b>	<b>395</b>	<b>395</b>	<b>325</b>		
<b>V - AERODROMES</b>								
Equipements divers (évacuation sanitaire)	80	-	20	20	20	20	Financement demandé à l'aide extérieure.	
Aménagement Impfondo (Piste DC <sub>3</sub> )	20	-	-	20	-	-		
<b>Total Aérodrômes</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>20</b>		
<b>VI - TELECOMMUNICATIONS</b>								
Cable Hertzien (achèvement)	350	175	175	-	-	-	<p>350 millions étant déjà financés par FED-1, 25 millions seront encore demandés à l'aide extérieure et 95 millions auto-financés par l'OEPT.</p>	
Equipement BLU de Mossendjo	10	10	-	-	-	-		
Bureaux de Poste :								
Abala - Ewo - Okoyo - Bomo - Loukolela - Madingo kayes - Boko Songho	30	-	-	10	10	10		
Bureau Mossendjo	10	-	-	10	-	-		
Réseaux téléphoniques urbains : (7 centres)	40	-	10	10	10	10		
Réseau téléphone de Brazzaville	30	5	5	5	5	10		
<b>Total Télécommunications</b>	<b>470</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>30</b>		
<b>Total Général</b>	<b>9 180</b>	<b>1 815</b>	<b>1 985</b>	<b>1 855</b>	<b>1 780</b>	<b>1 745</b>		

Sur ce total de 9 180 millions : 1 810 sont déjà financés par FAC et FED ; des 7 370 millions restant seront demandés :

pour 4 560 à l'aide extérieure

" 1 400 à des emprunts (dont 1 010 à l'AID)

" 945 aux ressources propres de l'ATEC et de l'OEPT

Le complément de 465 millions est imputé au budget national d'investissement.

Tableau A<sub>2</sub>

## Opérations d'Urbanisme

(millions de francs CFA)

CENTRES	NATURE D'EQUIPEMENT					VENTILATION PAR ANNEE					Reporté sur 2 <sup>e</sup> Plan	FINANCEMENT
	Voirie- assainissement Eclairage Foncier	Eau Marchés	Maisons communes Sports	Dispensaires de quartiers	Total demandé	1964	1965	1966	1967	1968		
Brazzaville . . . . .	4 100	350	77	16	4 543	431	478	540	616	783	1 695	<p>Les équipements des 6 centres secondaires de Mossendjo - Sibiti - Djambala - Fort-Rousset - Ouessou - Impfondo seront demandés à l'aide extérieure.</p> <p>Pour Dolisie et Jacob l'aide extérieure sera complétée chaque fois par 157 millions d'emprunts payés sur les finances locales.</p> <p>Pour Brazzaville (y compris les Jeux de l'amitié 1965) et Pointe Noire, le budget National interviendra pour 1 111 millions. Le reste, 3 695 millions, sera demandé à des emprunts payés sur un accroissement de ressource des collectivités locales et 30 millions représentent les engagements sur FED au titre des CEG.</p>
Installations des Jeux de l'amitié . . . . .	557	-	-	-	557	207	350	-	-	-	-	
Pointe Noire . . . . .	2 050	180	33	8	2 271	220	244	276	312	379	840	
Dolisie . . . . .	410	35	7	8	460	71	79	90	101	119	-	
Mossendjo . . . . .	246	23	6	8	283	44	49	55	62	73	-	
Sibiti . . . . .	123	9	6	8	146	22	24	28	31	41	-	
Jacob . . . . .	820	65	12	8	905	140	155	175	198	237	-	
Djambala . . . . .	82	11	6	8	107	16	18	21	23	29	-	
Fort-Rousset . . . . .	287	26	6	8	327	50	56	62	72	87	-	
Ouessou . . . . .	246	18	6	8	278	43	48	55	61	71	-	
Impfondo . . . . .	82	11	6	8	107	16	18	21	24	28	-	
Total	9 003	728	165	88	9 984	1 260	1 519	1 323	1 500	1 847	2 535	

Tableau A<sub>3</sub>

## Education Nationale

(millions de francs CFA)

CENTRES	NATURE D'EQUIPEMENT						TOTAL	VENTILATION PAR ANNEE					FINANCEMENT
	Ecoles Primaires		C.E.G. FED. I. (2)	Hors FED	Lycées ENS	Enseign. <sup>t</sup> Technique		1964	1965	1966	1967	1968	
	Centres (1)	Brousse											
Brazzaville. . . .	296	140	15	70	158 <sup>(3)</sup>	63 <sup>(4)</sup>	742	114	126	142	160	200	Les écoles primaires des centres secondaires (hormis Brazzaville et Pointe Noire) sont demandées à l'aide extérieure.  Les écoles primaires de brousse sont prévues au budget National d'équipement.
E.N.S. (6) . . . .	-	-	-	-	100	-	100	-	-	100	-	-	
Pointe Noire . . . .	148	61	15	40	50 <sup>(5)</sup>	40 <sup>(5)</sup>	354	55	61	69	78	91	
Dolisie . . . . .	22	17	15	-	-	-	54	8	9	10	11	16	
Mossendjo . . . . .	17	37	43	-	-	-	97	15	17	19	22	24	
Sibiti . . . . .	4	38	43	-	-	-	85	13	14	16	19	23	
Jacob . . . . .	47	71	43	-	-	-	161	25	30	33	35	38	
Djambala . . . . .	1	77	43	-	-	-	121	19	21	23	27	31	
Fort Rousset . . . .	10	76	39	-	-	-	125	19	22	25	28	31	
Ouessou . . . . .	5	4	14	-	-	-	23	3	4	4	5	7	
Impfondo . . . . .	5	9	43	-	-	-	57	8	9	11	13	16	
Total	555	530	313	110	308	103	1 919	279	313	452	398	477	

(1) - partie intégrante du programme d'équipements urbains

(2) - financés par FED. I

(3) - id<sup>em</sup>

(4) - sur FAC 1962 complémentaire

(5) - sur FAC 1963

(6) - projet UDE (300 millions). On ne prend ici en compte que la part Congo.

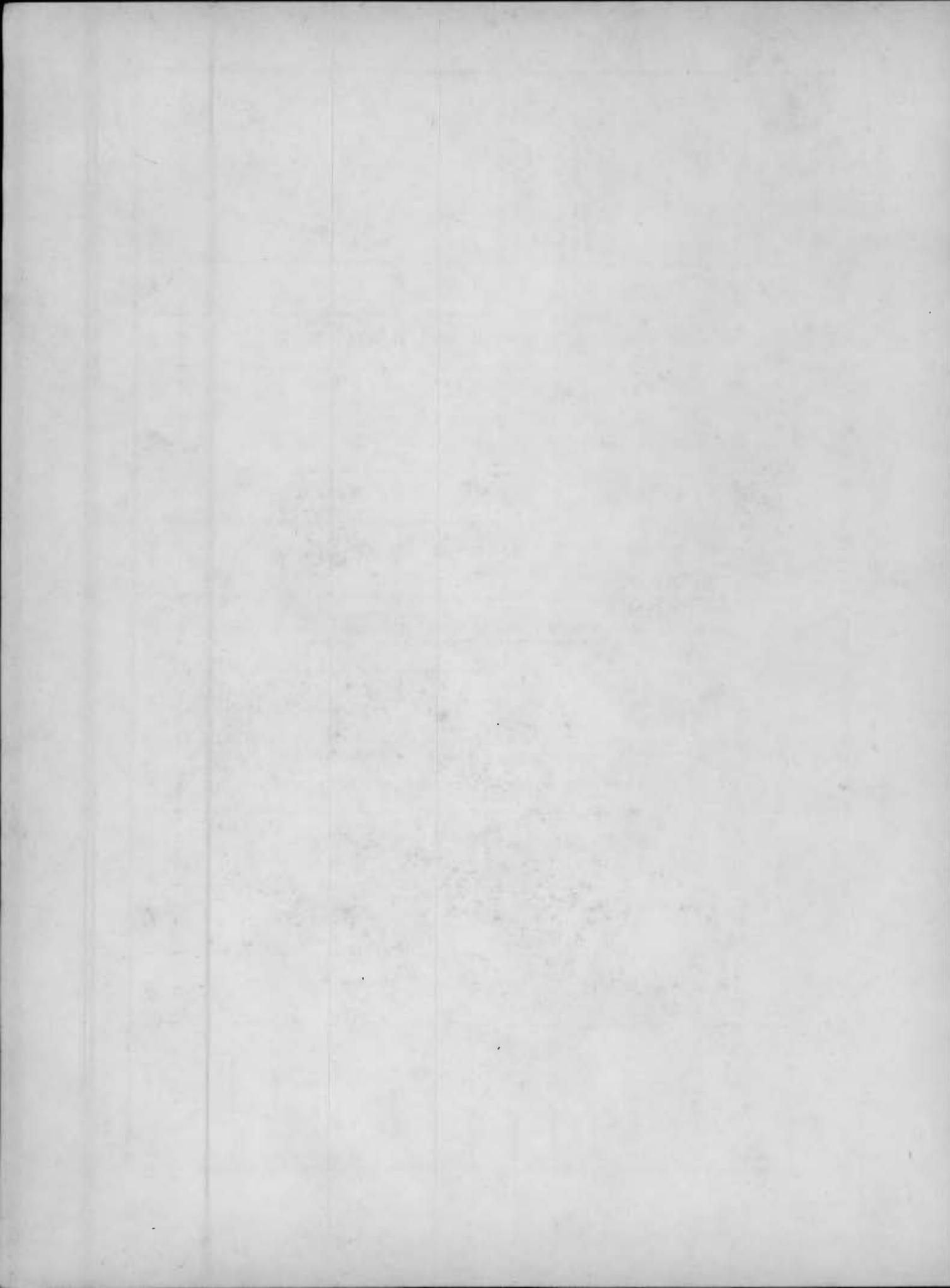
Tableau A<sub>4</sub>

## Opérations Santé Publique

(en millions de francs CFA)

CENTRES	NATURE D'EQUIPEMENT						TOTAL	VENTILATION PAR ANNEE					FINANCEMENT
	Hopitaux Secondaires	P.M.I. Blocs - chirurgie	Equipes itinérantes	Dispens. res urbains	Centres de pré-hosp.	Divers		1964	1965	1966	1967	1968	
Brazzaville. . . . .	-	-	3	Déjà pris en compte au titre des équipements urbains	120	-	123	19	21	24	28	31	430 millions, seront demandés à l'aide internationale (ONU) et aux concours du FAC et du FED.
Pointe-Noire. . . . .	-	-	3		60	-	63	10	11	12	14	16	
Dolisie. . . . .	-	-	3		-	-	3	3	-	-	-	-	
Mossendjo. . . . .	50 (1)	-	3		-	-	53	5	9	11	13	15	
Sibiti. . . . .	20	-	3		-	-	23	4	4	4	5	6	
Jacob. . . . .	60	-	3		-	-	63	9	10	12	15	17	
Djambala. . . . .	20	-	3		-	-	23	3	4	4	5	7	
Fort-Rousset. . . . .	100	-	3		-	-	103	15	17	20	24	27	
Quesso. . . . .	60	-	3		-	-	63	9	10	12	14	18	
Impfondo. . . . .	20	-	3		-	-	23	4	4	4	5	6	
Centres de Brousse. . .	-	360	-		-	-	360	50	60	70	80	100	
Aérium Djambala. . .	-	-	-		-	-	(200)	-	-	-	-	-	
Sana Lekana. . . . .	-	-	-		-	-	(100)	-	-	-	-	-	
Total	330	360	30	(88)	180	(300)	900	131	150	173	203	243	470 millions ont été mis à la charge du budget National d'Investissements.

(1) dont 10 inscrits au FAC 63.

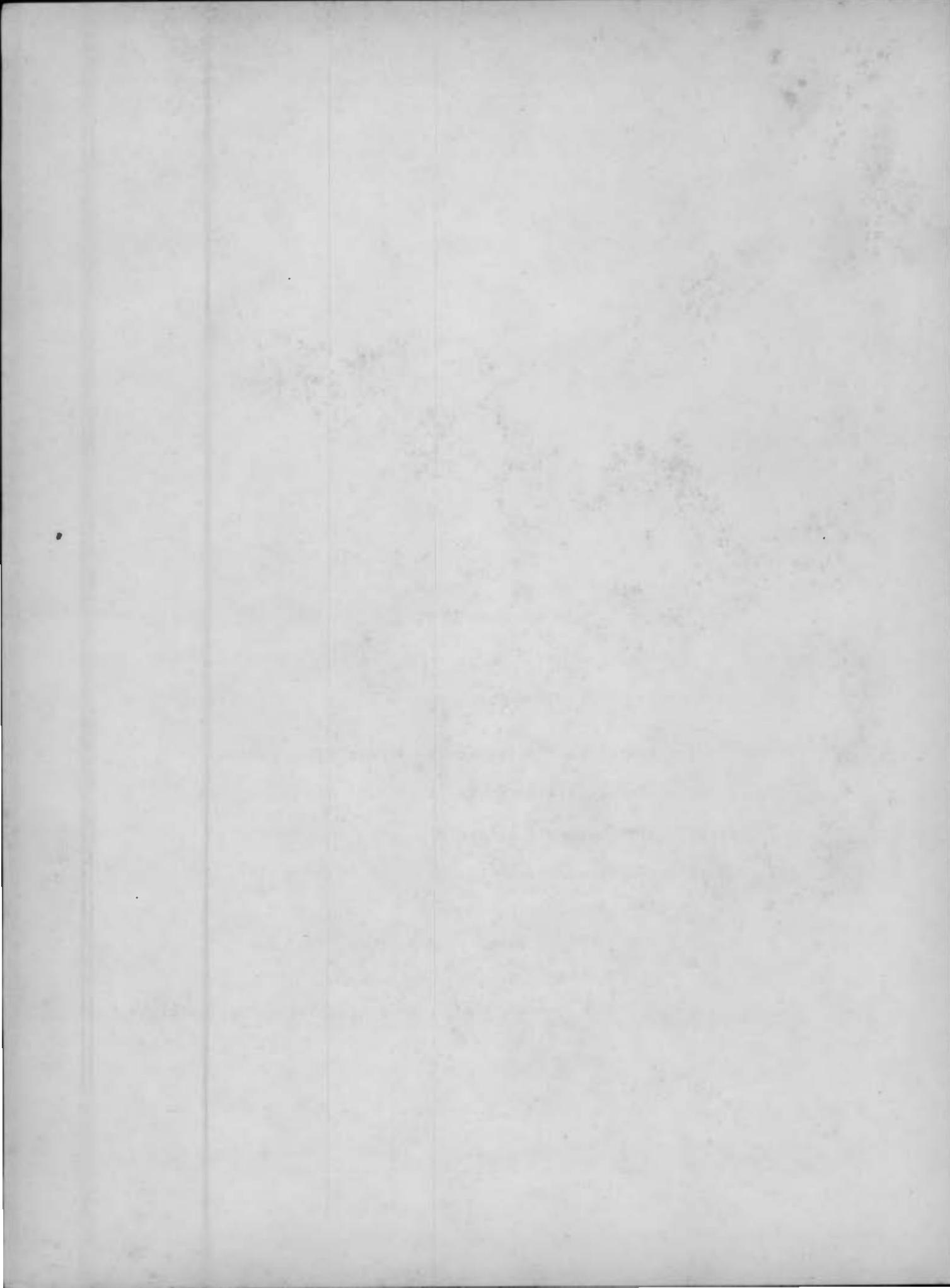


## TITRE II

### CHAPITRE II

#### LE DEVELOPPEMENT RURAL

- Section I - Promotion d'ensemble de la Population rurale
- " II - Commercialisation de la production
- " III - Développement intensif
- " IV - Les Productions
- 1 - Arachide
  - 2 - Huile de palme et palmistes
  - 3 - Elevage
  - 4 - Café, cacao, paddy, maïs, fruits, tabac, maraîchage.



## Section I - PROMOTION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION RURALE

Cette promotion repose toute entière sur la vulgarisation des techniques de progrès et l'association contractuelle des producteurs aux objectifs du plan par l'intervention du Service de l'Agriculture étoffé et structuré dans ce but.

### 1 - Objectifs directs :

- accroître le volume de la production agricole tout en maintenant ou améliorant sa qualité
- orienter cette production en fonction des vocations régionales et des marchés
- favoriser une politique de densification des activités agricoles
- coordonner de façon rigoureuse les actions de production avec les objectifs et politiques de commercialisation dans le cadre de l'organisation régionale du plan

### 2 - Rôles :

- vulgarisation de techniques de productions améliorées (démonstrations, formation des producteurs)
- production de semences, de plants et de géniteurs sélectionnés
- expérimentation (de variétés et de techniques nouvelles élaborées par les stations de recherches)
- formation de personnel d'encadrement agricole :
  - moniteurs,
  - aides de cultures (démonstrateurs)

### 3 - ORGANISATION

L'action de développement rural repose sur la mise en place de 9 régions agricoles, correspondant aux 9 régions de programme du plan, divisées en 41 secteurs, correspondant généralement aux sous-préfectures. A chacune des régions sont rattachés les "périmètres de mise en valeur intensive" de son ressort. (Voir Carte page 21 bis)

REGIONS	SECTEURS	PERIMETRES
I - KOUILOU (Pointe-Noire)	POINTE NOIRE KAYES M'VOUTI	Ceinture maraîchère GUENA (banane)
II - NIARI-NYANGA (Dolisie)	KIMONGO DOLISIE KIBANGOU DIVENIE MOSSENDJO MAYOKO	Mossendjo (rizerie) Kibangou (élevage)
III - BOUENZA (Sibiti)	SIBITI KOMONO ZANAGA S/BOUENZA MOUYONDZI	SIBITI (huilerie) ZANAGA (café)

REGIONS	SECTEURS	PERIMETRES
<b>IV - NIARI</b> ( Loudima)	LOUDIMA JACOB MADINGOU BOKOSONGO	LOUDIMA - SAVN
<b>V - POOL-DJOUE</b> (Brazzaville)	BRAZZAVILLE KINKALA ROKO MINDOULI KINDAMBA MAYAMA	M'PASA - (élevage) KINDAMBA-VINDZA (rizerie) DE CHAVANNE (élevage SAFEL)
<b>VI - LEFINI-N'KENI</b> (GAMBOMA)	DJAMBALA LEKANA GAMBOMA ABALA	LEKANA (polyculture) ETTORO (huilerie)
<b>VII - CUVETTE CONGOLAISE</b> (Ft Rousset)	Ft ROUSSET MAKOUA BOUNDJI EWO KELLE MOSSAKA	EWO (café) ETOUMBI (huilerie) Ft ROUSSET (huilerie) MOSSAKA (cacao)
<b>VIII - SANGHA</b> (Ouesso)	OUESSO SEMRE SOUANKE SOUFFLAY	ELOGO (cacao) MOKOUANGO (huilerie)
<b>IX - LIKOUALA</b>	IMPFONDO EPENA DONGOU	DONGOU (café) EPENA (huilerie)

#### A - La région agricole

Chacune des régions est placée sous l'autorité d'un ingénieur (ITA) assisté, en tant que coordinateur des programmes de développement rural, par un agent technique du Génie Rural et, si besoin est, par un agent du service de l'élevage

Les équipements des régions agricoles sont presque tous constitués au début du plan, à l'exception :

- de la région d'Impfondo (bâtiments, magasins et véhicules de liaison)
- et de quelques unités de véhicules de liaison.

Les régions agricoles devront à plus ou moins brève échéance être dotées de centre d'action agricole constitué par un centre d'apprentissage et une ferme d'application. Pendant la période du plan intérimaire seuls quelques centres seront à étoffer ou à créer :

- a) centres existants : Mayoumina pour les régions I II III IV et V

b) Le centre de la Mission Catholique de LEKANA sera assisté pour être mis en mesure de fonctionner comme centre d'apprentissage agricole spécialisé dans les actions de polyculture adaptées aux plateaux KOUKOUYA, en vue d'une extension progressive des mêmes techniques aux autres plateaux (DJAMBALA et N'GO). De même, une assistance sera donnée au centre d'action rurale privé de KINDAMBA, en vue de la diffusion de la petite culture rizicole dans la région Nord du Pool.

c) Trois autres centres seront entièrement à créer :

- ELOGO, dans la zone d'intensification du cacao. Mais les infrastructures existent ou seront complétées à l'occasion de la création des 400 ha de plantation industrielle
- FORT ROUSSET où la ferme, existante, est entièrement à reconstituer.
- IMPFONDO (centre d'instruction agricole et de pêche artisanale et industrielle)

## B - Le Secteur agricole

A chaque secteur agricole correspond une limite administrative (sous-préfecture). L'objectif premier sera l'organisation au sein de chaque secteur des producteurs en groupement, préfiguration de futures coopératives. Chaque secteur dirigé par un conducteur d'agriculture et assisté de 4 à 5 moniteurs assisté par 1 agent de commercialisation de coopérative sera organisé en centres primaires (correspondant aux villages ou groupes de villages) aux lieux des marchés et en centres secondaires (correspondant aux chefs lieux de sous-préfectures). L'éducation coopérative sera assurée par les agents de commercialisation ou de coopérative (ajouter l'organigramme de Lissouba)

L'équipement d'un centre secondaire comprendra 5 à 6 logements, 1 bureau, un magasin de stockage spacieux, 1 véhicule de liaison, 1 matériel de traitement, de démonstration, etc...

Certains secteurs pourront disposer d'une ferme de démonstration (15 ha) avec un troupeau de géniteurs (1 bovin, 5 porcins et un élevage avicole) de matériel de démonstration et de traitement phytosanitaire, d'une ou plusieurs pépinières permanentes ou non, individuelles ou publiques. Quelques fermes sont entièrement à créer :

- Pointe-Noire (aviculture)
- Sibiti (fermes à réorganiser)
- Dolisie (ferme à développer)
- Kinkala, Molenda, Ettore (à étoffer)
- Souanké, Mossendje (à créer)

Il existe en début de plan environ 110 moniteurs qualifiés en exercice. Les besoins en fin de plan s'élèveront au moins à 200. Compte tenu des besoins de renouvellement (5 par an initialement, 10 en fin de plan), c'est à 140 environ que devrait s'élever la "production" de l'école de Sibiti. Or elle ne sera que de 10 par an pendant les 3 premières années, de 25 les 2 suivantes, si tout l'effort possible est mis sur cette institution et si tout est mis

en oeuvre pour faire cesser l'évasion des élèves qu'elle a formés vers d'autres fonctions. Ainsi, au mieux, les besoins ne seront satisfaits que pour moins de la moitié en fin de plan. Ce simple constat démontre l'obligation de progressivité et de sélectivité dans la mise en place des secteurs.

### **C - Encadrement général**

Le Service "Vulgarisation - Encadrement" est actuellement constitué à effectifs complets au niveau de la Direction Générale. Ses besoins immédiats se ramènent, comme pour tous les autres services, à une qualification de son personnel administratif et à un ou deux véhicules de liaison.

La Direction Générale du service est assistée par un certain nombre d'organismes ou services spécialisés :

- inspection phytosanitaire et le service de production et vulgarisation
- les stations agronomiques et fruitières de Loudima
- le service du génie rural
- le service de l'élevage.

#### **a) Inspection phytosanitaire et service de production et de vulgarisation**

Ce service est chargé de l'encadrement étroit des centres primaires. Les agents qui y sont rattachés basés au centre primaire à raison d'un pour 3 à 4 000 actifs agricoles assurent la démonstration, l'éducation, et le contrôle des marchés des produits agricoles.

#### **b) La Station agronomique (Loudima)**

La fourniture des premières multiplications de semences ou plants sélectionnés, ainsi que l'expérimentation agronomique et variétale sont assurées par les diverses installations de Loudima, auxquelles s'ajoute la station fruitière avec ses plantations pilotes et de démonstration.

Les dotations actuelles sont presque suffisantes. Il manque 1 ingénieur 1 conducteur et 2 à 3 moniteurs.

#### **c - Le Service du conditionnement (p.m.)**

Organisme inter Etats, il fonctionne actuellement de façon satisfaisante.

---

## **R E C A P I T U L A T I O N**

### **MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION DU SERVICE**

#### **I - Direction Générale**

Besoins : 1 véhicule de liaison en 1964  
- 1966

### Station agronomique

Engagement d'un ingénieur, d'un conducteur et de 3 moniteurs en 1965 et 1966.

### Station fruitière

Engagement d'un ingénieur et d'un conducteur

### Régions agricoles

Impfondo : équipement complet

1964 : bâtiments, magasins, matériels, véhicules

1965 : personnel :  
1 ingénieur ITA  
1 infirmier vétérinaire  
1 agent technique G.R.  
1 conducteur

Autres régions : dotation de 1 véhicule de liaison par année

### Centres d'action rurale

Lekana : subvention annuelles 3 M

Kindamba : 3 M

Elogo : Ferme rééquipée dans le cadre de l'opération cacao. Affectation du personnel d'encadrement de la plantation au centre, progressivement à partir de 1966, totalement en fin de plan.

Fort Rousset : Equipement complet en 64 et 65  
Engagement du personnel en 1965  
(1 conducteur, 1 moniteur, 12 manoeuvres et manoeuvres spécialisés)

### III - Secteurs agricoles

Progression de l'implantation et du rééquipement de préférence après l'exécution du plan intérimaire :

Kayes, Mayoko, Sous/Bouenza, Vindza, Soufflay, Boundji, Mossaka.

Sibiti, Gamboma, Fort-Rousset, M'Vouti, Boko, Kellé, Epéna.

Mossendjo, Impfondo, Mouyoundzi, Zanaga, Komono, Boko-Songho Makoua.

Sembé, Kinkala, Kibangou, Divénié, Djambala, Pointe Noire, Mindouli, Abala.

Kimongó, Mayama, Lekana, Ewo, Souanké, Dongou, Dolisie, Madingou.

Dans le cadre du plan intérimaire, il sera procédé à la mise en place des hangars de stockage et à la construction des logements.

Chaque secteur recevra en liaison avec le renforcement de son équipe d'encadrement - (à 1 conducteur et 1 moniteur déjà existants et viendront s'adjoindre les effectifs de moniteurs au fur et à mesure de leur formation) - une dotation : équivalente à 5 millions (logements et magasins : 4, véhicules et matériels : 1).

**Tableau des Investissements**

	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
Direction Générale .	1	-	1	-	-	2
Sibiti . . . . .	30	50	30	-	-	110
Régions . . . . .	4	4	4	4	4	20
Centre d'action. . .	10	10	10	10	10	50
Secteurs . . . . .	35	35	35	35	35	175
<b>TOTAL . .</b>	<b>80</b>	<b>99</b>	<b>80</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>357</b>

**Financement :**

par l'aide extérieure	159
par le budget d'investissement	224

**Tableau des besoins en personnel**

	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Ingénieurs . . . . .		4				4
Conducteurs. . . . .	3	4	4	3	3	17
Moniteurs (1) . . .	10	10	10	25	25	80
Aides-moniteurs . .	-	45	120	210	300	675
Travailleurs . . . .			Effectif constant			
(1) NOTA BENE - L'effectif complet en moniteurs ne sera atteint qu'en 1973.						

Le budget du Service sera donc chaque année (en millions CFA)-

VOLUME 1963	1964	1965	1966	1967	1968
107	113	141	164	204	258

**D - Service du Génie Rural**

Le service, outre sa direction centrale, dispose de 4 subdivisions (Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Ouesso). Pendant le plan il équipera successivement 6 subdivisions nouvelles : Mossendjo, Jacob, Sibiti, Fort-Rousset, Impfondo et Vindza-Kindamba. En outre il organisera un bureau central d'études dès 1965.

### Besoins en personnel

2 Ingénieurs de Travaux : 1 en 1965 et 1 en 1966  
 10 Agents techniques : 2 par an à partir de 1966 formés au Congo, d'ici là 4 contractuels.  
 16 Chefs de chantier : 2 en 1964  
 3 en 1965 et 1966  
 4 en 1967 et 1968

### Besoins en équipement

4 logements  
 1 camion par an  
 1 véhicule de liaison en 1965

	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
Investissement. . . . .	6	10	6	6	6	34
Charge budgétaire additive . . .	3,5	6	4	4,5	5	23

### E - Service de l'élevage

#### Personnel à prévoir :

5 vétérinaires : 1 vétérinaire chef de service  
 3 " chefs de région (PNR, Dolisie, BRV)  
 1 " inspecteur  
 10 agents techniques "élevage" - (troupeaux collectifs 3, S.A.V.N. 1, troupeaux individuels 2, ranchs 4).

30 infirmiers vétérinaires

Personnel existant en 1963 : 3 vétérinaires + 15 infirmiers.

#### Charges de fonctionnement du service

Personnel	5 × 1,2	6
	10 × 0,6	6
	30 × 0,3	9
Véhicules (10) amortissements		3
fonctionnement		3
Approvisionnements		1
Entretien et divers		2
		<hr/>
		30

## II - COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION

### Office National de Commercialisation des Produits agricoles, Centres primaires et Centres Secondaires

**Premièrement.**- En vue de rationaliser les opérations de commercialisation des produits agricoles et de promouvoir progressivement l'instauration du système coopératif dans l'économie rurale de la République, ont été créés l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles et les Centres Primaires et Secondaires de Commercialisation des produits agricoles.

**Deuxièmement.**- Les Centres Primaires constituent la base de cette réorganisation de l'économie rurale. Ils sont formés à l'échelon des villages ou du groupe de villages par des groupements de producteurs.

Ils s'occupent de l'organisation des collectes, du préconditionnement, de la pesée, du stockage des produits agricoles et de leur transport.

A cet effet ils disposent :

- d'un hangar couvert
- d'un magasin de stockage
- de matériel nécessaire aux pesées et aux transports de produits des centres primaires aux centres secondaires.

#### DISPOSITIONS TRANSITOIRES :

En attendant l'aboutissement de l'éducation coopérative des producteurs par les services de la Direction des Services Sociaux Agricoles, le rôle dévolu aux centres Primaires sera tenu par les responsables locaux du Service de l'Agriculture.

Ainsi : les documents comptables seront établis par un agent officiel assermenté des Services Agricoles et le calendrier des marchés arrêté par M. le Sous-Préfet sur proposition du Directeur de la Région Agricole ou son représentant, qui, organise la collecte assisté d'agents de commercialisation ou des gestionnaires visés à l'article 4 ci-dessus.

Dès sa constitution, chaque centre primaire devra disposer de deux représentants choisis par les paysans et chargés de suivre pour eux le déroulement des marchés et la perception des cotisations qui seront déposées à la B.N.D.C.

Les fonctions de ces représentants sont gratuites.

**Troisièmement.**- A l'échelon des Chefs-lieux de sous-Préfecture seront constitués les Centres Secondaires de commercialisation agricole. Il grouperont les représentants des Centres Primaires de la Sous-Préfecture. Ils effectueront les opérations suivantes :

- Centralisation de la production agricole issue des Centres Primaires
- Conditionnement des produits
- Vente locale et exportation des produits.

- A cet égard ils disposeront :
- de magasins de stockage spacieux
  - de locaux adaptés au conditionnement à la vente et à l'exportation des produits
  - de tout le matériel nécessaire à ces diverses opérations.



**Quatrièmement.**- La gestion de ces Centres Secondaires de commercialisation de même que celle des unités technologiques existantes dans la Sous-Préfecture (usines à café, à paddy, huilerie...) sera confiée à un **gestionnaire**, responsable devant le Conseil d'Administration du Centre.

#### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES :**

En attendant la constitution d'un Conseil d'Administration groupant les élus ou représentants des unités primaires, le gestionnaire administrera les centres secondaires sous le contrôle technique de l'Agent de commercialisation représentant du Directeur de l'Office de Commercialisation du Directeur de la Région Agricole ou son représentant.

Le gestionnaire est soumis au contrôle administratif de Monsieur le Préfet ou du Sous-Préfet.

**Cinquièmement.**- A l'échelon national est institué l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles. C'est un organisme de gestion et de contrôle de toutes les activités de commercialisation des Produits Agricoles entreprises sur toute l'étendue de la République. Il est organisé en 2 bureaux principaux : le Bureau des Produits d'Exportation et celui des Produits Vivriers.

#### **I - Bureau de Commercialisation des Produits Agricoles d'Exportation.**

Il est formé :

A)- d'un **Bureau Central** qui fixe et oriente la politique économique de commercialisation en matière d'exportation.

Il centralise les activités des agents locaux de commercialisation.

Il contrôle l'administration des gestionnaires des Centres Ruraux.

Il administre le matériel roulant dont le contrôle technique est assuré par le Génie Rural.

Le Bureau Central est sous la responsabilité directe d'un Chef de Bureau, Conseiller Technique du Directeur des Services Sociaux Agricoles et de l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles.

De ce bureau Central dépend un **Bureau Commercial** d'Inspection chargé d'effectuer des enquêtes, la recherche des marchés et des débouchés pour

les produits agricoles nationaux. Il s'occupe également de l'Inspection des Centres de commercialisation (Primaires et Secondaires) des circuits de commercialisation, des unités pilotes de production.

B)- d'un **Bureau Comptable** qui centralise, contrôle ou ventile la comptabilité de l'Office ou les crédits de campagne. Il est en rapport financier étroit avec la B.N.D.C. pour débloquer les crédits de campagne sur ordre exprès et exclusif du Directeur de l'Office. Il met ces fonds directement à la disposition des Préfets, Sous-Préfets, Agents Spéciaux ou organes directeurs des coopératives. Il suit l'évolution des diverses caisses déposées à la B.N.D.C.

## **II - Le Bureau de commercialisation des Produits Vivriers.**

Il est constitué par un Service Commercial chargé de l'organisation et la rationalisation des circuits de commercialisation des produits vivriers dans la République. La responsabilité pratique de ce Service est assurée par un Chef de Bureau, Conseiller Technique du Directeur de l'Office, en matière de produits vivriers.

Les fonds du Bureau des Produits Vivriers sont provisoirement confiés au, "Bureau Comptable" qui en assure la gestion financière et comptable.

### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES :**

I - L'Office National de Commercialisation mettra à la disposition des Centres Secondaires de production tout le matériel roulant, nécessaire au transport de la production rurale et en restera propriétaire. En attendant l'institution effective des coopératives et unions de coopératives agricoles, les frais d'entretien et de fonctionnement de ce matériel roulant de même que ceux inférents aux Services des gestionnaires seront pris en charge en partie par la Caisse de soutien à la Production Rurale, l'autre partie étant supportée par les Centres eux-mêmes.

II - La centralisation et la ventilation des crédits de campagne aux Centres Secondaires de Production sont effectuées par le Bureau Comptable de l'Office. Les gestionnaires des Centres Secondaires sont responsables des fonds de commercialisation mis à leur disposition par les autorités sous-préfectorales. Ils devront en justifier l'utilisation avant et après chaque opération qu'ils effectueront.

Ils tiennent les documents comptables et toutes les activités de commercialisation sous le contrôle des autorités administratives indiqués à l'article 3 ci-dessus (dispositions transitoires).

III - Par dérogation particulière et pour des raisons d'efficacité, les Préfets pourront demander directement à la B.N.D.C. le déblocage de prêts de campagne qu'ils se chargeront de ventiler entre les Centres Secondaires de leur Préfecture. La liste des Préfectures visées par cet article sera fixée par arrêté du Ministre de l'Agriculture.

Pendant les premières années du plan, l'effort de rénovation portera exclusivement sur les Centres susceptibles d'avoir immédiatement une activité économique notable (chiffre d'affaires supérieur à 10 M/an), les autres Centres continuant à fonctionner sous la responsabilité des sous-préfets aidés par les conseillers économiques régionaux.

La première année :

- 1 - Sibiti (huilerie, décortiquerie de café)
- 2 - Souanké (ou Sembé) (cacao)
- 3 - Gamboma-Ettoro (huilerie)
- 4 - Mossendjo (rizerie)
- 5 - Mouyoundzi (décortiquerie de café)
- 6 - Kindamba - Vinza (paddy)
- 7 - Komono (huilerie)
- 8 - Divenié "
- 9 - Kinkala (huilerie de N'Kola)

Les 2ème et 3ème années :

- 10 - Kimongo (huilerie)
- 11 - Epéna "
- 12 - Zanaça (décorticage riz et café)
- 13 - Kellé " café
- 14 - Ewo " riz

Les 4ème et 5ème années :

Les autres sous-préfectures, en particulier :

Sempé	Lekana
Makoua	Mindouli
Abala	Kibangou
Boundji	Madingou Kayes

Il y a lieu de poursuivre la formation du personnel au Centre National de Formation Rurale (C.N.F.R.) de Mayoumina-Loudima.

Pour ce qui concerne Sibiti, Souanké et éventuellement Gamboma, en raison du volume de l'activité actuelle ou des réalisations prévues, il paraît nécessaire de faire appel provisoirement à des gérants de l'assistance technique.

Pour les 12 autres Centres prioritaires il sera fait appel à des techniciens de l'A.T. pour leur démarrage. Ces techniciens passeront 3 mois dans chaque Centre pour organiser la bonne marche de l'affaire et établir pour le gérant définitif une sorte de check-list de ce qu'il aura à faire.

Le bon fonctionnement de l'Office National de Commercialisation est un préalable impératif à la bonne marche des Centres.

Ce bon fonctionnement sera assuré suivant l'organigramme ci-après :

- |                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| - 1 directeur                     | poste existant |
| - 1 chef de comptabilité générale | id.            |



## RECAPITULATIF DES EQUIPEMENTS

Centres	Huilerie	Conditionnement	Rizerie	Stockage (2)	Camions
Sibiti . . . . .	+	+		+	
Mouyoundzi . . . . .		+		+	+
Kindamba . . . . .			+	+	+
Boko . . . . .	+				
Kinkala . . . . .			+	+	
Madingou . . . . .				+	
Kimongo . . . . .	+			+	
Komono (1) . . . . .	+			+	+
Divénié . . . . .	+			+	
Zanaga . . . . .		+	+	+	+
Gamboma . . . . .		+		+	
Éwo . . . . .			+	+	+
Kellé . . . . .		+		+	+
Makoua . . . . .					
Soufflay . . . . .				+	+
Epéna . . . . .	+			+	
Dongou . . . . .		+		+	+

(1) Le Centre de KOMONO devra rechercher une convention avec la SAPEC pour le conditionnement du café.

(2) par stockage dans les centres secondaires on attendra le réaménagement ou la réfection ou la construction des marchés hangard non seulement des centres secondaires proprement dit mais surtout des centres primaires.

Les besoins en personnel supplémentaire de l'office et des centres seront les suivants :

	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Niveau inférieur . . . . .	3	2	-	-	-	5
" agent technique . . . . .	2	3	4	5	5	19

L'accroissement de charges correspondant y compris les frais de fonctionnement s'élèvera à :

1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
11,4	9,6	4,8	6	6	37,8

Les charges d'équipement, pendant les cinq années du plan, se récapitulent comme suit (les opérations seront décrites ci-après dans l'examen produit par produit).

### Equipement des Centres

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Arachide Etude Stockage arachide	-	1	0,5	0,5	-	2
Palme Equipement petites huileries . .	6	5	15	-	-	26
Presses artisanales. . .	0,8	0,4	0,4	0,4	0,4	2,4
Huilerie de Sibiti . . .	3	7	-	-	-	10
Equipements d'encadrement des plantations Villageoises	10	10	10	10	8	48
Palmiste Concasseurs artisanaux .	1	1	1	-	-	3
Elevage Spray. . . . .	2,8	2,8	2,8	-	-	8,4
Café Hangars Décortiqueuses .	11	9,5	6,5	-	-	27
Camions. . . . .	2	4	2	2	-	10
Cacao Ecabossage . . . . .	1	2	3	1	-	7
Hangar . . . . .	2	4	4	-	-	10
Paddy Equipement rizeries . .	6,5	4	1	-	-	11,5
Camions . . . . .	4	2	-	-	-	6
Fruits Implantation de vergers.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
Stockage . . . . .	3,5	3	2	2	2	12,5
TOTAL	54,1	56,2	48,7	16,4	10,9	186,3

### Equipement des agriculteurs

(Financement par crédit BNDC)

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Arachide Petit matériel . . . . .	-	8,5	8,5	13,5	16	46,5
Palme Préfinancement des plantations villageoises	4	6	10	10	10	40
Elevage (troupeaux collectifs de 100 têtes)						
Crédit sur cheptel . . .	21	21	21	-	-	63
(Remboursements) . . . .	-	-	-	(- 8,4)	(-12,6)	(- 21)
troupeaux individuels .	3	3	4,5	6	6	22,5
Matériels phyto-sanitaires . . .	1	1	2	2	3	9
TOTAL	29	39,5	46	23,1	22,4	160

**Interventions des Centres**  
(prestations non récupérables)

OPERATIONS		1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
<b>Arachides</b>	Petit matériel . . . . .	1,5	1,5	-	-	-	3
	Semences . . . . .	4	3	2	1	-	10
	Désinfection de semences .	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
	Amendements calcaires . .	10	10	10	10	10	50
	Unité Expérimentale . . .	0,5	0,2	0,2	0,1	-	1
<b>Palme</b>	Subvention aux petites huileries . .	8	13	15,5	15,5	15,5	67,5
	Subvention Sibiti . . . . .	1	1	0,5	-	-	2,5
<b>Paddy</b>	Semences . . . . .	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	3,5
<b>Maïs</b>	Semences . . . . .	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
<b>Fruits</b>	Vergers expérimentaux . .	1	2	2	1	1	7
<b>TOTAL</b>		<b>27,5</b>	<b>32,2</b>	<b>31,7</b>	<b>29,1</b>	<b>28</b>	<b>148,5</b>

**Charges budgétaires supplémentaires**

	Total chapitre 1963	Accroissement du chapitre					Total Plan	Total chapitre 1968
		1964	1965	1966	1967	1968		
Service de l'agriculture	107	6	28	23	40	54	151	258
Service du G.R. . . . .	19	3,5	6	4	4,5	5	23	42
Service de l'élevage. . .	37,5	3,5	1,5	6	4,5	5	20,5	58
<b>TOTAL Services</b>	<b>163,5</b>	<b>13</b>	<b>35,5</b>	<b>33</b>	<b>49</b>	<b>64</b>	<b>194,5</b>	<b>358</b>
<b>Prestations aux Centres</b> (non récupérables) . . . (voir tableau B2)	-	27,5	4,7	0,5	- 2,6	- 1,1	29	29
Charges SAVN pour le compte du Service de l'agriculture et de l'Élevage . . . . .	-	22,5	0,7	14,5	+ 2,6	+ 8,1	47	47
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>163,5</b>	<b>63</b>	<b>39,5</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>71</b>	<b>270,5</b>	<b>434</b>

**III - DEVELOPPEMENT INTENSIF DE PERIMETRES LIMITES**

**A - La Société d'aménagement de la Vallée du Niari : S.A.V.N.**

La S.A.V.N. se propose pour but :

- la réalisation en milieu traditionnel d'un système de production agricole intensif et stable,
- la formation des producteurs,
- la création d'un cadre de vie rurale moderne.

Ces objectifs impliquent un certain nombre de contraintes :

- fournir à la population intéressée un encadrement technique, économique, social et culturel dense,
- intervenir simultanément sur tous les aspects de la vie rurale (production agricole, élevage, commercialisation, équipement des villages, activités sociales et culturelles). En particulier, la mise à la disposition de la population de moyens de production améliorés doit être globale (amendements + matériel de culture mécanique + semences sélectionnées + fongicides + semences fourragères + clôtures...)
- faire prendre en charge progressivement les améliorations par les intéressés eux-mêmes après une phase de démonstrations gratuites,
- initier les paysans à la culture attelée et rendre possible l'équipement des producteurs (bétails, petit matériel puis semences, amendements, etc.) grâce à un système de crédit. Ce système n'est envisageable que dans la mesure où les récoltes attendues constituent une garantie pour les prêteurs, c'est-à-dire que leur commercialisation passe obligatoirement par la S.A.V.N.
- appuyer les différentes interventions sur des collectivités (mutuelles de village de taille raisonnable) plutôt que sur des individus en raison des structures sociales, du régime foncier et des impératifs de la mécanisation,
- limiter les objectifs de réalisation aux possibilités de travail réelles de la population. En raison du rôle essentiel joué par les femmes dans la production agricole, la transformation du secteur traditionnel de production (denrées vivrières et arachides) ne peut être faite brutalement. De même, l'extension du système de production intensif doit être progressif pour permettre l'adhésion volontaire de tous les exploitants y compris les jeunes du service civique appelés à s'intégrer dans ces régions, en même temps qu'une mise au point des techniques proposées.

L'objectif proposé (à 5 ans) est la mise en exploitation intensive de 6 000 ha de terre intéressant environ 3 000 familles d'exploitants groupés en 100 mutuelles.

La 5<sup>ème</sup> année du plan, une nouvelle tranche de 1 500 ha viendra en production arachidière, tandis que 1 500 nouveaux ha de culture fourragères prépareront une nouvelle tranche arachidière pour la 7<sup>ème</sup> année. L'objectif 1970 est donc 9 000 ha. Ceci n'implique pas forcément la mécanisation des cultures dans la mesure où l'initiation à la culture attelée sera rendue possible.

## **B - Les étapes de réalisation**

**première et deuxième années :**

- préciser sur le terrain les limites de la zone d'intervention. Faire l'inventaire des ressources en terres et de la population agricole de cette zone,
- compléter l'équipement des deux "bases" d'intervention mécanique existantes.
- établir, intégralement, dans les 50 mutuelles déjà existantes (1963) les systèmes de production intensifs proposés - arachides et élevage

Soit :

- ouvrir à la culture de l'arachide 1 500 ha de terres nouvelles
- semer en culture fourragère :
  - 1 500 ha de terres précédemment cultivées la 1ère année
  - 1 500 ha de terres précédemment cultivées la 2ème année.

Dès la deuxième année : les travaux d'aménagement de pâture étant faits, confier les troupeaux en métayage à chacune des 50 mutuelles.

Troisième et quatrième années : répéter les réalisations précédentes pour les 50 nouvelles mutuelles qui seront créées.

La cinquième année : avant d'élargir son domaine d'action sa S.A.V.N. s'efforcera de parfaire ses réalisations précédentes.

(c.f. schéma de réalisation)

### **C - Les objectifs de production**

Concernant la seule partie de la population groupée en "mutuelles", animées par la S.A.V.N.

Deuxième année : 1 500 ha de culture d'arachides. Rendements minima pour les deux cycles de culture : 2 tonnes/ha. Production totale 3 000 T. avec amélioration importante de la qualité (50% arachides bouche, 50% arachides huilerie), ce qui impose la mise en place d'une huilerie moderne. La capacité de l'huilerie SIAN existante ne permettra pas la consommation dès la 2ème année de la totalité de la production des mutualistes et de celle des autres sous-Préfectures.

Troisième année : - d° 3000 T d'arachides

Quatrième année : 3 000 ha de culture d'arachides - Production : 6 000 T

Cinquième année : 3 000 ha de culture d'arachides - Production : 6 000 T

Les troupeaux constitués atteindront un effectif de plus de 5 000 têtes. Le nombre des animaux vendus (réforme + mâles) atteindra 150.

Dans les années suivantes, si le nombre d'ha en culture intensive n'est pas augmenté, on peut attendre un accroissement des rendements unitaires, un accroissement global de la production par utilisation complète des deux cycles de culture possible chaque année, ainsi qu'un accroissement des ventes de bovins. (Le nombre d'animaux vendus devrait dépasser 500 dès la sixième année pour se stabiliser à 1 300 à partir de la neuvième année).

A ces résultats "directs" viendront s'ajouter les "effets induits" sur la population non groupée en "mutuelles". Cette population bénéficiera également des démonstrations faites par la S.A.V.N. Par son canal, elle pourra être approvisionnée en amendements calcaires et en semences sélectionnées. Sa production globale doit donc augmenter notablement.

### **D - Les processus de réalisation**

#### **I - Travaux mécaniques et transports**

Le coût des travaux mécaniques et transports réalisés par la S.A.V.N. pour les mutualistes, sera intégralement payé, dès la première année, par les mutualistes eux-mêmes (y compris le coût de l'établissement obligatoire de la sole fourragère).

Les règlements ne pouvant avoir lieu qu'à la réception, il convient de prévoir pour la S.A.V.N. un fonds de roulement de l'ordre 30 à 40 M.

## 2 - Semences

Des semences sélectionnées (arachides en particulier) seront fournies au mutualiste à leur prix coûtant par le canal de la S.A.V.N.

Les semences fourragères (stylosanthes :..) en raison de leur nouveauté et du caractère obligatoire de leur culture, seront au contraire fournies gratuitement par la S.A.V.N. la première année de culture.

## 3 - Amendements calcaires

Les amendements épandus à la dose de 1,5 T/ha à chacun des deux premiers cycles de culture, puis à 0,5 T./ha chaque année suivante, seront fournis gratuitement la première année (3 T./ha).

Dès l'année suivante, ils seront facturés à la moitié de leur prix réel puis au 3/4 les années suivantes pour être intégralement payés par les bénéficiaires la cinquième année.

La S.A.V.N. ne participe qu'au financement de ces épandages dont elle confie l'exécution à un entrepreneur spécialisé. Cet entrepreneur s'équipera en matériel d'extraction, en liaison avec les installateurs de la cimenterie de Loutété, en matériel de transport et d'épandage sans que l'Etat intervienne autrement que comme prêteur.

N.B. Actuellement, le coût de la tonne de calcaire épandue est évalué à 2 500 CFA: L'objectif de production à retenir est de 6 000 T. la première année, pour passer à 12 ou 15 000 T. en 5 ans, avec une diminution de prix très sensible.

## 4 - Elevage

L'implantation de l'élevage implique :

- l'implantation de cultures fourragères (stylo santhès...)
- la création de clôtures n'excluant pas le gardiennage,
- l'installation d'abreuvoirs avec les citernes mobiles nécessaires à leur remplissage ou des travaux d'hydraulique rurale,
- l'installation de sprays (ou dips) et d'abris à sel.

Les mutuelles groupent environ 30 mutualistes. Les premières années, chaque mutualistes ne peut maîtriser qu'un hectare d'arachides (progressivement son équipement en petit matériel individuel, en attelage ou en matériel collectif lui permettra d'en maîtriser 2 ha vers la septième année.

Chaque mutuelle exploitera donc la première année 30 ha d'arachides et 30 ha de pâture. Il convient donc de lui fournir, dès le départ, un troupeau collectif qui lui permette la meilleure utilisation de ses disponibilités fourragères.

Un troupeau de 25 bovins (confié en métayage suivant les principes qui paraissent maintenant bien au point) permettra d'obtenir dès la cinquième année un chargement normal des pâturages.

L'établissement, obligatoire, des clôtures représente par mutuelle une dépense de 175 000 F la première année et 175 000 F la deuxième année (60ha en 6 parcelles), non compris les charges de main d'oeuvre (taille des piquets et pose).

N.B. 3 parcelles par sole de 30 ha : 5000 m de clôture, 5 fils à 7 C.F.A. le mètre.

Clôtures et abreuvoirs seront à la charge des mutuelles (crédit à prévoir sur 10 ans). L'approvisionnement en eau des abreuvoirs (ou la réalisation des aménagements d'hydraulique rurale nécessaire) seront à la charge de la S.A.V.N. en attendant que les troupeaux soient entrés dans leur phase d'exploitation.

Les remboursements de bétail commenceront dès la quatrième année pour s'étendre sur cinq ou six ans. En même temps, seront vendues les premières bêtes de réforme et, dès la cinquième année, les premiers mâles (dès la cinquième année, l'effectif total du troupeau-élèves compris aura presque triplé. A partir de la sixième année, il pourra être vendu régulièrement de 10 à 15 bêtes chaque année.

#### 5 - Création de vergers et de bosquets forestiers

L'expérimentation entreprise aux frais de la S.A.V.N. dans un certain nombre de mutuelle, pour l'implantation de vergers de manguiers (1 ha x 20 mutuelles et de bosquets forestiers (1 ha x 20 mutuelles) sera poursuivie. L'entretien de ces vergers et bosquets restant à la charge des bénéficiaires.

On ne peut espérer dans le cadre du plan, dépasser le stade de l'expérimentation et prévoir de tels investissements par les mutualistes eux-mêmes.

#### 6 - Amélioration de l'habitat rural

Parallèlement à la stabilisation du système de culture, des moyens seront fournis aux mutualistes pour améliorer (et fixer définitivement) leur habitat.

La S.A.V.N. mettra à la disposition des mutualistes des outils de construction (presses à parpaing) et leur fournira, à crédit, des matériaux de construction.

#### 7 - Aménagement général du territoire

Un effort collectif intense sera entrepris pour :

- travaux d'aménagement hydraulique,
- travaux d'aménagements de chemins,
- aménagement des villages :
  - adductions d'eau
  - éclairage
  - salles de réunions
  - écoles ...

#### E - Calendrier des opérations (cf. Schéma de réalisation)

##### Première année :

- équipement de 2 bases d'interventions mécaniques
- ouverture de 1 500 ha d'arachides (défrichage + préparation)
- apports d'amendements calcaires 1 500 ha x 1,5 T. = 2 250 T.
- préparation de 1 500 ha de pâtura (stylosanthès...)
- semences de stylosanthès 15 T.
- clôture et aménagements des pâturages 30 ha x 50 mutuelles
- abreuvoirs et équipements hydrauliques

- spray (1 pour 3 mutuelles)
- matériel collectif divers
- petit matériel agricole individuel, expérimentation de culture attelée
- essais de vulgarisation de culture attelée.

**Deuxième année :**

- préparation de 1 500 ha d'arachides - 2ème cycle
- apports d'amendements calcaires 1 500 ha × 1,5 T = 2 250 T.
- préparation de 1 500 ha d'arachides - 3ème cycle
- préparation de 1 500 ha de pâtures (stylosanthès)
- clôtures et aménagements de pâturages : 30 ha × 50 mutuelles
- distribution de troupeaux : 25 bovins × 50 mutuelles 1 250 bêtes.

**Troisième année :**

- préparation de 1 500 ha d'arachides - 4ème cycle
- apports d'amendements calcaires 1 500 ha × 0,5 T = 750 T.
- préparation de 1 500 ha de pâtures
- défrichage de 1 500 ha de pâtures
- préparation (sur pâture défrichée) de 1 500 ha d'arachides
- apports d'amendements calcaires 1 500 ha × 1,5 T = 2 250 T.
- constitution de 50 nouvelles mutuelles - cf. programme première année.

**Quatrième année :**

- préparation de 3 000 ha d'arachides - 2ème cycle
- apports d'amendements calcaires 3 000 ha × 1,5 T = 4 500 T.
- préparation de 3 000 ha d'arachides - 3ème cycle
- entretien de 4 500 ha de pâtures
- apport d'amendements calcaires 1 500 ha × 0,5 T = 750 T.
- préparation de 1 500 ha de pâtures
- distribution de troupeaux : 25 bovins × 50 mutuelles = 1 250 têtes.

**Cinquième année :**

- préparation de 3 000 ha d'arachides - 4ème cycle
- apports d'amendements calcaires 3 000 ha × 0,5 T = 1 500 T.
- préparation de 3 000 ha d'arachides - 1er cycle
- apports d'amendements calcaires 3 000 ha × 1,5 T = 4 500 T.
- entretien 3 000 ha de pâtures
- apports amendements calcaires 1 500 ha × 0,5 T = 750.T.
- préparation (après arachides) de 3 000 ha de pâtures.

## F - Les investissements nécessaires

### 1 - Investissements publics (compte non tenu du matériel déjà existant disponible mais compte tenu des bâtiments actuels)

Tableau n° 13

	1		2		3		4		5	
	Unités	Coût	U	C	U	C	U	C	U	C
. Tracteurs lourds et matériel de défrichage . . . . .	15	52			15	62				
. Tracteurs et matériel de culture . . . . .	70	110			70	110				
. Matériel de transport, camions . . . . .	7	13			10	18				
. Citernes, remorques, Div. . . . .		10		10		10				
. Véhicules liaison, encadrement . . . . .	6	5	2	2	3	2,5	1	1		
. Bâtiments :										
- exploitation et stock . . . . .	1	4	1	4	1	4	1	4		
- logements :										
cadres . . . . .			2	4			2	4		
moniteurs . . . . .	10	10	10	10			10	10	10	10
personnel exécution . . . . .	20	5	30	7,5			20	5	30	7,5
. Aménagements hydrauliques. . . . .		10		10		10		10		10
. Sprays . . . . .	20	6					20	6		
. Plantations (expérimentales) . . . . .		3		3		3		1		1
. Vulgarisation culture attelée . . . . .		7		7		4		4		4
. Amendements calcaires & Div. Mat. Collec . . . . .	2250T	5,6	2250T	2,8	5250	9,5	5250	7,5	6750	4
<b>Total investissements publics</b>		255,1		60,3		235,5		52,5		36,5
. Fonds de roulement . . . . .		50		-		-		-		-

### 2 - Investissements privés (faisant appel au crédit)

Tableau n° 13 (suite)

	1		2		3		4		5	
	Unités	Coût	U	C	U	C	U	C	U	C
(Report investissements publics) . . . . .		255,1		60,3		235,5		52,5		36,5
(Report fonds de roulement) . . . . .		50								
. Amendements calcaires (A) . . . . .						4		5,7		14
. Semences arachides. . . . .	90T	4,5	90T	4,5	180T	9	180	9	180	9
. Semences diverses . . . . .		0,5		0,5		0,5		1,5		1
. Clôtures et aménagement de pâtures (A) . . . . .	250Km	9			250	9				
. Troupeau . . . . .			1250	37,5			1250	17,5		
. Huilerie . . . . .				60						
. Petit matériel agricole :										
- semeoirs . . . . .	125	1,5	125	1,5	125	1,5	125	1,5	125	1,5
- laveuses . . . . .	125	1	125	1	125	1	125	1	125	1
- égousseuses . . . . .	250	2,5	250	2,5	250	2,5	250	2,5	250	2,5
. Bâtiments : logements . . . . .		2				6		8		10
. Entreprise d'épandage amendements calcaires (B) . . . . .		15				5				5
<b>Total investis. publics &amp; privés</b>		341,1		167,8		274		99,2		80,5

(A) - Crédits collectifs (aux mutuelles) -  
 (B) - Crédit d'équipement aux entreprises. Les autres crédits individualisés ou de campagne, sauf petit matériel, logements, et troupeaux. c.f. schéma : tableau de crédit de réalisation.

I Besoins en personnel (S.A.V.N.)

Tableau n° 14

Années	1	2	3	4	5
<b>Cadres supérieurs :</b>					
- Directeur . . . . .	1	1	1	1	1
- Ingénieurs . . . . .	1	2	3	3	3
<b>Cadres moyens :</b>					
- Commercialisation . . . . .	1	1	1	1	1
- Atelier . . . . .	1	1	2	2	2
- Travaux à façon . . . . .	1	2	3	3	3
- Comptabilité . . . . .	2	2	2	22	2
- Coop. formation . . . . .	1	1	1	1	1
- Génie rural . . . . .	1	1	1	1	1
- Elevage . . . . .		1	1	2	2
- Huilerie . . . . .		2	2	2	2
Moniteurs . . . . .	10	18	28	35	35
Main d'œuvre entretien et service (1) . . . . .	30	40	40	40	40
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>72</b>	<b>85</b>	<b>93</b>	<b>93</b>
(1) Main d'œuvre non imputable directement aux travaux à façon exécutés chez les mutualistes.					

Charges de fonctionnement

(charges propres de la S.A.V.N. - charge publique non directement répercutée sur la production)

Tableau n° 15

Années	1	2	3	4	5
<b>Personnel</b>					
Cadres supérieurs × 1,2	2,4	3,6	4,8	4,8	4,8
Cadres moyens × 0,5	4,2	6,6	7,8	8,4	8,4
Moniteurs × 0,3	3	5,4	8,4	10,5	10,5
Main d'œuvre (1) × 0,1	3	4	4	4	4
Fonctionnement et amortissement des véhicules d'encadrements	3	4	5,5	6	6
Entretien bâtiment et matériel	2	2	2	2	2
Bureau et divers	1	1	1	1	1
Démonstration, expérimentation	2	2	2	2	2
	20,6	28,6	35,5	38,7	38,7
Emplois salariés créés (à la charge des producteurs) chauffeurs, mécaniciens, bouviers . . . . .	130	180	280	330	330
Population active mobilisée par la production . . . . .	3 000	3 000	6 000	6 000	6 000
Objectif de la production (en valeur)					
Arachides . . . . .	72	78	80	156	156
Bétail . . . . .					5
(1) Main d'œuvre non imputable directement aux travaux à façon exécutés chez les mutualistes.					

### Charge des producteurs la dixième année (au terme du 2ème plan)

Le revenu brut global des producteurs dépassera 200 M. (160 M. d'arachides + 40 à 50 M. de bétail).

Vers la dixième année, l'accroissement de la productivité du travail de chaque mutualiste permettra de faire supporter aux producteurs la totalité des charges d'exploitation (en particulier les charges de personnel "Cadres moyens" de la S.A.V.N.)

Ces charges seront de l'ordre de 100 M/an, soit :

- travaux mécaniques : défrichement, préparation 3 000 ha. x 15 000 CFA	45 M.
- préparation seule 3 000 ha x 3 000	18 M.
- transports divers	5 M.
- amendements calcaires 9 000 ha x 0,5 x 2 000 CFA	9 M.
- semences 4 500 ha x 30 kg x 50 CFA	13,5
- main-d'oeuvre salariée (bouviers)	10 M.
- amortissement petit matériel agricole individuel	2 M.
	102,5 M.

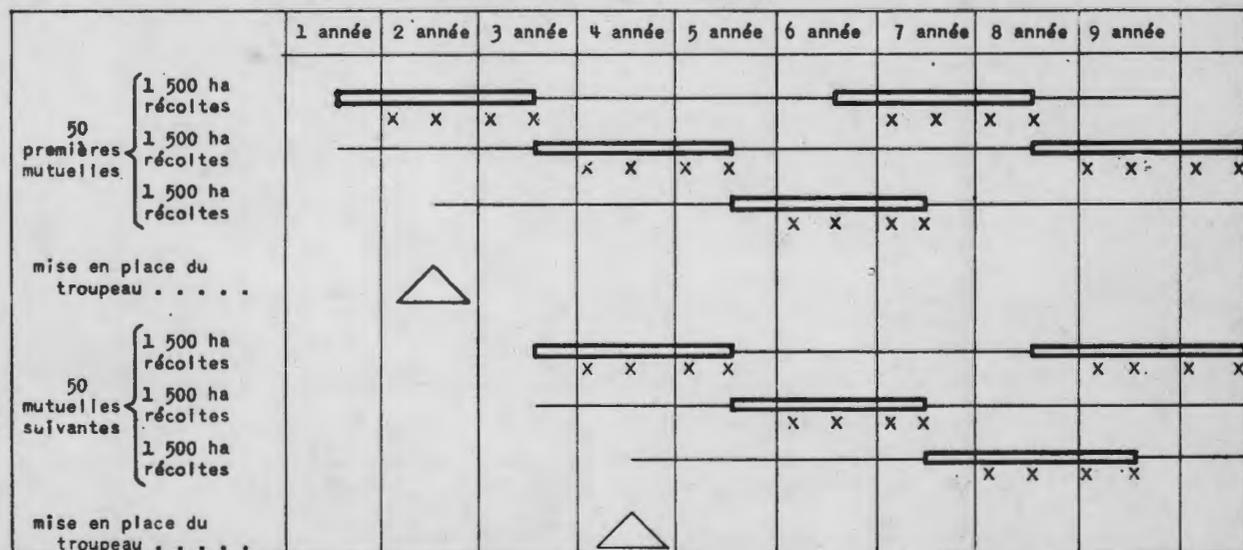
(à répartir entre 3 à 4 000 unités travailleurs).

Les charges propres de la S.A.V.N. seront réduites aux seules charges d'un encadrement moins dense et s'amortiront sur celles des mutualistes.

(20 à 25 M/an pour une population active agricole de 15 à 18 000 personnes).

Si l'on tient compte de ce que chaque mutuelle groupe une trentaine de "ménages" d'agriculteurs, les investissements réalisés par la S.A.V.N. correspondent à environ 200 000 CFA pour l'établissement d'un ménage.

### Schéma de réalisation des opérations (S.A.V.N.)



NB  cultures arachide - X récolte d'arachide  cultures fourragères △ mise en place du troupeau.

## Evolution d'un troupeau de mutuelles

	Total	dont géniteurs	Elèves	Rembour- sements	Ventes	Troupeau total
1ère année	0					
2ème année	25	25				1 250
3ème année	41	25	16			2 050
4ème année	57	25	32			4 100
5ème année	66	28	38	4	3	5 350
6ème année	69	27	42	4	11	6 300
7ème année	70	26	44	4	11	6 800
8ème année	69	26	43	4	13	6 900
9ème année	68	25	43	4	13	6 900
10ème année	67	20	41	5	12	6 800
11ème année	71	30	41		12	6 950
12ème année	74	30	44		13	7 050

### - Développement Intensif d'autres périmètres limités

- Ceinture maraîchère de Pointe Noire
- Riz Mossendjo
- Banane Mayombé (p.m. extension future)
- Plantations villageoises associées aux palmeraies industrielles :
  - . Ettoro
  - . Fort-Rousset
  - . Lebango
  - . Etoumbi
- Palmeraie à base de plan sélectionnés à Ettoro-Gamboma
- Cacao Elogé
- Culture intensive de cacao à Mossaka ou Loukolela

Pour tous ces développements voir ci-après les descriptions d'opérations au chapitre producteurs. (IV).

## IV - LES PRODUCTIONS

### I - ARACHIDES

Le développement de la culture de l'arachide se fera en deux temps :

- a - Amélioration des cultures, rendement et qualité, sans accroissement notable des surfaces plantées, avec des moyens simples, peu coûteux et pouvant être rapidement mis en oeuvre :
- amélioration variétale renouvellement des semences,
  - organisation de la commercialisation,
  - désinfection des semences,
  - vulgarisation de techniques culturales,
    - . amendements calcaires
    - . date des semis
    - . densité des semis
    - . mode de récolte
    - . conditionnement.
- b - Ce premier stade atteint, à la fin du plan, la mécanisation de certaines opérations permettra l'amélioration des conditions de culture et par là une extension des surfaces cultivées. Pour un même travail le cultivateur produira plus et son revenu sera considérablement augmenté.

## **A - Améliorations variétales, renouvellement des semences**

Il faut substituer aux variétés locales (traditionnelles ou dégénérées) des variétés améliorées permettant un accroissement de rendement de l'ordre de 25% et une amélioration de la qualité (augmentant la valeur globale du produit de 15 à 20%).

Pour cela il est nécessaire, dans les délais du plan, de renouveler entièrement le stock de semences utilisées. Ce qui implique l'injection dans le circuit de production de 200 à 250 T de semences améliorées chaque année.

Une première phase de multiplication, portant sur 200 Ha en 2ème cycle, sera réalisée chez des producteurs travaillant sous contrat suivant un cahier des charges strict. (Les souches étant fournies par l'IRHO, la multiplication pourra être faite chez les mutualistes S.A.V.N. suivant le protocole proposé par l'IRHO).

La première année la S.A.V.N. prélèvera en priorité sur cette production les semences dont elle a besoin. Le reste sera confié à un Centre (Sibiti par exemple) pour être échangé contre des semences de type traditionnel. La même opération sera répétée chaque année avec un ou deux Centres nouveaux.

La distribution des semences aux producteurs, au mois de septembre, sera faite par échange poids pour poids avec des semences de type traditionnel. Un intérêt progressivement croissant de 10 à 25% sera exigé pour payer la qualité et le mouvement des graines.

Dans un premier stade, l'échange se fera en gousses. Puis dans un second stade, l'échange se fera en graines décortiquées, traitées au fongicide et dénaturées afin que leur revente et leur consommation soit impossible.

Le ou les Centres qui auront reçu des semences de multiplication constitueront dès la récolte un nouveau stock de semences de qualité pour la prochaine campagne, en procédant à des achats prioritaires chez les producteurs ayant bénéficié des distributions.

Un équipement de stockage et conservation devra être prévu dans les différents Centres. La première réalisation devra servir à l'étude des aménagements permettant d'abaisser le degré d'humidité des graines même en période humide. Ces équipements seront installés à :

- . Loudima (en priorité)
- . Sibiti
- . Mouvoundzi
- . Mossendjo
- . Madingou
- . Kibangou

## **B - Organisation de la commercialisation**

Prix et modalités :

- dans le secteur d'action de la S.A.V.N. la commercialisation sera réalisée exclusivement par la S.A.V.N.
- ailleurs, la commercialisation sera confiée à des ramasseurs conventionnés dûment contrôlés.

Il sera établi 4 puis 3 catégories de produits

- . coques triées lavées 3/4 graines
  - . coques triées 3/4 graines
  - . tout venant coques (écarts de triage)
  - . graines décortiquées
- bouche  
huilerie

Des échantillons types seront déposés dans tous les centres d'achat.

Organisation des marchés :

- 1<sup>ère</sup> phase : zones éloignées de l'usine :
  - a - marchés "bouche exportation" (Mars/Avril)
  - b - marchés "décortiquées", écart de triage (Avril/Mai)
- zones proches de l'usine :
  - a - marchés "coques tout venant" (Mars/Avril/Mai)
  - b - marchés "décortiquées" (Juin/Juillet/Août)

De sorte que l'usine traitera d'abord les décortiquées en provenance des zones éloignées à vocation bouche et stockerait les coques tout venant des zones proches.

- 2<sup>ème</sup> phase : la production progressant, le tonnage de traitement industriel étant assuré, la commercialisation bouche pourrait s'étendre aux zones proches de l'usine,

- a - bouche triées, lavées en mars, avril
- b - coques tout venant, écarts de triage, mai, juin
- c - décortiquées (juillet, août)

étant entendu que les zones éloignées maintiendraient seulement deux catégories (bouche et décortiquées) afin de permettre le fonctionnement continu de l'usine.

#### C - Désinfection des semences

Pour une dépense de l'ordre de 200 CFA par hectare la désinfection des semences permet d'augmenter les rendements de 15 à 35%.

Pendant les 4 premières années du plan, des distributions gratuites de fongicide seront faites à titre de démonstration par le canal des Centres et des D.S.A. Crédits nécessaires 1,5 M étalés sur 5 ans.

De même les tambours mélangeurs seront mis à la disposition des producteurs (équipement collectif de démonstration). Crédits nécessaires pour 200 appareils : 1 M.

#### D - Vulgarisation des techniques culturales - Amendements calcaires

La vulgarisation de l'amendement calcaire des terres ne peut être limitée aux seuls mutualistes de la S.A.V.N. il est nécessaire d'en vulgariser l'emploi chez les autres producteurs (l'accroissement de rendement que l'on peut en attendre variant de 15 à 300%).

Des efforts de démonstration seront faits d'abord chez les producteurs de la vallée du Niari et de la région de Mouyoundzi. Les deux premiers épandages de 1,5T/ha seront faits gratuitement. Les épandages suivants étant payés intégralement par les bénéficiaires.

#### **E - Vulgarisations de techniques culturales**

Elles seront assurées par les moniteurs du service de l'Agriculture.

#### **F - Equipement en petit matériel agricole**

Cet équipement sera réalisé en priorité chez les mutualistes de la S.A.V.N. (crédit immédiat possible). cf. chapitre S.A.V.N. Ailleurs des appareils de démonstration seront confiés pendant 1 an à un certain nombre de producteurs. Puis les ventes seront faites au comptant, aux demandeurs.

- égousseuses individuelles : 10 000 CFA environ
  - laveuses à main : 8 000 " pour 2 ou 3 exploit. environ
  - semoirs à main : 12 000 " pour 2 exploitants environ
- Crédits nécessaires pour appareils de démonstration 3 M.

Parallèlement une action sera entreprise dans la région de Mouyoundzi pour le développement de la culture attelée rendant possible, au-delà des délais du plan, la vulgarisation de petit matériel de culture à traction animale (houes, arracheuses).

#### **G - Installation d'une exploitation traditionnelle expérimentale :**

En vue de la mise au point des techniques nouvelles proposées et du testage de leur intérêt.

Les différents éléments de progrès (conseils techniques, matériel. animaux, semences, produits divers, vente à crédit ...) seront mis à la disposition d'un exploitant, volontaire, soigneusement sélectionné pour sa bonne volonté et son énergie.

Une analyse technique et économique constante de cette exploitation témoin permettra de déceler les obstacles qu'elle rencontre et d'envisager les remèdes nécessaires. Une telle réalisation excluant toute forme de salariat, doit permettre d'orienter tous les efforts de vulgarisation faits dans la région.

Crédits nécessaires (contrôles, risques courus par l'exploitant...) = 1 M sur 5 ans.

De telles exploitations artisanales de type expérimental seront réalisées dans la zone forestière à vocation arachidière. Il est souhaitable d'en prévoir environ 2 par centre secondaire soit un total de 12 pour la durée du plan intérimaire. La section technique peut être confiée à l'IRHO.

## Dépenses à engager (tableau 1)

	Unités Coût		Unités Coût		Unités Coût		Unités Coût		Unités Coût	
	1964		1965		1966		1967		1968	
Encadrement technique vulgarisation . . . . .		pm								
Renouvellement semences (déficit des échanges) . . . . .	4		3		2		1			
Stockage semences :										
Loudima . . . . .	2									
+ études . . . . .			1		0,5		0,5			
Sibiti . . . . .			2							
Mouyoundzi . . . . .					2					
Mossendjo . . . . .							2			
Madingou . . . . .										2
Désinfection semences . . . . .	0,3		0,3		0,3		0,3			0,3
Amendements calcaires . . . . . (1ers épandages gratuits)	4 000 T 10		4 000 10		4 000 10		4 000 10		4 000 10	
Petit matériel agricole de démonstration . . . . .	1,5		1,5							
Unité expérimentale (12) . . . . .	1,5		2,2		2,2		3,1			3
<b>Total dépenses publiques</b>	<b>19,3</b>		<b>20</b>		<b>17</b>		<b>16,9</b>			<b>15,3</b>
Petit matériel agricole privé :										
S.A.V.N. . . . .	pm		pm 2,5		pm 2,5		pm 2,5		500 4	pm 5
Egousseuses . . . . .			250 2		250 2		250 4		500 4	500 4
Laveuses . . . . .			250 3		250 3		500 6		500 6	500 6
Semoirs . . . . .							500 1			500 1
Autres . . . . .			1		1		1			1
<b>Total dépenses privées</b>			<b>8,5</b>		<b>8,5</b>		<b>13,5</b>			<b>16</b>

## Objectif de production commercialisée (tableau 2)

	1964	1965	1966	1967	1968
Niari Bouenza (sauf SAVN)	4 500 T	5 000	5 600	6 300	7 000
Nyanga Louessé . . . . .	1 000	1 100	1 200	1 350	1 500
Bouenza Louessé . . . . .	1 700	1 800	2 000	2 200	2 500
Dolisie-Kimongo . . . . .	250	300	350	400	500
Pool, Djoué, autres . . . . .	500	600	700	800	1 000
	7 950 T	8 800 T	9 850 T	11 050	12 500
+ S.A.V.N.	500	3 000	3 000	6 000	6 000
<b>Total</b>	<b>8 450</b>	<b>11 800</b>	<b>12 850</b>	<b>17 050</b>	<b>18 500</b>

- Taux d'accroissement en 5 ans, par rapport à la récolte 1962 :
  - production commercialisée totale 230%
  - non compris S.A.V.N. 140%

- Amélioration de la qualité de production (35% qualité bouche, 65% qualité huilerie) correspondant à un accroissement de la valeur unitaire de 15 à 20%.

- Population "mobilisée" pour la production d'arachides :

- en 1962 : 5 500 actifs agricoles pendant 6 mois de l'année

- dans 5 ans : 12 à 15 000 actifs agricoles pendant 6 mois de l'année.

(population active agricole actuelle de la zone de production, non compris Pool, Djoué et autres : 108 000).

## Valeur de la production (Tableau 3)

Prix moyen au producteur : huilerie coque 20 CFA/Kg  
bouche exportation 35 CFA/Kg

	Objectif	Rendement Bouche	Valeur
Niari Bouenza (sauf SAVN)	7 000 T	45%	181 M.
Nianga Louessé . . . .	1 500	35%	38
Bouenza Louessé. . . .	2 500	35%	63
Dolisie-Kimongo . . .	500	45%	13
Pool, Djoué, autres .	1 000	25%	25
	12 500		320 M.

A répartir entre 12 à 15 000 producteurs.

N.B. Pour un prix rendu huilerie de 22 CFA/Kg (coques huileries)

rendu Pointe Noire de 40 CFA/Kg (bouche exportation)

la marge transport commercialisation n'est que de 13% environ. Compte tenu des cours actuels, l'objectif énoncé ci-dessus ne pourra être atteint qu'à la fin du plan intérimaire et sous réserve de l'application stricte des améliorations structurelles énoncées plus haut.

## 2 - HUILE DE PALME ET PALMISTES

### A - Huile de palme

L'accroissement de la production d'huile de palme sera obtenu suivant trois voies parallèles :

#### 1 - Réanimation de la production des palmeraies naturelles :

- remise en route de certaines huileries là où la production d'huile constitue la principale ressource de la population,
- implantation expérimentale d'équipements de type artisanal
- réaménagement d'équipements industriels existants pour leur permettre d'atteindre un niveau de productivité acceptable.

2 - Création d'unités de production (plantation-huilerie) de grandes dimensions à bonne productivité.

3 - Intégration de producteurs congolais dans un circuit de production de type moderne par la création de palmeraies villageoises dans l'orbite d'équipements industriels importants.

Les plantations industrielles (§ 2) sont la clef de tout le développement, et doivent jouir d'une priorité absolue.

#### 1 - Réanimation de la production traditionnelle

En l'absence de cultures ou d'activités de substitution susceptibles d'apporter un revenu suffisant à la population de certaines zones, il apparaît nécessaire de remettre en route certaines huileries que l'on sait nécessairement déficitaires.

Ces opérations de sauvegarde intéresseront les huileries de :

- N'Kola (Boko)
- Komono
- Divenié
- Kimongó
- Epena

#### **Huilerie de N'Kola (Boko)**

Entre Boko et Kinkala, pouvant intéresser les ramassages dans un rayon de 30 Km (populations actives : 20 000 personnes) pour une production de 150 T/an.

Remise en état de l'installation : 1 million

Pour une production de 150 T d'huile et 70 T de Palmiste, le déficit annuel à subventionner (par le canal du CCR) serait de 2,3 millions environ.

Les revenus distribués sur la base de 3,3 le Kg de fruits - les achats de bois et les salaires d'exploitation représenteront 7,2 millions par an.

#### **Huilerie de Komono**

Le potentiel de production est de 200 T d'huile et 100 T de palmiste, assuré par des collectes dans un rayon de 50 km, intéressant 8 700 personnes actives.

Remise en état de l'usine : 2 millions

- de la plantation

du paysannat de MOETCHE : 1 million

Déficit d'exploitation annuel à subventionner : 2,8 millions

distribution de revenu : 9 millions/an.

#### **Huilerie de Divenié**

Mêmes caractéristiques que la précédente, mais la récupération de la plantation de 258 ha de l'ancien paysannat semble impossible sauf par investissements nouveaux.

Subvention annuelle : 1,9 million

#### **Huilerie de Kimongo (55 Km au Sud-Est de Dolisie)**

Production annuelle de 150 T d'huile et 70 T de palmiste, assurée par collecte dans un rayon de 40 km, par déplacement de l'installation au centre de la zone de production. Population active intéressée : 5 400 personnes.

Frais de réimplantation : 15 millions

Subvention annuelle : 2,3 "

Revenu distribué : 7,2 "

#### **Huilerie d'Epena**

Région enclavée, sans autre production commercialisable à court terme.

Production estimée	:	150 T d'huile
		75 T de palmiste
Remise en état	:	5 millions

Déficit annuel : 4,8 millions

Revenu distribué: 7,2 "

Le caractère anti-économique du sauvetage de ces cinq petites huileries ne saurait être sous-estimé. Toutefois il a paru indispensable d'y procéder, tant pour maintenir une activité nécessaire sur le plan social (distribution de revenus et amorce de productions commercialisables) que pour réserver les chances d'une extension ultérieure des plantations villageoises (Kimongo et, surtout, Epena). En ce qui concerne N'Kola (Boko) il fait peu de doutes que cette subvention de maintenance ait un caractère purement conservatoire en attente de reconversion des activités.

### R é c a p i t u l a t i o n

		1	2	3	4	5
N'Kola	Investissements . . . .	1				
	Subvention . . . . .	3	3	3	3	3
Komono	Investissements . . . .		3			
	Subvention . . . . .		3	3	3	3
Divénié	Investissements . . . .		2			
	Subvention . . . . .		2	2	2	2
Kimongo	Investissements . . . .			15		
	Subvention . . . . .			2,5	2,5	2,5
Epena	Investissements . . . .	5				
	Subvention . . . . .	5	5	5	5	5
		14	18	30,5	15,5	15,5
Nombre de personnes mobilisées pour la production . . . . .		500	1 160	1 410	1 410	1 410
Revenus distribués . . . . .		14,5	32	39,5	39,5	39,5
Population active intéressée . . .		23 800	42 000	47 400	47 400	47 400
Objectifs de production huile . .		300 T	700 T	850 T	850 T	850 T
palmistes . .		140 T	340 T	410 T	410 T	410 T

L'effort à consentir se justifie pour : Komono - Divénié - Epena - en tant que mesure conservatoire préalable à une reprise ultérieure d'une action de plantations villageoises.

Pour Kimongo, et surtout Boko, la reconversion à terme de l'activité palmier devra être envisagée.

#### Implantation d'équipements de type artisanal

Malgré de nombreux échecs, la fabrication d'huile de palme avec des presses à bras s'est implantée dans quelques villages de la cuvette congolaise.

Dans certaines régions, l'intérêt que porte la population à l'exploitation des peuplements naturels de palmiers, laisse penser que des équipements de ce type pourraient y être installés efficacement.

En particulier dans les régions de :

- Kinkala
- Moetché - Omoï (Komono)
- Kimongó
- Mayoko (Mossendjo)

hors des rayons de collecte admis pour les petites huilleries.

Des presses à bras avec des fûts seront confiées à des artisans de village (en fermage ou en location-vente). Ces artisans travaillant :

- . soit à façon pour les producteurs
- . soit comme entrepreneurs de fabrication

Capacité de production d'une presse : 1,8 T d'huile par mois.

Rendement des fruits 7 à 8% d'huile fruits

Amortissement presse et bacs 4 000 F/mois

Rémunération artisan + aide 12 000 F/mois

D'où, rémunération possible du kilo de fruits 1,8 à 2,1 F/Kg (noyau rendu.), ce qui correspond sensiblement aux prix officiels .

Investissements à prévoir :

- par presse	350 000 F.	amorti	sur 10 ans
- + bacs et fûts	50 000 F	"	" 4 ans

Implantation à prévoir :

- Région Boko-Kinkala	2 presses	:	0,8 M.
- Moetché-Omoï	2 presses	:	0,8 M.
- Kimongó	1 presse	:	0,4 M.
- Mayoko	1 presse	:	0,4 M.
			<hr/>
			2,4 M.

#### Réaménagement intégral de l'Usine de Sibiti

Caractéristiques de l'opération :

- . 160 km de Dolisie
- . population agricole active de la Sous-Préfecture 11 500
- . potentiel de production estimé : 800 T.
- . rayon moyen de collecte 40 km (maxi 70 km)
- . plus de 1 000 ha de plantations de palmiers sélectionnés, en grande partie récupérables.

· Faute d'un poste de stérilisation-égrappage, l'usine ne peut actuellement être alimentée qu'en fruits égrappés, ce qui limite étroitement tant ses possibilités de production que le revenu des producteurs.

Un compte prévisionnel ( cf. I.R.H.O. ) fait apparaître que pour une production de 500 T. par an, l'aménagement de ce poste de stérilisation égrappage serait justifié. Le potentiel de production des peuplements naturels et des plantations ayant été estimé à 800 T. d'huile par an, ce seuil de rentabilité paraît aisément accessible.

Il y a donc lieu de prévoir :

- les aménagements des installations actuelles : 3 M.
- l'installation d'un matériel de traitement des régimes : 7 M.
- remise en état des plantations (crédits aux planteurs) : 2,5 M.

Le traitement de 5 000 T. de régimes par an (production 500 T. d'huile) permettrait de payer les régimes aux producteurs sur la base de 1,60 F/kg correspondant à une rémunération de la journée de travail sensiblement égale au S.M.I.G.

Le revenu distribué à la population, salaires compris, sera de l'ordre de 11 000 000 par an.

Pour 8 000 T. de régimes par an (production 800 T. d'huile) les régimes pourront être achetés à un prix voisin de 2,5 F/kg. Le revenu distribué à la population sera de l'ordre de 20 000 000 par an.

Le fonctionnement de l'usine réaménagée implique la présence d'un mécanicien européen et d'un directeur responsable et compétent (gérant Centre)

## 2 - Création de grandes unités de production

La création d'unités de production (plantation-huilerie) ayant un niveau de productivité satisfaisant, doit concourir à donner à la région Nord du Congo sa place dans l'activité économique Nationale et y implanter de véritables noyaux de production.

Ces réalisations seront implantées à :

- Etoro
- Fort-Rousset
- Mokouango.

En outre, dans le cadre du plan, l'ensemble plantations-usine de la région d'Ouessou (km 15, Attention, Mokouko et la Lengoué) sera développé.

### Plantation-huilerie d'Etoro :

Dans un premier stade l'huilerie actuelle sera remise en état afin pouvoir traiter la production de la palmeraie naturelle. Toutefois, les équipements immédiatement nécessaires seront largement surdimensionnés afin de pouvoir être réutilisés dans l'usine définitive.

Première phase : Réaménagement de l'usine actuelle. Objectif de production correspondant au potentiel estimé de la palmeraie naturelle : 200 T. huile/an

- |   |      |
|---|------|
| - Travaux de réaménagement et remplacement divers                       | 5 M  |
| - Chaudière, machine à vapeur et égrappoir                              | 17 M |
| - Etudes pour l'implantation de la plantation et de l'usine définitive. | 2 M  |

Deuxième phase : établissement des plantations et construction de l'usine définitive.

- |  |       |
|--|-------|
| - infrastructure (logements + bâtiments + routes)                  | 30 M  |
| - plantations industrielles 500 ha (et entretien avant production) | 75 M. |
| + charges d'encadrement par an.                                    | 6 M.  |

- plantations villageoises 500 ha - pm.  
(et entretien avant production)
- construction de l'usine : 20 000 T de régime  
(8 T. de régime à l'heure) 2 000 T. d'huile 200 M.
- déficit de trésorerie les 3 premières années 7 M.

#### **Plantation huilerie de Fort-Rousset**

Les plantations industrielles actuelles (385 ha) seront portées à 750 ha parallèlement à la création de plantations villageoises sur 750 ha. La capacité de production de l'usine actuelle sera portée à 3 000 T. huile.

- Etudes d'implantation des plantations nouvelles 1 M.
- Infrastructures plantations (routes) 10 M.
- Plantations 365 ha + entretien avant production 54 M.
- Encadrement, plantations nouvelles par an 3 M.
- Plantations villageoises pm
- Aménagement usine 150 M.

#### **Plantation-huilerie de Mokouango**

Les surfaces actuelles comprennent 130 ha de vieilles plantations (1925/1930) et 208 ha de plantations récentes dont 123 en début de production. La faiblesse des effectifs disponibles sur place interdit, dans le cadre du plan, d'atteindre l'objectif final de 1 500 ha de plantation jeune. On se limitera donc à 1 000 ha, soit 800 ha de plantation nouvelle.

L'huilerie existante sera simplement modernisée dans le cadre du plan : capacité 400 tonnes. L'usine définitive - capacité 3 000 T. - sera implantée dans le cadre du deuxième plan.

L'organisation de cette plantation industrielle doit permettre la réimplantation, sur sites villageois aménagés, dotés d'un équipement résidentiel élémentaire, d'une population d'environ 2 000 habitants actuellement dispersée tout au long de la route Pikounda Ekovamou

- Plantations (800 ha) 128 M.
- Infrastructures (routes 30 km) 30 M.
- Usine et matériel lourd 20 M.
- Logements et équipements sociaux. 20 M.

#### **Plantation d'Ouessou (km 15, Attention, Mokouko, Lengoué).**

Actuellement, ces 4 palmeraies comprennent 1 550 ha de palmiers sélectionnés et 150 ha de plantations anciennes.

Le programme en cours va porter sur 350 ha supplémentaires à fin 1963 et 100 ha en 1964. L'usine, en cours de modernisation, sera prête au début du plan, fonctionnant au niveau initial de 500 T./an, pour atteindre rapidement 3 000 T./an en 1968 et 4 000 T./an en 1970/71.

Les investissements à prévoir (principalement au km 15), consistent en :

- extension des plantations 18 M
- routes principales 30 M
- routes secondaires 20 M

**Calendrier de réalisation des investissements**

	1	2	3	4	5
<b>Ettoro</b>					
Réaménagements et remplacements. . . . .	5				
Complément d'équipement. . . . .		17			
Etudes d'implantation définitive . . . . .	1	1			
Infrastructures plantations. . . . .		5	10	10	5
Plantations Industrielles. . . . .		6	12	18	18
Entretien avant production . . . . .			1,5	4,5	9
Encadrement. . . . .		4	5,7	5,7	5,7
Plantations villageoises . . . . .			pm	pm	pm
Construction usine définitive . . . . .				100	100
	6	39	29,2	136,2	137,7
<b>Kunda-Fort Rousset</b>					
Etudes implantation . . . . .	1				
Infrastructure plantations . . . . .		7	3		
Plantations 365 ha . . . . .		7,8	12	12	12
Entretien avant production . . . . .			2	5,6	9,2
Encadrement. . . . .		3	3	3	3
Plantations villageoises 750 ha . . . . .			pm	pm	pm
Construction usine . . . . .				75	75
	1	17,8	20	95,6	99,2
<b>Mokouango</b>					
Etudes Implantation . . . . .	1				
Infrastructure . . . . .	5	10	10	5	
Plantations . . . . .	24	24	24	24	32
Entretien avant production . . . . .	-	4	4	5,7	5,7
Encadrement . . . . .	-	3	3	3	3
Usine . . . . .	-	10	10	-	-
	30	51	51	37,7	40,7
<b>Quesso</b>					
Infrastructures . . . . .	10	10	10	10	10
Plantation . . . . .	16	-	-	-	-
Entretien avant production . . . . .	1	1,5	1,5	1,5	1,5
(plantations nouvelles)					
	27	11,5	11,5	11,5	11,5
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>119,3</b>	<b>111,7</b>	<b>283</b>	<b>289</b>

**3 - Plantations villageoises**

Le développement de la culture du palmier à huile en milieu traditionnel, est conditionné par la possibilité d'assurer aux planteurs un revenu :

- rapide
- suffisant
- régulier

Ceci implique :

- . des mesures d'aide aux planteurs
- . des équipements industriels de transformation à haute productivité
- . un encadrement technique dense

L'existence d'équipements industriels de grande capacité dans le Nord permet d'envisager une action de développement intensif de la production autour de ces équipements.

Des prêts à remboursements différés seront accordés à des villageois groupés dans des périmètres limités pour la plantation d'arbres sélectionnés.



### Calendrier des investissements

	1	2	3	4	5	6	7
<b>Etoumbi 200 ha</b>							
Infrastructure + véhicule	3,5	2,5					
Encadrement . . . . .	pm	pm					
Crédits planteurs . . . . .	0,3	0,6	0,9	1,1	1,1	0,2	0,2
<b>Lebango</b>							
Infrastructure + véhicule.		3,5	2,5				
Encadrement . . . . .		pm	pm				
Crédits Planteurs. . . . .		0,3	0,6	0,9	1,1	0,2	0,2
<b>Fort-Rousset</b>							
Infrastructure + véhicule			5	4			
Encadrement . . . . .			pm	pm			
Crédits Planteurs . . . . .			0,75	2,25	3,75	4,5	4,5
<b>Ettoro</b>							
Infrastructure + véhicule			5	4			
Encadrement . . . . .			pm	pm			
Crédits planteurs . . . . .			0,75	2,25	2,35	1,95	1,95
<b>Total investissements Publics</b>	<b>3,5</b>	<b>6</b>	<b>12,5</b>	<b>8</b>			
<b>Total investissements Privés</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>3</b>	<b>6,5</b>	<b>8,3</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>

### OBJECTIFS de Production d'huile de palme

	1	2	3	4	5	Potentiel créé la 10ème année
<b>Production de type traditionnel et petites usines</b>						
Pool . . . . .	150T				200	} m a i n t e n u
Niari Bouenza . . . . .	200				400	
Kouilou et Niari . . . . .	50				100	
Komono . . . . .		150			200	
Divénié . . . . .		150			200	
Kimongo . . . . .			100		150	
Likouala . . . . .	150				200	
Cuvette Alima . . . . .	50				50	
N'Kéni . . . . .	50				50	
Likouala Mossaka . . . . .	400				400	
Mossaka . . . . .	50				50	
<b>Productions villageoises de type industriel</b>						
Sibiti . . . . .	400	500			800	
Kunda (Fort Rousset). . . . .	400				600	3 000
Lebango . . . . .	550				550	1 000
Etoumbi . . . . .	1 500				2 000	2 200
Attention et Km 15 . . . . .	500				3 000	4 000
Mokouango . . . . .	350				400	2 000
Ettoro . . . . .	150				250	2 000
	<b>4 950</b>	<b>5 350</b>	<b>5 450</b>	<b>5 600</b>	<b>9 700</b>	<b>17 000</b>

#### B - Palmistes

Un accroissement de la production de palmistes à partir de la palmeraie naturelle est peu probable étant donné la très faible rentabilité du travail qu'elle implique (ramassage, défibrage, concassage, triage, transport divers...).

Toutefois, des équipements de type artisanal pour le concassage des noyaux peuvent permettre, dans des régions de production dense, de décharger la main d'oeuvre d'une opération longue et la rendre disponible pour une nouvelle production.

L'implantation de tels équipements sera tentée dans les Sous-Préfectures de :

- Mouyoundzi : 1 M.
- Boko : 1 M.
- Kinkala : 1 M.

- **Equipement artisanal** : 1 concasseur 350 000 CFA  
1 moteur 150 000 CFA

. Capacité de travail : 50 Kg/palmistes heure  
(400 kg de noix) 7 à 9 000 kg de palmistes/mois.

. Charges d'exploitation : (par mois)

Amortissements	9 200
Carburant-lubrifiant	20 000
Main d'oeuvre	12 000
	41 200

Soit 4 à 8 CFA par Kg de palmiste traité (16 à 25% de la valeur du produit).

**- Rémunération du producteur de palmiste**

- . Valeur du produit fini 23/24 CFA/Kg
- . Concassage 4/8 CFA/Kg
- . Rémunération producteur 17/20 CFA/Kg

Dont :

- travail de défibrage : 2,9 à 3,5 CFA/Kg
- travail triage : 3,5 à 7,2 CFA/Kg
- ramassage + transport: 10,3 à 6,3 CFA/Kg

Le seul accroissement notable de la production de palmiste doit provenir de l'activité des usines créées.

**Objectifs de production Palmistes**

	1	2	3	4	5	Potentiel créé
<b>Ramassage et petites usines C.C.R.</b>						
Pool . . . . .	1 500				1 750	1 750 T
Niari Bouenza . . . . .	1 000				1 250	1 250
Bouenza Louessé . . . . .	200				400	400
Nianga Louessé . . . . .	400				500	500
Niari . . . . .	150				250	250
N'zani . . . . .	100				100	100
Alima . . . . .	200				200	200
Likouela Mossaka . . . . .	200				200	200
Mossaka . . . . .	50				50	50
Likouala . . . . .	300				300	300
<b>Production des huilleries Industrielles</b>						
Sibiti . . . . .	200				400	400
Kunda . . . . .	200				300	1 000
Lebango . . . . .	200				200	300
Etoumbi . . . . .	500				700	800
Sangha . . . . .	250				1 000	1 300
Mokouango . . . . .	100				130	650
Ettoro . . . . .	75				125	650
<b>Total</b>	<b>5 625 T</b>				<b>7 850</b>	<b>10 100</b>

- Effectifs "mobilisés" par l'exploitation du palmier à huile

Base d'appréciation

- . Planteurs : 30 journées de travail pour récolte + égrappage + transport 1 T. fruits.
- . Usines : 1 journée de travail par stère de bois.

55 à 75 journées de travail salarié pour fabriquer 1 T. d'huile.

1 journée de travail pour préparer 30 Kg de palmistes.

- . Artisanat : 50 journées de travail pour fabriquer 80 Kg d'huile.

1 journée de travail pour préparer 20 Kg de palmistes.

- . Industries : (plantations huileries) : 6,5 journées pour fabriquer 1 T. d'huile et 300 Kg de palmistes.
- . Plantations : 150 journées pour la création de 1 ha. de plantation. 300 journées de travail par an : Capacité 2ha/tonnes - entretien 26 journées ha/an.

Effectifs :

. Huileries (850 T. d'huile + 400 T. palmistes)	1 400 personnes
. Artisanat (950 T. d'huile + 4 500 T. palmistes)	2 800
. Sibiti (800 T. d'huile + 400 T. palmistes)	600
. Autres usines plantations (6 800 T. d'huile + 2 500 T. palmistes)	13 000
. Création plantations (moyenne annuelle des 3 dernières années du plan)	600
Nombre de producteurs mobilisés au terme du plan.	<hr/> 18 400 personnes

### 3 - ELEVAGE

Le développement de l'élevage bovin au Congo se fera suivant plusieurs voies parallèles.

- 1 - Création de troupeaux collectifs d'une centaine de têtes dans les zones de population relativement dense où les conditions de milieu auront été reconnues favorables. Elevage extensif.
- 2 - Création de troupeaux collectifs de mutuelles (25 têtes) dans le cadre de la S.A.V.N. Elevage Intensif.
- 3 - Création de petits troupeaux individuels - race Dahomey - Elevage extensif.
- 4 - Création de ranch d'élevage extensif.

Par ailleurs, la création de l'élevage du porc doit concourir à l'intensification du système de production agricole en zones de savanes.

Le troupeau bovin actuel compte environ 24 000 têtes (20 000 Dama + 4 000 Dahomey) soit environ 5 000 femelles reproductrices.

Compte tenu des élevages qui sont arrivés au stade "exploitation" on peut admettre que chaque année 1 000 à 1 200 femelles reproductrices sont disponibles pour la création de nouveaux troupeaux.

### 1 - Implantation de troupeaux collectifs de 100 têtes

(c.f. programme FAC 1962) - Chaque année, pendant 3 ans, 700 animaux seront mis en place dans différentes régions du Pool (Mindouli, Kidamba, Mouyoundzi, M'Fouati, Renéville, Mayama, Kibangou)

Les animaux groupés en troupeaux de 100 têtes seront confiés en métayage à des collectivités (sociétés de fait sans statut spécial) qui seront astreintes à rembourser le troupeau initial en 6 ou 7 ans à partir de la 4<sup>ème</sup> année.

Outre la fourniture des animaux l'implantation des troupeaux implique la construction d'un "spray", un gardiennage permanent et une surveillance nasitaire, ce qui n'est possible qu'au niveau groupement d'éleveurs.

#### a - Investissements pour l'implantation d'un troupeau :

. 100 animaux à 30 000	3 M.
. construction d'un "spray"	0,4M.

#### b - Réalisation

. 1 <sup>ère</sup> année	: 7 troupeaux
. 2 <sup>ème</sup> année	: 7 troupeaux
. 3 <sup>ème</sup> année	: 7 troupeaux

#### c - Les remboursements d'animaux fourniront :

. la 4 <sup>ème</sup> ann	: 280 animaux
. de la 5 <sup>ème</sup> à la 9 <sup>ème</sup>	: 420 animaux

#### Incidence économique

1 <sup>ère</sup> année effectif du troupeau	700 ventes	0
2 <sup>ème</sup> année effectif du troupeau	1 820 ventes	0
3 <sup>ème</sup> année effectif du troupeau	3 360 ventes	.0
4 <sup>ème</sup> année effectif du troupeau	4 200 ventes	280
5 <sup>ème</sup> année effectif du troupeau	4 620 ventes	580

Vers la 12<sup>ème</sup> année le troupeau aura atteint son niveau d'équilibre (18 000 têtes) et fournira à la boucherie chaque année environ 3 500 animaux.

### 2 - Création de troupeaux collectifs S.A.V.N.

c.f. chapitre S.A.V.N. - Il sera créé dès la 2<sup>ème</sup> année du plan, 50 troupeaux de 25 têtes (soit 1 250 têtes mises en place) puis à nouveau 50 troupeaux la 4<sup>ème</sup> année.

#### Incidence économique

1 <sup>ère</sup> année effectif du troupeau	0 ventes	0
2 <sup>ème</sup> année effectif du troupeau	1 250 ventes	0
3 <sup>ème</sup> année effectif du troupeau	2 050 ventes	0

4ème année effectif du troupeau	4 100 ventes	0
5ème année effectif du troupeau	5 350 ventes	150

Entre la 12ème et la 15ème année, le troupeau aura atteint son niveau d'équilibre (10 000 têtes) et fournira chaque année à la boucherie environ 2 000 animaux.

### 3 - Création de troupeaux individuels (race Dahomey)

L'implantation de petits troupeaux individuels (une dizaine de têtes) s'impose dans les régions où l'exploitation agricole est basée sur de petites et moyennes propriétés (Ex. Madingou, région du Pool).

Quand elle est faite dans de bonnes conditions, cette implantation correspond à un investissement particulièrement productif.

Il y aura lieu de tenir compte dans les remboursements d'un intérêt normal du capital (idem pour les troupeaux collectifs).

10 à 20 troupeaux pourront être distribués chaque année faisant passer le troupeau (Dahomey) actuel de 4 000 à 7 000 dans 5 ans.

### 4 - Création de ranches d'élevage

Le manque de géniteurs et le manque de personnel spécialisé interdisent d'envisager la création de ranches nouveaux avant la 3ème année.

Toutefois, dès maintenant, l'Etat doit empêcher l'utilisation en boucherie des femelles fertiles provenant du croît annuel du troupeau. Pour cela, il peut soit recourir à des mesures légales (priorité d'achat, interdiction des ventes tes...), soit prendre une participation dans un ranch ayant déjà atteint la phase d'exploitation du troupeau (S.A.F.E.L.).

La participation de l'Etat est nécessaire pour la création de ranches nouveaux (problèmes fonciers) qui, par ailleurs, constituent un investissement particulièrement intéressant.

A prévoir :

3ème année : création d'un ranch dans la région de Kibangou (1 500 bêtes pour 30 000 habitants)

5ème année : création d'un ranch dans la vallée du Niari (Madingou).

#### Création d'un ranch

- Construction :	4 cases cadres	8	
	10 cases "bouviers"	10	
	20 logements	10	
	1 hangar	3	
	1 infirmerie	1	
	Equipement, traitements sanitaires.		
	Dip et sprays	2	
		<hr/>	34
		34	

	routes et ponts	20	
	clôtures:200 km	20	
	géniteurs 1 500		
	animaux (1)	70	
- Matériel	:		
	2 camions	5	
	1 tracteur+outils	4	
	2 voitures	2	
	1 véhicule tout terrain	1,5	
	Divers	1	
	Total investissements		157,5

#### Charges d'exploitation

Personnel	:	1 directeur	150 × 12	1,8
		3 cadres	50 × 12 × 3	1,8
		10 employés	12 × 12 × 3	1,5
		30 ouvriers permanents	6 × 12 × 40	3
Fonctionnement matériel				3,5
Approvisionnements (matériel + médicaments)				1,5
Entretien (routes et bâtiments)				1
Intérêt capital 5% × 157,5				7,9
Amortissements : constructions 20 ans				1,7
		routes 20 ans		1
		clôtures 10 ans		2
		matériel 3 ans		4,5
				31,2

Charges avant exploitation (mise en place des équipements progressive et exploitation du troupeau progressive pour arriver à exploitation normale la 12ème année).

D'où charges non productives pendant 5 ans, soit 156 M. à amortir en 10 ans à partir de la 12ème année = 15,6 M./an.

Total des investissements en 10 ans : 313 M.

#### Evolution du troupeau

1ère année 1 500 têtes  
 2ème année 2 400 têtes  
 3ème année 3 400 têtes  
 4ème année 4 400 têtes  
 5ème année 5 300 têtes

7 500 à 8 000 têtes entre la 10ème et la 12ème année.

#### Evolution des ventes

4ème année 250 têtes

1 600 à 2 000 têtes à partir de la 10ème ou 12ème année.

#### Prix de vente moyen

30 000 CFA par animal

(1) animaux importés 50 000 CFA animaux locaux 35 000

## Création des Ranches

ANNEES	3	4	5	6	7	15
<b>Investissements</b>						
A - Constructions . . . . .	10	10	8	3	3	
B - Routes et ponts . . . . .	6	6	5	3		
C - Clôtures . . . . .	5	5	5	5		
D - Matériel . . . . .	10	3				
E - Animaux . . . . .	70					
	101	28	18	11	3	
<b>Amortissements</b>						
20 ans A et B . . . . .	0,8	1,6	2,2	2,5	2,7	...
10 ans C . . . . .	0,5	1	1,5	2	2	
3 ans D . . . . .	3,3	4,3	4,3	4,3	4,3	
	4,6	6,9	8	8,8	9	...
<b>Charges d'exploitation</b>						
Personnel . . . . .	8	8	8	8	8	8
Fonctionnement . . . . .	6	6	6	6	6	6
Intérêt 5% . . . . .	2,5	6	9,3	10,9	12,6	22
	16,5	20	23,3	24,3	26,6	36
<b>Charges totales . . . . .</b>						
	21,1	26,9	31,3	33,7	35,6	40,7
<b>Recettes d'exploitation</b>						
Animaux vendus 30 000 CFA . . . . .					10	45
<b>Evolution du capital Bétail</b>						
Animaux estimés 25 000 CFA . . . . .	37,5	60	82,5	105	120	200
<b>Recettes globales procurées par l'ensemble du troupeau bovin aux producteurs</b>						
	72 M.	79 M.	87 M.	95 M.	105 M.	1 300/ 1 350 M.

La quinzième année après le début du plan, l'ensemble du troupeau aura donc dépassé 100 000 têtes et chaque année il sera mis sur le marché de 2 800 à 3 400 T. de carcasses.

### Eleavage porcin

Mise en place de 2 verrats et 4 truies de race sélectionnée dans chacun des 7 centres d'action agricole pour les besoins de la vulgarisation agricole :

- Sibiti
- Mouyoundzi
- Kinkala
- Gamboma
- Lekana
- Fort Rousset

5 animaux par centre : 0,5 M.

### Elevage - Récapitulation des investissements

investissements	1	2	3	4	5
Implantation de troupeaux collectifs. . . . .	23,8	23,8	23,8		
Implantation de troupeaux S.A.V.N. . . . .	pm	pm	pm	pm	pm (1)
Troupeaux individuels . .	10	10	4,5	6	6
<b>Création ranches</b>					
<b>Ranch Kibangou</b>					
- équipement . . . . .			31	24	18
- animaux . . . . .			70		
- exploitation . . . . .			15	20	31
<b>Ranch Niari</b>					31
					70
					15
<b>Elevage porcin</b>					
Sibiti, Gamboma, Lekana, F.Rousset, Kinkala, Mouyoundzi . . . . .		1			
<b>Total</b>	<b>33,8</b>	<b>34,8</b>	<b>144,3</b>	<b>50</b>	<b>171</b>

(1) déjà comptés au chapitre S.A.V.N.

### Elevage - Récapitulation du troupeau

	1	2	3	4	5
<b>Evolution du troupeau bovin</b>					
<b>Implantation de troupeaux</b>					
troupeaux collectifs. . . . .	700	700	700		
Troupeaux S.A.V.N. . . . .		1 250		1 250	
Troupeaux individuels . . . . .	100	100	150	200	200
Ranch . . . . .			1 500		1 500
<b>Dont croît local</b>	800	2 050	2 350	1 450	1 700
<b>Importation</b>	800	1 500	1 500	450	1 700
		450	850		
<b>Progression du troupeau</b>	(Implantation de troupeaux nouveaux) Croît normal de l'ensemble				
<b>Troupeau actuel</b>					
24 000 . . . . .	26 400	29 500	32 500	37 400	41 000

#### 4 - CAFE, CACAO, PADDY, MAIS, FRUITS

##### CAFE

Plus encore qu'un accroissement de la production globale, le but à rechercher est la "rentabilisation" de la production :

- au niveau du producteur : accroissement des rendements et possibilité d'écoulement de la récolte,
- au niveau de la collectivité publique : rentabilisation des opérations de commercialisation.

L'organisation de la production doit donc se faire en liaison étroite avec l'organisation du système de commercialisation.

La première intervention consistera à définir suivant des critères écologiques et économiques, des "périmètres de culture" à l'intérieur desquels la production de café sera encouragée grâce à :

- cession de plants à un prix de principe dans les premières années, pour éviter le gaspillage, au prix réel plus tard,
- traitements phytosanitaires par des équipes spécialisées du Service de l'Agriculture.

L'efficacité de ces traitements (spectaculaires), faits régulièrement, doit permettre de faire payer aux bénéficiaires un prix qui, progressivement, atteindra (en 5 ans) le prix de revient réel de l'opération (1 000 à 1 500 CFA/ha). Par ailleurs, ce système favorisera l'équipement individuel des planteurs en appareils de traitement phytosanitaire.

- Encadrement technique (vulgarisation de techniques de production rationnelles, plantes de couverture, recépage des vieilles plantations, taille...)

La définition de ces périmètres de culture permettra :

- d'accroître l'efficacité de l'encadrement technique (densification, contrôle),
- de réduire le nombre des pépinières entretenues par l'Etat,
- de réduire les charges de collecte et de transport de la récolte,
- d'améliorer la qualité des lots de production et d'en accroître le volume.

Parallèlement à la définition de ces périmètres, hors desquels les services publics n'interviendront pas, il est nécessaire de prévoir des installations de conditionnement et éventuellement de stockage.

Par ailleurs, un prix devra être établi qui tienne compte de la qualité du produit fourni par les producteurs (2 catégories au moins).

zones de production	Objectifs de production
Sibiti	500 T
Komono	200
Zanağa	200
Mouyoundzi	250
Makoua	50
Kellé et M'Bomo	50
Abala et Gamboma	50
	<hr/>
	1 300 T

La production de café devra aussi être envisagée dans les régions de Dongou et Mossaka à défaut d'autres productions possibles. Seuls y seront encouragés les planteurs qui travailleront une surface minimum.

Potentiel de production : 50 à 100 T.

## Equipements de conditionnement et de stockage

- Existants :	Sibiti (transport matériel de Fort Rousset + hangar + camion)	15 M
	Komono "	1 M
	Mouyoundzi "	3 M
- A installer	Zanage : 1 décortiqueuse	0,5
	1 hangar	1
	Dongou 1 décortiqueuse	0,5
	1 hangar	1
	Makoua 1 décortiqueuse mobile	1 M
	1 hangar	1
	Kellé- 1 décortiqueuse mobile	1 M
	M'Bomo 1 hangar (à Etoumbi)	1
	Abala- 1 décortiqueuse mobile	1 M
	Gamboma	

- Total des équipements à prévoir : 27 M.

Nombre d'emplois créés pour le conditionnement du café : 2 à 5 emplois par décortiqueuse : soit de 20 à 40.

Nombre de personnes mobilisées pour la production du café : 0,3 à 0,8 T de café marchand par producteur, soit 2 000 à 4 000 personnes.

Valeur totale de la récolte :

- au planteur : 60 à 70 CFA le kg de café marchand  
75 à 100 M.
- à l'exportation : 100 à 120 CFA/kg  
130 à 150 M.

## CACAO

- Réorganiser la commercialisation et la production dans la Sangha en fonction des équipements réalisés.
- Créer une production dans d'autres régions :
  - . Likouala
  - . Kouilou
  - . Lokolela ou Mossaka

### a - Sangha : Plantation traditionnelles

- densification de la production :
  - . déterminer des "périmètres de culture" à l'intérieur desquels seront concentrés tous les efforts des services publics (encadrement technique, traitements phytosanitaires... collecte de la production à dates fixes, paiement comptant...)
  - . équiper progressivement le centre de Sembé comme lieu géométrique du ramassage (atelier, hangar, stockage).
- équipement individuel des planteurs en matériel de traitements phytosanitaires (possibilités : 500 à 600 appareils de 14 000 CFA en 5 ans). La distribution de produits phytosanitaires, d'abord gratuite, sera progressivement payée à son prix de revient. De même pour les interventions des équipes spécialisées du service de l'Agriculture.

- expérimentation : variétés
- techniques de culture
- plantes d'ombrage
- conditionnement

Le conditionnement en atelier ne paraît pas devoir être envisagé dans la période du 1er plan. Il viendrait aggraver les problèmes de collecte et de transport sans bénéfice certain pour la qualité.

#### b - Plantation industrielle d'Elogo

Aux 75 ha de plantation jeune déjà aménagés par le service de l'agriculture à Elogo devront s'ajouter 400 ha dans la période du plan, de façon à mettre en place une plantation industrielle avec un objectif propre de production de 1 300 à 1 400 tonnes de qualité supérieure, susceptible de servir de noyau de conditionnement et de centre de diffusion technique à l'ensemble de la région cacaoyère environnante.

L'existence d'infrastructures en bâtiment et déjà, partiellement en matériel, dans une zone écologiquement très favorable, permettra de réaliser cette opération par le service aux moindres coûts.

Les investissements à prévoir sont les suivants :

. Etude (complément)	1	million
. Création d'une pépinière (variété Forastero d'Ebolowa)3		"
. Matériel phyto-sanitaire et engrais de fond	10	"
. Matériel agricole	5	"
. Charges annuelles de produits5		"
. Plantation 400 ha	27	"
. Entretien	4	"
. Hangar et silo	4	"
. Maison des stagiaires	3	"
. Encadrement jusqu'à entrée en production	15	"
Total	30	

L'équipe d'encadrement à constituer se compose d'un directeur (assistance technique) assisté d'un conducteur de travaux et de 3 moniteurs dont 1 se consacrant aux stages et à l'encadrement rapproché. Ce personnel travaillera en étroite liaison avec le Centre d'action agricole implanté à la ferme d'Elogo.

L'effectif permanent de travailleurs sera porté à 75 en fin de plan. La récolte fera appel en outre à 150 travailleurs saisonniers pendant 4 mois.

#### c - Likouala et Mossaka

Détermination de périmètres de production dense dans les régions de :

- . Epena
- . Mossaka
- . Dongou

A l'intérieur de ces périmètres, l'assistance des services publics sera limitée aux exploitations d'une surface raisonnable.

- Objectifs de production :

Epéna : prospection et encadrement dès la première année  
production dans 5 ans - 50 T

Dongou : prospection et encadrement la 4ème année  
production dans 5 ans - 10 T

Mossaka : prospection et encadrement la 3ème année  
production dans 5 ans - 25 T

Installation d'un hangar de stockage à Impfondo (3ème année) - 2 M.

Nombre de personnes mobilisées pour la production : 150 à 200.

**c - Kouilou**

Prospection, études et expérimentation dans la vallée de la Louingi et région de la Sounda pendant les trois premières années, coût : 3 M.

La 4ème et la 5ème année, éventuellement début de réalisation soit d'une plantation de type industriel, soit d'une zone de production villageoise dense :

- équipement routes et bâtiments (encadrement) : 20 M

Parallèlement prospection et expérimentation dans la région de M'Vouti et les Saras pour implanter le cacao en complément de l'opération "bananes-exportation", qui est conditionnée par l'infrastructure.

Objectifs de production dans 5 ans : 50 T.

**PADDY**

Les buts à rechercher :

- amélioration des rendements :

..par injections régulières de semences améliorées (20 à 30 T chaque année) permettant un accroissement moyen des rendements de 15 à 20% ainsi qu'une amélioration de la qualité du paddy produit.

Les semences seront produites sous contrat (S.A.V.N. ou autres producteurs), puis échangées après avoir été dénaturées et traitées aux fongicides contre des semences traditionnelles (cf. semences arachides)

Coût annuel (déficit des échanges) 0,5 à 0,7 M.

. par la vulgarisation des techniques de cultures améliorées après expérimentation conduite à Sibiti et à la S.A.V.N. (en particulier introduction du paddy dans l'assolement arachides).

- création ou remise en état d'équipements de conditionnement et de stockage (décorticage...)

- extension des surfaces cultivées conditionnée par le risque de dégradation des sols.

**a - Pool - Périmètre intensif de Kindamba-Vindza**

L'existence dans la région Nord du Pool, autour de l'axe Kindamba-Vindza et dans les bassins en amont d'une zone rurale au peuplement relativement satisfaisant, l'implantation à Kindamba d'un centre d'animation rurale d'initiative privée devant être relié au Service Vulgarisation-Animation, enfin une

diffusion déjà très remarquable de la riziculture chez les planteurs individuels, offrent des bases solides à une action de développement intensif.

- le niveau actuel de production justifie l'implantation dès 1964 d'une rizerie (investissement bâtiment, matériel et véhicules estimé à 14 millions) dont l'implantation sera faite à Vindza (nord de Kindamba), point de collecte de la zone d'intensification.
- outre l'implantation du secteur agricole et la remise sur pied du Centre de Kindamba, une expérience d'encadrement dense sera amorcée sur un ensemble d'exploitations familiales! La 1ère tranche portera sur 200 à 400 ha. A cet effet le secteur sera renforcé par 2 moniteurs supplémentaires. Les équipements additionnels correspondants représentent 5 millions pour les infrastructures et 1 million pour un véhicule de liaison et transport moyen.

Rappelons en outre que le désenclavement de la zone par la mise au gabarit des 2 routes nationales de l'axe Kindamba-Mindouli a été retenu pour les 2 dernières années du Plan.

L'objectif de production commercialisée est de 3 000 T de paddy en 1968.

#### b - Périmètre intensif de Mossendjo

Une deuxième expérience d'intensification rizicole sera entreprise dès 1964 dans la région nord de Mossendjo. Son orientation sera différente de la précédente. A l'inverse de l'opération Kindamba-Vindza qui portera sur l'intensification de petites opérations diffuses (nombreuses unités de l'ordre de la dizaine d'ares), l'opération Mossendjo portera sur l'aménagement en 4 années de 600 ha de casiers de culture irriguée semi-intensive.

L'opération sera prise en charge par la nouvelle subdivision du génie rural à créer (première des 6 prévues au plan) en liaison avec la région agricole.

Le calendrier des investissements à prévoir est le suivant :

1ère année	Etude (complément)	15 millions
	Magasin et logements	7 "
	Matériel	3 "
		25 millions
2ème année	Aménagement hydraulique	3 "
	Matériel	2 "
	Equipement phyto-sanitaire	8 "
	Semences - engrais	2 "
	Défrichements et aménagements fonciers	18 "
		33 "
3e, 4e, 5e, année	Semences - engrais aménagements	20 millions

L'objectif de production à 5 ans est de 1 200 tonnes, porté ultérieurement à 1 800 T.

L'importance de l'investissement à consentir donne à cette opération un caractère de faible rentabilité. Elle devra être conduite avec d'autant plus d'attention et de rigueur pour servir de référence à un type de culture non encore implanté au Congo et dont il importe de savoir si et comment il sera susceptible d'être étendu au cours du 2ème plan.

L'ouverture prochaine de la liaison Divenié-Mossendjo doit permettre, après prospection, l'ouverture de nouvelles productions rizicoles à Divenié destinées à être traitées à Mossendjo.

**c - Zanaga**

Remise en état de la décortiquerie et aménagement d'un magasin 1,5 Million  
Objectif de production 1968 : 500 tonnes.

**d - Vallée du Niari**

Introduction progressive du paddy dans l'assolement arachidien, surtout sur les cultures hors SAVN. La production sera conditionnée à Dolisie où il est nécessaire de prévoir un petit équipement = 1 million

Objectif de production 1968 : 500 tonnes.

**e - Ewo**

Effort d'intensification et de stabilisation de la culture du paddy.

Remise en état de la décortiqueuse

Installation d'un hangar de stockage : Coût = 1 million

Objectif à 5 ans : 600 tonnes.

**f - Boundji**

Extension de la culture du paddy

Pas d'équipement à prévoir dans les délais du plan (la production sera traitée à Ewo ou exportée directement par bateau sur Brazzaville).

Objectif à 5 ans : 200 tonnes.

**MAIS**

Buts à atteindre :

- amélioration des rendements :

par injections régulières de semences améliorées (20 à 30 tonnes chaque année) permettant un accroissement moyen des rendements de l'ordre de 30%.

Les semences seront produites sous contrat puis échangées après avoir été traitées aux fongicides, contre des semences traditionnelles.

Coût annuel (déficit des échanges) : 0,5 million

- . par vulgarisation de techniques de cultures améliorées (en particulier introduction du maïs dans l'assolement arachidie).
- extension des surfaces cultivées rendue possible par l'assurance de vendre à un prix connu d'avance.
- création d'équipements de stockage permettant d'assurer la commercialisation dans des conditions normales :
  - . à Mouyoundzi Coût 1 million
  - . à Matoumbou (gare CFCO desservant Kindamba et Yokamo) Coût 1 "
  - . Gamboma Coût 0,5 "

Parallèlement, le développement de l'élevage porcin doit permettre d'accroître la consommation de maïs et d'en rentabiliser largement la production.

Objectif à 5 ans (production commercialisée) 2 500 T.

### FRUITS

Le but à rechercher est une adaptation de la production en vue d'élargir le marché local :

- extension de la production autour des centres de brousse.
- diversification de la production
- étalement des périodes de production.

Il est donc nécessaire d'entreprendre au préalable une expérimentation suivie dans les différentes régions :

- . variétés
- . techniques de production
- . conditionnement
- . possibilité d'écoulement

dont les résultats ne seront connus qu'au delà des délais du plan.

- implantation de 25 vergers expérimentaux sur l'ensemble du territoire :

coût d'implantation	2,5 millions
coût annuel (entretien et études)	1 "

#### a - Pool

- étude préalable des conditions de la production d'agrumes et d'ananas à partir desquelles une exploitation industrielle ou une exportation pourrait être envisagée.

coût : 2 millions

- encouragements des services publics (vulgarisation technique, traitements phytosanitaires) aux seuls producteurs qui s'astreindront à respecter certaines conditions (zones de plantation, superficie minimum des plantations, entretien...)

- création d'un artisanat pour la vinification de l'ananas (ou autres fruits). Cession à crédit de presses et fûts en bois - encadrement technique.

Investissements : 0,25 million par atelier

- création de 2 ateliers à titre expérimental

**b - Niari Bouenza**

- expérimentation des cultures fruitières en milieu traditionnel, en particulier manguiers (cf. SAVN)

**c - Kouilou**

- expérimentation en milieu traditionnel en particulier avocats et poivriers
- opération "bananes Mayombé" à Guéna.

Réalisation des infrastructures en cours, objectif à 2 ans :

. 250 ha bananes douces	:	1 250 T exportation
		750 T consommation
. 250 ha bananes plantains	:	2 500 T consommation

Parallèlement à ces réalisations, il y a lieu d'entreprendre rapidement une expérimentation pour la production de banane plantains, de cacao ou de plantations vivrières au cas où une orientation nouvelle s'avérerait nécessaire.

Les résultats acquis en 1935 fourniront la base d'appréciation d'une extension éventuelle des plantations, opération retenue au plan seulement à titre optionnel.

**TABAC**

Depuis quelques années la production de tabac est stabilisée autour de 650/700 tonnes réparties comme suit :

<b>Pool</b> - (Kinkala, Mindouli, Mouyoundzi, Kindamba)	100 T
<b>Lofini</b> - Lekana	250 T
Djambala - N'Go	250 T
<b>Alima</b> - Gamboma - Abala	100/150 T
	650/700

Deux remarques s'imposent toutefois :

- L'état des moyens de communication entre les zones de production et les centres de conditionnement (Kindamba, N'Go, Gamboma) rend très incertains la tenue des marchés et le ramassage à bonne date. De ce fait, une partie de la récolte est perdue et l'organisme de conditionnement et de commercialisation travaille à la limite de la rentabilité.
- en revanche les rendements et la qualité ne cessent de s'améliorer. La substitution des qualités Java aux qualités Maryland a été un succès partout où elle a été tentée.

Les travaux d'infrastructure prévus au plan (Kindamba Mindouli, Djambala - N'Go, Gamboma - Abala) répondront au principal problème de cette culture. Le plan peut donc se fixer comme double objectif :

a - L'augmentation de la production en quantité jusqu'à 850 - 900 tonnes;

accroissement	Pool	:	100 tonnes
	Djambala	:	50 "
	Abala	:	50 "
			200 "

Des tentatives devront être faites dans la région du versant oriental du Mayombé, susceptibles de conduire à la réouverture du centre de conditionnement de Dolisie. Enfin l'expérimentation des potentialités remarquables reconnues dans la région de Souanké sera poursuivie en vue de développement au cours du 2ème plan.

b - l'amélioration variétale sera poursuivie en vue de faire passer les prix moyens aux valeurs ci-dessous :

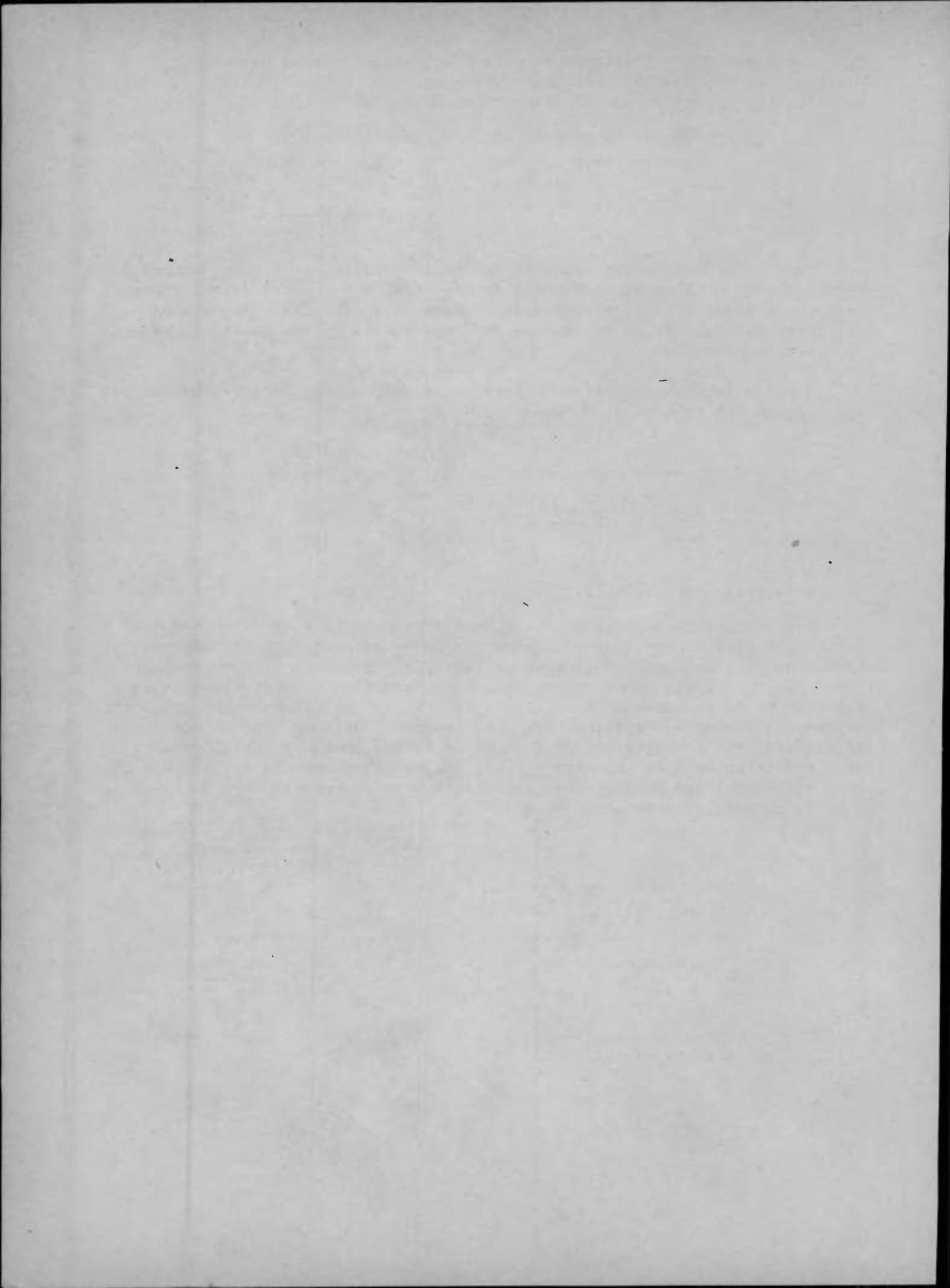
	<u>1963</u>	<u>1968</u>
Prix de production	75 F./kg	90F./kg
Prix FOB du produit conditionné (après séchage triage et freinte de 10%)	190 F./kg	220F./kg

#### MARAICHAGE (Pointe Noire)

Les besoins croissants de l'agglomération de Pointe Noire en légumes frais vont être encore accrus au cours de la toute prochaine période par les développements urbains prévisibles de la ville proprement dite et de Holle. Aussi a-t-il été décidé de mettre en oeuvre, avec une participation de la FAO (Comité de la Campagne Mondiale contre la Faim) fixée à 182 000 unités de compte (environ 45 millions CFA), le programme déjà projeté de "Ceinture maraîchère" sur les sites du Songolo et de la Tchinouka. L'investissement complémentaire demandé au service (budget Congolais) sera de 11 millions CFA et l'équipement des producteurs (autofinancement et crédit) sera de 6 millions sous la surveillance du génie rural.

	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	Financement
Etude . . . . .	11			FAO
Travaux . . . . .		17	17	FAO
" . . . . .	3	4	4	Budget
Travaux et fournitures. .		3	3	maraîcher
<b>Total</b>	<u>14</u>	<u>24</u>	<u>24</u>	<u>62</u>

L'objectif est l'aménagement de 80 ha devant conduire à une production annuelle de 20 millions CFA.

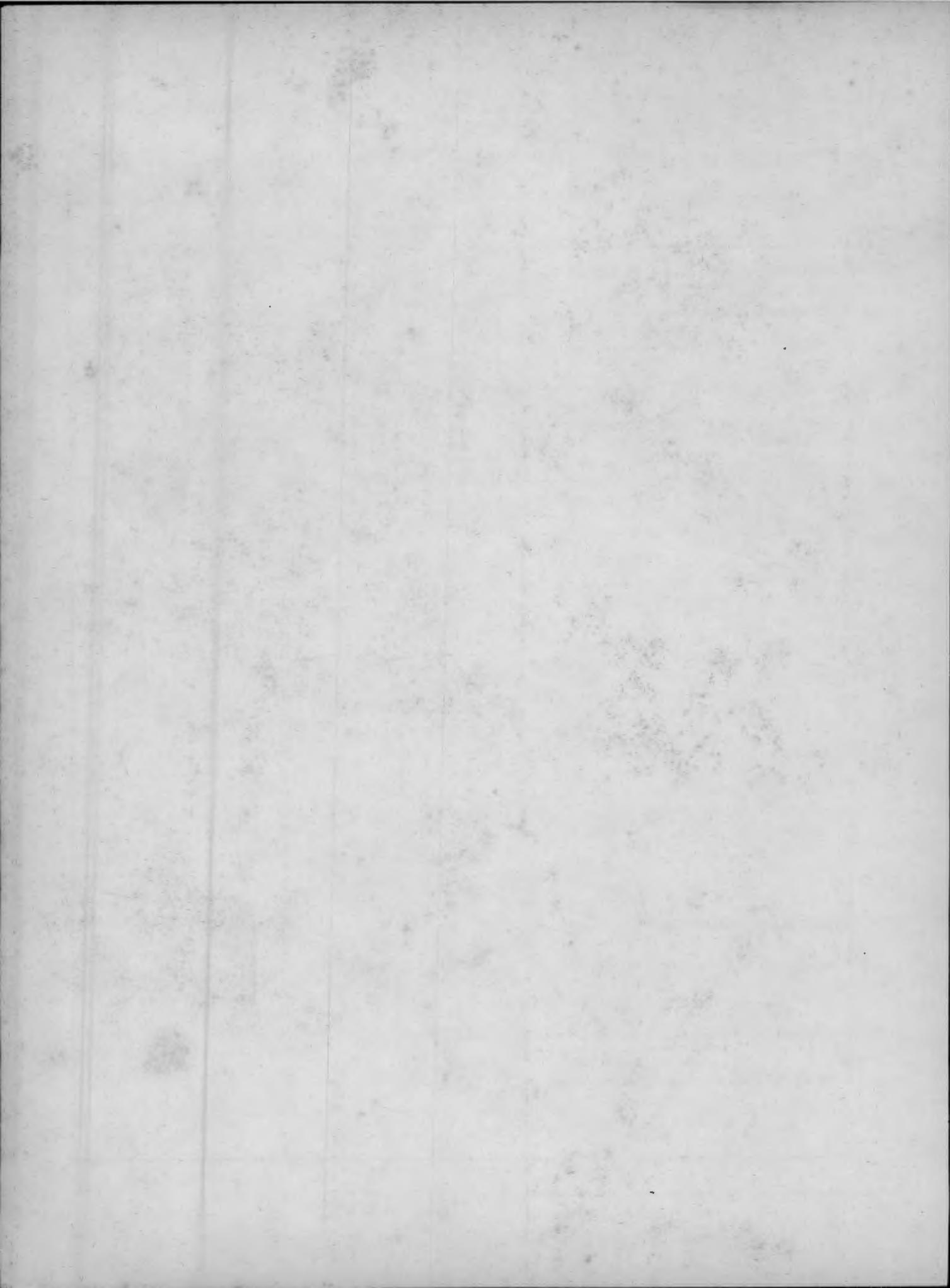


## Développement Rural : Financement - Emplois et Revenus créés

OPERATIONS	INVESTISSEMENTS					TOTAL PLAN	FINANCEMENT	QUALIFICATION	EMPLOIS CREEES ET REVENUS ADDITIFS					TOTAL PLAN		
	1964	1965	1966	1967	1968				1964	1965	1966	1967	1968			
<i>Millions de Francs CPA</i>							Les crédits d'équipement des planteurs (160 M) étant fournis par la section rurale de la B.N.D.C., il sera demandé à l'aide extérieure de concourir pour 130 M à l'équipement des CCR-SNCDR, le solde des dépenses, 389 M étant imputé au Budget National d'équipement.	Cadres supérieurs . . . . . Cadres moyens . . . . . Conducteurs . . . . . Moniteurs . . . . . Aides-moniteurs . . . . . Ouvriers - manœuvre p. mémoire - Voir opérations Elèves. . . . .	2	4	1	-	-	7		
I - Promotion d'ensemble des populations rurales									7	9	8	8	8	40		
- Vulgarisation - Animation . . . . .	50	49	50	49	49	247			13	15	17	33	33	111		
- Génie Rural . . . . .	6	10	6	6	6	34			-	45	120	210	300	675		
- Service de l'élevage . . . . .	6	3	7	7	3	26			75	45	95	95	75	385		
TOTAL Services	62	62	63	62	58	307			<i>Millions de francs CPA</i>							
- Equipements Centres et offices . . . . .	54	56	49	16	11	186			Traitements et salaires . . . . .	10,2	20,6	24,9	37,7	44,6	138	
- Equipement planteurs . . . . .	29	40	46	23	22	160			<i>Millions de francs CPA</i>							
TOTAL Centres et offices	83	96	95	39	33	346										
Total Promotion d'ensemble	145	158	158	101	91	653										
<i>Millions de Francs CPA</i>							L'équipement de l'Organisation centrale (628 M) et ses charges de démarrage (149 M) seront demandés au F.E.D. II au titre de l'aide aux productions agricoles et à la diversification. Les crédits d'équipement des mutualistes sera demandé à la Section rurale de la B.N.D.C.	Cadres supérieurs . . . . . Cadres moyens . . . . . Moniteurs . . . . . Main d'œuvre S.A.V.N. . . . . Salariés des Mutuelles . . . . .  TOTAL	2	1	1	-	-	4		
II - Opération S.A.V.N.									7	4	2	1	-	14		
- Organisation Centrale (aménagement fonciers, bâtiments, matériel, fonds de roulement) . . . . .	295	58	223	45	33	654			10	8	10	7	-	35		
- Equipement Huilerie . . . . .		60				60			30	-	-	-	-	30		
- Equipement des Mutuelles (aménagement fonciers, bâtiments, petit matériel, cheptel, matériel végétal) . . . . .	37	51	39	47	44	218			130	60	100	50	50	390		
- Charges de démarrage (prestations non récupérables) . . . . .	29	39	39	30	12	149			TOTAL	179	73	113	58	50	473	
TOTAL S.A.V.N.	361	208	301	122	89	1 081			<i>Millions de francs CPA</i>							
									Traitements et salaires . . . . .	25,6	12	15,4	7,7	5	65,7	
<i>Millions de Francs CPA</i>									Le financement des plantations (498 M) sera demandé au F.E.D. II (aide agricole). Les usines seront financées par emprunts et capitaux d'apport. Le préfinancement des plantations villageoises revient à la B.N.D.C.	Cadres : supérieurs . . . . . moyens . . . . . Moniteurs (chefs d'équipe) . . . . . Employés . . . . . Ouvriers agricoles . . . . . Ouvriers des huileries . . . . .  TOTAL	3	1	1	2	-	7
III - Périmètres Intensifs											3	1	2	2	-	8
A - Palmier à huile							9	37			11	3	2	62		
- Plantations industrielles et charges avant exploitation . . . . .	58	86	102	108	114	468	-	-			5	1	6	12		
- Equipement des usines . . . . .	5	27	10	175	175	392	100	190			42	39	81	452		
- Plantations villageoises associées : infrastructures . . . . .	4	6	12	8	-	30	0	15			10	10	200	235		
- Charges avant exploitation . . . . .	-	1	3	7	8	19	TOTAL	115			244	71	57	289	776	
TOTAL	67	120	127	298	297	909	<i>Millions de francs CPA</i>									
							Traitements et salaires . . . . .	17,6			26,5	13	6,7	31,4	95,2	
<i>Millions de Francs CPA</i>							Fonds aide agricole du F.E.D. II.	Cadres supérieurs . . . . . moyens . . . . . Moniteurs . . . . . Aides-Elèves . . . . . Ouvriers . . . . .  TOTAL			7	6	3	2	-	18
B - Ranching									17	14	12	11	8	62		
- Equipements . . . . .	-	-	31	24	49	104			32	60	38	43	35	208		
- Cheptel et charges avant exploitation . . . . .	-	-	82	18	111	211			75	90	215	305	375	1 060		
TOTAL	-	-	113	42	160	315			260	265	152	99	331	1 107		
									TOTAL	391	435	420	460	749	2 455	
C - Cacao Elogo	15	24	21	13	7	80			<i>Total emplois</i>							
D - Riz - Paddy									REVENUS	53,4	59,1	53,3	52,1	81	298,9	
- Mossendjo . . . . .	25	34	20	23	23	140										
- Kimdamba-Vindza . . . . .	9	3	3													
E - Ceinture Maraîchère																
Pointe Noire . . . . .	15	22	21	4	3	65										
Total Périmètres	131	203	305	377	487	1 503										
TOTAL GENERAL	637	569	764	600	667	3 247										

**Récapitulation dépenses Offices et Centres**  
(Promotion d'ensemble des populations rurales)

OPERATIONS		1964	1965	1966	1967	1968	Total
<b>EQUIPEMENT</b> (financement par budget et aide extérieure)							
<b>Arachides</b>	Etude stockage arachides. . . . .	-	1	0,5	0,5	-	2
	Stockage arachides. . . . .	2	2	2	2	2	10
<b>Palme</b>	Equipement petites huileries. . . . .	6	5	15	-	-	26
	Presses artisanales. . . . .	0,8	0,4	0,4	0,4	0,4	2,4
	Huilerie Sibiti. . . . .	3	7	-	-	-	10
	Equipement pour encadrement des plantations villageoises. . . . .	10	10	10	10	8	48
<b>Palmiste</b>	Concasseurs artisanaux. . . . .	1	1	1	-	-	3
<b>Elevage</b>	Spray. . . . .	2,8	2,8	2,8	-	-	8,4
<b>Café</b>	Hangars décortiqueuses. . . . .	11	9,5	6,5	-	-	27
	Camions. . . . .	2	4	2	2	-	10
<b>Cacao</b>	Station écabossage, hangars. . . . .	1	2	3	1	-	7
	Camions. . . . .	2	4	4	-	-	10
<b>Paddy</b>	Equipement. . . . .	6,5	4	1	-	-	11,5
	Camions. . . . .	4	2	-	-	-	6
<b>Maïs</b>	Stockage. . . . .	1,5	1	-	-	-	2,5
<b>Fruits</b>	Implantations vergers. . . . .	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
		54,1	56,2	48,7	16,4	10,9	186,3
<b>PRESTATIONS NON RECUPERABLES</b> (financement par budget)							
<b>Arachides</b>	Semences. . . . .	4	3	2	1	-	10
	Désinfection semences. . . . .	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
	Amendement calcaire. . . . .	10	10	10	10	10	50
	Unité expérimentale. . . . .	0,5	0,2	0,2	0,1	-	1
	Petit matériel. . . . .	1,5	1,5	-	-	-	3,0
<b>Palme</b>	Subventions petites huileries. . . . .	8	13	15,5	15,5	15,5	67,5
	Subventions planteurs Sibiti. . . . .	1	1	0,5	-	-	2,5
<b>Paddy</b>	Semences améliorées. . . . .	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	3,5
<b>Maïs</b>	Déficit semences. . . . .	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
<b>Fruits</b>	Vergers expérimentaux. . . . .	1	1	1	1	1	5
	Entretien et études. . . . .	-	-	-	-	-	-
	Etudes agrumes. . . . .	-	1	1	-	-	2
		27,5	32,2	31,7	29,1	28	148,5
<b>DIVERS FINANCES PAR CREDIT</b> (financement par BNDC)							
<b>Arachides</b>	Petit matériel exploitants privés arachides. . . . .	-	8,5	8,5	13,5	16,0	46,5
<b>Palme</b>	Plantations villageoises de palmiers. . . . .	4	6	10	10	10	40
<b>Elevage</b>	Troupeaux collectifs 100 têtes. remboursements. . . . .	21	21	21	-	-	63
	Troupeaux individuels. . . . .	3	3	4,5	- 8,4	- 12,6	21
<b>Cacao</b>	Matériel phytos individuels. . . . .	1	1	2	2	3	9
		29	39,5	46,0	23,1	22,4	160,0



## Détail opérations nouvelles - emplois et revenus distribués supplémentaires

OPERATIONS	EMPLOI SALARIE								REVENU DISTRIBUE SUPPLEMENTAIRE (2)								
	1963	Emplois à créer						Total fin de plan	OBSERVATIONS	1963	1964	1965	1966	1967	1968	Total	Montant budget (2)
		1964	1965	1966	1967	1968	Total créé										
<b>I - VULGARISATION TECHNIQUE DSA-GR- ELEVAGE : 1.</b>																	
<b>1 - Cadres supérieurs</b>									AT = Ass. Tech.	Total DSA							
Directeurs Ingénieurs										70	+ 6	14,1 + 2	18,4+2	30,3+2	+ 39,2	114	184
DSA. . . . .	4	-	2	-	-	-	2	6									
GR . . . . .	1	-	-	-	-	-	-	1									
Elevage . . . . .	3	1	-	1	-	-	2	5	Vétérinaire	Elevage	18	2,4	3,0	3,0	12	30 OK	
<b>2 - Ingénieurs T.A.</b>										TOTAL 100	10,2	20,6	24,9	37,7	44,6	138	238
DSA. . . . .	10	1	1	1	-	-	2	12	1 Ingénieur								
GR . . . . .	2	-	1	1	-	-	2	3									
<b>3 - Conducteurs</b>																	
DSA. . . . .	30	3	4	4	3	3	17	47	Agents techniques								
GR . . . . .	5	2	2	2	2	2	10	15	Agents techniques								
Elevage . . . . .	0	1	1	2	3	3	10	10									
<b>4 - Moniteurs et ass.</b>																	
DSA. . . . .	90	10	10	10	25	25	80	170									
GR . . . . .	5	2	3	3	4	4	14	19	Chefs de chantier								
Elevage . . . . .	15	1	2	4	4	4	15	30	Infirmiers vétérinaires								
<b>5 - Aides-Moniteurs DSA</b>	0.	-	45	120	210	300	675	675									
<b>6 - Ouvriers et manoeuvres</b>																	
		p.m. les effectifs supplémentaires au titre des opérations															
<b>7 - Elèves</b>																	
Moniteurs. . . . .	30		20	20	20	-	60	90									
Centres d'Initiation . . . . .	0	75	25	75	75	75	325	325									
<b>IV - S.A.V.N.</b>																	
Cadres supérieurs. . . . .	0	2	1	1	-	-	4		A.T. = 2	2,4	1,2	1,2	-	-	4,8		
Cadres moyens (niveau conducteur)	0	7	4	2	1	-	14		Mutualistes : 1 500 la 2ème année et 1 500 autres la 4ème, soit une population active agricole de 15 à 18 000 personnes.	4,2	2,4	1,2	0,6	-	8,4		
Moniteurs . . . . .	0	10	8	10	7	-	35			3	2,4	3,0	2,1	-	10,5		
Main-d'oeuvre . . . . .	0	30	10	-	-	-	40			3	1	-	-	-	4		
M.P. de mutuelles. . . . .	0	130	50	100	50	0	330	330		3							
p.m.										12,6	7,0	5,4	2,7	0	27,7		
										13	5	10	5	0	33		
										25,6							
<b>V - PALMIER - PLANTATIONS INDUSTRIELLES</b>																	
Cadres . . . . .	5	2	1	-	-	-	3	8	Nombre de personnes mobilisées en fin de plan = 18 400 dont 1 200 salariés environ, et 1 100 producteurs haute productivité (plant.associées)	6,0	2,4	1,2	-	-	3,6		
Cadres moyens . . . . .	3	2	1	1	2	-	6	9		1,8	1,2	0,6	0,6	1,2	3,6		
Personnel Plantation (Moniteurs, Chefs d'équipe). . . . .	25	9	35	10	3	2	59	84		7,5	1,8	7,0	2,0	0,6	11,8		
Main-d'oeuvre . . . . .	270	100	170	15	10	50	345	615		21,6	8,0	13,6	1,2	0,8	27,6		
Personnel Huileries (y compris les Centres) . . . . .	220	0	15	10	10	200	235	455		22	-	1,5	1,0	1,0	23,5		
	523	113	222	36	25	252	648	1 171		58,9	13,4	23,9	4,8	3,6	70,1	129,0	
<b>VI - RANCHS</b>																	
Cadres supérieurs . . . . .	0	-	-	1	-	1	2					1,8		1,8			
Cadres moyens. . . . .	0	-	-	2	-	2	4					1,2		1,2			
Employés . . . . .				5	1	6	12					0,75	0,15	0,9			
Ouvriers permanents . . . . .				12	4	16	32					1,2	0,4	1,6			
<b>VII- PLANTATION CACAO</b>													5,0	0,6	5,5		11,1
Cadres supérieurs . . . . .		1	-	-	-	-	1				3				3		
Cadres moyens . . . . .		1	-	1	-	-	2				1,2				2,4		
Chefs d'équipe . . . . .			2	1	-	-	3					0,6	0,6		1,2		
Main-d'oeuvre permanente . . . . .			20	15	25	15	75					2	1,5	2,5	1,5	7,5	
											4,2	2,6	3,3	2,5	1,5	14,1	

(1) Les personnes pris en compte ne comportent pas les fonctionnaires administratifs existants : les services sont considérés comme devant fonctionner à frais généraux constants. - (2) A.T. : Part du budget Congolais seulement.

## Production agricole

PRODUITS	Unité	VOLUME							Valeur à la production							UTILISATION	OBSERVATIONS
		1963	1964	1965	1966	1967	1968	% augm.	1963	1964	1965	1966	1967	1968	% augm.		
<b>ARACHIDE</b>																	
Bouche	tonne																
Plantations industrielles		0	150	1 000	1 900	2 000	2 000		-	5,2	35	35	70	70			
Autres		2 650	2 650	2 950	3 300	3 700	4 200		93	93	108	116	129	147			
Total		2 650	2 800	3 950	4 300	5 700	6 200	+ 134	93	98,2	143	151	199	217	134		
dont : Exportations		2 000	2 100	3 150	3 400	4 500	5 000	+ 150									
<b>Huilerie</b>																	
Plantations industrielles		0	350	2 000	2 000	4 000	4 000		-	7	40	40	80	80			
Autres		6 500	6 500	7 050	7 750	8 550	9 500		130	130	141	165	171	190			
Total		6 500	6 850	9 050	9 750	12 550	13 500	+ 108	130	137	181	205	251	270	+ 108		
Production totale commercialisée		9 150	9 650	13 000	14 050	18 250	19 700	+ 115	223	236	324	356	450	487	+ 118		
Production auto-consommée		9 000	9 200	9 400	9 600	9 800	10 000	+ 11									
Total		18 150	18 850	22 400	23 650	28 050	29 700										
<b>PALME</b>																	
Huile commercialisée																	
Production artisanale (y compris petites usines CCR)	tonne	1 100	1 400	1 550	1 750	1 950	2 100	+ 31	42	46	59	67	74	80			
Production usines anciennes modernisées (Sibiti, Lobango, Etoumbi)		2 250	2 400	2 650	2 950	3 150	3 350	+ 45	86	93	101	112	120	127			
Production usines modernes (Fort-Rousset, Etoro, Ouesso, Mokouango)		1 400	1 550	1 700	2 100	2 200	2 450	+ 204	52	58	64	80	122	162			
Total production commercialisée		4 750	5 200	5 900	6 800	8 300	9 700	+ 104	180	197	224	259	316	369	+ 104		
Production auto-consommée																	
Fruits	tonne	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000		150	150	150	150	150	150			
Equivalent huile		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000										
<b>PALMISTE</b>																	
Production totale (commercialisée)																	
Ramassage CCR et petites usines		4 400	4 900	5 700	6 200	6 500	6 800	+ 30	106	108	110	114	121	128			
Huileries industrielles		1 400	1 550	1 750	2 050	2 500	2 850	+ 104	31	34	39	45	55	63			
Total		6 200	6 450	7 450	8 250	9 000	9 650	+ 40	137	142	149	159	176	191			
<b>CAFE</b>																	
Production totale commercialisée	tonne	900	900	1 000	1 150	1 250	1 400	+ 56	68	69	74	75	81	91	34		
<b>CACAO</b>																	
Production totale (commercialisée)																	
Plantations individuelles	tonne	900	1 000	1 100	1 200	1 400	1 500	+ 79	54	60	66	72	84	96	78		
Plantations industrielles																	
<b>PADDY</b>																	
Production commercialisée	tonne	1 000	1 100	1 700	2 200	2 600	3 000		16	18	27	37	44	48	200		
Production auto-consommée		2 700	3 000	3 400	3 900	4 200	5 000										
Total		3 700	4 100	5 100	6 100	7 000	8 000	+ 116									
<b>MAIS</b>																	
Production commercialisée	tonne	1 100	1 200	1 500	1 700	2 150	2 500		13	14	18	22	26	28	115		
Production auto-consommée		4 000	4 200	4 400	4 500	4 800	5 000										
Total		5 100	5 400	5 900	6 400	6 950	7 500	47									
<b>FRUITS</b>																	
Production commercialisée	tonne	6 500	7 500	9 000	9 500	10 000	11 000	69	65	75	90	95	100	110	69		
Bananes, Ananas, Divers dont exportation		700	1 000	2 000	2 100	2 200	2 500										
Production non commercialisée		26 500	26 500	27 100	27 400	27 700	28 000										
<b>ELEVAGE</b>																	
Production commercialisée																	
Bovins	tonne	300	400	500	650	700	790		33	44	55	72	79	97			
Porcins	carcasse	275	300	385	440	470	550		19	23	27	31	35	38			
Volailles		40	44	49	52	56	60		80	88	96	104	112	120			
Total		615	744	933	1 142	1 271	1 400	+ 128	132	155	178	207	226	245	86		
Production auto-consommée																	
Ovins et caprins		225	240	255	270	285	300										
Volailles		200	210	220	230	240	250										
Total		425	450	475	500	525	550	+ 29									
<b>TABACS</b>																	
Production commerciale	tonne	650	690	730	770	810	850	+ 31	49	54	59	65	70	77	+ 57		
<b>PRODUCTION TOTALE</b>																	
commercialisée		31 765	34 545	41 675	45 860	54 030	59 800	+ 88	937	1 020	1 209	1 347	1 573	1 742	+ 86		
Auto-consommée		62 625	63 650	64 775	66 000	67 225	68 550	+ 9									
Total		94 390	98 195	106 450	111 860	121 255	128 350	+ 30									

Export. de 2 000 t à 5 000 t  
 Consommation: de 650t à 1 200t  
 En 1963: 2 200 t arachide - 750t huile hors UDE  
 En 1968: 9 900 t arachide - 2600t huile hors UDE

Tourteaux :  
 En 1963: 3 000 t pour 50 millions - hors UDE  
 En 1968: 6 500 t pour 110 " - hors UDE  
 Valeur FOB 1963 1968 Prix FOB  
 Bouche 100 250 50 f/kg  
 Huile 70 270 90 f/kg  
 Tourteaux 50 110 16 f/kg  
 Total 220 630 + 186%

Consommation intérieure :  
 1963 : 1 400 t huile 1968 : 1 900 t huile

Export. 1963  
 4 250 t - ventes intérieures : 500 t

Export. 1968  
 9 000 t - ventes intérieures : 700 t

Potentiel production fin 2ème plan :  
 17 500

Export. 1963 : 6 200 t valeur FOB 168  
 Export. 1968 : 3 650 t valeur FOB 235

+ 67

Export. 1963 : 900 t valeur FOB 108  
 Export. 1968 : 1 600 t valeur FOB 154  
 + 46

Export. 1963 : 900 t valeur FOB 86  
 Export. 1968 : 1 600 t valeur FOB 152  
 + 66

Commercialisé (int.) 1963 1968  
 riz décortiqué 750 t 2 250 t  
 équivalent paddy 1 110 t 3 300 t

Prix producteur 16

Prix producteur 12

Prod. FOB  
 Bananes 10 15  
 Fruits tropicaux 20 30

1 tête de bovins = 145 kg. carcasse

Objectif 1975 :  
 Prix carc. Prod. FOB

400 millions, soit 3 000 t carcasse  
 Bovins 110 150  
 Porcins 70 100  
 Volailles 200 250

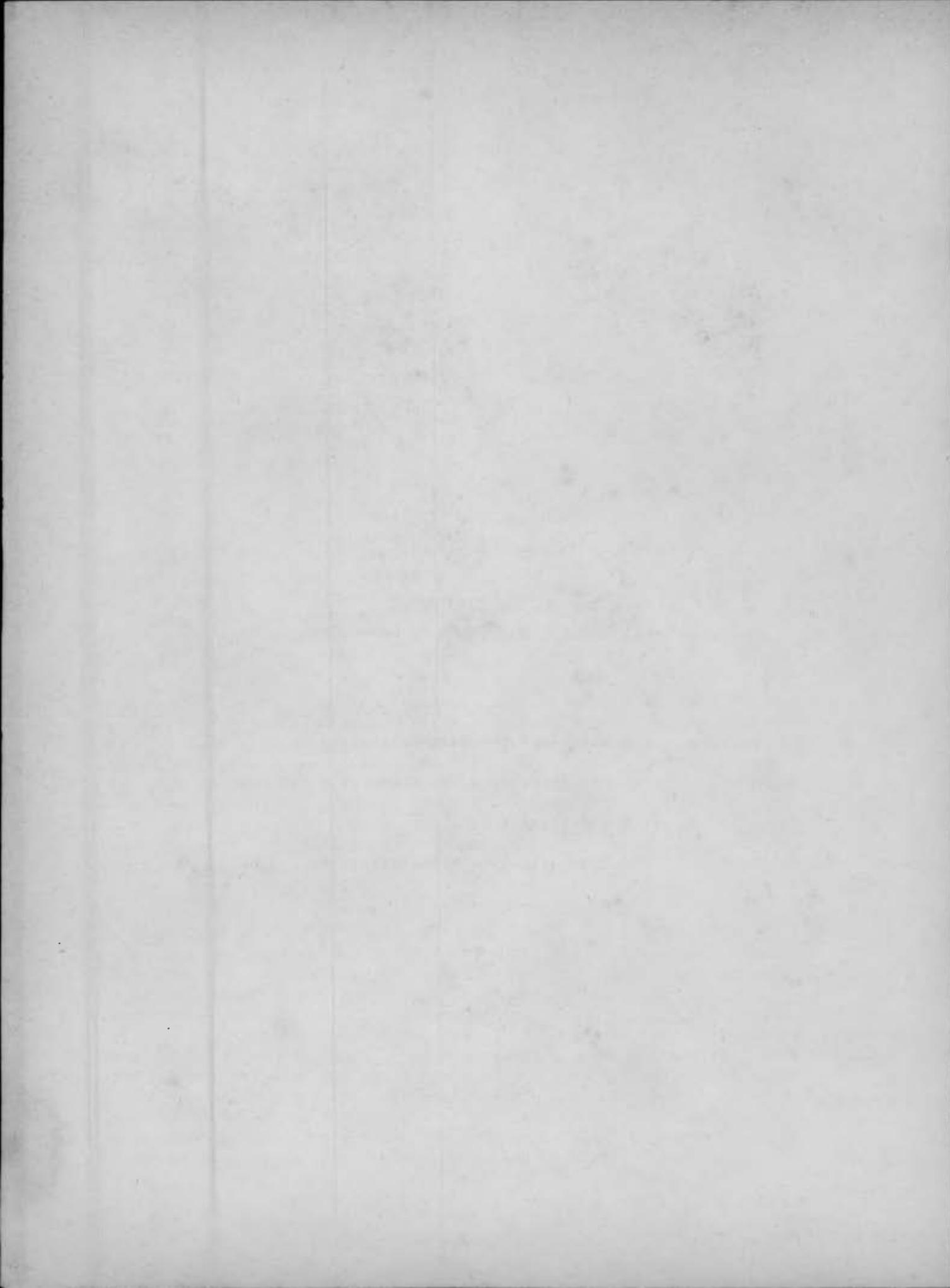
Prix au producteur passe de 75 en 1963 à 90 en 1968  
 Prix FOB équivalent (freinte 10%) : 170 en 1963, 205 en 1968.

TITRE II

CHAPITRE III

LE DEVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL ARTISANAL ET COMMERCIAL

- Section I - Politique d'Industrialisation
- " II - Les Opérations par Branches d'Activité
- " III - L'Artisanat
- " IV - L'Organisation du Commerce



## Section I - LA POLITIQUE D'INDUSTRIALISATION

### A - Situation et Problèmes

Toutes les analyses de la structure économique Congolaise insistent unanimement sur quelques traits caractéristiques des secteurs secondaire et tertiaire :

- L'industrie de transformation, productrice de biens pour le marché final (intérieur ou d'exportation) n'a connu au Congo à ce jour que des réalisations peu nombreuses. Celles-ci, isolées les unes des autres (La S.I.A.N. au centre du Niari, Plexafric en zone portuaire, une ou deux scieries disséminées) ne sont pas de ce fait encore parvenues à susciter un réseau de relations inter-industrielles susceptible de mettre en mouvement les mécanismes d'entraînement de la croissance. En général, elles sont beaucoup plus un élément relativement marginal et non essentiel du circuit commercial d'import-export, qu'un facteur propre d'activité et de développement. C'est ainsi, en particulier que les activités du bâtiment et des travaux publics, fort importantes en valeur relative, n'ont pratiquement pas jusqu'à ce jour suscité ni mise en oeuvre de matériaux locaux, ni productions intermédiaires, ni activités artisanales de montage d'éléments ni même un développement significatif des corps d'Etat du second oeuvre avec la promotion professionnelle qui en résulterait.

Sous un autre aspect, cette situation se traduit par la faiblesse, sociologiquement parlant, du milieu professionnel moderne. En dehors de l'exception remarquable de certaines entreprises publiques (A.T.E.C. -- O.E.P.T...) le mouvement de qualification de la main d'oeuvre est à peine amorcé. Les efforts entrepris dans ce but à Brazzaville et Dolisie en particulier risquent de ce fait de se désamorcer si le mouvement d'industrialisation ne reçoit pas un net changement de rythme.

- Le Congo possède une tradition artisanale certaine, peut-être moins développée et surtout moins diversifiée que dans certains Etats de l'Afrique occidentale, mais manifestement plus nette que dans le reste de l'U.D.E.. Or, le mouvement d'urbanisation relativement exceptionnel dont le Congo a été le siège, loin de jouer en faveur de la création d'un marché pour l'artisanat et donc de promouvoir celui-ci, semble au contraire avoir sapé les bases de son activité traditionnelle et l'avoir ainsi fait régresser. Or des potentialités techniques et économiques considérables existent, dont la mise en oeuvre, à contre courant des comportements de facilité qui ont jusqu'ici prévalu, s'impose comme une nécessité à la fois économique et sociale.

Enfin, un dernier trait est celui du développement considérable, et à certains égards hypertrophié, des activités de services. Ceci est un reflet du rôle propre assigné au Congo, territoire tête de fédération et axe de transit de l'ancienne Afrique Equatoriale. Autant cette structure a doté le Congo d'investissements et de revenus exceptionnels, autant elle a imprimé à toute la vie économique un style particulier, privilégiant le négoce sur la production, liant les profits à des opérations à dénouement rapide et à immobilisations réduites, tandis que le risque industriel apparaît d'autant plus disproportionné que son espoir de rendement est plus modeste. Une structure de marché telle que la création d'une briquetterie est une aventure alors que l'importation-vente de ciment est une rente, est évidemment peu propice à

l'industrialisation. L'heure du plan ne peut évidemment être, avec toute la prudence et la progressivité qu'imposent les situations acquises, que celle de reconsidération de ces processus.

En tous pays, le développement passe par l'industrialisation. C'est encore plus vrai au Congo où une façade d'activités commerciales et de services fort brillante, mais en partie plaquée sur des situations fortement mises en question par les nouvelles réalités nationales, accroît à l'extrême la séparation du secteur moderne et du secteur traditionnel et freine de toute la force de son effet de démonstration la difficile et nécessaire intégration des activités au sein d'une économie fondée progressivement sur l'échange des biens et la division du travail.

Sans pour autant négliger les nécessaires ajustements des activités tertiaires, et surtout leur meilleure diffusion sur l'ensemble du territoire, le Plan se donne donc comme objectif principal de servir au mieux toutes les chances d'industrialisation résultant de la demande extérieure de ses ressources existantes (mines, bois ...) ou potentielles (agriculture ...) et du marché inter-régional. Les circonstances qui prévalent au moment de l'élaboration du plan n'autorisent pas à programmer de façon précise les développements industriels qui correspondraient aux diverses hypothèses concevables de relations, voire d'intégration, avec l'énorme marché de la rive gauche du Congo. Il est bien clair cependant que cette éventualité inscrite de façon imprécise mais certaine dans l'avenir, ne peut à aucun moment être ignorée des auteurs et des exécutants du plan.

Si elle est, en première approximation, relativement indifférente aux industries de mise en valeur des ressources nationales pour le marché d'exportation, elle domine en revanche les perspectives d'activités de transformation en vue du marché régional africain. Raison de plus pour que, contrainte au départ de prendre une position réaliste sur les bases du marché actuellement ouvert, l'industrie amorce tous les développements concevables à ce niveau et crée ainsi les bases élémentaires d'une deuxième phase d'expansion, qui grâce à la promotion du milieu professionnel congolais (entrepreneurs et ouvriers), consacrera la vocation du Congo à desservir un marché élargi.

## **B - Orientations et mesures générales**

En fonction de ces caractéristiques de fait, les commissaires chargés d'élaborer le programme d'industrialisation ont retenu les orientations de politique générale ci-après :

a - En ce qui concerne le **marché intérieur Congolais**. Son exigüité présente tient à la faiblesse de la population et du pouvoir d'achat. Toutefois le plan amorce de façon sensible le développement des revenus monétaires de la population rurale sur cultures spécialisées. Dès le premier plan, la moitié au moins des familles rurales seront engagées dans un processus susceptible de les acheminer, dans l'horizon du 2e plan, vers un revenu monétaire brut de l'ordre de 30 000 F. CFA. Les autres tranches de population active agricole seront engagées progressivement dans ce processus sous le double effet de la diffusion des actions de promotion rurale et de concentration des peuplements autour des centres régionaux équipés. Les projections faites à partir des agrégats des comptes économiques provisoires permettent de fixer à 3 % le taux minimum de progression de la demande intérieure solvable. Bien qu'il

soit impossible dans l'état actuel de l'information économique de faire état de coefficients d'élasticité de la consommation de biens industriels précis, il est à peu près certain que celle-ci est généralement supérieur à 1:

La politique qui s'impose absolument en ce domaine est de tout mettre en oeuvre pour que cet accroissement de demande intérieure de produits élaborés (alimentation, textile, petit équipement et habitat) de l'ordre de 8 % par an n'agisse pas comme un simple multiplicateur d'importations, mais vienne au contraire à l'appui de l'industrialisation.

Celle-ci portera donc en priorité sur les autres secteurs déjà cités :

- . alimentation
- . habillement
- . équipement des ménages (et petit outillage artisanal et rural)
- . habitat

b - En ce qui regarde le marché de l'U.D.E. :

Il s'agit de la zone territoriale desservie par l'axe C.F.C.O. - Congo - Oubangui et la partie du Gabon desservie par la voie COMILOG à partir de Mossendjo - Divenie et de Mayoki. La progression prévisible de la demande sur ce marché régional constitue un atout positif pour les industries et services du Congo. Il serait toutefois imprudent de ne pas en prévoir une amputation à terme (1970-72) due au prolongement du transcamerounais de Yaoundé - N'Gaoundéré vers le Tchad, et la bretelle vers Bangui séparant du marché trans-équatorial non seulement le territoire Tchadien mais aussi le territoire Centre-africain.

Le Congo a donc une plage de dix ans pour consolider et étendre ses positions. La constitution d'interdépendances industrielles entre les divers centres de marché est un gage de stabilité qu'il faut poursuivre résolument. L'industrialisation sur implantations liées sera donc systématiquement recherché. Des cas de ce type sont d'ores et déjà en cours de réalisation ou proposés : installation de broyage de clinker à Bangui approvisionnée par la cimenterie prévue à Loutelé; raffinerie de sucre à FORT-LAMY sur fournitures de brut par la SIAN; impressions et confections à Brazzaville d'écrus de coton tissés et blanchis à Boali, fabrication de couvertures en R.C.A., etc ...

c - En ce qui concerne les marchés d'exportation

Les deux opérations pilote inscrites au plan intérimaire - exploitation des gisements de potasse de Holle, culture industrielle d'ananas et usine de jus de Jacob, - sont initialement programmées non pas comme des enclaves "insulaires" dans le tissu économique congolais, mais comme les points d'appui d'un réseau d'inter-activités susceptible d'assurer la meilleure diffusion des effets de ces deux investissements majeurs. Dans ce but, elles seront insérées dans les programmes d'équipements généraux (infrastructures techniques, aménagements socio-résidentiels) du complexe portuaire et industriel de Pointe-Noire et du pôle de développement de cultures intensives du Niari-central.

En attendant le plein développement, qui ne se produira que dans le prochain plan, des huileries industrielles localisées sur les 4 sites principaux de palmeraies intensives de la Cuvette congolaise et de la Sangha, l'effort du 1er plan portera essentiellement sur l'industrialisation des activités

forestières avec les deux points d'appui principaux de Mossendjo (zone de l'okoumé) et de Ouessou (bois rouges de la Sangha), la transformation des grumes en placages et sciages ayant le double effet de franchir les handicaps de fret et d'incorporer à l'exploitation de cette ressource primaire une valeur ajoutée considérablement accrue.

d - en ce qui concerne l'environnement technique et financier

C'est un impératif commun aux industriels et au Gouvernement d'en assurer la promotion. Un premier élément sera un effort soutenu de formation de cadres et d'agents de maîtrise congolais et de qualification de la main d'oeuvre. Mais corrélativement à ce problème - qui fera plus loin l'objet de développements spécifiques - se pose celui des **structures d'accueil et d'accompagnement** de l'entreprise petite et moyenne axée sur le marché intérieur. Outre le code des investissements (spécialement régime A), les moyens spécifiques de cette action doivent être :

- une assistance technique au niveau très pratique du "professionnel", du type des actions d'aide à la productivité mise en oeuvre avec succès dans plusieurs pays de la CEE et de l'ALE en Europe.
- des mécanismes de "conventionnement", assortissant les aides financières à moyen terme de la BNDC de contrôles de gestion se référant à un programme explicite d'investissement et d'exploitation. Cette expérience "d'économie contractuelle" (1) paraît d'autant plus indiquée au Congo que l'absence de références solides de la part des entrepreneurs africains et les handicaps de démarrage rendent indispensable une aide initiale, non pas conçue comme une tutelle étroite et stérilisante, mais comme un moyen de pédagogie technique et de gestion.

L'expérience du travail des commissions de préparation du plan a révélé à l'évidence que les dispositions du Code des Investissements étaient inconnues ou appréciées de façon inexacte. Les échanges de vue à son sujet ont constamment conduit à réfuter les objections latentes ou formulées, spécialement celles provenant des entrepreneurs déjà installés au Congo qu'il ne s'agit pas, bien au contraire, de défavoriser par rapport aux nouveaux venus. Le Code doit en effet, par une application conforme à sa lettre et à son esprit, encourager au moins autant le réemploi des épargnes d'entreprises existantes que l'apport de capitaux extérieurs.

La commission a tout particulièrement reconnu la nécessité de lier étroitement les interventions de la BNDC à des actions spécifiques de promotion de la productivité. Il est donc souhaitable que le Congo se munisse, sous un statut associant si possible la Banque de développement, le Commissariat au Plan, les deux Chambres de Commerce et les Syndicats Professionnels, des instruments ad hoc susceptibles d'intervenir aux niveaux ci-après :

- organisation de la production (équipements d'ateliers, manutentions, préparation du travail et méthodes, études de postes...);
- organisation administrative et comptable (prévision-contrôle d'exploitation, plans d'expansion, prévisions de trésorerie, circuits d'imprimés, mécanographie...)
- organisation commerciale (études de marchés, formation de vendeurs...)

---

(1) Telle que l'ordonnance du 2 Février 1959 l'a mise en oeuvre en France à l'égard des groupements de PME.

Ces actions sont d'autant plus à l'ordre du jour au Congo qu'il faut passer des opérations faciles et sans risques de courte période qui ont jusqu'ici prédominé à des initiatives industrielles et commerciales à démarrage difficile et s'inscrivant dans la durée, faisant au surplus appel par principe au maximum de participation d'entrepreneurs congolais.

Avec un tel organisme, agissant à la fois comme Commissariat à la Productivité et comme service technique de la BNDC, une politique de "conventions" ou de "contrats" entre l'Etat et l'entreprise privée pourrait être rapidement instituée

- au départ, l'organisme pourrait se réduire à un Ingénieur-conseil et à un expert financier assistés d'un secrétariat
- le régime de conventionnement mis en oeuvre ajouterait aux conditions générales du régime A l'octroi par la BNDC de prêts à 5 ans à son taux minimum contre l'engagement contractuel de l'entreprise portant sur les points ci-après :
  - constitution et modalités d'apport des capitaux propres (assortis de la participation éventuelle de la BNDC)
  - programme d'investissement
  - constitution du fonds de roulement
  - programme d'exploitation à court et moyen terme (main d'oeuvre, production, ventes, contrôle de gestion).

e - en ce qui concerne le régime de protection douanière ou contingentaie

La commission, tout en reconnaissant indispensables de telles protections pour assurer le démarrage des industries nouvelles, a insisté unanimement sur la nécessité de leur conférer un caractère temporaire. La preuve, ou tout au moins une présomption sérieuse, devra être apportée, à l'origine de la décision de dérogation, que l'entreprise pourra être viable sans protection spéciale en régime de croisière. A ce stade la santé de l'économie exige que chaque entreprise particulière puisse se satisfaire d'un régime de protection général traduisant le handicap de productivité de l'appareil de production national et réserver le recours à des droits ou restrictions spécifiques au cas de riposte nécessaire à des pratiques de dumping.

### C - Objectifs généraux

La commission du Développement industriel a passé en revue tous les projets d'extension ou de conversion des industries existantes et de création d'industries nouvelles, soit qu'ils aient déjà fait l'objet de prises de position de la part d'entrepreneurs congolais ou étrangers, soit que la connaissance des ressources disponibles et les prévisions raisonnables sur les conditions d'évolution de la demande intérieure et extérieure autorise à en retenir l'hypothèse. Cet examen, dont on exposera les données par branches dans la section II conduit aux conclusions générales ci-après :

1 - On ne retiendra au plan que les opérations d'ores et déjà connues soit comme ayant fait l'objet d'une décision ferme d'investissement (avec convention signée ou en cours d'examen), soit comme présentant un haut degré de probabilité et pour lesquelles des démarches préalables, ayant entraîné des résultats positifs, ont d'ores et déjà été enregistrées. Dans ce deuxième cas, l'action des autorités publiques auprès des maîtres d'ouvrage éventuels s'exercera en conformité aux politiques ci-dessus définies.

2 - Cette position a pour conséquence évidente que les opérations retenues s'inscrivent dans un avenir immédiat ou proche, tandis que le programme des années terminales du plan revêt un caractère plus aléatoire et surtout incomplet. Le rythme des investissements correspondants connaît donc un maximum la 3ème année, 1966, où se cumulent les opérations dont le démarrage dès 1964 est décidé, et les opérations les plus probables que l'action du Congo se fixe comme objectifs certains. Il en va de même naturellement des prévisions de création d'emploi.

Il est indispensable d'attirer l'attention sur ce point. Les commissaires sont parfaitement conscients que ce qu'ils proposent ne peut être accepté pour définitif. Ils ont volontairement choisi de n'inscrire que des opérations sûres ou accessibles sans obstacles technico-économiques majeurs et refusé la facilité de prévisions aléatoires, ceci afin de mieux mettre en évidence l'importance et l'échéance des efforts qui seront à poursuivre, de façon continue et dès à présent, pour élaborer sur des bases tout aussi objectives un programme complémentaire dont les premiers effets doivent apparaître en 1967.

Une telle attitude ne compromet pas l'équilibre global du financement et des allocations de facteurs productifs que le plan se préoccupe d'établir. Comme on le verra, les investissements trouvent pour l'essentiel leur contrepartie dans des transferts de capitaux extérieurs, les participations demandées à l'Etat Congolais, directement ou par le canal de la BNDC, représentant environ 5% seulement de l'effort global. Pour plus de la moitié il est du reste assuré par des concours spécifiques de l'extérieur : aide bilatérale ou A.I.D.

3 - Tel qu'il est décrit au Tableau C<sub>1</sub>, le programme d'opérations (1) comporte des prévisions quinquennales d'investissements nets de 22,5 milliards de francs CFA au titre de l'industrie (plus 0,4 milliards déjà inscrits dans le développement rural au titre des huileries industrielles), 3,8 milliards au titre des investissements commerciaux et des services, près de 1,7 milliards pour les entreprises de Bâtiment et Travaux Publics. C'est donc un total de 28 milliards de F. CFA d'investissements nets qui est retenu au plan, en opérations décidées ou à mettre en oeuvre de façon certaine. Le complément nécessaire à élaborer au titre des 2 années terminales devra, si l'on veut assurer le maintien du rythme d'industrialisation, se situer au-dessus de 4 à 4,5 milliards.

Les emplois créés, compte tenu d'une appréciation raisonnable du passage de la main d'oeuvre de chantiers (dans la phase de réalisation des installations) à la main d'oeuvre d'exploitation, répondent aux perspectives ci-après:

	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Industries. . . . .	2 244	1 747	1 328	501	296	6 016
Bâtiment et TP . . . .	600	725	925	1 125	1 675	5 050
Services. . . . .	735	735	735	735	735	3 675
<b>TOTAL</b>	<b>3 579</b>	<b>3 107</b>	<b>2 988</b>	<b>2 361</b>	<b>2 706</b>	<b>14 741</b>

(1) pour des commentaires plus détaillées sur le financement des opérations et les problèmes de Main d'oeuvre, se reporter aux chapitres correspondants du Titre IV.

On notera qu'on a estimé de façon forfaitaire à 735 par an (dont 180 dans la catégorie des personnels domestiques), la croissance des effectifs du secteur tertiaire privé. Cela correspond à un freinage relatif considérable de l'expansion de ce secteur dont l'avance actuelle est manifeste et qui ne doit admettre que des compléments (hôtellerie, transport aérien) ou surtout des implantations territoriales nouvelles (Jacob en particulier, Mossendjo et Ouesso dans une certaine mesure, ultérieurement Fort-Rousset.

Les investissements nets dans la branche du bâtiment et travaux publics, et les emplois supplémentaires correspondants, répondent à la double hypothèse d'une grande progressivité dans l'engagement des travaux de grands équipements urbains (VRD et équipements socio-résidentiels) - ce qui est conforme aux principes de financement décrits au chapitre I ci-dessus et au choix préférentiel pour des techniques de chantiers à fort emploi de main - d'oeuvre, contrairement aux chantiers de génie civil des industries et infrastructures principales, qui seront des chantiers de haute productivité.

Les prévisions d'emplois industriels proprement dits, dont l'évaluation est sensiblement plus précise, révèlent la forte décroissance ceux-ci une fois mises en place les opérations principales. C'est à leur propos que la tranche complémentaire aura le plus d'effets.

L'augmentation ou la masse salariale résultant de ces prévisions se présente comme suit (en millions CFA).

	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Salaires et Traitements. .	813	764	544	478	566	<b>3 155</b>
(Charge salariale (y compris sécurité sociale et annexes du salaire .	1 025	963	685	592	705	<b>4 070.</b>

4 - Le tableau C<sub>2</sub> récapitule les productions additionnelles en volume et en valeur en fonction de la mise en service des équipements prévus au programme. Il fournit une estimation de la valeur ajoutée nette correspondante (amortissements déduits). Cette estimation a eu recours, toutes les fois où ils existent, aux comptes d'exploitations prévisionnels des opérations projetées. Dans les autres cas, elle résulte de modèles sectoriels élaborés à partir des comptes des entreprises du tableau économique 1958 en tenant compte de certains changements de structure constatés ou attendus, en particulier du fait de l'africanisation des fonctions de cadres et de maîtrise et des dispositions fiscales en vigueur depuis le 1er janvier 1963.

On aboutit aussi à une prévision d'augmentation de valeur ajoutée de l'ordre de 8,6 milliards, dont 5,6 pour les activités industrielles, 1 pour le Bâtiment et Travaux Publics et 2 pour les Services.

## Section II - LES OPERATIONS PAR BRANCHES D'ACTIVITE

### A - L'EXPLOITATION FORESTIERE ET LES INDUSTRIES DU BOIS

#### I - L'exploitation forestière et ses perspectives dans le cadre du plan.

L'économie forestière congolaise se voit depuis quelques années engagée dans une série de mutations profondes :

- L'épuisement des réserves de la forêt dense du Mayombé et des galeries forestières de la région du Niari centrée sur Dolisie déplace vers la zone Nord, dans les bassins de la Nyanga et de la Louessé les exploitations. L'ouverture de la voie ferrée Comilog ouvre, moyennant les infrastructures de raccordement aux gares, une nouvelle province forestière dont la mise en exploitation rationnelle se présente comme une des opérations majeures du 1er plan.
- Ce déplacement des sites d'exploitations va permettre au Congo, dont les productions étaient jusqu'ici centrées sur le Limba (pour les 2/3), essence difficile à cause des problèmes de qualité et écoulée sur un marché étroit (Allemagne et Bénélux), de prendre place sur le marché beaucoup plus favorable de l'Okoumé. Déjà en 1962, cette essence s'est inscrite pour 52 000 T dans les exportations de grumes du Congo, sur un total de 280 000 T environ.

Tandis que les tonnages de grumes exportées de Limba sont appelées à régresser de 185 000 à 160 000 T pendant la période du plan, celles d'Okoumé passeront de 60 000 T en 1963 à plus de 100 000 en 1968. L'équivalent des grumes livrées au déroulage local augmentant de son côté de plus de 45 000 tonnes.

- Sans doute en partie à cause des difficultés relatives de sa forêt, le Congo n'a pas négligé les bois divers. 45 000 m<sup>3</sup> ont été exportés en 1962, dont 19 500 d'acajous, 9 500 de Tchitola, et 11 500 de Douka, Iroko, Benzi et Moabi. Les sciages (d'acajou et d'afrorosia principalement) représentent un équivalent grumes de l'ordre de 15 000 tonnes.

Le redressement spectaculaire de la demande de ces bois riches sur le marché extérieur ouvre des perspectives très favorables à la mise en valeur des forêts de la cuvette congolaise (Sangha principalement) dont l'inventaire reste très superficiel, mais dont les quelques zones connues révèlent des peuplements d'une qualité et d'une densité exceptionnelle.

Ces données permettent de fixer les orientations de la politique forestière du Congo pour les prochaines années :

- a) en ce qui concerne l'affectation des ressources, les nouvelles zones d'exploitation ouvertes par la voie Comilog seront réservées en priorité :
  - à la mise en place d'exploitations congolaises assistées convenablement par le Service de façon à atteindre des conditions d'exploitation satisfaisantes. Dès 1963, 10 permis de 500 ha et 4 de 2 500 (soit 15 000 ha) seront attribués à des exploitants africains, ainsi que des permis de pieds pour environ 5 000 ha, dans la région de Mossendjo. Une nouvelle tranche de 10 000 ha sera attribuée en 1964, première année du plan.
  - à l'affectation à des industries du déroulage de permis de 50 000 ha, dans le cadre de conventions d'établissement intéressant une zone industrielle à aménager sur la gare de Mossendjo.

b) en ce qui concerne l'organisation des débouchés, une ou plusieurs scieries industrielles seront progressivement implantées sur la nouvelle zone de production afin de valoriser à la source les qualités non exportables et d'assainir en même temps l'offre sur le marché grumier.

c) en ce qui concerne les conditions d'exploitation une rigoureuse coordination des infrastructures de déblocage publiques et privées sera mise en oeuvre au besoin par la passation d'accords entre les Services Publics intéressés et les exploitants.

Dans le même but, la commission a recommandé de poursuivre l'étude de projets de transports spécialisés et notamment dans le cadre d'organisations coopératives ou de contrats de service au bénéfice des exploitants petits et moyens.

L'équipement par l'ATEC de 6 points principaux de chargement le long de la voie ferrée (Makabana, Mabati-Titi, Mossendjo, Zinguidi, Mayoko et M'Binda) a été retenu au programme des infrastructures de la zone (cf. chapitre 1)

d) en ce qui concerne le marché des bois divers, il est recommandé la constitution à Pointe Noire, avec l'appui du Service et de la Chambre de Commerce, d'un Centre d'Information, animé par un ingénieur commercial, et chargé :

- de diffuser une information permanente sur le marché : lieu et nature des transactions, état de la demande par qualités et produits.
- de promouvoir une formation technique sur les bois en forêt et sur parc.

e) en ce qui concerne la promotion des exploitants africains il conviendra :

- d'une part de poursuivre de façon rigoureuse les fermages ou contrats de service de nature frauduleuse qui reviennent soit à spolier l'exploitant, soit à le dessaisir moyennant rente sans cause de sa responsabilité.
- d'autre part de mettre en oeuvre, par intervention conjointe du Service et de la BNDC, de moyens d'encadrement et de formation liés aux aides financières (crédits) et aux octrois de permis.

Le Service des Eaux et Forêts doit tout mettre en oeuvre pour assurer la promotion effective des exploitants Congolais.

La mise en oeuvre de cette politique dans le Cadre du plan conduit aux objectifs de production ci-après (en 1 000 tonnes)..

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
a) Limba . . . . .	185	185	180	170	165	160
Bois divers . . . . .	45	55	55	60	65	70
Okoumé . . . . .	60	65	75	90	95	100
Total grumes . .	290	300	310	320	325	330
b) Sciages . . . . .	10	12	20	25	30	40
Equivalent grumes. . .	15	18	30	37	45	60
c) Déroulage. . . . .	7	10	18	22	35	40
équivalent grumes . .	10	14	24	30	50	56
Total équivalent grumes . . . . .	315	332	364	387	420	446

Soit une progression de l'exploitation forestière de près de 42 % dans le cadre du plan.

La partie la plus importante de cette expansion est due aux exploitations liées à la transformation industrielle. Pour la seule production de grumes, elle mettra en jeu 250 millions d'investissements en matériel. On ne prévoit pas de création d'entreprises européennes nouvelles. En revanche, il est escompté dans la période l'africanisation de 50 postes de maîtrise et de 90 postes de mécaniciens d'entretien. Il est prévu la création de 21 entreprises moyennes africaines ou de sociétés d'économie mixte avec l'emploi correspondant de 55 agents de maîtrise, 75 ouvriers qualifiés et 500 manoeuvres environ.

## 2 - Les industries du Bois

### Scieries

Le faible développement des activités de sciage au Congo (niveau actuel des productions exportées 10 000 T/an) tient à plusieurs facteurs :

- la faible demande intérieure tant pour l'habitat que pour les ouvrages de génie civil.
- la haute qualité des sciages de bois divers demandés à l'exportation, conduisant à un rendement moyen de premiers choix de l'ordre de 30 %.
- la rareté des peuplements de Sipo et Sapelli (acajous) dans la zone Sud à l'exception du bassin de la Loubetsi où se trouvent surtout des Kambala et Tchitola dont le marché est très réduit.

Le développement de cette activité est attendu sur trois secteurs particuliers :

a) Dans la Sangha, ou la scierie de M'Birou, près d'Ouessou, alimentée essentiellement en Afrormosia essence de très haute qualité à demande internationale pratiquement illimitée, et accessoirement en acajous, va être réimplantée et modernisée pour atteindre des capacités successives de 12 000 et 20 000 m<sup>3</sup> dans le cadre du plan. Outre les bois exploités sur le territoire du Congo, cette scierie moderne transformera en partie des bois en provenance de permis situés sur la rive gauche de la N'Goko, en territoire du Cameroun. Cette opération correspond à un investissement de 485 millions, dont 235 pour l'exploitation forestière, 65 pour l'usine et 185 pour les équipements spécialisés de transport fluvial. Les emplois créés s'élèvent à 7 cadres européens, 15 agents de maîtrise et 145 ouvriers et manoeuvres africains.

Seul ce projet a été retenu au plan concernant la région Nord, bien qu'au moins un autre projet de même importance soit dès à présent à l'étude et doive prendre place dans la période quinquennale.

b) Dans la zone de Mossendjo. Le centre de Mossendjo, point de chargement principal des grumes, devra assurer l'écrémage des livraisons pour ne faire supporter le fret qu'aux meilleures qualités. Les qualités non-exportables doivent trouver une valorisation locale, à l'exemple des scieries industrielles opérant sur d'autres marchés de bois tropicaux.

Une première unité de 12 000 m<sup>3</sup>/an, travaillant principalement sur l'Okoumé, sera implantée dès 1967. L'investissement prévu est de 85 millions.

c) scieries petites et moyennes. Il est prévu de favoriser l'implantation de 3 petites scieries (scieries artisanales ou de chantiers) d'une capacité de 2 à 3 000 m<sup>3</sup>, en association avec des unités de transformation (huisseuses,

cadres de sièges, pièces de mobilier, éléments d'ouvrages, de menuiserie et charpente travaillant pour le marché local.

### L'Industrie du Déroulage

Déjà implantée à Pointe Noire, l'industrie du déroulage doit continuer à s'y développer :

- par augmentation de capacité de Plexafric, portée à 1 200 m<sup>3</sup>/mois dès 1964. Investissement 65 millions.
- par la création d'Afrisbois (convention Congo-Israël) en 1964 et 1965. L'investissement prévu est de 290 millions. La production initiale de 1 000 m<sup>3</sup>/mois doublera en 1967.

Les deux activités représentent une création d'emplois supplémentaire de 25 cadres et employés, 230 ouvriers et manoeuvres, outre 2 cadres supérieurs expatriés.

Mais c'est à Mossendjo que le plan localise la plus prochaine implantation dans cette activité, en liaison avec l'octroi de permis industriel. Les projets en cours permettent de prévoir cet investissement pour 1966 (320 millions) avec début de production en 1967 au rythme de 1 000 m<sup>3</sup> mois, porté à 1 600 m<sup>3</sup>/mois l'année suivante.

La création totale d'emplois prévue à Mossendjo s'élève (scierie et déroulage) à 17 employés et cadres, 255 ouvriers et manoeuvres et 5 cadres expatriés.

Au total, la production exportable de sciages doit passer de 10 à 30 000 tonnes en fin de plan et celle des placages de 7 à 33 000 tonnes. La valeur additionnelle de la production forestière exportée représente, pour 1968, 2 560 millions pour une valeur ajoutée nette de 1,5 milliard.

### 3 - La Sylviculture

Conformément aux conclusions des expérimentations poursuivies depuis plusieurs années par le Service forestier et le C.T.F.T., le plan retient comme opérations de première importance :

- La sylviculture du Limba, nécessaire à la reconstitution sur une longue période (40 ans) du patrimoine forestier congolais. La mise en oeuvre de cette opération au rythme souhaitable de 2 000 ha/an exige la création de 3 brigades nouvelles, 2 dès 1964, une 3e en 1966. L'investissement annuel s'accroîtrait de 50 millions, puis de 75, pour atteindre environ 100 millions dès 1966, cette charge incombant de par sa nature au budget national d'investissement.
- La sylviculture de l'Eucalyptus doit passer dès 1964 dans sa phase opérationnelle. Elle exigera l'engagement de 2 brigades complètes dans la région de Loudima, travaillant avec des moyens de haute productivité sur les 2 essences à techniques acquises (Camaldulensis et Deglupta). Les essais en pépinière sur le Citriodora seront poursuivis, ainsi que l'étude des traitements aptes à sauver les plantations de Salignensis déjà réalisées. Enfin les essais papetiers seront entrepris. Cette action vise à garantir l'alimentation d'une première unité de 100 000 tonnes de cellulose qui devrait permettre au Congo de prendre place en 1972-73 sur ce marché en forte expansion. Les investissements à réaliser sont estimés à 70 millions/an par brigade, soit 700 millions pour la

période du plan, dont le financement, en raison de la rentabilité à long terme de l'entreprise, sera recherché auprès de l'A.I.D.

Enfin, la reprise au rythme de 100 ha/an (investissement de 50 millions) des plantations d'Hévéas à Komono a été retenue comme programme de la firme intéressée.

Au total, ces actions de sylviculture représentent une création de 750 emplois permanents d'ouvriers et manoeuvres, de 12 cadres et de 3 techniciens européens.

### **3 - LA PECHE MARITIME ET LES ACTIVITES ANNEXES**

Les ressources de pêche de la région maritime de Pointe Noire sont désormais bien connues, tant par l'expérience des entreprises industrielles et des artisans opérant dans la région, que par les campagnes de recherche effectuées par l'ORSTOM au cours des dernières années.

#### **1 - Les ressources**

Les hauts-fonds à proximité immédiate des côtes ne revèlent aucun signe d'over-fishing. Mais comme ils sont impropres au chalutage ils doivent être réservés, surtout aux abords de Pointe Noire, aux pêcheurs artisans. Les fonds moyens du plateau continental et de l'embouchure du Congo ont des rendements irréguliers mais bons en moyenne, en espèces appréciées du consommateur. Un volume de pêche de l'ordre de 10 000 tonnes/an trouverait dans cette zone des ressources suffisantes sans risque d'over-fishing.

Les terrains de pêche situés au large de l'Angola offrent des conditions remarquables pour le chalutage. Leur exploitation par l'armement congolais exigerait des unités plus puissantes que celles actuellement disponibles. Du même coup elle ne peut se concevoir pour le seul débouché du marché congolais. Elle est donc liée aux activités de congélation et de filetage en vue de l'exportation du produit brut ou élaboré. En outre la commercialisation intérieure des espèces pêchées, mal connues du consommateur et surtout mal appréciées en raison de la mauvaise qualité du système actuel de distribution exigera d'importants investissements.

La pêche du thon se présente à Pointe Noire dans des conditions remarquables, en raison de la situation entre les deux zones de pêche principales de l'Atlantique. Un armement basé à Pointe Noire bénéficierait de deux campagnes pratiquement ininterrompues. Mais cette situation elle-même exigera l'emploi de moyens puissants (bateaux thoniers congélateurs).

Il résulte de cet inventaire que la pêche maritime congolaise peut avoir les objectifs suivants :

- **chalut** : 10 000 tonnes pêche sur le plateau continental, campagnes de 5 à 10 jours, espèces correspondant à la demande du marché congolais
- **pêche de surface** : bonnes possibilités locales de pêche de sardinelles. Mais tonnage limité à 2 000 tonnes (1 000 pour la conserve et 1 000 pour la consommation intérieure) en toute hypothèse très éloignée du tonnage nécessaire à l'implantation d'une industrie de farine de poisson
- **pêche au thon** : situation privilégiée, permanente, exigeant des unités congélatrices modernes.

## 2 - Le marché

Le consommateur congolais apprécie avant tout le poisson d'eau douce séché (fumé), en dépit d'une valeur alimentaire souvent misérable. Son cours atteint 4 fois celui du poisson de mer frais.

Il faut voir là une conséquence de la mauvaise qualité du poisson de mer offert à la consommation par suite d'équipements de distribution tout à fait insuffisants. C'est ainsi qu'à Pointe Noire le développement des ventes a dépassé 4 000 tonnes, tandis qu'il plafonne à Brazzaville à 1800 - Dolisie, où un équipement a été mis en place, absorbe 800/700 tonnes, tandis qu'aucun effort sérieux de distribution n'a été fait à Jacob.

L'organisation du marché intérieur et le développement des activités de conserverie (et de congélation) permet de fixer les objectifs suivants :

	1963	1968
Pêche au chalut. . . . .	5 000 tonnes	10 000 tonnes
" sardinelle . . . . .	250 "	1 000 "
" thon. . . . .	250 "	2 000 "
" artisanale . . . . .	1 000 "	2 000 "
Total	6 500 "	15 000 "
dont		
Vente en frais . . . . .	6 000 "	10 500 "
Conserve et filetage		
Sardinelle . . . . .	250 "	1 000 "
Thon . . . . .	250 "	2 000 "
Autres . . . . .	-	1 500 "

Ceci ne comprend pas l'exportation de thon congelé sur les lieux de pêche qui, au fur et à mesure de l'équipement de thoniers, pourrait passer de 3 000 tonnes à 10 000 tonnes.

## 3 - Les moyens existants et à mettre en oeuvre

Les équipements de pêche existants représentent une capacité de

- 8 000 tonnes pour la pêche au chalut,
- 1 000 " " " a la sardinelle, mais dans des conditions de productivité médiocre,
- un thonier congélateur rénové.

Les équipements de conserverie ont une capacité de 1 000 t pour le pilchard et 2 000 t pour le thon (exprimée en poisson frais).

L'équipement portuaire, suffisant pour les activités actuelles, sera à remanier complètement en vue des extensions prévues : 255 mètres de quai, accessible aux transporteurs de thon congelé. (cf. chapitre I : infrastructures portuaires).

Pour atteindre les objectifs du plan, les investissements suivants sont nécessaires :

- a) Alimentation de l'usine de sardinelles :
  - rééquipement des deux senneurs existants (5 millions)
  - en fin de plan, armement d'un 3<sup>e</sup> senneur (30 millions)

#### b) alimentation de l'Usine de thon :

Le problème posé est en pleine évolution, en fonction de facteurs complexes, qu'il n'a pas paru possible à la commission de trancher. En effet des négociations sont en cours entre les conserveurs et le groupe STARKIST - DHELEMMES pour assurer d'une part un approvisionnement en frais, d'autre part pour autoriser un stockage de 170 tonnes dans l'entrepôt frigorifique dont la réalisation sera terminée en 1984, les approvisionnements pouvant dans ce cas être recherchés auprès de thoniers congélateurs français. Mais de nombreuses difficultés rendent précaires de telles solutions. Dans le cadre du plan, il devra donc être mis en oeuvre un programme comprenant :

- équipement d'une flotte de 3 thoniers clipper congélateurs de 37 m (investissement : 400 millions environ);
- protocoles d'accord de pêche, de transformation et de distribution entre les armateurs,
- équipements publics comprenant une capacité de stockage congelé de 500 tonnes au départ (pouvant être portée à 1 500 tonnes) et fabrique de glace pouvant alimenter un armement de passage (investissement : 500 millions).

c) Développement de la pêche au chalut : le parc actuel de chalutage est suffisant, ainsi que les équipements de mareyage. Mais il devra être renouvelé, par investissements nouveaux de 150 millions en cours de plan. En outre d'urgents efforts doivent être effectués dans le domaine de la distribution :

- équipement de 2 nouveaux wagons réfrigérants
- mise en service de containers réfrigérés (reprise sur camions) à destination des centres de distribution distants du chemin de fer.
- équipement du commerce de détail (containers et boutiques) sur les marchés des centres secondaires suivants : Hollé, Mossendjo, Jacob, Madingou, Loudima sur la voie ferrée et : Sibiti, Komono, Divenié, Kibangou, Mouyondzi et Kinkala.

L'ensemble des investissements de distribution représente 60 millions dans le cadre du Plan.

#### d) Pêche artisanale

La situation des artisans pêcheurs de Pointe-Noire s'est récemment dégradée par le jeu de toute une série de facteurs sociologiques et de mauvaise organisation. Cette activité doit faire l'objet d'une action systématique de réanimation, par la mise en place de structures collectives (coopératives) servant de cadre et de point d'appui :

- aux aides techniques (conseils de spécialistes en méthodes de pêche, utilisation de matériel, organisation des ventes)
- aux aides financières apportées à l'équipement en moteurs de pêche (7 millions pour la période du plan), en amélioration des embarcations (7 millions), en engins de pêche (10 millions), en local de criée (5 millions).

Avec l'aide technique, c'est un investissement de l'ordre de 35 à 40 millions qui est estimé nécessaire à la relance de ce groupe d'activités et à l'obtention du doublement de sa production retenu comme objectif.

Cette aide technique pourra être étendue à la pêche artisanale fluviale et à la pisciculture.

## C - LES MINES ET LES MATERIAUX

### 1 - Industries minières existantes

**Pétrole** - Le régime de production au rythme de 120 000 tonnes/an doit être normalement poursuivi. La continuation des recherches pétrolières offshore est liée aux résultats, encore incertains, de la campagne en cours. Le seul développement notable à attendre dans ce domaine est celui d'une unité de raffinage à faible gamme de produits, d'une capacité de 400 000 T. Cette décision à l'étude dépend de facteurs multiples inter-régionaux. Bien que devant intervenir prochainement et que les chances de Pointe Noire pour le choix du site apparaissent d'ores et déjà considérables, son caractère incertain ne l'a pas fait inscrire au plan.

**Gaz naturel** - Les faibles réserves naturelles prouvées destinent ce gisement à l'utilisation exclusive pour la production d'énergie électrique. Les besoins de Pointe Noire - Holle devant atteindre 55 millions de Kwh en 1967 et 85 millions en 1971, c'est de 30 à 60 millions de m<sup>3</sup> de gaz, utilisables sans traitement, qui pourraient être utilisés dans la centrale thermique à 3 groupes à construire (centrale mixte gaz-fuel).

**Mines de M'Passa** - De nouvelles recherches sont en cours pour dégager de nouvelles réserves.

**Or** - L'exploitation aurifère est limitée au Congo à l'entreprise de Kellé (50 kg) et aux artisans-orpailleurs disséminés sur l'ensemble du territoire. Les actions prévues dans ce secteur d'activité viseront à :

- Organiser la collecte et lutter contre la contrebande, par le développement de l'action des bureaux d'achat (à celui de Dolisie, déjà créé, il devra s'en ajouter un autre dans la région de Sembé-Souanké).
- Associer à cette action commerciale des aides à l'équipement des artisans et une assistance technique. De petits crédits, d'un en-cours total de 5 millions, octroyés par la BNDC dans le cadre de contrats de livraison, devraient faire passer de 200 à 350 le nombre des artisans et doubler leur production.

**Cassitérite** - Les réserves identifiées dans la région au nord du Kouilou-Nyanga permettent une exploitation à 15 ans au rythme de 100 tonnes/an. Mais les difficultés de main-d'oeuvre obligent à prévoir un petit effort d'équipement :

- social (école, infirmerie, commerce détail)
- technique (manutention du minerai) d'un montant de 15 millions.

### 2 - L'exploitation des Potasses de Holle

Cette opération, décidée par la Convention d'Avril 1963, sera la réalisation majeure du plan. Son importance ressort :

- du montant de l'investissement : 12 milliards CFA, auquel le Congo sera appelé à participer (pour 15 % du capital), ainsi que les organismes de crédit internationaux (B.I.R.D.).

- du nombre d'emplois créés : 100 cadres européens, 100 employés et cadres africains, 600 ouvriers et manoeuvres (en régime d'exploitation)
- de la valeur de la production, 350 000 tonnes d'équivalent  $K_2O$  exporté, pour une valeur F.O.B. de 3 milliards représentant 50% de valeur ajoutée nette. Outre les 450 millions de salaires versés au Congo, les ressources fiscales directes limitées à 100 millions/an pendant la période d'établissement, s'élèveront aux environs de 250 millions en période d'exploitation sous le régime conventionnel.

Le domaine minier attribué, d'une étendue de 4 000 km<sup>2</sup>, recèle des réserves de sylvinite suffisantes pour assurer plusieurs années d'exploitation au niveau prévu. Mais ses réserves de carnallite, d'une technique minière il est vrai plus difficile, sont considérables. Sans préjuger de l'évolution du marché et des enseignements techniques que fourniront les premières années de l'exploitation, il est raisonnable de prévoir (mais cela déborde l'horizon du 1er plan) un développement futur important.

L'intérêt de cette opération réside en outre dans ses effets induits :

- elle vient heureusement en son temps pour pallier à la récession que la fin des travaux Comilog avait imposée à la région de Pointe Noire
- elle soutient des développements d'infrastructure s'insérant dans des programmes généraux (renforcement de la voie ferrée, aménagement du port de Pointe Noire, la création d'un quai spécialisé étant prise en charge par le Congo au titre de sa participation). Elle permettra, en association avec la S.E.E.E. la création d'une centrale thermique mixte (gaz-fuel) assurant dans de bonnes conditions la couverture des besoins haute et basse tension du complexe ponténégrin.
- enfin et surtout la convention prévoit la réalisation d'un ensemble résidentiel complet à Holle, avec création des équipements sociaux, sanitaires et scolaires, avec un accent tout particulier mis sur la formation professionnelle.

La création du centre minier de Holle, à 50 km de Pointe Noire fournira à la grande cité portuaire du Congo une occasion de relance générale de ses activités de service et de transit et une base remarquable à la poursuite de ses équipements urbains à un niveau de grande métropole régionale africaine.

### 3 - La Recherche minière

La nécessité de poursuivre l'inventaire général des structures géologiques du Congo, sur un programme annuel minimum de 5 000 km<sup>2</sup> est évidente. En outre, en fonction des résultats obtenus, il faudra examiner de façon plus poussée les richesses potentielles et leurs conditions technico-économiques d'exploitation. Ces recherches doivent d'ores et déjà porter sur :

- les gisements de **minerai de fer** spécialement celui de Lekoumou (Mayoko) où existe déjà une petite réserve de 3 millions de tonnes à bonne teneur, à réserver pour une industrie du ferro-manganèse éventuelle.
- la **bauxite** : approfondir l'examen des formations au N-W de Mossendjo et poursuivre l'étude des utilisations des bauxites à haute teneur de silice. Etude générale des formations bauxitiques du Niari.
- l'**étain**, le **tungstène** et la **colombo-tantalite** dans le Mayombé et le Chaillu-Sud.

- le **cuivre** : poursuite des recherches dans la région d'exploitation de M'Passa. Etude d'utilisation des terres-noires de Mindouli (25 000 tonnes de cuivre métal contenu dans minerai à faible teneur 5 à 8%) Examen des Monts Bambas.
- l'**Or**, recherches de gisements alluvionnaires exploitables artisanalement (Mayombe, Mossendjo, région de Sembé-Souanké)
- le **diamant**, poursuite des recherches sur les régions bordures de la cuvette congolaise.

L'ensemble de ce programme représente un investissement annuel de 75 millions minimum.

#### **4 - La Cimenterie**

L'état d'avancement du projet de cimenterie de Loutété (près du CFCO, à 180 km à l'ouest de Brazzaville) est suffisant pour justifier son inscription dès la 1ère année du plan. Les importations par Pointe Noire dépassant 70 000 tonnes/an, la tendance des consommations, surtout si l'on tient compte de l'importance des projets d'infrastructures et de génie civil inscrits au plan, permettent de fixer à 80 000 tonnes la capacité de cette unité. L'exploitation pourrait atteindre 70 000 tonnes de clinker en fin de plan, dont 50 000 broyés sur place à l'intention du marché intérieur, et 20/30 000 à destination d'une usine de broyage à Bangui. Ce serait là un cas privilégié d'industrialisation interdépendante à l'intérieur du marché UDE.

La commission n'a pas retenu l'hypothèse de broyage de clinker à Pointe Noire à destination des autres marchés côtiers, les conditions du marché rendant un tel projet extrêmement fragile.

L'importance du projet Loutété ne se mesure pas seulement en économie d'importations. Il présente en outre l'énorme intérêt d'offrir une base de consommation décisive pour la mise en valeur du site hydro-électrique de la Bouenza (voir infra).

L'investissement correspondant de 1,5 milliards sera fait à concurrence de 500 millions par le Congo (affectation des 8 millions de DM de l'aide bilatérale de la République fédérale allemande) et pour le reste par des capitaux d'origine européenne.

#### **D - LES INDUSTRIES AGRICOLES**

**I - Les huileries de palme** - (pour mémoire, question traitée au chapitre II du développement rural). Rappelons que le plan prévoit la remise en état des petites huileries des CCR, l'équipement définitif de l'huilerie moyenne de Sibiti (ramassage en grappes, auto-alimentation énergétique, défibrage et kernellerie mécanisée). Les investissements industriels proprement dit portent sur l'huilerie d'Ouessou, la 1ère tranche de Mokouango (Sangha) et Etoro (Alima), les autres investissements industriels (en particulier Fort Rousset) étant reportés sur le 2è plan).

Dès à présent toutefois il a été reconnu nécessaire d'améliorer de façon importante les conditions de transport des huiles. Une installation de dépotage en vrac sera réalisée à Brazzaville, à l'initiative de la Chambre de Commerce. En effet, l'installation de vrac de Pointe Noire s'est révélée rentable au niveau de 3 000 t/an. Or il transite dès maintenant 3 200 t à

Brazzaville, et cette quantité sera portée à 6 ou 8 000 t en fin de plan. La réalisation sera donc entreprise sans délai, accompagnée de la création d'un parc banalisé de fûts de 200 kg et la mise en service de 2 wagons citernes. (Le transport en vrac intégral ne sera pas envisagé avant la fin du 2ème plan).

Cette opération représente un investissement de 30 millions. Ajoutons ici 15 millions prévus pour divers silos à maïs.

## 2 - Le Complexe cultures industrielles - transformation de Jacob. (1)

Les installations de la SIAN à Jacob, ont atteint en 1962 le niveau de production de 23 000 tonnes de sucre raffiné et de 2 300 tonnes d'huile d'arachides. L'extension des cultures d'arachides du programme SAVN dans un premier temps l'amélioration de la collecte doivent augmenter de 6 000 t environ (soit doubler) la quantité traitée (2 350 tonnes d'huile, 3 500 tonnes de tourteaux). Le programme d'extension de l'huilerie sera exécuté dès 1964 (60 millions autofinancés).

La consommation de sucre doit augmenter de 13 000 tonnes dans le temps du plan (50% Congo, 50% autres marchés de l'UDE). Les investissements correspondants en plantations et transformation s'élèveront à 500 millions, également autofinancés. Le projet d'implantation à Fort Lamy d'une raffinerie de sucre brut en pains renforcerait l'intégration industrielle au sein de l'UDE en stabilisant les débouchés du Congo. Les études entreprises sur les possibilités de cultures irriguées (Fonds spécial des Nations Unies) dans la vallée du Niari offriront peut-être des perspectives d'augmentation considérable des rendements, confirmant la position exceptionnelle de la SIAN sur le marché régional du sucre.

Les développements remarquables de la consommation de pain au Congo sont à la base du projet de création à Jacob d'une **minoterie industrielle** produisant 75 000 quintaux de farine et 25 000 quintaux d'issues (à commercialiser en association avec les tourteaux d'arachides). La protection conventionnelle accordée à cet investissement (110 millions, dont 30 de participation de la BNDC) assurera à cette minoterie une position initiale monopolistique dont la contre partie nécessaire doit être son intégration dans une politique nationale du contrôle et de l'orientation du marché de consommation intérieur.

A ces développements déjà remarquables des activités de la SIAN viendra s'ajouter l'implantation de la culture industrielle de l'ananas sur une première tranche de 1 800 ha en culture irriguée avec usine de transformation réalisée en association avec le groupe LIBBY. Les expérimentations à partir de plants en provenance des Hawaï, débutées en avril 1963 seront poursuivies jusqu'en octobre 1964, date à laquelle débiteront simultanément :

- la multiplication des plants (investissement : 25 millions)
- la plantation (matériel : 250 millions)
- l'usine (1,5 milliards)

La plantation doit donner un rendement de 27 tonnes par cycle de 18 mois, soit 18 T/an à l'Ha. L'objectif de production est donc de 32 000 T de produits finis manufacturés exportables (48 millions de boîtes, soit 2 millions de caisses de 24 boîtes pesant 16 kg), pour une valeur FOB de 2 250 millions CFA.

L'ensemble des opérations SIAN représente un objectif de création d'emplois de l'ordre de 2 000. (1 500 au titre de l'opération ananas, 450 au

---

(1) La "Société Sucrière Congolaise" et les activités annexes (papier, distillation, élevage, conserve) font l'objet d'un additif qu'on trouvera dans l'annexe II, page 188.

titre de la minoterie et des extensions de l'huilerie et de la sucrerie). Elles achèvent de désigner Jacob comme le 3ème pôle de développement du Congo, faisant passer à la toute première urgence son aménagement technique et résidentiel (cf. chapitre I).

En outre, cet essor industriel aura des effets induits considérables, dont le moindre n'est pas d'apporter une justification supplémentaire à l'aménagement hydro-électrique de la Bouenza.

### 3 - La Brasserie - Limonaderie

Déjà entreprise en 1963, l'implantation à Pointe Noire d'une brasserie-limonaderie par la Société Congolaise de Brasserie Kronenbourg, représente un investissement de 580 millions, dont 400 à réaliser sur les 2 premières années du plan. La production initiale prévue est de 35 000 hl de bière<sup>(1)</sup> et 15 000 hl de boissons gazeuses, la capacité installée devant permettre un doublement progressif de cette production en fonction de la demande.

### 4 - Autres industries alimentaires

Aucune autre unité d'importance industrielle n'a été retenue par la commission, la confiserie-chocolaterie étant reconnue de niveau artisanal, les usines à manioc (installations de rouissage, râperies et sècheries de "fou-fou") devant s'effectuer au niveau des Centres du Pool-Djoué et des Plateaux, l'essentiel dans ce domaine étant l'intervention gouvernementale sur les marchés de Brazzaville et Pointe Noire en vue de stabiliser les cours et de régulariser les approvisionnements (contrats sur produits transformés et stock de garantie).

## E - LES RESSOURCES ENERGETIQUES

### I - L'énergie électrique

#### a) Les Besoins exprimés

A Brazzaville, la consommation d'électricité s'est développée au rythme de 5 % par an entre 1954 et 1956, de 9 % entre 1956 et 1958, de 10 % jusqu'en 1960 et de 11 % depuis. Elle atteindra en 1963 environ 24 millions de Kwh. Les puissances de pointe appelées ont atteint 4 500 Kwh en Mars 1963. En admettant une progression de 13 % de la demande de pointe, la puissance garantie par la centrale du Djoué serait atteinte en 1968 (7 500 KVA). En outre, la centrale thermique de secours (4 500 KVA) de l'UNELCO, maintenue en parfait état de marche, ainsi que l'interconnexion avec Léopoldville, offrent une marge de sécurité supplémentaire. Toutefois, le doublement de la consommation escompté entre 1964 et 1970 (50 millions de Kwh) pose dès à présent le problème de la mise en oeuvre d'une ressource supplémentaire (aménagement d'une 3ème turbine ou interconnexion avec l'ouvrage projeté de la Bouenza).

A Pointe Noire, les besoins sont passés de 10,5 millions de Kwh en 1961 à près de 15 millions en 1963. Ils étaient estimés devoir s'élever en 1968 à

---

(1) 50 % bière légère et 50 % bière qualité exportation.

17 millions. Mais les développements prévus au plan obligent à fixer une nouvelle cible de 24 millions de Kwh, portée à 30 en 1970. En outre les besoins propres des Potasses de Holle représentent 50 millions de Kwh en 1968, 60 en 1970. Les extensions futures doivent être assurées d'une ressource totale de 80 millions de Kwh. L'ensemble des besoins régionaux exige donc une puissance installée de 15 000 KW en 1968, 19 000 en 1970 et 25 000 en 1973/75.

Dans la vallée du Niari, la cimenterie de Loutété appellera en 1ère étape 2 000 KW (6 millions de Kwh/an), susceptible d'être doublé. Les installations de Jacob SIAN-LIBBY (usines et irrigation) appelleront 1 000 Kw (3 millions de Kwh/an). Enfin la consommation de Dolisie, actuellement de 600 000 Kwh, peut, compte tenu de la desserte au passage de Loudima être portée à terme décennal au niveau de 3 millions de Kwh.

On voit donc que la puissance appelée de façon prévisible atteint et dépasse 5 000 Kw, ce qui fournit une première base d'exploitation de l'aménagement de la Bouenza. Des besoins futurs considérables, justiciables de nouvelles puissances installées de l'ordre de 10 000 Kw, apparaîtront en 1972/73 avec l'implantation de l'industrie de la cellulose dans la région de Loudima.

#### b) Les Réalisations nécessaires

Le problème de l'alimentation de Pointe Noire est à résoudre de toute évidence par l'association des fournitures de l'agglomération (basse tension et industries) et de celles de l'exploitation minière de Holle, à partir d'un seul équipement de haute productivité implanté au mieux pour l'utilisation alternative (ou simultanée) du gaz de Pointe Indienne, de bruts locaux ou importés et éventuellement (étant donné la haute vraisemblance de l'implantation d'une raffinerie) de sous-produits de raffinage. Sur la base d'un prix du gaz à 3,5 CFA le m<sup>3</sup> et de brut à 300 CFA l'hl., une centrale à 3 groupes de 6 000 KVA (les ouvrages de génie civil étant dès le départ dimensionnés à 5 groupes) fournirait du Kwh à 6 francs CFA en haute tension.

L'investissement prévu s'élève à 1,6 milliard, soit 400 millions de plus que la somme retenue pour l'équipement en énergie électrique de l'exploitation de potasse de Holle (1,2 milliard). Il devrait être réalisé en 1965 et 1966.

L'alimentation des 3 sites consommateurs du Niari (Loutété - Jacob et Dolisie) se voit liée, en conclusion des études les plus récentes, à la progression des consommations de Brazzaville et à la création de ressources complémentaires correspondantes pour 1969.

En effet, le surdimensionnement du Djoué pour une 3e turbine de 7 500 KVA impose un investissement global supérieur à 2 milliards. Un investissement légèrement inférieur, de l'ordre de 1,9 milliards permet l'équipement du site de la Bouenza, l'approvisionnement prioritaire de Jacob et Loutété, l'interconnexion avec le Djoué-Brazzaville ainsi que la desserte électrique régionale de Jacob à Brazzaville (Madingou, Le Briz, Mouyondzi, Mindouli, Kinkala). En outre un investissement complémentaire de 310 millions assurerait la desserte de Loudima et Dolisie. Enfin, l'équipement du site de la Bouenza, équipé initialement à 2 groupes de 6 000 KVA, pourrait recevoir sans ouvrages supplémentaires d'aménagement de chute un équipement par tranches successives jusqu'à une puissance totale de 30 000 KVA susceptible de faire face à toute la croissance prévisible de la demande régionale (en particulier, industrie de la cellulose à partir de 1972/73).

Cette opération, sur la base des avant-projets déposés en avril 1963, a donc été inscrite au plan pour une première phase de réalisation en 1964-65.

<b>1ère tranche</b>	
Equipement du site : Seuil de prise à 3 pertuis Equipement d'un pertuis à 2 conduites forcées Usine à 2 groupes de 6 000 KVA. . . . .	800 millions
Ligne Moukoulou (usine) - Le Briz-Loutété (62 km) et poste abaisseur. . . . .	210 millions
Total 1ère tranche	1 010 "
<b>2ème tranche</b>	
Ligne Le Briz-Jacob (57 km) . . . . .	170 "
Postes Le Briz-Jacob-Madingou . . . . .	70 "
Total 2ème tranche	240 "
<b>3ème tranche</b>	
Ligne Loutété-Brazzaville (177 km) . . . . .	530 "
Postes. . . . .	90 "
Total 3ème tranche	620 "
<b>4ème tranche</b>	
Ligne Jacob Dolisie (81 km) . . . . .	245 "
Postes Jacob-Loudima-Dolisie . . . . .	65 "
Total 4ème tranche	310 "
Total équipement prévu	2 180 "

Seules les 2 premières tranches (1 250 millions) sont admises au 1er plan.

#### c) La distribution d'énergie

La desserte des grosses unités industrielles (minimum 1 000 KVA de puissance souscrite) ne pose pas de problèmes puisqu'elle met en jeu des contrats directs entre producteurs et utilisateurs. L'intervention d'une société distributrice concessionnaire à l'égard des petits et moyens utilisateurs devra nécessairement, de l'avis unanime de la commission, s'adapter à la croissance rapide de la demande et à la régression encore plus rapide de son coût de revient marginal. Ceci est tout aussi nécessaire au développement des usages urbains et ménagers qu'à la viabilité économique des unités industrielles clientes de moyenne-tension dont le développement sur Brazzaville doit être favorisé par tous moyens adéquats.

#### 2 - Produits pétroliers

Le marché transéquatorial des produits pétroliers est de 300 000 tonnes. Il se développe au rythme de 10%/an pour le Congo, 6% pour Centre-Afrique, à un taux très aléatoire pour le Tchad.

Pour un prix de l'essence de 19 francs en vrac, le prix C.I.F. représente 7 francs, les frais de distribution 4,65, la marge du détaillant 2,75 et les frais généraux 4,60 (dont 2,30 de main d'oeuvre). Une augmentation de l'ordre de 1/3 de la consommation autoriserait donc une baisse de prix, toutes choses égales, de l'ordre de 1 franc, ou un accroissement correspondant de ressources fiscales. La marge serait évidemment plus réduite pour les gaz-oil et fuels.

Le niveau de consommation atteint, ainsi que l'évolution technologique récente du raffinage (rentabilité des petites unités à faible gamme de produits) a posé le problème de l'installation à Pointe Noire d'une raffinerie de 400 000 tonnes. Bien que la décision des groupes intéressés doit intervenir prochainement et que les chances de Pointe Noire apparaissent de plus en plus grandes, cet investissement de 3 milliards à réaliser sur 30 mois n'a pas été expressément retenu au plan. Il présenterait peu de problèmes immédiats du point de vue de l'ajustement des données générales et son inclusion pourra être opérée à tout moment sans perturbation de l'équilibre général (Amélioration de la balance commerciale, mais amélioration beaucoup plus réduite de la balance des comptes à la suite de l'importance des amortissements transférés).

#### F) INDUSTRIES TRANSFORMATRICES DIVERSES

L'action du plan dans ce domaine s'exprime par la mise en oeuvre des aides et incitations décrites dans la section I. Elle ne peut se donner des objectifs précis et rigides, l'initiative des entrepreneurs pouvant et devant être suscitée mais non faire l'objet d'interventions autoritaires des responsables du Plan. La commission, après examen détaillé de tous les projets concevables, et après renvoi de certains d'entre-eux au secteur de l'artisanat, a retenu comme probables dans le cadre du plan les créations ci-après.

- **Industries alimentaires** pour mémoire - cf usinage du manioc et productions laitières signalées en § C.
- **Industries textiles** - La confection de vêtements à partir de tissus est pour le moment réservée à l'artisanat. En revanche il est prévu l'implantation prochaine d'une confection de linge de corps (à partir de tissus et surtout de maille importée).

L'impression au cadre automatique de pagnes, en 4 couleurs, dont une première unité pourrait imprimer 125 milliers de mètres/mois <sup>(1)</sup>, et confectionner 35 000 pagnes, auquel pourrait s'ajouter l'impression et la confection de linge de maison, pourra intervenir dès 1964 (investissements de l'ordre de 100 millions, création de 40 emplois).

- **Moulages et Extrusions plastiques** - l'importance des séries nécessaires pour amortir l'équipement oblige à considérer que le marché est trop étroit pour la seule activité de fabrication de sandales. Il faudrait y ajouter d'autres fabrications, et notamment celle de tubes extrudés (programmes d'adduction d'eau)
- **Transformations des métaux** - La production d'ustensiles de ménage en aluminium s'est récemment adjointe une clouterie. Les développements ultérieurs prévoient une machine à grillages, une fabrication de tôle ondulée pour toitures à partir de tôle noire importée. L'intérêt de cette dernière opération est accrue par l'installation de la galvanisation, susceptible d'être utilisée pour d'autres produits (bassines...)

Un projet très avancé prévoit l'installation d'une entreprise de quincaillerie de bâtiment (serrures, robinetterie... etc...).

Le montage des bicyclettes et vélomoteurs, pratiqué par plusieurs entreprises, peut être largement développé sans gros investissements nouveaux. De même la fabrication d'articles métalliques (cantines, valises et menuiseries). La chaudronnerie et la charpente métallique sont actuellement suréquipés et devraient pouvoir lutter plus efficacement contre la concurrence des articles importés.

1) Soit 15% environ du marché potentiel.

Les activités nouvelles à développer dans le cadre du plan concernent, outre la quincaillerie de bâtiment, le petit outillage agricole les lampes, réchauds et petits frigidaire à pétrole avec installation d'une unité d'émaillage.

La fabrication des boîtes métalliques (bidons) et l'estampage de bouchons et capsules devra démarrer à un niveau modeste, en attendant que s'implantent des unités importantes liées aux gros utilisateurs (conserverie, LIBBY).

Dans le domaine du rectifiage mécanique, de la réparation et de la rénovation des moteurs et machines thermiques, le suréquipement actuel autorise à ne retenir aucun investissement nouveau. En revanche l'activité de carrossage métallique, de complément d'équipements de véhicules, de fabrication de bennes, barges...etc..., d'accessoires d'exploitation forestières (arches de débarquement, matériel de remorquage...etc...) doit connaître une grande extension. Les ateliers des firmes BERLIET à Pointe Noire, Krupp à Dolisie, Intrametal à Brazzaville ont des programmes d'expansion. Le groupement MTPS (matériels miniers et de travaux publics), réunissant un ensemble de firmes, et agissant au Congo par la SAVIEM étudie l'implantation d'un réseau de maintenance en liaison avec les ateliers mécaniques déjà installés (ACPN, SIAN...etc...). Cette intégration des moyens d'usinage et d'entretien mécanique en un réseau bien équipé de service étendu à tout le territoire sera favorisé par le plan par tous moyens adéquats comme facteur de promotion très important de la productivité des équipements mécaniques existants ou à venir.

**Autres activités diverses** - Les autres projets d'industries petites et moyennes concernent :

- le cartonnage. Une première unité de 2 000 cartons/jours sera implantée à Pointe Noire (principaux utilisateurs, tabacs, sucrerie, savonnerie). Les besoins de Jacob vont devenir très importants (8 à 10 000 cartons/jours). Une étude sera entreprise concernant la possibilité d'une production locale de Kraft à partir des sous-produits végétaux (bagasse).

Enfin les **matériaux de construction**, feront l'objet de productions semi-artisanales par une diffusion judicieuse (Pointe Noire, Jacob, Brazzaville) de machines à agglomérés, corps creux et hourdis, de haute productivité.

L'ensemble des industries diverses est estimé devoir donner lieu à un investissement moyen annuel de l'ordre de 80 millions aboutissant à une création d'emplois annuelle de 35 O.S. et ouvriers qualifiés et d'une dizaine de cadres et techniciens.

**Industrie Hôtelière** - La mise en Service d'équipements hôteliers modernes à Brazzaville et Pointe Noire favorisera le développement des activités touristiques, en coordination avec les plans d'ensemble de l'Office National Congolais du Tourisme.

### Section III - L'ARTISANAT

1 - Comme précédemment exposé, la commission s'est unanimement prononcée en faveur d'une politique de préférence à la production artisanale plutôt qu'à la production industrielle concentrée et de grandes séries sur tous les produits où l'organisation du travail artisanal (méthodes, équipements adéquats, commercialisation) peuvent conduire à des niveaux de coûts et de qualité compétitifs. Cela a été reconnu comme normalement possible dans de nombreux domaines des secteurs du bâtiment, de l'équipement ménager, du vêtement, de l'alimentation, des objets d'art et des services.

L'effet attendu de cette politique est, profitant d'une tradition artisanale vivace au Congo, manifestant de grandes potentialités latentes, de permettre :

- une meilleure diffusion des activités sur le territoire :

- une adaptation souple des productions à la croissance de la demande en nature et en volume.
- l'entraînement d'une plus grande masse de travailleurs à des efforts de production qualifiée et organisée, sans gaspillage d'efforts et de produits.

La constitution d'un milieu artisanal vigoureux doit contribuer à équilibrer la structure sociale urbaine et à tisser des liens professionnels et de marché plus "à échelle d'homme" avec le milieu rural: Elle doit favoriser grandement l'intégration des populations.

Les mesures générales propres à promouvoir cette politique sont les suivantes.

a) - Etablir une législation et une réglementation adéquates, définissant les normes de la profession et permettant l'élimination des éléments parasites, fraudeurs ou insuffisamment qualifiés.

b) - Réviser le régime des patentes, actuellement assises sur des bases peu réalistes et, paradoxalement, favorisant les artisans ambulants incontrôlables par rapport aux artisans installés. Chaque métier devra être étudié du point de vue de son mécanisme économique et de son seuil de rentabilité afin de définir une assiette fiscale convenable.

c) - Donner vie et contenu aux organisations professionnelles - 12 syndicats ou coopératives existent et leur groupement en Fédération constitue le cadre initial de cette action. Toutefois cette structure est actuellement sans animation véritable. Les cotisations ne sont pas perçues, l'encadrement syndical est inexistant, les tâches collectives de promotion et d'assistance (technico-commerciale, financière) ne sont pas amorcées. Le redressement nécessaire est attendu d'une authentique représentativité des directions syndicales, mais également de la constitution d'un **organisme permanent d'animation**, initiant son action auprès des métiers les plus solides afin de roder son expérience et d'aboutir rapidement à des résultats (menuiseries, tailleurs, petites entreprises de bâtiment). Cet organisme devrait engager :

- un spécialiste de l'animation et de la conduite de groupe
- un expert-technologue de l'artisanat, à profil polyvalent, capable de faire la liaison avec les spécialistes à faire intervenir
- un expert des problèmes comptables et financiers, chargé d'instruire les dossiers de crédit, d'assister les chefs d'entreprise dans leur gestion, de rapprocher du milieu artisanal les institutions de formations existantes.

Il paraît raisonnable d'escompter que les charges d'un tel organisme d'assistance, au moins pendant la période démarrage correspondant à la durée du plan, pourront être couvertes par une convention d'aide bilatérale.

d) - Assurer l'assistance technique des organismes professionnels ou consulaires existant au Congo, susceptibles dès à présent d'apporter à l'artisanat des moyens de formation complémentaire (menuiserie, mécanique, confection, bâtiment...)

e) - Assurer l'assistance financière. L'octroi de Crédits à moyen terme par la BNDC confère à cet organisme une mission générale d'assistance et de contrôle qui doit en faire, par le canal de son bureau d'études (déjà défini plus haut) la cheville ouvrière des actions énoncées.

## 2 - Les actions par secteur

### a) - L'artisanat du bâtiment

Le programme de **construction** de cases porte sur 2 000 à 3 000 par an, celui d'améliorations de case sur 3 000/an environ. Les besoins en parpaings agglomérés sont de l'ordre de 5 millions/an ce qui représente l'emploi d'une quarantaine de presses artisanales (investissement unitaire, 250 000 Fr. CFA pour 4 emplois artisanaux et un chiffre d'affaires de 3 à 3, 2 millions).

Les revêtements de sol rendent possible l'implantation à Dolisie (à proximité de carrières de bonnes caractéristiques) d'une production artisanale de **carreaux de sol pressés** (calcaires broyés et ciment blanc) selon des techniques classiques de l'Espagne et du Portugal. 10 entreprises, produisant chacune annuellement 15 000 m<sup>2</sup> de carreaux, pourraient être progressivement implantées :

- investissement unitaire : 2 millions
- emplois créés : 5
- chiffre d'affaires : 5 à 6 millions.

Cet artisanat suppose l'exploitation en carrière au niveau de 10m<sup>3</sup>/jour. Une telle activité devra s'insérer dans un ensemble plus complet d'exploitation de la pierre pour construction de luxe, calcaires broyés pour amendements agricoles et fourniture pour petites unités de chauffourniers (chaux grasse). Un investissement de l'Ordre de 10 millions (marteaux pneumatiques et compresseur, broyeurs, cribleurs, four à chaux maçonné, matériel de manutention), une création de 15 emplois, sont à la base de cet ensemble de carrière.

**Charpentes** - Les programmes envisagés correspondent à l'emploi de 10 000 m<sup>3</sup> de bois d'oeuvre sciés, débouché essentiel à organiser des petites et moyennes scieries prévues à Ouesso, Dolisie, Mossendjo. L'encouragement à des artisans charpentiers, intégrés ou non dans des entreprises de construction, fera l'objet d'une action de la BNDC en liaison avec la SCAHUR et les architectes conseils.

### b - L'artisanat d'équipement ménager

La **menuiserie-ébénisterie** semble actuellement un métier pléthorique. Mais cette apparence tient sans aucun doute à son inorganisation, au mauvais équipement et aux conditions économiques déplorables dans lesquelles il est exercé (inadaptation des modèles, utilisation maladroite des bois... etc...).

Un gros effort est à faire, portant principalement :

- sur la formation professionnelle, surtout en ce qui concerne les assemblages et le vernissage
- sur le travail sur modèles réels adaptés et non sur copies de catalogues
- sur l'utilisation des bois, devant permettre une sensible réduction des coûts et la possibilité de rencontrer une demande de bas revenus.
- sur la spécialisation coopérative et la standardisation des fabrications.

Cette profession est, entre toutes, celles où l'évolution à promouvoir est la plus urgente. L'organisme de l'artisanat devra y utiliser au maximum la technique du **groupement** :

- à l'approvisionnement (stocks coopératifs)
- à la vente (id<sup>em</sup>)
- au conseil de gestion et au perfectionnement technique
- à l'équipement

**La vannerie utilitaire** est un artisanat florissant dans la région de Brazzaville. Mais le défaut d'organisation commerciale collective réserve aux collecteurs et vendeurs une fraction excessive du revenu. Outre cette organisation à créer, des efforts sont à faire sur les approvisionnements en rotin (plantations nouvelles et entretien) et l'équipement de préparation. Enfin des conseils doivent être diffusés pour lier l'art de la vannerie à celui du fer forgé en vue de la réalisation de mobiliers originaux très appréciés.

**La poterie traditionnelle** (jarres, pots à eau...) est menacée de disparition. Comme les fabrications de vaisselle courante, elle paraît à la fois peu susceptible de vaincre la concurrence des produits importés et de s'organiser efficacement, étant donné la relative étroitesse du marché. En revanche, la vaisselle et poterie d'art, dont des exemples remarquables ont été produits au Congo, doit connaître une reprise par la relance et la réorganisation de l'ancienne coopérative, en attendant le regroupement prévu des artisans d'art dans la future Manufacture Nationale.

#### c) L'artisanat vestimentaire

Les **tailleurs** forains (en devanture de boutiques) ou à domicile sont nombreux tant en ville qu'en brousse, bien que leur effectif ait régressé depuis l'imposition de la patente. C'est une des professions où l'incidence de la fiscalité est la plus à réexaminer, tant pour permettre aux artisans de se trouver en position de concurrence équitable vis à vis de l'article importé que pour ne pas handicaper trop lourdement le sédentaire par rapport à l'ambulant (Le rapport actuel des patentes est de 6 à 1).

L'effort récent du syndicat, entravé par des résistances internes, doit être soutenu de l'extérieur par les actions générales pré-citées mais également par des contrats de sous-traitances, conclus dans le cadre et avec la garantie de l'interprofession, avec les principaux commerçants distributeurs.

#### d) Artisanat agricole et alimentaire

**Confiturerie** - Les CCR ayant à gérer l'écoulement de production fruitière - par exemple : Boko - pourront établir des contrats avec des petites organisations artisanales de village pour la fabrication de confitures ou pâtes de fruits (orange et ananas). Des équipements très modestes, bassines à feu nu ou à vapeur (récupération des nombreuses chaudières Field) et un minimum d'organisation commerciale peuvent contribuer à une création non négligeable de revenus.

**Confiserie et chocolaterie** - Le marché de l'U.D.E. - 400 tonnes actuellement - trop faible pour une unité industrielle, est parfaitement adapté en revanche à l'unité artisanale (1 chef artisan et 2 aides) qui produit de l'ordre de 200 kg/jour d'articles simples en sucre cuit dur; 2 unités de ce type à Brazzaville, 1 à Pointe Noire peuvent dès à présent être encouragées.

**Féculerie de Manioc** - Le développement anarchique du marché du manioc préparé (chikouangue et Fou-Fou) avec ruptures d'approvisionnement et parasitage du circuit, est une menace grave pour l'alimentation urbaine et la tenue

des prix. La normalisation et la constitution de stocks de garde, contrôlés au stade municipal, est un impératif. Parallèlement, la création de petits moulins, râperies et sècheries doit être encouragée dans les zones rurales de production.

e) **Artisanat d'art** - La bijouterie d'or, le façonnage de l'ivoire et de l'ébène, actuellement parasités par la contrebande, doivent être organisés et réglementés par la création de labels contrôlés. L'exemple de la S.A.O.C. - qui prend d'importants ordres d'exportation - doit servir de référence aux actions dans ce secteur.

f) **Artisanat de service** -

Dans les **corps d'état secondaires** du bâtiment, l'avis unanime des commissaires est que l'heure est venue de la constitution au Congo d'artisans autonomes spécialisés dans les métiers de :

- la plomberie,
- l'électricité
- la peinture
- le carrelage.

Outre l'intervention de l'Organisation Artisanale (en liaison avec la BNDC), l'expérience de contrats de sous-traitance avec des entreprises générales ou des services entretiens (cas de la SHELL) seront fortement encouragés. Cette formule présente le double avantage de permettre une bonne assistance technique particulière et de mettre à la disposition des artisans débutants l'environnement d'équipements qui lui font généralement défaut (moyens de transports, approvisionnements, échafaudages...etc...)

Dans le secteur des **transports**, le développement des activités artisanales est intense. Certaines formules de locations de services, le matériel étant fourni ou financé par le contractant, ont vu le jour avec succès et doivent être développées.

Une réglementation stricte sera appliquée au développement (actuellement anarchique) des taxis-artisans : imposition du compteur et du contrôle Veritas.

#### **Section IV - L'ORGANISATION DU COMMERCE.**

1 - Comme conséquence du caractère prédominant de la fonction de transit du territoire du Congo, le développement du Commerce y a été, surtout dans la dernière décade, particulièrement intense. Cette hypertrophie relative, source incontestable de revenus dans la mesure où la vente des services à l'intérieur de l'U.D.E. améliore la balance des paiements du Congo, risque de se traduire par un certain sous-emploi et par un alourdissement des frais généraux de l'économie dans son ensemble. Aussi le plan ne prévoit-il pas, en général, d'extension importante des investissements commerciaux.

Certaines évolutions de structures, en revanche, sont grandement nécessaires. L'organisation générale est caractérisée par le cumul des fonctions d'import-export, de transit et de distributions. Les difficultés des CCR et de la SNCDR, la récession des activités des Compagnies à charte non substituées par des organisations nouvelles efficaces (dans la cuvette congolaise notamment) ont remis en vigueur, sous des formes anarchiques et camouflées, le mécanisme de la traite. Il importe d'associer aux grandes opérations

structurantes prévues au plan, surtout celles du développement rural, une réforme adéquate des circuits commerciaux d'amont (collecte et acheminement des produits locaux) et d'aval (irrigation du marché de consommation).

## 2 - Commercialisation des Productions Agricoles

Le plan attribue à l'Office et aux Centres la fonction exclusive de principe de commercialiser les productions rurales. Les mécanismes de traite sont révolus. Ils doivent être éradiqués, y compris sous leurs formes résurgentes. Cela ne veut pas dire, au contraire, que le commerce privé ne jouera aucun rôle, à l'avenir, dans la fonction générale de collecte et de transport.

Il serait illusoire en effet de penser que l'Organisme Public sera immédiatement en mesure de faire face à l'ensemble de ses tâches avec ses moyens propres. Son équipement en matériels et surtout en personnel ne pourra se constituer que progressivement. La première urgence est pour lui de faire de chaque centre :

- le point de passage obligé des produits,
- le centre de contrôle des campagnes de collecte (dans le cadre des programmes ou contrats de quantités, calendrier et prix qu'il a la charge d'établir).

Mais une saine économie des moyens pousse à prévoir que, dans le cadre de **contrats de prestations de service**, les moyens des réseaux commerciaux puissent concourir au ramassage et à l'acheminement des productions, la fonction achat-vente étant en principe exclue, sauf cas particuliers dûment contrôlés par l'Office. Cette règle, applicable généralement aux productions à conditionner et à exporter, devra naturellement être assouplie en ce qui regarde les productions destinées au marché local.

## 3 - Réseau commercial de gros

Celui-ci est actuellement constitué par une soixantaine d'entreprises d'import-export, 3 d'entre elles (CFAO, COSO, SCKN) occupant une place prépondérante. La mission de ces Sociétés, éventuellement regroupées entre elles ou au sein d'une Société d'Economie mixte serait de créer et de gérer un circuit-témoin (sinon exclusif) de l'importation (groupements de licences, régularité de l'approvisionnement, politique de centrale d'achat, gestion de stocks de garantie ... etc). Elles pourraient éventuellement fournir des prestations auxiliaires pour certaines exportations. Surtout, il leur reviendrait d'être l'organisme de tête d'une ou plusieurs "chaines" de détaillants, susceptibles de la sorte de recevoir aides et conseils dans le cadre d'un contrôle efficace. Une première société de l'espèce devrait être constituée avec siège à Massaka.

## 4 - Le réseau de détail

C'est l'amélioration qualitative (répartition territoriale et niveau du service rendu) du commerce de détail qui pose effectivement les problèmes les plus préoccupants :

- Outre les 130 à 150 commerces modernes, implantés dans les trois principales agglomérations et à Ouesso, le marché est couvert par 5 500 commerçants recensés (sédentaires ou ambulants, congolais ou africains non congolais) dans des conditions peu satisfaisantes : irrégularité

des approvisionnements, prix mal ou pas du tout contrôlés, lacunes nombreuses du réseau. En outre de nombreux petits revendeurs parasitent ce circuit.

- Le manque d'éducation du consommateur au double point de vue des produits et du crédit autorise la persistance endémique de la fraude et de l'usure.

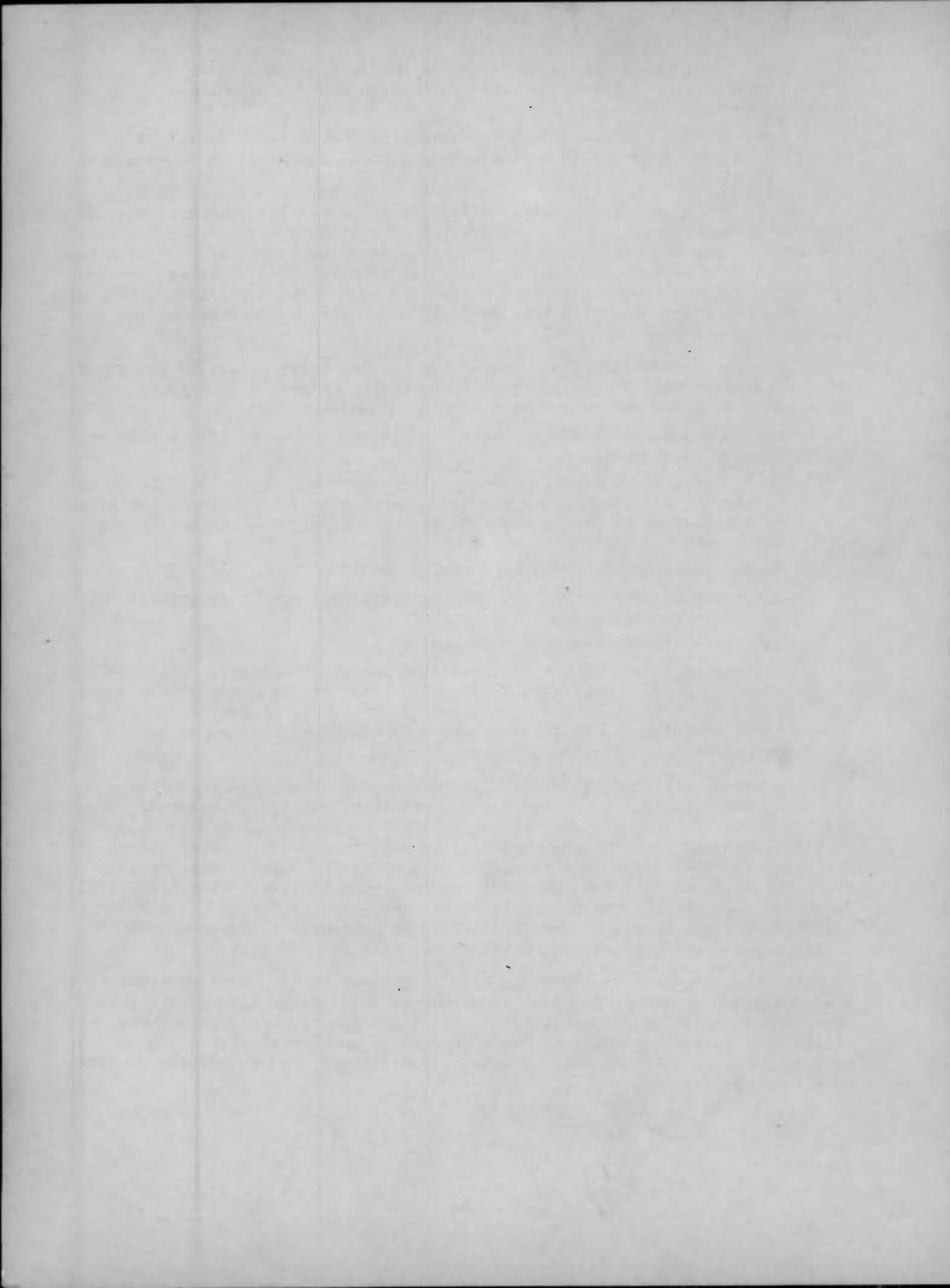
Il y a peu d'espoirs de lutter efficacement contre ces pratiques tant que, dans de nombreuses régions ou quartiers, le revenu des ménages reste faible et aléatoire (mauvaises collectes agricoles). En revanche l'élévation et la régularisation du niveau de vie impose une action parallèle sur le réseau commercial, afin que les producteurs ruraux (et tout autant les travailleurs urbains) ne continuent plus à être frustrés de leur revenu réel par l'anarchie du système commercial.

C'est par la création d'un réseau aidé financièrement, assisté techniquement et contrôlé dans sa gestion que la Commission propose d'intervenir en cette matière. Les normes retenues sont les suivantes :

- niveau de chiffre d'affaires plancher : 6 millions - chiffre d'affaires cible : 10 millions.
- recrutement et formation de gérants appointés au départ (formule mixte : salaire et commission). Le passage à la gérance commissionnée (au taux de 8%) se fera progressivement au fur et à mesure des preuves de qualification.
- constitution de chaînes d'approvisionnement
- intervention de la BNDC par prêts à moyen terme pour l'équipement (ou la modernisation des points de vente)
- campagnes d'information du consommateur
- limitation du crédit à la consommation aux biens durables (équipement ménager) ou aux outillages productifs. Cette politique du crédit devra s'effectuer en liaison avec les CCR (contrats de culture des producteurs individuels) et les employeurs (contrôle et limitation des précomptes).

Prudemment utilisé, le crédit à la consommation n'est pas contraire à l'épargne des ménages. Il peut et doit au contraire fournir un cadre de tutelle à son développement en détournant d'une utilisation irréfléchie du revenu monétaire, surtout quand celui-ci se superpose de façon discontinue aux biens de subsistance traditionnels. Trop souvent l'apport d'un revenu aboutit exclusivement à des consommations nuisibles (boissons alcoolisées) ou de prestige, il importe d'encourager son emploi au profit de biens caractéristiques d'une promotion sociale (aliments protidiques, équipement d'habitat, vêtements utiles, outillage productif).

100 millions ont été prévus au plan pour créer les en-cours nécessaires aux crédits d'équipement du petit commerce. Le développement du crédit à la consommation devra suivre étroitement, et avec prudence, les perspectives établies au niveau des CCR pour les campagnes de commercialisation. La commission pense qu'il ne doit en aucun cas mobiliser plus de 30% des recettes garanties par les contrats.



DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ET SERVICES

Tableau C<sub>1</sub>

Les opérations nouvelles : financement - Emplois créés et salaires additionnels

OPERATIONS	INVESTISSEMENTS (millions CFA)					TOTAL PLAN	HYPOTHESE DE FINANCEMENT						SALAIRES ET EMPLOIS ADDITIFS						OBSERVATIONS	
	Ventilation annuelle						Budget	BNDC	Moyen long terme	Crédit internat.	Autres crédits	Auto-financ.	Catégorie profes.	1964	1965	1966	1967	1968		TOTAL PLAN
	1964	1965	1966	1967	1968															
<b>I - FORETS ET INDUSTRIES DU BOIS</b>																				
Equipement de chantiers . . . . .	45	45	50	60	60	260	20	-	-	120	120	C.E.	9	-	2	1	-	12		
Boisanga . . . . .	315	-	-	80	90	485	-	100	-	260	125	C.S.A.	14	7	-	-	-	21		
Plexafric et Afrisbois . . . . .	215	140	-	-	-	355	-	-	-	-	65	C.M.	68	46	17	20	13	164		
Déroulage Mossendjo . . . . .	-	-	320	-	-	320	-	-	290	-	200	E.	5	5	-	5	-	15		
Scierie Industrielle . . . . .	-	-	-	65	20	85	-	25	-	40	20	O.	990	535	157	207	126	2 015		
Petites Scieries . . . . .	-	5	-	5	5	15	-	15	-	-	-	Total	1 086	593	176	233	139	2 227		
Sylviculture : Limba . . . . .	50	50	75	75	75	325	325	-	-	-	-	Salaires (millions CFA)	185	110	29	33	18	375		
Eucalyptus . . . . .	140	140	140	140	140	700	-	-	700	-	-									
Hévéa . . . . .	50	50	50	50	50	250	-	-	-	-	250									
<b>TOTAL BRANCHE</b>	<b>815</b>	<b>430</b>	<b>635</b>	<b>475</b>	<b>440</b>	<b>2 795</b>	<b>345</b>	<b>140</b>	<b>990</b>	<b>620</b>	<b>700</b>									
<b>II - PECHES ET CONSERVES</b>																				
Equipements artisans Pointe Noire . . . . .	7	7	7	7	7	35	35	-	-	-	-	C.E.	1	2	2	3	3	11		
Equipements pêche industrielle . . . . .	-	150	150	150	150	600	100	-	200	300	300	C.S.A.	-	-	-	-	-	-		
Frigorifiques Pointe Noire . . . . .	20	-	-	250	250	520	100	-	400	20	20	C.M.	2	4	4	6	6	22		
Equipements de distribution . . . . .	-	30	30	-	-	60	30	-	-	30	30	E.	5	10	10	10	5	40		
												O.	70	40	40	40	110	220		
<b>TOTAL BRANCHE</b>	<b>27</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>407</b>	<b>407</b>	<b>1 215</b>	<b>265</b>	<b>400</b>	<b>200</b>	<b>350</b>	Total	78	56	56	59	124	373			
												Salaires	17	20	19	25	34	115		
<b>III - MINES ET MATERIAUX</b>																				
Cassitérite et Or . . . . .	11	6	1	1	1	20	-	-	-	20	20	C.E.	53	53	1	-	-	107		
Potasse . . . . .	1 000	1 000	4 000	4 000	2 000	12 000	350	-	5 000	2 000	4 650	C.S.A.	20	25	24	12	11	92		
Cimenterie . . . . .	600	900	-	-	-	1 500	500	-	1 000	-	-	C.M.	5	5	3	2	-	15		
Briquetterie . . . . .	-	-	40	-	-	40	10	-	10	10	20	E.	200	250	240	120	(-50)	760		
												O.	278	333	268	134	(-39)	974		
<b>TOTAL BRANCHE</b>	<b>1 611</b>	<b>1 906</b>	<b>4 041</b>	<b>4 001</b>	<b>2 001</b>	<b>13 560</b>	<b>850</b>	<b>10</b>	<b>6 000</b>	<b>2 010</b>	<b>4 690</b>	Total	278	333	268	134	(-39)	974		
												Salaires	206	215	56	27	1	505		
<b>IV - INDUSTRIES AGRICOLES</b>																				
Stockages Huile - Maïs . . . . .	35	10	-	-	-	45	-	-	-	15	15	C.E.	4	2	-	(-1)	-	5		
SIAN - Sucrierie . . . . .	200	200	100	-	-	500	30	250	-	250	250	C.S.A.	-	1	-	1	-	2		
Huilerie . . . . .	60	-	-	-	-	60	-	-	-	60	60	C.M.	18	22	14	4	(-3)	55		
Mlinoterie . . . . .	60	50	-	-	-	110	30	-	40	40	40	E.	5	10	-	-	-	15		
SIAN - LIBBY'S . . . . .	500	500	500	250	-	1 750	1 000	-	1 000	750	750	O.	500	560	700	210	10	1 980		
Brasserie Pointe Noire . . . . .	200	200	-	-	-	400	100	-	100	200	200	Total	527	595	714	214	7	2 057		
<b>TOTAL BRANCHE</b>	<b>1 055</b>	<b>960</b>	<b>600</b>	<b>250</b>	<b>-</b>	<b>2 865</b>	<b>160</b>	<b>250</b>	<b>1 000</b>	<b>155</b>	<b>1 300</b>	Salaires	80	89	80	23	(-1)	270		
<b>V - INDUSTRIES DIVERSES ET SERVICES</b>																				
Industries de transformation . . . . .	85	80	80	80	80	405	105	-	150	150	150	C.E.	12	12	12	12	12	60		
Petit équipement commercial . . . . .	16	16	16	26	26	100	60	-	-	40	40	C.S.A.	6	6	6	6	6	30		
Equipement aéronautique . . . . .	10	30	50	10	-	100	-	-	70	30	30	C.M.	58	58	58	58	58	290		
Equipement hôtelier . . . . .	250	300	100	-	-	600	-	-	400	250	250	E. }	680	680	680	680	680	3 400		
Services divers . . . . .	600	600	600	600	600	3 000	-	-	2 000	1 000	1 000	O. }	756	756	756	756	756	3 780		
<b>Total</b>	<b>961</b>	<b>1 026</b>	<b>846</b>	<b>716</b>	<b>706</b>	<b>4 255</b>	<b>-</b>	<b>165</b>	<b>-</b>	<b>2 620</b>	<b>1 470</b>	Total	756	756	756	756	756	3 780		
												Salaires	170	170	170	170	170	850		
<b>VI - ENERGIE</b>																				
Bouenza . . . . .	600	620	-	-	-	1 220	-	-	-	-	-	C.E.	6	2	-	(-3)	-	5		
Centrale Pointe Noire (équi. suppl. re) . . . . .	-	-	400	-	-	400	-	1 200	-	420	420	C.M.	10	-	-	-	-	10		
												O.	200	-	50	(-200)	-	50		
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>620</b>	<b>400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 620</b>	<b>-</b>	<b>1 200</b>	<b>-</b>	<b>420</b>	Total	216	2	50	(-203)	-	65			
												Salaires	44	6	5	(-25)	-	30		
<b>VII - BATIMENT - T.P.</b>	<b>200</b>	<b>240</b>	<b>310</b>	<b>370</b>	<b>540</b>	<b>1 660</b>	<b>160</b>	<b>-</b>	<b>500</b>	<b>1 000</b>	Effectifs	600	725	925	1 125	1 675	5 050			
												Salaires	120	145	185	225	335	1 010		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 268</b>	<b>5 368</b>	<b>7 018</b>	<b>6 218</b>	<b>4 016</b>	<b>27 970</b>	<b>1 195</b>	<b>900</b>	<b>1 450</b>	<b>8 390</b>	<b>9 930</b>	C.E.	92	88	13	8	20	221		
												C.S.A.	23	17	7	12	13	72		
												C.M.	200	195	160	180	180	915		
												E.	20	42	23	38	17	140		
												O. (1)	244	2 765	2 785	2 123	2 476	13 393		
												Total	3 579	3 107	2 988	2 361	2 706	14 741		
												Salaires	813	764	544	478	556	3 155		

**Catégories professionnelles**  
 C.E. cadres européens  
 C.S.A. cadres supérieurs africains  
 C.M. cadres moyens  
 E. employés  
 O. ouvriers manoeuvres

**Rémunérations**  
 Les estimations de revenus salariaux additifs ont été faites en supposant un réajustement du SMIG de 4% et l'incorporation aux salaires de l'impôt complémentaire de 4%, ainsi que la réduction à 2 zones avec abattement de 20% à partir du 1-7-64.  
 Compte tenu de ces ajustements, les moyennes suivantes de rémunérations annuelles ont été retenues :

C.E.	3 millions (avec charges)
C.S.A.	1,2
C.M.	0,8
E.	0,25
O. urbain	0,15
O. rural	0,09

**Financement**

- Budget d'investissement :** Il comprend les dotations certaines d'origine extérieure (ex : contribution de la Rep. Fédérale d'Allemagne pour la cimenterie: 8 millions DM) - ainsi, que des concours qui pourront être demandés à l'A.I.D. (ex: financement de la part du Congo dans les Potasses)
- BNDC -** prises de participation et moyen terme. Les ressources correspondantes proviendront pour 1/3 d'augmentation de Capital (60% République du Congo, 40% autres constituants) pour les 2/3 de réescomptes.
- Long et Moyen Terme :** Crédits directs ou réescomptes de la Banque Centrale ou de la Caisse Centrale.
- Crédit International :** A.I.D. - B.I.R.D. aides bilatérales ou groupes internationaux.
- Autres Crédits :** Crédits de Banques privées surtout crédits fournisseurs.
- Autofinancement :** apports de capitaux propres.

(1) dont gens de maison : 180 par an.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

(croissance pendant le plan)

C 2

BRANCHES  PRODUITS	PRODUCTIONS ADDITIONNELLES																			OBSERVATIONS	
	EN VOLUME						EN VALEUR (millions F.C.F.A)						VALEUR AJOUTEE ADDITIONNELLE								
	Unités	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN		
<b>INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES</b>																					
<b>HUILERIES</b>																					
Arachide . . . . .	Tonne	100	750	250	950	300	2 350	8	60	20	76	24	188	1,5	11	4	14	4,5	35	Prix sortie usine 80 F/kg Prix usine 12 F/kg Prix sortie usine 38 F/kg	
Tourteaux . . . . .	"	150	1 150	400	1 350	450	3 500	1,8	13,8	4,8	16,2	5,4	42	1,5	11,5	4	13,5	4,5	35		
Palme . . . . .	"	450	700	900	1 500	1 400	4 950	17	27	34	57	53	188	7	10,5	13,5	22,5	21	74,5		
<b>TOTAL HUILLERIES</b>		"	<b>700</b>	<b>2 600</b>	<b>1 550</b>	<b>3 800</b>	<b>2 150</b>	<b>10 800</b>	<b>26,8</b>	<b>100,8</b>	<b>58,8</b>	<b>149,2</b>	<b>82,4</b>	<b>418</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>21,5</b>	<b>50</b>	<b>30</b>	<b>144,5</b>	
Sucre . . . . .	"	2 000	2 000	3 600	3 600	2 000	13 000	100	100	170	170	100	650	60	60	105	105	60	390	Prix sortie usine 50/kg " 40/kg " 10/kg " 70/kg	
Minoterie (farine) . . . . .	"	-	4 000	3 500	-	-	7 500	-	160	140	-	-	300	-	22	18	-	-	40		
Issues . . . . .	"	-	1 350	1 150	-	-	2 500	-	13,5	11,5	-	-	25	-	-	-	-	-	900		
Ananas . . . . .	"	-	-	16 000	16 000	-	32 000	-	-	1 120	1 120	-	2 240	-	-	450	450	-	900		
BRASSERIE - LIMONADERIE . . . . .	1 000 hl	-	25	25	-	-	50	-	200	200	-	-	400	-	120	120	-	-	240	Valeur ajoutée (y compris taxe unique) 60% de la valeur usine	
<b>TOTAL BRANCHE</b>								<b>126,8</b>	<b>574,3</b>	<b>1 705,3</b>	<b>1 444</b>	<b>182,4</b>	<b>4 033</b>	<b>70</b>	<b>235</b>	<b>714,5</b>	<b>605</b>	<b>90</b>	<b>1 714,5</b>		
<b>PECHE</b>																					
Production en frais . . . . .	Tonne	500	500	1 500	3 000	3 000	8 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Kg de poisson - valeur à quai Vente en frais 60/kg Mis en conserve 80/kg	
dont Vente en Frais . . . . .	"	500	500	1 000	1 000	1 500	4 500	30	30	60	60	90	270	12,5	12,5	25	25	37,5	112,5		
Pour conserve . . . . .	"	-	-	500	2 000	1 500	4 000	-	-	40	160	120	320	-	-	7,5	30	22,5	60		
<b>TOTAL BRANCHE</b>								<b>30</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>220</b>	<b>210</b>	<b>590</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	<b>32,5</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>172,5</b>		
<b>BOIS ET INDUSTRIES DU BOIS</b>																					
Grumes . . . . .	1 000t	10	10	10	5	5	40	100	100	100	50	50	400	Valeur ajoutée moyenne de la branche 55% du produit en début de plan, 65% en fin de plan.						Grumes F.O.B. 10 000	
Sciages . . . . .	"	2	8	5	5	10	30	42	168	105	105	210	630							Sciages 21 000	
Placages . . . . .	"	3	8	5	13	5	33	135	360	225	585	225	1 530							Placages 45 000	
<b>TOTAL BRANCHE</b>			<b>15</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>103</b>	<b>277</b>	<b>628</b>	<b>430</b>	<b>740</b>	<b>485</b>	<b>2 560</b>	<b>150</b>	<b>350</b>	<b>255</b>	<b>450</b>	<b>305</b>	<b>1 510</b>		
<b>MINES</b>																					
Potasse . . . . .	1 000t	-	-	-	150	200	350	-	-	-	1 300	1 700	3 000	-	-	-	650	850	1 500		
<b>ENERGIE ELECTRIQUE</b>																					
	millions Kwh	4	4	8	34	22	72	24	24	48	204	132	432	14	14	28	122	80	258	Prix de livraisons moyen au réseau 6 F. KWH	
<b>CIMENT</b>																					
	1 000t	-	-	30	20	20	70	-	-	150	100	100	350	-	-	60	40	40	140	Prix départ usine 5 000 F/tonne	
<b>INDUSTRIES DIVERSES</b>																					
	-	-	-	-	-	-	-	130	130	130	130	130	650	65	65	65	65	65	325		
<b>SERVICES</b>																					
Transports - Transits . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	150	150	150	150	150	750	65	65	65	65	65	325	Dans le cadre du plan, l'augmentation des transports fluviaux sera réduite à 30 000 T descente et 15 000 à la montée. Les services financiers, administratifs et personnels - chiffre d'affaires 3 milliards en 1963.	
C.F.C.O. (montée) . . . . .	1 000tk	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000	55	55	55	55	55	275	35	35	35	35	35	175		
Commerce, gros et détail . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	325	325	325	325	325	1 625	215	215	215	215	215	1 075		
Services financiers, administratifs et personnels . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	150	150	150	150	150	750	75	75	75	75	75	375	Marges brutes du commerce en 1963 : 6,5 milliards. Valeur ajoutée 2/3. C.F.C.O. en 1963 prévisions de trafic 375 millions de TK équivalentes (y compris péage, dont 140 à la montée à une moyenne de 8 la TK soit 1,1 milliard.	
Ports (PN et Brazzaville) . . . . .	-	-	-	-	-	-	-	10	10	10	10	10	50	4	4	4	4	4	20		
<b>TOTAL SERVICES</b>								<b>690</b>	<b>690</b>	<b>690</b>	<b>690</b>	<b>690</b>	<b>3 450</b>	<b>394</b>	<b>394</b>	<b>394</b>	<b>394</b>	<b>394</b>	<b>1 970</b>		
<b>TOTAL INDUSTRIE ET SERVICE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b>								<b>1 278</b>	<b>2 076</b>	<b>3 253</b>	<b>4 828</b>	<b>3 630</b>	<b>15 065</b>	<b>705,5</b>	<b>1 070,5</b>	<b>1 549</b>	<b>2 381</b>	<b>1 884</b>	<b>7 590</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>								<b>1 543</b>	<b>2 396</b>	<b>3 663</b>	<b>5 328</b>	<b>4 375</b>	<b>17 305</b>	<b>825</b>	<b>1 215</b>	<b>1 735</b>	<b>2 606</b>	<b>2 219</b>	<b>8 600</b>		

## TITRE III

### LE DEVELOPPEMENT REGIONAL POLARISE

#### CHAPITRE I

#### LES OPERATIONS PAR REGION DE PROGRAMME

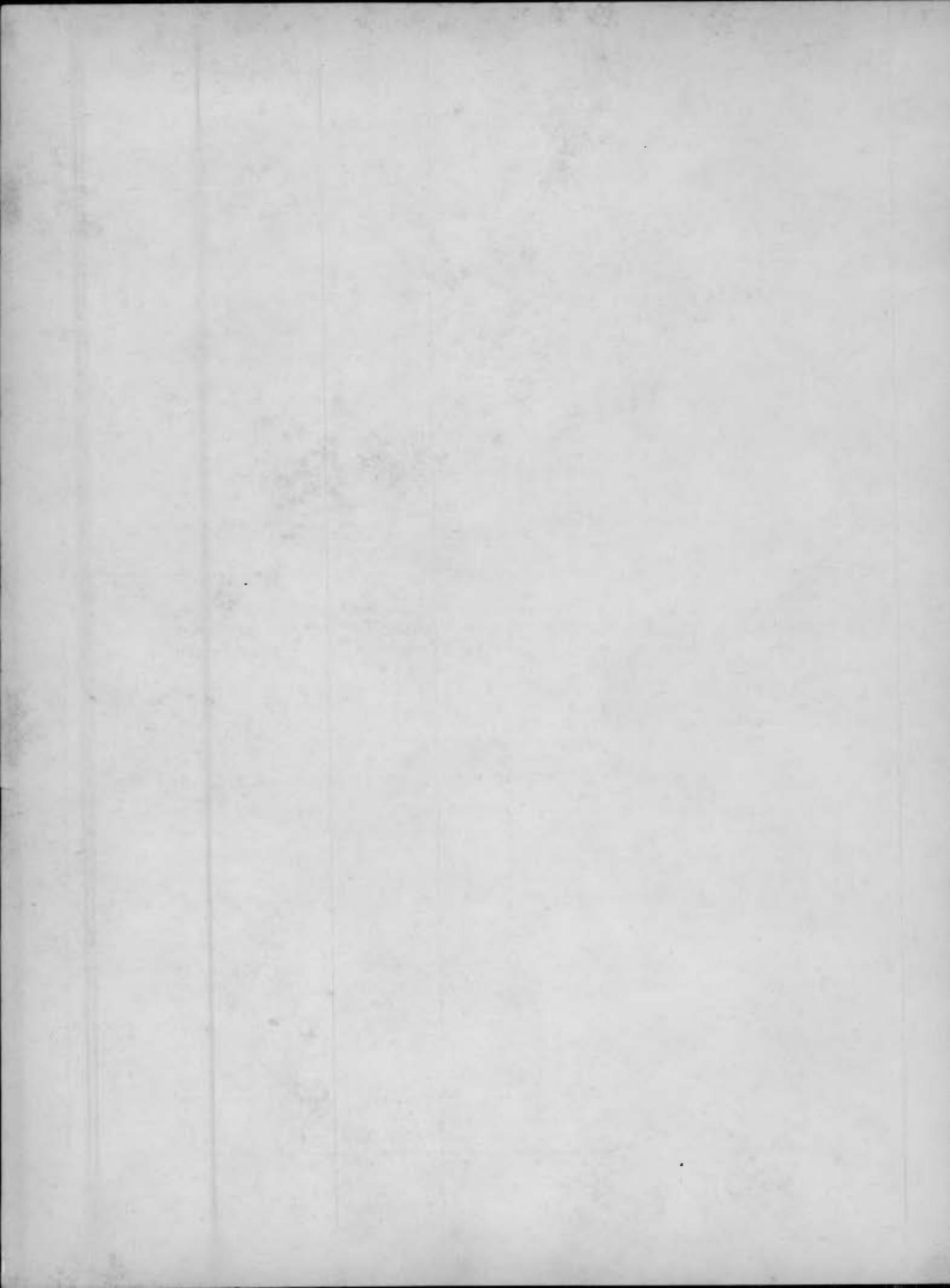
Les 9 tableaux, ci-après, regroupent (unités : millions de Francs CFA), par région, les investissements programmés au titre du Développement Rural, de l'Industrie, Commerce, Artisanat, et de l'Aménagement du Territoire.

Trois groupes d'opérations n'ont pas été repris dans ces tableaux :

- Les équipements ferroviaires généraux (voies et matériels roulants), d'un montant de 1 255 millions.
- Les équipements de télécommunications inter-régionaux, 350 millions.
- Le programme des dispensaires de brousse, 360 millions, dont la ventilation régionale interviendra ultérieurement.

En revanche, il a été imputé au développement rural 173 millions de prestations en nature des organismes CCR et SAVN considérés comme des concours de démarrage effectués à titre de subventions.

Les Régions de Programmes ont déjà été évoquées page 21 à propos de l'Aménagement du Territoire, et page 45, à propos du Développement Agricole. Voir carte page 21 bis.



**REGION I - KOUILOU**

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>						
Travaux routiers . . . . .	235	285	-	-	-	520
Port Pointe Noire . . . . .	390	510	410	260	310	1 880
Télécommunications . . . . .	-	-	-	-	5	5
Urbanisme . . . . .	220	244	276	312	379	1 431
Education Nationale . . . . .	55	61	69	78	91	354
Santé Publique . . . . .	10	11	12	14	16	63
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>910</b>	<b>1 111</b>	<b>767</b>	<b>664</b>	<b>801</b>	<b>4 253</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Région agricole . . . . .	-	-	-	1	-	1
Secteurs agricoles . . . . .	6	6	-	6	-	18
Ceinture maraîchère . . . . .	14	24	24	-	-	62
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>81</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
Brasserie . . . . .	200	200	-	-	-	400
Pêche . . . . .	27	172	172	407	407	1 185
Déroulage . . . . .	215	140	-	-	-	355
Sylviculture Lumba . . . . .	50	50	75	75	75	325
Potasse et Electricité . . . . .	1 000	1 000	4 400	4 000	2 000	12 400
Transformation des métaux et industries diverses . . . . .	20	20	20	20	20	100
Equipement hôtelier . . . . .	-	-	100	100	-	200
Services . . . . .	150	150	150	150	150	750
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1 662</b>	<b>1 732</b>	<b>4 917</b>	<b>4 752</b>	<b>2 652</b>	<b>15 715</b>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>2 592</b>	<b>2 873</b>	<b>5 708</b>	<b>5 423</b>	<b>3 453</b>	<b>20 049</b>

**REGION II - NIARI-NYANGA**

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>						
Travaux routiers . . . . .	60	100	110	-	-	270
Voies ferrées . . . . .	-	-	150	150	-50	350
Aérodromes . . . . .	-	-	-	20	20	40
Télécommunications . . . . .	10	-	10	-	5	25
Urbanisme . . . . .	115	128	145	163	192	743
Education Nationale . . . . .	23	26	29	33	40	151
Santé publique . . . . .	8	9	11	13	15	56
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>216</b>	<b>263</b>	<b>455</b>	<b>379</b>	<b>322</b>	<b>1 635</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Région agricole . . . . .	1	-	-	-	-	1
Secteurs agricoles . . . . .	6	-	6	12	12	36
Subdivision G.R. . . . .	6	-	-	-	-	6
Equipement des C.C.R. . . . .	-	15	-	-	-	15
Prestations des C.C.R. . . . .	5,5	5	4,5	4	3,5	22,5
Subventions aux huileries . . . . .	-	2	4,5	4,5	4,5	15,5
Ranch de Kibangou . . . . .	-	-	116	44	49	209
Riz Mossendjo . . . . .	25	33	20	20	20	118
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>43,5</b>	<b>55</b>	<b>151</b>	<b>84,5</b>	<b>89</b>	<b>423</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
Marché poisson . . . . .	-	-	15	-	-	15
Chantiers forestiers . . . . .	45	45	50	50	50	240
Déroulage . . . . .	-	-	320	-	-	320
Scieries . . . . .	-	5	-	70	25	100
Mines . . . . .	10	5	-	-	-	15
Crédits Equipement commercial . . . . .	6	6	6	6	6	30
Services . . . . .	25	25	25	25	25	125
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>86</b>	<b>86</b>	<b>416</b>	<b>151</b>	<b>106</b>	<b>845</b>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>345</b>	<b>404</b>	<b>1 022</b>	<b>615</b>	<b>517</b>	<b>2 903</b>

**REGION III - BOUENZA**

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>						
Travaux routiers . . . . .	80	220	510	310	210	1 330
Télécommunications . . . . .	-	-	-	-	5	5
Urbanisme . . . . .	22	24	28	31	41	146
Education nationale . . . . .	13	14	16	19	23	85
Santé publique . . . . .	4	4	4	5	6	23
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>119</b>	<b>262</b>	<b>558</b>	<b>365</b>	<b>285</b>	<b>1 589</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Centre de formation Sibiti . . . . .	60	50	-	-	-	110
Région agricole . . . . .	-	-	1	-	-	1
Secteurs agricoles . . . . .	6	6	18	-	-	30
Subdivision G.R. . . . .	-	-	4	-	-	4
Equiptement des C.C.R. . . . .	12	22	9	3	2	48
Huilerie Sibiti . . . . .	3	7	-	-	-	10
Prestations C.C.R. . . . .	11	10	8	7,5	7	43,5
Subventions huileries . . . . .	1	4	3,5	3	3	14,5
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>93</b>	<b>99</b>	<b>43,5</b>	<b>13,5</b>	<b>12</b>	<b>261</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
p. m. Huileries (voir I) . . . . .	-	-	-	-	-	-
Hévéaculture . . . . .	50	50	50	50	50	250
Equiptement Bouenza . . . . .	600	620	-	-	-	1 220
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>650</b>	<b>670</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>1 470</b>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>862</b>	<b>1 031</b>	<b>651</b>	<b>429</b>	<b>347</b>	<b>3 320</b>

**REGION IV - NIARI**

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
Télécommunications . . . . .	-	10	-	-	5	15
Equiptement routier . . . . .	-	-	-	-	110	110
Urbanisme . . . . .	140	155	175	198	237	905
Education Nationale . . . . .	25	30	33	35	38	161
Santé Publique . . . . .	19	10	12	15	17	63
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>174</b>	<b>205</b>	<b>220</b>	<b>248</b>	<b>407</b>	<b>1 254</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Région agricole . . . . .	-	-	-	-	1	1
Secteurs agricoles . . . . .	-	-	6	-	6	12
Subdivision G.R. . . . .	-	6	-	-	-	6
Equiptement des CCR . . . . .	-	-	1	1	1	3
Investissements SAVN . . . . .	298	53,5	231,5	48,5	32,5	664
Prestations SAVN . . . . .	20,5	25	32	35,5	35,5	148,5
Crédits mutualistes . . . . .	57	77	68	51,5	45,5	299
Ranch Madingou . . . . .	-	-	-	-	116	116
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>375,5</b>	<b>161,5</b>	<b>338,5</b>	<b>136,5</b>	<b>237,5</b>	<b>1 249,5</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
SIAN - LIBBY'S . . . . .	820	750	600	250	-	2 420
Marchés poisson . . . . .	-	15	-	-	-	15
Sylviculture Eucalyptus . . . . .	140	140	140	140	140	700
Cimenterie . . . . .	600	900	-	-	-	1 500
Développement Commercial et Services . . . . .	50	50	50	50	50	250
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1 610</b>	<b>1 855</b>	<b>790</b>	<b>440</b>	<b>190</b>	<b>4 885</b>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>2 159</b>	<b>2 222</b>	<b>1 348</b>	<b>825</b>	<b>835</b>	<b>7 389</b>

**REGION V - POOL DJOUE**

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>						
Travaux routiers . . . . .	130	20	20	120	100	390
Télécommunications . . . . .	5	5	5	5	10	30
Urbanisme . . . . .	431	478	540	616	783	2 848
Education nationale . . . . .	114	126	142	160	200	742
Santé publique . . . . .	19	21	24	28	31	123
Jeux de l'amitié . . . . .	207	350	-	-	-	557
E.N.S. (1) . . . . .	-	-	200	100	-	300
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>906</b>	<b>1 000</b>	<b>931</b>	<b>1 029</b>	<b>1 124</b>	<b>4 990</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Région agricole . . . . .	-	1	-	-	-	1
Secteurs agricoles . . . . .	6	6	-	12	6	30
Subventions G.R. . . . .	4	-	-	-	6	10
Equipement C.C.R. . . . .	16	7	4	-	-	27
Prestations C.C.R. . . . .	2	3,5	3,5	2	2	13
Subventions huileries . . . . .	3	3	3	3	3	15
Prêts d'élevage . . . . .	3	3	4,5	6	6	22,5
Riz Vindza . . . . .	10	6	-	-	-	16
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>44</b>	<b>29,5</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>134,5</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
Stockages . . . . .	35	10	-	-	-	45
Industries diverses . . . . .	65	60	60	60	60	305
Equipement aéronautique . . . . .	10	30	50	10	-	100
Equipement hôtelier . . . . .	250	200	-	-	-	450
Services . . . . .	400	400	400	400	400	2 000
Briquetterie . . . . .	-	-	40	-	-	40
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>760</b>	<b>700</b>	<b>510</b>	<b>470</b>	<b>460</b>	<b>2 940</b>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>1 710</b>	<b>1 730</b>	<b>1 496</b>	<b>1 512</b>	<b>1 607</b>	<b>8 055</b>

(1) Opérations UDE, dont 100 financés par la République du Congo.

**REGION VI - LES PLATEAUX**

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
Travaux routiers . . . . .	25	110	105	240	120	600
Aérodromes . . . . .	-	20	-	-	-	20
Télécommunications . . . . .	-	-	-	5	-	5
Urbanisme . . . . .	16	18	21	23	29	107
Education Nationale . . . . .	19	21	23	27	31	121
Santé . . . . .	3	4	4	5	7	23
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>63</b>	<b>173</b>	<b>153</b>	<b>300</b>	<b>187</b>	<b>876</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Région agricole . . . . .	-	1	-	-	-	1
Secteurs agricoles . . . . .	-	6	-	12	6	24
Equipement CCR . . . . .	1	1	6	7	4	19
Prêts agricoles . . . . .	1	1,5	2,5	2,5	2,5	10
Subventions . . . . .	3	3	3	3	3	15
Plantation ETTORO . . . . .	6	39	29	138	138	350
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>11</b>	<b>51,5</b>	<b>40,5</b>	<b>162,5</b>	<b>153,5</b>	<b>419</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
Huileries : p.m . . . . .	-	-	-	-	-	-
Equipement commercial . . . . .	5	5	5	5	5	25
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>79</b>	<b>229</b>	<b>199</b>	<b>467</b>	<b>346</b>	<b>1320</b>

**REGION VII - CUVETTE CONGOLAISE**

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
Travaux routiers . . . . .	250	220	110	80	300	960
Equipements fluviaux . . . . .	-	65	120	70	70	325
Télécommunications . . . . .	-	-	10	15	10	35
Urbanisme . . . . .	50	56	62	72	87	327
Education Nationale . . . . .	19	22	25	28	31	125
Santé Publique . . . . .	15	17	20	24	27	103
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>334</b>	<b>380</b>	<b>347</b>	<b>289</b>	<b>525</b>	<b>1 875</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Région agricole . . . . .	-	1	-	-	-	1
Centre d'action . . . . .	4	4	-	-	-	8
Secteurs agricoles . . . . .	12	12	6	-	6	36
Subdivision G.R. . . . .	-	-	-	6	-	6
Equipements CCR . . . . .	11	8	10	7	6	42
Prêts . . . . .	3	4,5	7,5	7,5	7,5	30
Plantation Kunda . . . . .	1	18	20	96	99	234
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>31</b>	<b>47,5</b>	<b>43,5</b>	<b>116,5</b>	<b>118,5</b>	<b>357</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
Huileries (pour mémoire) : 1 . . . . .	-	-	-	-	-	-
Equipement orpaillage . . . . .	1	1	1	1	1	5
Equipement commercial et services . . . . .	10	10	10	10	10	50
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>55</b>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>376</b>	<b>438</b>	<b>402</b>	<b>416</b>	<b>655</b>	<b>2 287</b>

**REGION VIII - SANGHA**

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
Travaux routiers . . . . .	110	-	-	160	50	320
Voies fluviales . . . . .	90	-	-	-	-	90
Aérodromes . . . . .	-	-	20	-	-	20
Urbanisme . . . . .	43	48	55	61	71	278
Education nationale . . . . .	3	4	4	5	7	23
Santé Publique . . . . .	19	10	12	14	18	63
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>255</b>	<b>62</b>	<b>91</b>	<b>240</b>	<b>146</b>	<b>794</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Région agricole . . . . .	-	1	-	-	-	1
Secteurs agricoles . . . . .	6	-	-	6	6	18
Equipement CCR . . . . .	3	2	2	2	-	7
Prêts planteurs . . . . .	1	1	2	2	3	9
Plantation Elogo . . . . .	15	24	21	13	7	80
Plantation Mokarango . . . . .	30	51	51	38	40,5	210,5
Plantation Ouessou . . . . .	27	11,5	11,5	11,5	11,5	73
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>82</b>	<b>90,5</b>	<b>87,5</b>	<b>70,5</b>	<b>68</b>	<b>398,5</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
Bolsangha . . . . .	315	-	-	80	90	485
Equipement Commercial et services . . . . .	15	15	15	15	15	75
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>330</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>95</b>	<b>105</b>	<b>560</b>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>667</b>	<b>167</b>	<b>194</b>	<b>406</b>	<b>319</b>	<b>1 753</b>

REGION IX - LIKOUALA

OPERATIONS	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
<b>I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
Voies fluviales . . . . .	10	-	-	100	100	210
Aérodromes . . . . .	-	-	20	-	-	20
Télécommunications . . . . .	-	-	5	-	-	5
Urbanisme . . . . .	16	18	21	24	28	107
Education Nationale . . . . .	8	9	11	13	16	57
Santé . . . . .	4	4	4	5	6	23
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>61</b>	<b>142</b>	<b>150</b>	<b>422</b>
<b>II - DEVELOPPEMENT RURAL</b>						
Région agricole . . . . .	3	-	-	-	-	3
Secteurs agricoles . . . . .	-	6	6	-	6	18
Subdivision GR. . . . .	-	-	-	-	6	6
Equipement CCR. . . . .	7	3	3	1	-	14
Subvention huilerie . . . . .	3	3	3	3	3	15
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>56</b>
<b>III - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>						
Huilleries (pour mémoire). . . . .	-	-	-	-	-	-
Prospection forestière . . . . .	10	10	10	-	-	30
Etude scierie . . . . .	-	-	-	10	10	20
Equipement commercial et services	5	5	5	5	5	25
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>75</b>
<b>TOTAL GENERAL. . . . .</b>	<b>66</b>	<b>58</b>	<b>88</b>	<b>161</b>	<b>180</b>	<b>553</b>

Répartition Régionale des Investissements (1)

Régions	Années					TOTAL PLAN
	1964	1965	1966	1967	1968	
KOUILOU . . . . .	2 592	2 873	5 708	5 423	3 453	20 049
NIARI-NYANGA. . . . .	345	404	1 022	615	517	2 903
BOUENZA . . . . .	862	1 031	651	429	347	3 320
NIARI . . . . .	2 159	2 222	1 348	825	835	7 389
POOL-DJOUE. . . . .	1 710	1 730	1 496	1 512	1 607	8 055
PLATEAUX. . . . .	79	229	199	467	346	1 320
CUVETTE . . . . .	376	438	402	416	655	2 287
SANGHA. . . . .	667	167	194	406	319	1 753
LIKOUALA. . . . .	66	58	88	161	180	553
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>8 856</b>	<b>9 152</b>	<b>11 108</b>	<b>10 254</b>	<b>8 259</b>	<b>47 629</b>

(1) L'ajustement des 47 630 millions d'investissements régionalisés avec les 50 530 millions d'investissements totaux tient à ce que :

- les investissements régionalisés ne comprennent pas les dépenses d'habitat et d'infrastructures communes (3 280 millions).
- comprennent des charges de premier investissement agricole et des dépenses UDE pour 360 millions.

Le tableau récapitulatif de ces programmes régionaux fait apparaître la très grande inégalité de répartition territoriale des opérations du Plan. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que certaines grandes opérations, à coefficient de capital particulièrement élevé (l'exploitation des Potasses de Holle, les installations portuaires de Pointe Noire étant les exemples les plus caractéristiques) introduisent dans ces chiffres globaux d'importantes distorsions par rapport aux effets économiques induits par l'investissement.

La répartition régionale des créations d'emploi, telle quelle ressort au tableau ci-après, fournit une image incontestablement plus représentative des effets à attendre. On remarquera à son propos :

l'impact immédiat des opérations dans la région du Niari (Loudima : sylviculture, Jacob : SIAN-LIBBY). La plus extrême attention devra y être apportée aux problèmes de main-d'oeuvre et au processus d'urbanisation.

Une urgence presque aussi grande apparaît dans la région forestière NYANGA-BOUENZA, une raison d'une probable insuffisance de la main d'oeuvre immédiatement disponible sur place. L'organisation des migrations de travailleurs vers cette région est une nécessité d'autant plus évidente qu'elle se trouvera en forte compétition avec le marché du travail du NIARI.

#### Répartition régionale des créations d'emploi

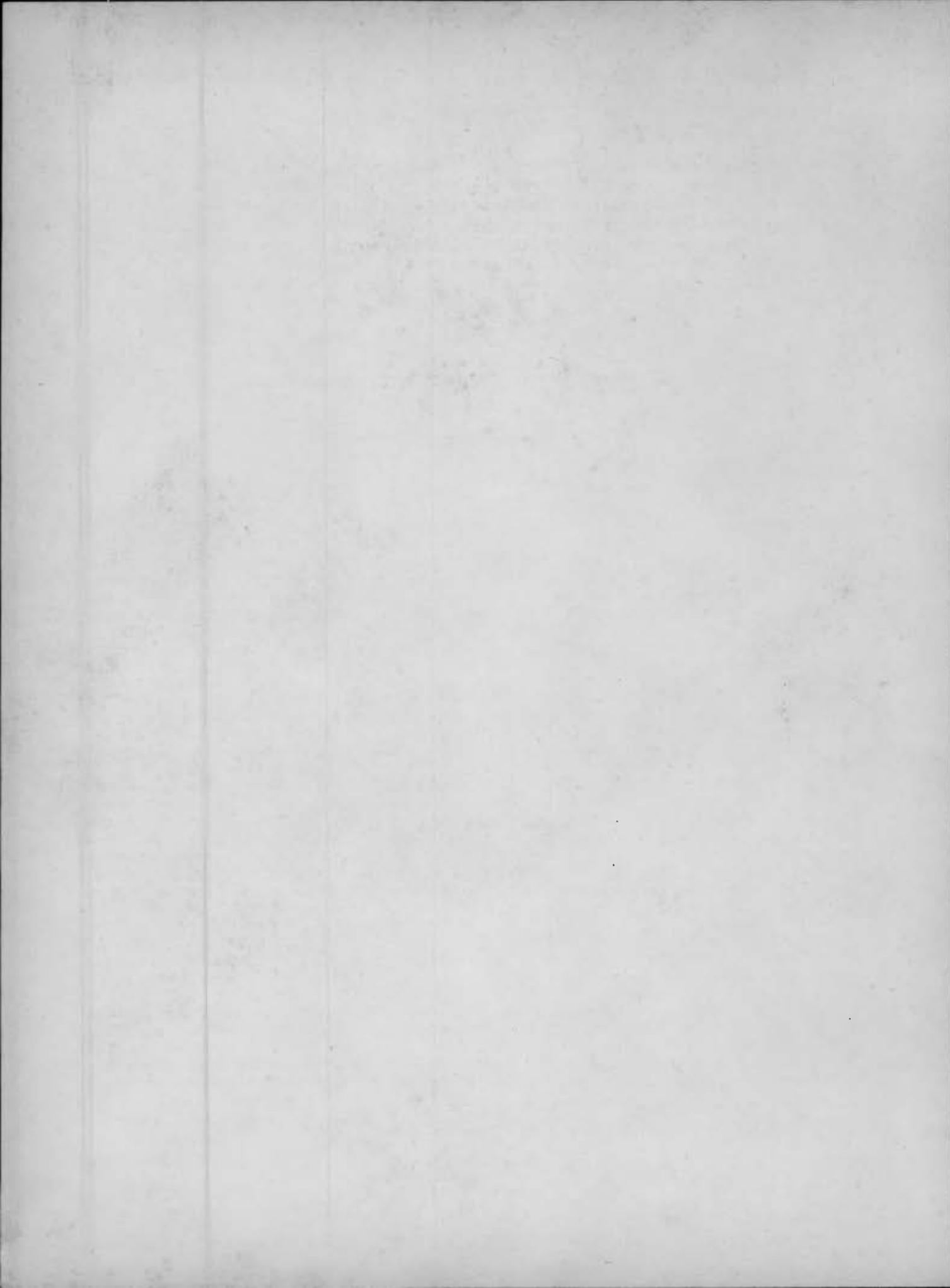
	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL PLAN
KOUILOU . . . . .	990	1 204	757	699	770	4 420
NYANGA-BOUENZA. . . . .	786	464	480	528	513	2 771
NIARI . . . . .	1 464	992	1 329	218	283	4 286
POOL-DJOUE. . . . .	315	338	402	615	830	2 600
PLATEAUX-CUVETTE. . . . .	164	278	156	206	492	1 296
SANGHA-LIKOUALA . . . . .	189	92	127	250	254	912
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>3 908</b>	<b>3 368</b>	<b>3 251</b>	<b>2 516</b>	<b>3 142</b>	<b>16 185</b>

- Les importantes offres d'emploi à Pointe Noire n'auront aucune peine à trouver sur place leur satisfaction, sous réserve de l'ajustement qualitatif.
- Il faut noter en revanche la faiblesse relative des offres d'emploi sur Brazzaville et sa région. Encore celles-ci proviennent-elles pour l'essentiel des perspectives du Bâtiment et des Travaux-Publics, elles-mêmes dépendantes de la mise en oeuvre des programmes d'équipements urbains et généraux. Or nous avons vu que c'était là le chapitre le plus difficile à financer correctement. Cette remarque vient renforcer d'un motif social de 1ère importance les recommandations énoncées à ce propos.
- Les quatre régions Nord voient leur emploi salarié augmenter de 2 200 unités seulement. Outre qu'il s'agit là d'une progression importante relativement aux effectifs de départ, il faut souligner qu'un certain nombre d'opérations principales intéressant ces zones (plantations industrielles) ne connaîtront leur plein emploi qu'au cours du 2ème plan. D'autre part, l'effort principal est porté dans ces régions sur

La diffusion du Développement rural auprès des cultivateurs individuels.

La main d'oeuvre salariée y est donc un indicateur de développement nettement insuffisant.

- D'une façon générale, la remarque faite à propos du POOL-DJOUE en ce qui concerne le Bâtiment-Travaux-Publics, vaut aussi pour les régions centre et Nord. L'effort d'équipement urbain, socio-résidentiel et d'infrastructures techniques vient y compenser la relative faiblesse d'investissements productifs. En atténuant quelque peu le déséquilibre régional de l'investissement, cette politique, créatrice d'emplois locaux, anticipe sur les développements ultérieurs au 1er plan.



## TITRE III

### CHAPITRE II

#### RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'ORGANISATION DE L'ACTION REGIONALE

Au niveau de chacune des 9 régions de programme, la mise en oeuvre du plan doit apparaître, beaucoup plus concrètement encore qu'au niveau des instances nationales, comme le terrain de rencontre privilégié du pouvoir politique et des citoyens. Il est donc essentiel que la responsabilité n'en soit ni diluée, ni déléguée. Le rôle éminent confié aux Préfets, en tant que représentants de l'autorité de la République, doit inclure nécessairement la charge d'assurer la responsabilité d'exécution des tâches publiques du plan, d'animation, de coordination et de contrôle des initiatives attendues des personnes et institutions privées. Il est d'une expérience constante, dans tous les pays modernes mettant en oeuvre les disciplines d'un plan de développement, que l'autorité régionale la plus élevée (1), sans empiéter sur les responsabilités techniques ou administratives des divers services, exerce une coordination rigoureuse de leurs actions. Ce commandement opérationnel y a été reconnu un facteur décisif d'efficacité. L'harmonisation dans le temps du calendrier des programmes particuliers, le traitement souple des tensions qui ne peuvent manquer de résulter du dynamisme même des divers maîtres d'ouvrage (en particulier leur demande concurrente de facteurs rares : entreprises, services et main d'oeuvre qualifiée) est un impératif. Ce n'est qu'au contact étroit et quotidien du milieu humain régional et des structures économiques qui l'organisent que peuvent s'apprécier et se diriger les mutations de toutes sortes que le Plan a pour objet de promouvoir. Dans une nation comme le Congo cette conviction se renforce jusqu'à l'absolu si l'on considère que la finalité du plan n'est pas seulement de diffuser le progrès, mais plus encore sans doute de forger le civisme national.

Il paraît donc nécessaire, dès avant le début de la période quinquennale, d'affirmer ou de confirmer ce contenu particulier - et présentement inaliénable - de la fonction préfectorale.

Il convient en même temps d'en organiser l'exercice. La multiplicité des tâches du Préfet, le caractère non spécialisé sur le plan économique et technique de sa formation, ne lui permettent pas d'intervenir directement dans les tâches d'exécution proprement dites. Si tout doit lui être rapporté pour arbitrage, contrôle et décision à son niveau, l'instruction des dossiers,

---

(1) Président de Province en Italie, Préfet IGAME en France...

le suivi des opérations, le soin de l'exécution doivent être délégués à un fonctionnaire spécialisé. Celui-ci devra en outre assurer les liens fonctionnels avec le Commissariat et le Ministère du Plan, ainsi qu'avec le Comité Directeur du Fonds de Développement.

En ce qui concerne les missions à remplir, elles comprennent les points suivants :

Assurer la coordination des opérations d'aménagement du territoire. La politique d'équipements coordonnée décrite au Titre II, chapitre I, suppose que l'engagement des programmes, mais plus encore leur réajustement permanent en fonction des inévitables aléas de réalisation, soit soumis à un ordonnateur régional.

- Coordonner les diverses phases et les divers moyens du développement rural :
  - au niveau de CCR, surveiller le réalisme et la bonne exécution des contrats d'objectifs de productions, des campagnes de collecte, des marchés (prix et mobilisations des revenus).
  - au niveau de la SNCDR, vérifier la bonne marche de ses interventions régionales.
  - promouvoir une saine organisation des marchés de consommation : commerce et services. Surveillance des prix. Régularité des approvisionnements.
  - contrôle du marché du travail : équilibre des offres et demandes d'emplois, migration de main d'oeuvre, formation.
  - actions inter-professionnelles de productivité : en liaison avec le service de la BNDC, l'organisation de l'artisanat, les comités d'expansion.
  - prospection et préparation des projets d'opérations nouvelles.

Ainsi, ce **coordinateur régional du Plan**, assure au nom du Préfet, les tâches permanentes d'exécution - contrôle relevant directement de la puissance publique ou exprimant sa mission générale d'animation.

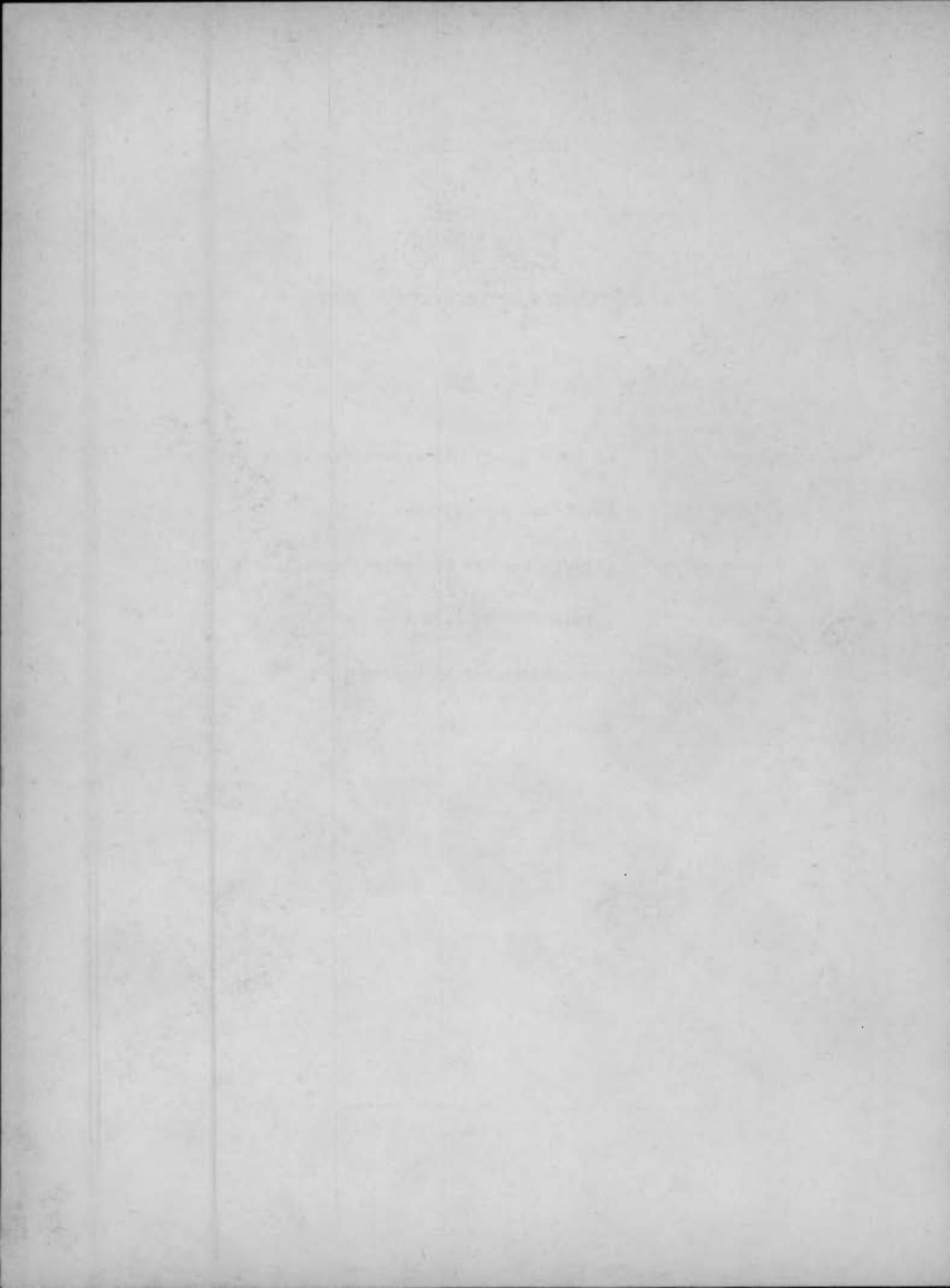
Relié au Commissariat du Plan, il met celui-ci en mesure d'exercer sa mission de contrôle général au niveau national, de réévaluation périodique des objectifs et moyens, de préparation des opérations nouvelles, d'élaboration du plan suivant. Il doit jouer le rôle d'ordonnateur secondaire pour le compte du Fonds de Développement ou, si cette fonction est dévolue à un chef de service, être constamment informé de son exercice. Enfin, il pourra apparaître dans certains cas (opérations mixtes Etat Collectivités locales) utile de confier des opérations à des organismes ad-hoc (Sociétés d'économies mixtes). Le coordinateur régional sera tout naturellement amené à exercer auprès de celles de son ressort les fonctions de Commissaire du Gouvernement.

Toutes les Préfectures ne peuvent prétendre recevoir cette organisation, mais seulement les 9 qui sont au centre régional principal. Il n'appartient pas à l'organisation du plan de préconiser ou non l'institution de super-Préfets. Dans le régime actuel, le coordinateur dépendrait simultanément des préfets en exercice sur le territoire régional. Il lui reviendrait d'autant plus de faire prévaloir dans toutes ses tâches les nécessités de la coordination et de la polarisation régionale en conformité avec la doctrine affirmée par le Plan.

TITRE IV

LES MESURES ET LES CONDITIONS D'EXECUTION

- CHAPITRE I - Le Financement des Investissements
- CHAPITRE II - Les Finances Publiques
- CHAPITRE III - L'Equilibre des Opérations avec l'Extérieur
- CHAPITRE IV - L'Emploi et la Formation
- CHAPITRE V - Les Revenus et la Consommation
- CHAPITRE VI - Conclusion



TITRE IV  
CHAPITRE I

**LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

**I - Les investissements**

Les opérations prévues au Plan représentent un investissement neuf global de 50 milliards de francs C.F.A. en 5 ans. Ce chiffre est à rapprocher du Produit Intérieur brut évalué, pour 1963, à 34,2 milliards. Il signifie, d'autre part, que chaque année, en moyenne, une somme de 12 500 C.F.A. **par tête**, sera investie dans des opérations nouvelles. C'est là un taux d'investissement considérable, qui devrait assurer le "décollage" de l'économie congolaise.

Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, qu'une part importante de ces investissements n'a qu'une productivité indirecte qui ne se révélera que de façon diffuse et à long terme. C'est le cas surtout des équipements sociaux (santé, éducation nationale, urbanisme) et pour une bonne part des investissements d'infrastructure qui anticipent largement sur les trafics à assurer.

Il conviendra donc d'assurer, par tous les moyens, le progrès - au-delà des prévisions du plan - des investissements industriels et agricoles productifs.

**Ventilation des investissements nets par secteurs**

Le tableau n° 1 indique, par grandes masses, cette répartition. Les investissements en logements n'y sont pas compris faute de pouvoir séparer le renouvellement de l'investissement net. Rappelons que les crédits ouverts par la B.N.D.C. à la construction de cases passeront de 480 millions à 550 millions <sup>(1)</sup>, par utilisation totale du Fonds de la construction, tandis que la construction des expatriés devrait se maintenir à son niveau actuel de 500 millions par an.

SECTEURS	MONTANT	%
Industrie et services . . . . .	27 720	55
Développement agricole . . . . .	3 247	6
Infrastructures . . . . .	9 175	18
Urbanisme . . . . .	8 317	17
Education nationale . . . . .	988	2
Santé . . . . .	900	2
<i>Total . . . . .</i>	<b>50 347</b>	<b>100</b>

(1) Niveau 1962 : 300 millions. Le niveau devrait passer à 480 millions en 1963 par intervention des ressources du Fonds National de la Construction.

## Ventilation des investissements par sources

Les Commissions Préparatoires du Plan ont vérifié non seulement que le total des besoins de financement n'excédait pas le total des ressources, mais que chaque opération trouverait normalement et en temps utile le financement approprié à sa nature.

Toutefois, la nécessaire souplesse du déblocage et de l'affectation des fonds dans le temps contre-indique un ajustement rigide des sources et des besoins. Ce sera la tâche permanente du Commissariat du Plan et du "Fonds de Développement Economique et Social" (voir plus loin) d'assurer cet ajustement.

Le budget d'investissement est appelé, en tout état de cause, à assurer les ajustements qui pourraient être nécessaires. Le recours aux diverses sources de financement est présenté dans le tableau n° 2.

SOURCES	MONTANT	%	
Budget d'investissement. . . . .	4 187	8	Remboursements d'emprunt exclus.
F.A.C. . . . .	4 083	8	
F.E.D. . . . .	7 443	15	
Autres Aides internationales . . .	7 795	15	
C.C.C.E. . . . .	2 472	5	
B.N.D.C. . . . .	557	1	
Emprunts Collectivités . . . . .	4 009 (1)	8	
Total Fonds Publics et semi-publics	30 536	60	
Apports en capital . . . . .	10 625	21	
Crédit privé . . . . .	9 185	19	
Total Fonds Privés	19 810	40	
TOTAL GENERAL	50 347	100	

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- L'inscription des opérations correspond à l'exécution des travaux. Le financement doit donc être négocié, en général, l'année précédant la date d'inscription.
- La participation du F.A.C. a été portée à 4 083 millions, dont 380 d'opérations figurant aux programmes 1932 et 1933, et 3 703 à demander sur les programmes 1934 à 1938. Ces chiffres sont recueillis l'assentiment de principe des Services du F.A.C. en ce qui concerne leur enveloppe globale.

L'affectation précise des fonds devra se faire dans le cadre d'opérations intégrées de développement régional, pour la plus grande part. A cet égard le Plan ne saurait préjuger étroitement des nécessaires négociations à intervenir. Ces chiffres impliquent la stabilisation des dépenses d'assistance technique à la charge du F.A.C. (qui n'y sont pas comprises) à leur niveau actuel.

- La participation du F.E.D. a été inscrite pour 7 443 millions C.F.A. correspondant à :
  - . 2 221 millions restant à engager sur le F.E.D.1.
  - . 3 322 millions à demander au F.E.D.2
  - . 1 600 millions représentant la quote-part congolaise prévisible de l'Aide à la diversification des productions agricoles.

(1) On rappelle ici que ces investissements sont conditionnels. Ils dépendent de l'amélioration des possibilités d'emprunt des municipalités et de la création de ressources fiscales nouvelles correspondantes.

L'affectation des fonds se fera, pour une part, comme au F.A.C. dans le cadre d'opérations régionales intégrées, le plan servant de cadre aux requêtes congolaises à soumettre aux négociations avec l'organisme européen.

- Les "Autres Aides Internationales" comprennent les ressources demandées à la B.I.R.D. (5 milliards pour les potasses de Holle), à l'A.I.D. et à l'aide bilatérale.
- Les concours de la Caisse Centrale de Coopération Economique devraient se monter à 2 472 millions, dont 330 millions d'apports en capital et ouvertures de crédit à la B.N.D.C.

A ces prestations s'ajoute le réescompte normal en faveur des organismes de crédit privé.

Enfin, la C.C.C.E. et la B.C. pourraient participer aux emprunts lancés par les collectivités locales dans le cadre de leur compétence particulière.

- Les ouvertures de crédit de la B.N.D.C. au titre du développement industriel et agricole se monteront à 557 millions, auxquels s'ajoutent 740 millions mis à disposition de la B.N.D.C. par le budget d'investissement (110), la C.C.C.E. et la Banque Centrale (630).

En outre, les ressources provenant du Fonds de la Construction (280 millions en fin de plan) seront gérées par la B.N.D.C. et utilisées sous forme de prêts à la construction et à l'amélioration de logements privés congolais.

- Les apports en capital proviennent du secteur privé et du secteur semi-public (A.T.E.C., Office des Postes).
- Les crédits privés se montent, sous forme de moyen et de long termes à 9 185 millions. La moitié environ de cette somme sera fournie par des groupes financiers étrangers (grandes opérations industrielles). Le reste, à la charge des établissements de la place, représente surtout les investissements induits secondaires ou tertiaires.

## **2 - Le Fonds de Développement économique et social (F.D.E.S.)**

Cet organisme sera créé pour assurer l'affectation, l'engagement et le contrôle de l'utilisation des investissements sur fonds publics. En particulier, il coordonnera l'emploi des fonds du budget d'investissement du F.A.C., du F.E.D. et des autres sources d'aide ou de crédit internationales.

Le Conseil d'Administration du F.D.E.S. réunira, sous l'autorité supérieure de la Présidence de La République et sous la responsabilité opérationnelle du Commissariat au Plan, les Ministres ou leurs représentants, ainsi que les personnalités publiques ou privées désignées pour leur compétence et leur activité en matière de développement économique et social.

## **3 - Le taux d'intérêt de la B.N.D.C.**

Il serait utile de confirmer la pratique de taux d'intérêt nettement discriminatoires selon la provenance des ressources et l'utilisation des crédits.

Si le taux actuel de 8,5% paraît normal, voire faible, pour des opérations de construction immobilières, il semble que pour certaines opérations industrielles, à marge de rentabilité étroite et d'intérêt socio-économique déterminant, la B.N.D.C. travaillant sur fonds C.C.C.E. à 4,25% pourrait réduire sa commission d'intervention à 1 ou 1,5%.

**4 - La formation d'une épargne des ménages et des entreprises congolaises sera encouragée avec détermination.**

L'enseignement et l'information devront concerter leurs efforts en ce sens avec la Caisse d'Épargne et les organismes de dépôts.

#### **5 - Mobilisation des dépôts de fonds publics**

La possibilité d'utiliser les dépôts centralisés de fonds publics ou para-publics, autres que les fonds de fonctionnement courants, devra être étudiée avec précision.

Il est de l'intérêt majeur du Congo que la mobilisation de ces ressources soit liée à des emplois à long terme dans le cadre de l'exécution du Plan et soit du même coup radicalement détournée de l'emploi à des fins de trésorerie. Il apparaît que ce problème est intimement lié à la gestion de la dette publique à moyen et long terme. Celle-ci devant normalement s'accroître au fur et à mesure de l'exécution du Plan, il ne tardera pas à paraître opportun d'instaurer un organisme centralisateur cumulant la fonction :

- d'une Caisse spéciale d'Amortissement recevant les dotations budgétaires affectées au service de la dette. Il faudra à cette occasion examiner si l'affectation organique à cette caisse de ressources fiscales spécifiques (tabacs, alcools, etc...) ne pourrait pas lui conférer un caractère d'autonomie.
- d'une Caisse des Dépôts centralisant la fraction de la masse monétaire détenue par les comptes publics et para-publics
- d'un organisme d'étude et de contrôle de l'émission et de l'utilisation des emprunts publics, s'appuyant sur les deux missions précédentes.

Il est heureux que le Congo, avant même le départ de son premier Plan se soit doté d'une politique fiscale cohérente et efficace; l'exécution du Plan devra permettre de prolonger cet effort, par la mise en place d'une authentique politique de trésorerie.

#### **6 - Le crédit à court terme**

Le développement de l'économie d'une part et l'accroissement du revenu national d'autre part devraient influencer favorablement sur les disponibilités à court terme des organismes bancaires, et devraient permettre d'assurer, avec les possibilités d'escompte, le financement des transactions intérieures et extérieures prévues au Plan.

#### **7 - La monnaie**

Ayant fait le bilan des avantages et des inconvénients de l'attachement à la zone franc dans les conditions actuelles de l'Economie Congolaise et dans les conditions qui résulteront de l'exécution du Plan, la Commission de l'Equilibre préconise résolument le maintien de la situation actuelle.

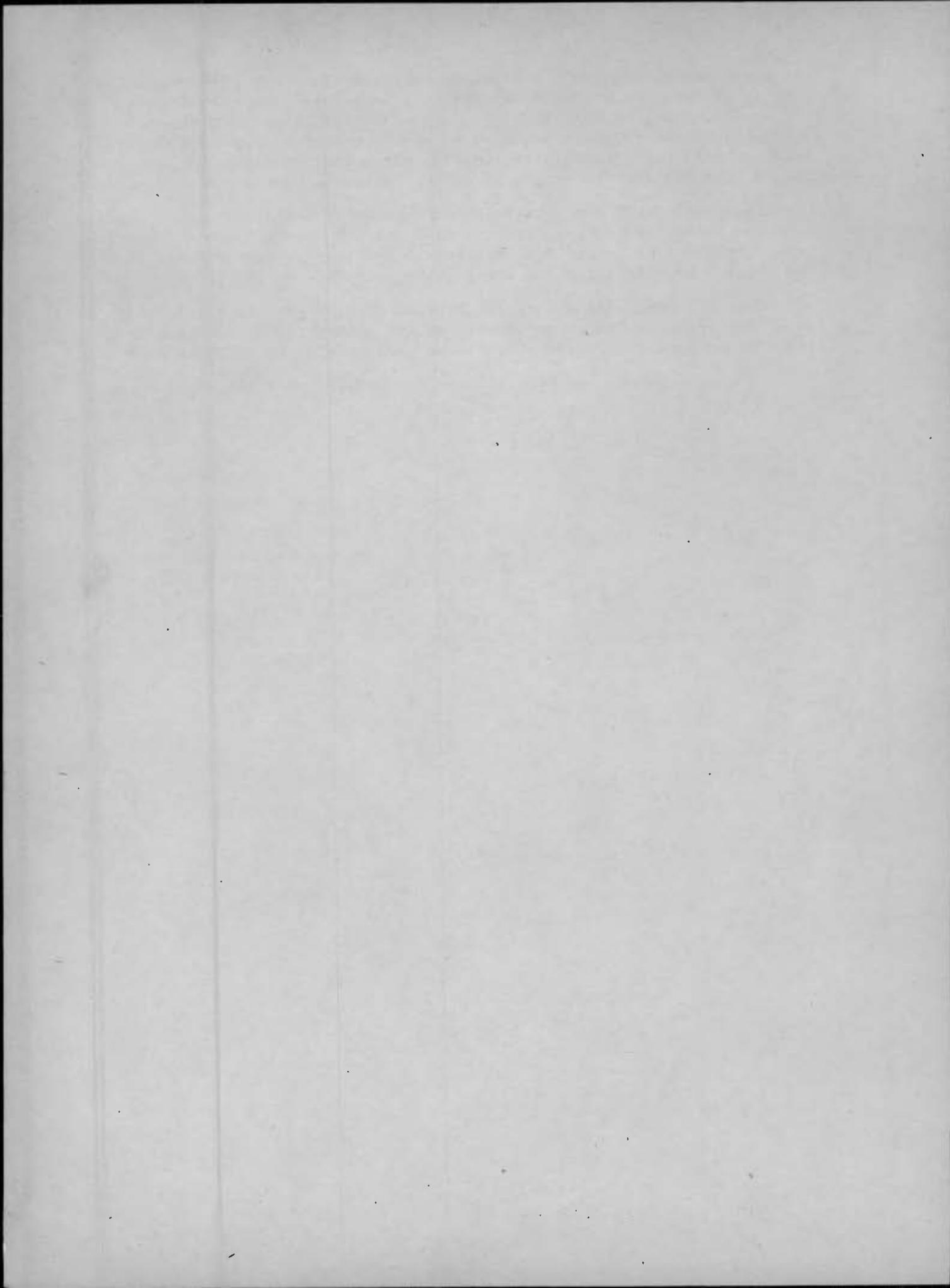
D'autre part, la Commission de l'Equilibre a pris parti contre une éventuelle dévaluation de la monnaie congolaise, en se fondant sur les considérations suivantes :

Le mécanisme de relance classique des exportations, par l'abaissement des prix intérieurs des produits exportables, ne saurait avoir d'efficacité notable au Congo, où les conditions économiques et sociales de l'augmentation de la production des produits en question sont rarement réunies. Le problème des prix apparaît comme secondaire, tout au moins dans un premier temps, par rapport au problème de l'animation et de l'organisation de la production.

L'économie du Congo est tributaire dans le court terme des importations de biens étrangers, et particulièrement de biens d'équipement. La dévaluation réduirait largement le volume des équipements à acquérir, sans freiner de manière notable l'importation des biens de consommation courante.

En outre, le Congo est actuellement menacé par un processus cumulatif de hausse des prix; la stabilisation est un des impératifs primordiaux de la politique économique du Gouvernement et une condition de la réussite du Plan.

Au total, la balance des effets d'une dévaluation apparaît comme lourdement négative.



## TITRE IV

### CHAPITRE II

## LES FINANCES PUBLIQUES

### A - LES FINANCES DE L'ETAT

Les responsabilités accrues de l'Etat exigeront des moyens budgétaires accrus, que les recettes publiques liées au développement de l'activité économique permettront de couvrir. Il s'agit ici du budget amputé des recettes opérées pour le compte des collectivités locales et transférées à celles-ci.

#### I - LES RECETTES

##### a - Stabilisation de la pression fiscale

La charge fiscale a été sensiblement accrue lors de la réforme de 1962. Il apparaît, d'une part, que les recettes prévisibles atteignent un volume compatible avec les exigences du développement et que, d'autre part, pour les impositions frappant l'activité économique et les revenus, une limite a été atteinte, au delà de laquelle on risque de porter atteinte au dynamisme sur lequel repose le plan.

Cette stabilisation est donc à la fois possible et souhaitable. Toutefois, elle appelle en contrepartie un effort de rigueur dans le recouvrement, et de la part des contribuables la compréhension du fait que l'évasion fiscale peut tout remettre en cause.

Il est apparu en particulier que les facultés d'amortissement extrêmement libérales accordées aux entreprises ne devraient pas entraîner d'abus. Ce libéralisme ne se justifiera que si l'épargne ainsi dégagée participe, en se réinvestissant sur place, au moins en partie, à l'essor du Congo.

##### b - Evolution prévisionnelle des recettes fiscales

Le tableau suivant a été établi sur la base du régime fiscal actuel; et les augmentations résultent exclusivement de l'évolution de la base d'imposition, liée au développement économique.

Tableau 1

## RECETTES BUDGETAIRES PREVISIONNELLES

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	accroissement quinquennal
<b>Impôts directs et indirects</b>							
- Montant . . . . .	2 813	3 013	3 313	3 713	4 213	4 613	
- Accroissement annuel . . .		200	300	400	500	400	1 800
<b>Recettes douanières (1)</b>							
- Montant . . . . .	4 264	4 464	4 764	5 164	5 564	6 064	
- Accroissement annuel . . .		200	300	400	400	500	1 800
<b>Autres ressources de l'Etat</b>							
- Montant . . . . .	889	800	820	840	860	889	
- Accroissement annuel . . .		- 89	20	20	20	29	0
<b>TOTAL Recettes de l'Etat</b>							
- Montant . . . . .	7 966	8 277	8 897	9 717	10 637	11 566	
- Accroissement annuel . . .		311	620	820	920	929	3 600

(1) Y compris taxes sur les bois.

On a tenu compte des exemptions d'impôts conventionnelles dues à l'application du Code des Investissements. L'évolution de la base a été estimée par les Commissaires avec une grande prudence, et de façon détaillée. Il est à noter que les plus-values sont faibles en 1964, compte tenu d'une certaine régression des ressources diverses.

## c - Recours au crédit

Aucun emprunt d'Etat n'a été envisagé. La possibilité d'utiliser les dépôts centralisés des fonds disponibles, autres que les fonds de fonctionnement courant, des collectivités, organismes ou établissements publics ou para-publics, devra faire l'objet d'études précises. Les moyens de financement qui pourraient en résulter devraient par hypothèse être affectés exclusivement à des opérations d'équipement.

## 2 - LES DEPENSES

Le problème majeur consiste, comme il a été exposé dans le Titre 1er, à établir une distinction organique entre les dépenses d'équipement et les dépenses de fonctionnement, de façon à garantir l'investissement d'une quantité notable d'épargne publique (Tableau 2, page suivante)

## a - Le budget d'investissements

Les dépenses de l'année 1963 de nature à figurer dans un budget d'équipement, ont été évaluées à 635 millions :

.. Fonds forestier . . . . .	25
- Fonds National d'Investissement . . . . .	130
- Dotations aux banques et prises de participation . . . . .	120
- Education Nationale . . . . .	15
- Aménagements ruraux . . . . .	5
- Achats d'immeubles et remboursement d'emprunts . . . . .	340
	<u>635</u>

Tableau 2

## PREVISIONS D'EVOLUTION DU BUDGET DE L'ETAT - Millions de CFA

	Montant des Dépenses annuelles						Accroissement annuel					Accroissement Quinquennal
	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1964	1965	1966	1967	1968	Total
<b>Budget d'équipement</b> . . . . .	635	704	880	1 065	1 260	1 515	69	176	185	195	255	880
(indice) . . . . .	100	111	138	168	198	240						
<b>Budget de Fonctionnement</b>												
- Promotion de la Fonction Publique (tous services) . . . . .	-	70	145	225	310	400	70	75	80	85	90	400
- Budget des services (hors promotion)												
Agriculture . . . . .	267	330	369	417	466	537	63	39	48	49	71	270
Travaux Publics et entretien routes . . . . .	515	540	620	720	840	985	25	80	100	120	145	470 (1)
Education Nationale . . . . .	1 198	1 223	1 338	1 528	1 728	1 948	25	115	190	200	220	750
Santé . . . . .	673	698	793	943	1 103	1 223	25	95	150	160	120	550
Autres chapitres . . . . .	4 678	4 712	4 752	4 819	4 930	4 958	34	40	67	111	28	280 (2)
<b>Total Budget de Fonctionnement</b> . . . . .	7 331	7 573	8 017	8 652	9 377	10 051	242	444	635	725	674	2 720
(indice) . . . . .	100	103	109	118	128	136						
<b>Total des Dépenses (hors reversement aux collectivités)</b> . . . . .	7 966	8 277	8 897	9 717	10 637	11 566	311	620	820	920	929	3 600

(1) Dont 440 pour l'entretien des routes, aérodromes et voies navigables.

(2) Essentiellement Ministère de l'Intérieur.

Dans le cadre du Plan, ces dépenses devraient atteindre progressivement 1 515 millions. Elles permettraient un montant d'investissements cumulés de 5 424 millions. Le taux de progression (240 % de 1963 à 1968) dépasse largement le taux d'accroissement des dépenses courantes (136 %), et s'accroît en fin de Plan.

Cependant, il conviendra d'affecter au budget d'équipement, par les dispositions législatives appropriées, toutes les plus-values qui peuvent apparaître par rapport aux prévisions de recettes globales au budget d'équipement. Seront affectées de même les ressources tirées d'une éventuelle mobilisation des dépôts de fonds publics.

Le budget d'investissement a pour objet, non seulement d'assurer le financement des équipements publics en complément aux programmes d'aide extérieure, mais également de fournir les fonds nécessaires aux subventions, prises de participation, dotations à la BNDC, justifiées par le développement économique du pays. Enfin, il pourvoit à l'amortissement des charges d'emprunts et de préfinancement contractées par l'Etat.

Le Fonds de Développement Economique et Social (F.D.E.S.) est chargé de l'affectation, de l'engagement et du contrôle de l'utilisation des fonds provenant du budget d'investissement. Il assure la coordination de l'emploi de ces fonds avec ceux qui proviennent de l'aide extérieure.

#### b - Le budget de fonctionnement

Le Tableau 2 rend compte de l'évolution des masses essentielles.

Les augmentations des dépenses de personnel représentent, sur le total de 2 720 millions, la somme de 1 930 millions : Tableau n°3.

L'évolution prévue repose sur les principes suivants :

- Stabilité de la grille des rémunérations de la Fonction Publique sur la base actuelle, qui, à travail et qualification égale, restent très en avance sur les rémunérations privées;

- Promotions de cadre et de grade strictement conformes aux dispositions réglementaires et promotions d'échelon liées, dans le cadre des règlements en vigueur, à l'amélioration des services fournis.

Le coût de cette promotion a été calculé globalement pour l'ensemble des services : en 1968, le budget répartira entre les services 400 millions à ce titre.

Tableau 3

#### VENTILATION DES AUGMENTATIONS DE DEPENSES 1963-1968

Chapitres	Personnel	Matériel et entretien	Augmentation totale
Travaux Publics . . . . .	30	440 (1)	470
Education Nationale . . . . .	650	100	750
Santé . . . . .	450	100	550
Agriculture . . . . .	200	70	270
Autres services . . . . .	200	80	280
Promotion de la Fonction Publique . .	400		400
	1 930	790	2 720

(1) Une partie représente les salaires des équipes d'entretien.

- Augmentation des dépenses de fonctionnement et recrutement d'agents de la Fonction Publique (fonctionnaires ou non) accordé par priorité aux services dont l'extension est indispensable aux fins du Plan : Agriculture, Education Nationale, Travaux Publics, Santé. L'augmentation de crédits pour les autres services est portée globalement au Plan : certains services peuvent très bien fonctionner avec leur budget actuel; d'autres (Ministère de l'Intérieur) devront être privilégiés dans la répartition.

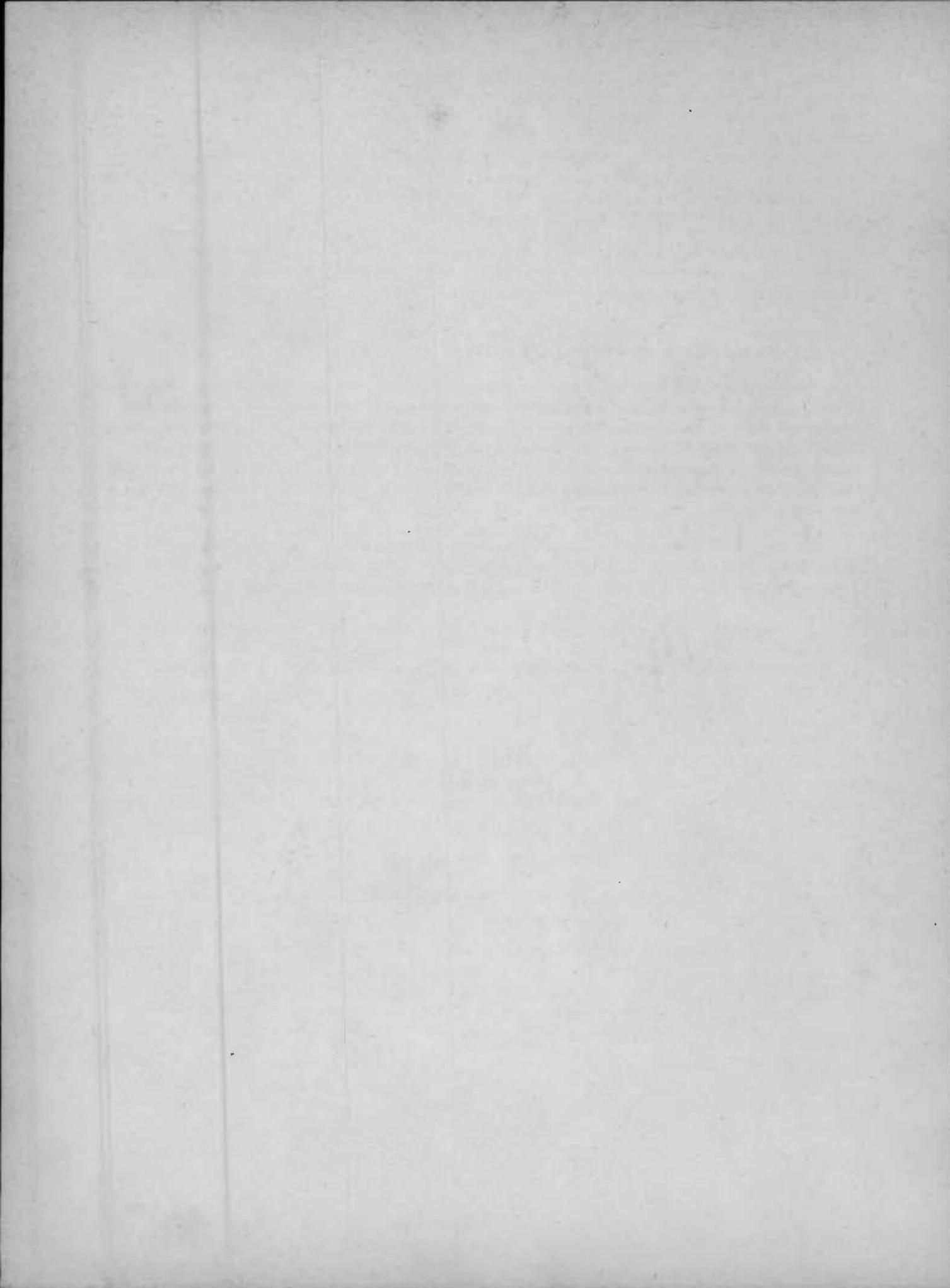
Le respect de ces principes assurera une certaine aisance dans les dépenses de fonctionnement. Il importe que le contrôle des Dépenses soit assuré avec la plus grande intransigeance.

## **B - LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES**

Comme il a été exposé dans le chapitre consacré aux opérations d'urbanisme, la réalisation des opérations d'équipement technique et résidentiel dans les villes de BRAZZAVILE, POINTE-NOIRE, DOLOSIE, et - en fin de Plan - JACOB, sera conditionnée par la création de ressources fiscales nouvelles, autorisant la souscription d'emprunts. Cette fiscalité, correspondant étroitement aux services et avantages mis à la disposition des habitants, devra prendre pour base ce service même, et frapper les personnes résidentes.

L'accroissement des dépenses de fonctionnement et les charges récurrentes seront couverts par l'augmentation des ressources actuelles résultant du gonflement des bases d'imposition induit par l'essor économique.

La collecte de la fiscalité locale supplémentaire sera différenciée de la collecte actuelle, même si elle est opérée par les mêmes agents, de façon à affirmer le caractère affecté des charges nouvelles et leur liaison à l'accroissement du bien-être dans les villes.



## TITRE IV

### CHAPITRE III

#### L'EQUILIBRE DES OPERATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Le 4ème point du titre I a défini les orientations générales suggérées par l'analyse des faits :

L'objectif du Plan en matière d'échanges extérieurs consiste à progresser vers l'équilibre de la balance des paiements par l'effet surtout du **développement de la production industrielle et agricole exportée**, donc de l'accroissement des échanges et non de leur freinage. Ceci invite à souligner que la recherche de l'équilibre est limitée aux moyens qui ne sauraient porter préjudice directement ou indirectement au dynamisme économique et social que le Plan doit mettre en route.

Si l'indépendance économique passe par l'équilibre des échanges avec l'étranger, elle passe d'abord au Congo, dans la situation actuelle, par l'accroissement des potentiels de production et d'exportation.

#### A - La balance commerciale et son évolution

##### I - Les exportations de biens

Le tableau D montre la consistance en volume et en valeur des exportations additionnelles liées à la réalisation du Plan. La potasse, les bois, les conserves forment les postes essentiels, qui permettent un accroissement total en valeur de 9 milliards et demi. Il est à noter que cet accroissement porte, pour une moitié environ, sur des produits transformés (bois déroulés, produits alimentaires) et que la structure traduit une diversification des débouchés.

Les exportations de produits agricoles non élaborés passent de 594 à 941 millions soit une augmentation de 74%. Les exportations de produits agricoles élaborés (huiles d'arachide et de palme, sucre) atteindront 1 838 millions contre 1 078, soit une augmentation de 70%.

Il faut souligner que certaines opérations engagées par le premier plan ne seront productives qu'au cours du second. Les plantations effectives en palmier fourniront à la fin du second plan quelques 10 000 tonnes d'huile supplémentaires. Avec le palmiste, le café et le cacao, les exportations additionnelles correspondantes devraient à cette date avoisiner le milliard.

On peut admettre que les autres rubriques d'exportation conserveront approximativement leur valeur de 1963, à l'exception toutefois des diamants, qui ont gonflé artificiellement les exportations courantes de plus de 3 milliards.

Le montant des exportations de biens s'établirait donc en fin de plan, si l'on admet pour base les chiffres de 1962 (8, 7 milliards) à environ 15 milliards.

## 2 - Les importations de biens

Les importations courantes s'accroîtront progressivement pendant la durée du plan de 5,3 milliards environ, compte tenu de la substitution de produits locaux à des produits importés (ciment, bière), selon la ventilation suivante :

- Biens intermédiaires	
Maintenance. . . . .	3 000 millions
Carburants . . . . .	400 millions
Conditionnement. . . . .	600 millions
Matières premières . . . . .	200 millions
<b>Total</b>	<b>4 200 "</b>
- Biens de consommation	
Produits finis . . . . .	740 millions
Produits alimentaires. . . . .	360 millions
<b>Total</b>	<b>1 100 "</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 300 millions</b>

En ce qui concerne les biens intermédiaires, les chiffres représentent la totalisation des besoins nés des opérations nouvelles.

Pour les principaux biens de consommation importés, le tableau suivant fournit les prévisions d'évolution retenues par la Commission de l'Equilibre. Ce tableau présente un compromis entre ce qui est souhaitable (et qui comporterait par exemple la réduction massive des importations de vins et alcools) et ce qui est possible (compte tenu des tendances spontanées de la consommation).

### Prévision d'augmentation des importations des principaux biens de consommation

*Millions de C.F.A.*

RUBRIQUE	Montant 1962	Montant 1968	Différence		OBSERVATIONS
			+	-	
<b>Produits alimentaires</b>					
Viande. . . . .	100	200	100	-	
Poissons salé, séché.	335	335	-	-	
Lait et produits. . . .	250	400	150	-	
Fruits frais. . . . .	75	60	-	15	Substitution produits locaux
Riz. . . . .	45	25	-	20	-
Farine et blé . . . . .	360	386	26	-	Cons. de 9 à 12 mt farine
Huiles. . . . .	45	30	-	15	Substitution huiles locales
Conserves viande, pos.	230	310	80	-	
Conserves de F.&L.	115	139	24	-	
Bière . . . . .	350	340	-	10	Cons. de 80 à 108 mhl.
Vin . . . . .	565	580	15	-	Stabilité en tonnage.
Alcool. . . . .	115	120	5	-	
Tabac . . . . .	160	180	20	-	
			<b>420</b>	<b>60</b>	
Augmentation totale			<b>360</b>		
<b>Produits non aliment.</b>					
Produits pharmaceut.	305	430	125	-	
Papier et application					
tissus de coton . . . .	810				
- de fibres. . . . .	155	1 195	200	-	
- autres . . . . .	30				
Couvertures . . . . .	30	50	20	-	
Vêtements . . . . .	430	500	70	-	
Bonneterie. . . . .	165	225	60	-	
Chaussures . . . . .	250	310	60	-	
Divers (1) . . . . .	400	600	200	-	
Augmentation totale			<b>740</b>		

(1) Livres et journaux, appareils de radiodiffusion, télévision, motos et cycles, etc...

La Commission, sans se reconnaître compétente quant à la praticabilité d'une politique de réduction des consommations de vin et d'alcool, suggère que les mesures éventuelles fassent appel à une taxation extraordinaire plutôt qu'à des dispositions de contingentement.

3.- La balance des opérations courantes en biens s'améliore donc légèrement pendant la durée du Plan, avec une atténuation du déficit de 1,2 milliards.

#### 4 - Les Services

On ne connaît pas le montant des règlements de services entre le Congo et la zone franc. Il est vraisemblable que la balance en est fortement positive, en raison du rôle de centre de transit joué par le Congo pour le compte de l'UDE. Ce rôle pourrait être menacé ultérieurement à 1970, en partie, par la création de la ligne de chemin de fer Bangui-Douala-Tchad; mais étant donné l'accroissement du volume total des transactions, on peut, dans le cadre du Plan, admettre sans imprudence l'hypothèse du statu quo.

#### 5 - Les opérations en capital

L'exécution du Plan se traduira par une importation de matériel d'équipement qui peut être évaluée à :

- 45% des investissements dans l'industrie les services et l'infrastructure, soit :

$$0,45 \times 33,7 \text{ mds} = 15,2$$

- 20% des autres investissements (T.P.)

$$0,20 \times 13,4 = 2,7$$

Total : 17,9 milliards de C.F.A., soit une moyenne annuelle de 3,6 M.<sup>ds</sup>

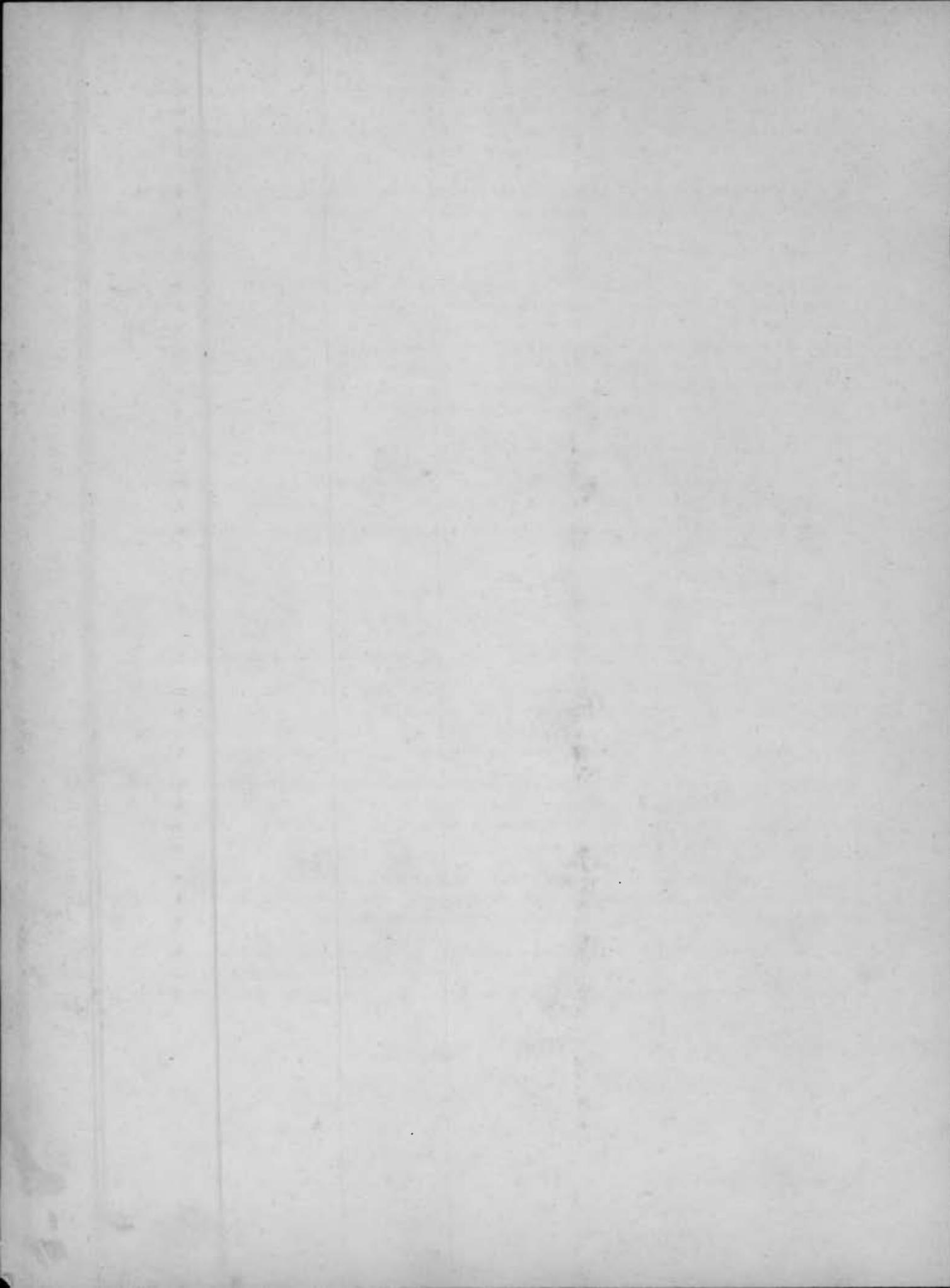
Ces importations seront couvertes et au-delà, par les capitaux d'origine publique et privée, affectés aux opérations nouvelles.

#### 6 - L'équilibre de la balance des paiements

Les données sur les mouvements de capitaux entre la zone Franc et le Congo n'étant pas connues, aucune prévision solide ne peut être faite à cet égard. Un élément négatif prévisible est la réduction (évaluée à 1,8 milliards) des dépenses de l'armée française au Congo.

Au total cependant, le flux d'investissements en provenance de l'extérieur (aide internationale, apports de capitaux, crédits) semble devoir assurer à peu près l'équilibre de la balance des paiements.

Le fruit d'une politique libérale assortie à l'expansion pourrait être, comme il a été dit dans l'Exposé des Motifs, de décider les revenus des ménages et des entreprises expatriées à se fixer au Congo pour une plus large part.



**D1 EXPORTATIONS ADDITIONNELLES**

Branches	Unité	Année 1963	VOLUME							VALEUR en millions C.F.A.							Prix FOB retenu	
			VOLUME ADDITIONNEL							VALEUR ADDITIONNELLE					Estim. 1963	Valeurs fin de Plan		
			1964	1965	1966	1967	1968	Total Plan	% aug.	1964	1965	1966	1967	1968				Total Plan
P-produits																		
<b>Industries Agricoles et Alimentaires</b>																		
N.B. Produits transformés seulement.																		
Huile arachide . . . . .	tonnes	750	-	650	150	850	200	1 850	246 %	-	58	13	77	18	166	68	234	90 f/kg
Tourteaux . . . . .	"	3 000	150	1 150	400	1 350	450	3 500	116 %	2,4	18,4	6,4	21,6	7,2	56	48	104	16 f/kg
Huile de Palme . . . . .	"	4 250	410	660	860	1 460	1 360	4 750	104 %	20,5	33	43	73	68	237,5	212,5	450	50 f/kg
Sucre . . . . .	"	8 000	560	2 460	1 410	3 660	2 010	10 100		22,9	109,4	62,4	171,6	93,2	459,5	328,5	788	50 f/kg (N.B. Brut)
Ananas . . . . .	"	15 000	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000		60	60	60	60	60	300	750	1 050	80 f/kg
		-	-	-	16 000	16 000	-	32 000				1 280	1 280	-	2 560	0	2 560	
<b>Total de la branche . . . .</b>										<b>82,9</b>	<b>169,4</b>	<b>1 402,4</b>	<b>1 511,6</b>	<b>153,2</b>	<b>3 319,5</b>	<b>1 078,5</b>	<b>4 398,0</b>	
<b>Pêches</b>																		
Poisson en conserve ou congelé . . . . .						500	500	1 000					75	75	150		150	150 f/kg
<b>Bois</b>																		
cf. tableau production																		
Grumes . . . . .			10															
Sciages . . . . .			2															
Placages . . . . .			3															
<b>Total . . . . .</b>			<b>307</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>108</b>	<b>277</b>	<b>628</b>	<b>430</b>	<b>740</b>	<b>485</b>	<b>2 560</b>	<b>3 485</b>	<b>6 045</b>	
<b>Mines</b>																		
Potasse . . . . .			-	-	-	150 000 <sup>t</sup>	200 000 <sup>t</sup>	350 000 <sup>t</sup>		-	-	-	1 300	1 700	3 000		3 000	
<b>Produits Agricoles</b>																		
(Non élaborés)																		
Arachide de bouche . . . . .	"	2 000	100	1 050	250	1 200	400	3 000	150 %	5	52	13	60	20	150	100	250	50 f/kg
Palmiste . . . . .	"	6 200	450	300	500	750	650	2 650	43 %	12	8	14	20	18	72	168	240	1962 = 140 f/kg FOB 1963 = 120 f/kg FOB 1968 = 110 f/kg FOB
Café . . . . .	"	900	80	80	90	100	150	500	55 %	7	8	8	9	14	46	108	154	
Cacao . . . . .	"	900	100	100	100	200	200	700		7	7	7	15	14	50	86	136	
Bananes et fruits . . . . .	"	700	300	1 000	100	100	300	1 800	257 %	7	20	2	2	7	38	14	52	Bananes = 15 f/kg FOB Autres fruits = 30 f/kg FOB
Tabac . . . . .	"	400	40	40	40	40	40	200	50 %	7	7	8	9	10	41	68	109	Tabac = Prix moyen 1963 = 170 CFA 1968 = 205 CFA
<b>Total des exportations additionnelles</b>			<b>11 350</b>	<b>1 070</b>	<b>2 570</b>	<b>1 080</b>	<b>2 390</b>	<b>1 740</b>	<b>8 850</b>	<b>45</b>	<b>102</b>	<b>52</b>	<b>115</b>	<b>83</b>	<b>397</b>	<b>544</b>	<b>941</b>	
mt approx.			<b>340</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>197</b>	<b>225</b>	<b>approx. 512</b>	<b>405</b>	<b>899</b>	<b>1 884</b>	<b>3 742</b>	<b>2 496</b>	<b>9 426</b>	<b>5 108</b>	<b>14 534</b>	

TITRE IV

CHAPITRE IV

L'EMPLOI ET LA FORMATION

I - Les besoins quantitatifs

La situation de l'emploi au début du plan n'est pas connue de façon précise. Des recensements partiels effectués ces dernières années et de l'analyse grossière de certains mouvements de main d'oeuvre tels que la fin de gros chantiers (travaux SITRA-COMILOG), des migrations de travailleurs congolais et non-congolais rapatriés, le suivi des opérations de reclassement, les mouvements enregistrés dans les bureaux de main d'oeuvre à Brazzaville et Pointe Noire, permettent seulement une estimation grossière des effectifs par branches et niveaux de qualification. L'information statistique fournie par les inscriptions à la Caisse de Retraites permettra, dès maintenant de préciser ces importantes données et d'en observer l'évolution.

Le tableau 1 ci-contre conduit à fixer aux environs de 36 000 le nombre d'emplois salariés du secteur privé, auquel il faut ajouter environ 5 500 employés domestiques. Environ 1 500 cadres ou agents de maîtrise européens, un peu moins de 1 000 cadres ou agents de maîtrise africain, 6 400 employés, 9 600 ouvriers, 17 500 manoeuvres composent cet effectif par grandes classes de qualification, la décomposition par branche faisant apparaître la prédominance du secteur tertiaire (plus de 16 000) sur le primaire (9 300) et le secondaire (10 700).

L'emploi par Branches et par qualification

Tableau 1

(Secteur Privé : Effectifs et structure 1963)

Branches d'activité	Cadres et maîtrise		TOTAL	Employés	Ouvriers	Manoeuvres	TOTAL
	Africains	Européens					
Agriculture - Sylviculture } Pêche }	60	60	120	150	1 550	6 000	7 820
Mines . . . . .	10	25	35	10	200	550	795
Industries de Transformation . . . . .	25	200	225	110	1 500	3 250	5 085
Bâtiment et T.P. . . . .	50	250	300	1 040	2 150	2 050	5 540
Eau Electricité . . . . .	10	50	60	120	325	225	730
Transports privés } Commerce = Banques } Services }	830	890	1 720	4 960	3 900	5 450	16 030
Personnel de Maison . . . . .	-	-	-	5 500	-	-	5 500
TOTAL	985	1 475	2 460	11 890	9 625	17 525	41 500

A ces effectifs d'emploi du secteur privé, il faut ajouter ceux du secteur public et semi public :

Fonctionnaires - contractuels de la Fonction Publique.	} environ	11 750
Forces armées et Gendarmerie		
Décisionnaires et Journaliers des administrations.		
ATEC. . . . .		2 900
OEPT . . . . .		875
Autres établissements publics . . . . .		475
<b>Total emplois publics et semi publics</b>		<b>16 000</b>

On peut donc estimer à environ 87 500 la population active salariée, publique et privée, au Congo en 1983.

Nous avons énuméré au titre II par branches d'activité les créations d'emplois résultant des opérations du plan. Au titre de la fonction publique (ou assimilée) les besoins ont été estimés à :

1 200	pour l'Education Nationale
600	" la Santé Publique
200	" l'Intérieur
900	" l'Agriculture
100	" Travaux Publics

C'est donc à 3 000, dans la période du Plan, que doivent s'accroître les effectifs de fonctionnaires ou salariés de l'Etat. Il n'est pas prévu d'embauche par les Etablissements publics. Au contraire, les établissements et ateliers de matériel militaires seront amenés à réduire leur emploi actuel, bien que des transferts d'activité entre services français et services congolais puissent atténuer l'effet de ces mouvements dans une proportion difficile à apprécier.

Le secteur primaire, y compris les industries agricoles, représente une création de 6 140 emplois : dont 3 465 pour les plantations et la transformation de produits agricoles, 710 pour l'exploitation forestière, 765 pour la sylviculture, 375 pour la pêche maritime, 835 pour les mines. Le secteur secondaire enregistrera 3 350 emplois nouveaux, dont 5 050 dans le bâtiment et les Travaux Publics, avec une forte accélération en fin de plan pour cette branche d'activités. L'emploi tertiaire n'augmentera que de 2 775 unités, 3 675 si l'on y ajoute les emplois domestiques.

	<u>Primaire</u>	<u>Secondaire</u>	<u>Tertiaire</u>	<u>Total</u>
augmentation en %	71%	50%	17%	39%

## 2 - Les Besoins qualitatifs

### a) le problème des cadres

La progression des effectifs de cadres européens (et d'agents de maîtrise) ne doit augmenter que de 270 dans la période du plan (soit 18% seulement), (bien que le seul démarrage de l'exploitation des Potasses représente à elle seule plus du  $\frac{1}{3}$  de cet effectif). Corrélativement, les cadres et agents de

maîtrise africains devront être en mesure d'occuper 840 emplois nouveaux, en plus de ceux qui doivent résulter de l'africanisation de postes actuellement détenus par les expatriés (actuellement 775 agents de maîtrise expatriés). C'est donc à un total 1 000 à 1 100 cadres et agents de maîtrise Congolais que se portera le total des offres sur le marché du travail pendant la période du plan.

**L'emploi par Branches et qualifications**  
(Secteur privé : Effectifs et structure 1968)

Prévision du Plan

Tableau II

Branches d'activité	Cadres et maîtrises <sup>(2)</sup>		TOTAL	Employés	Ouvriers	Manoeuvres	TOTAL
	Africains	Européens					
Agriculture - Sylviculture } (1) Pêche	275	60	335	220	2 240	10 350	13 145
Mines. . . . .	90	125	215	25	440	950	1 630
industries de Transformation . . . . .	135	240	375	145	1 850	3 950	6 320
Bâtiment et T.P. . . . .	225	350	575	1 540	3 425	5 050	10 590
Eau Electricité . . . . .	20	55	75	120	360	240	795
Transports Privés } Commerce - Banques } Services }	1 080	915	1 995	5 760	4 600	6 450	18 805
Domestiques . . . . .	-	-	-	6 400	-	-	6 400
Total	1 825	1 745	3 570	14 210	12 915	26 990	57 685

(1) Y compris la SIAN - LIBBY dans sa totalité.

(2) Compte tenu de l'africanisation

Or les moyens de formation actuels se trouvent en désajustement quantitatif et qualitatif avec ces besoins. Pour le Secteur Commercial et des Services, le Lycée technique de Brazzaville fournit actuellement chaque année 15 Brevets titulaires d'Enseignement Commercial, effectif qui sera doublé en 1965. En outre il assure par promotion d'employés supérieurs des Brevetés Professionnels comptables; dont l'effectif pourra être très prochainement porté à 8 par an. C'est donc un effectif annuel de 40 agents administratifs et commerciaux très qualifiés qui seront ainsi formés et qui trouveront normalement leur emploi (250 postes nouveaux à pourvoir dans le secteur tertiaire, 150 postes à africaniser sur 375 environ).

En revanche, la production de cadres de maîtrise pour le secteur industriel est actuellement très loin de satisfaire aux besoins. Une section préparatoire au Brevet de Dessin Industriel doit entrer en fonctionnement qui viendra s'ajouter aux trois sections industrielles existantes (mécanique, électricité et électronique-radio). La promotion des B.E.I. pourra être de 15 en 1965, de 20 en 1966. Il conviendrait de doubler pratiquement cet effort sur Brazzaville et surtout de mettre tout en oeuvre pour que le futur Collège Technique de Pointe Noire prenne une orientation industrielle prioritaire. Ceci est d'autant plus indispensable que l'ouverture d'une classe de Brevet d'Enseignement supérieur Commercial, avec équivalence du baccalauréat, ne manquera de drainer de nombreux élèves parmi les meilleurs, vers une poursuite des études qui risque fort de les orienter vers les emplois administratifs.

Or la commission a unanimement constaté qu'au niveau des cadres moyens et de la maîtrise la disponibilité crée l'offre d'emploi. L'accès de congolais à ces fonctions n'ad'autre limite que celle des effectifs formés, pourvu que la

qualification de ceux-ci soit incontestable. Outre le plein emploi des moyens de formation existants ou prévus, il convient donc :

- de développer la promotion du travail
- de pousser l'orientation scolaire vers l'enseignement technique (et particulièrement industriel). Ceci est d'autant plus nécessaire qu'en face du déficit constaté dans cette branche se présente un excédent probable de titulaires du B.E.P.C. formés par l'enseignement secondaire.

Sur les 2 000 B.E.P.C. prévus pour la période du plan, 1 100 seront requis par l'enseignement primaire, 300 par les autres postes de la fonction publique. C'est donc 800 jeunes à bonne formation générale de base qui doivent être impérativement orientés vers les fonctions que requiert l'industrialisation du pays.

Etant donné les délais requis pour atteindre les résultats attendus de l'enseignement technique proprement dit, il est évident que tous les moyens relevant de la **promotion sociale** des salariés adultes, en liaison avec les nombreuses expériences qui se déroulent actuellement en Afrique, devront être implantés au Congo.

Un effort particulier devra être entrepris dans le domaine forestier, tant au bénéfice du Service qu'à celui des exploitations et des industries. Actuellement les promotions espérées sont de 2 Ingénieurs de travaux formés en France, 2 cadres formés à Abidjan et 2 à Libreville. Il n'y a pas de cadres supérieurs en formation. Ceci répond à peine aux besoins du service forestier. Les exploitations ont besoin d'agents dont la qualification relève de la gestion de chantiers (organisation du travail, gestion de parcs d'engins) tout à fait semblable à celle exigée des agents de maîtrise et conducteurs des chantiers de travaux publics. Les besoins en ce domaine peuvent être évalués à 200 pour le secteur forestier et 175 pour le secteur travaux. En outre les activités minières comportent de nombreuses qualification de ce type. C'est à un effectif total de 450 que devrait être ajustée l'organisation, vraisemblablement à Dolisie, d'un centre de formation polyvalent axé sur :

- la gestion de chantiers
- la mécanique Diésel
- la topographie.

Il pourrait utilement être couplé à une section inférieure pour répondre à la formation de conducteurs de camions, d'engins et de diésélistes d'entretien. L'existence à Dolisie du Centre Berliet offre un point d'appui solide au démarrage de cette institution nécessaire à laquelle, sous la responsabilité de l'Etat, devraient être associés les organismes professionnels concernés.

#### **b) le problème des ouvriers qualifiés**

Les moyens de formation actuellement à l'oeuvre au Congo présentent le bilan ci-après.

#### **Sections commerciales et administratives**

Au niveau C.A.P. - Outre les 15 C.A.P. délivrés annuellement par le Collège Technique annexé au Lycée Technique, interviennent les cours administrés par la Chambre de Commerce et l'Association professionnelle des Banques, visant aux C.A.P. administratifs et commerciaux (employés de bureaux, aides-comptables, sténo-dactylos, employés de banque).

L'enseignement technique examine annuellement 250 candidats et délivre 150 C.A.P.

D'ici deux ans cette production devra être portée à 170. Le Collège d'Enseignement Technique doit produire 15 C.A.P. supplémentaires. Les effectifs annuels seront alors de 200 C.A.P. environ. Mais il faut déduire de ce chiffre, environ 30 à 40 lauréats qui poursuivront leur formation au stade supérieur. C'est donc à une production effective de 170 que se ramènera l'apport de C.A.P. commerciaux et administratifs au marché du travail.

### Sections industrielles

Le Lycée Technique délivre actuellement 15 C.A.P. (électricité, mécanique générale, mécanique auto, mécanique-Diesel). Le Centre d'Apprentissage de la Mission Saint-Pierre à Pointe-Noire présente un potentiel annuel d'environ 10 C.A.P. Le Centre Professionnel du C.F.C.O. pourvoit aux besoins de cet organisme.

Actuellement, il n'existe aucun autre centre de formation professionnelle sanctionné par la délivrance de C.A.P. par l'enseignement technique.

L'initiative prise par la Chambre de Commerce de Brazzaville en matière de C.A.P. administratifs et commerciaux doit être étendue aux sections industrielles. Dans trois ans, elle doit, grâce à cet effort nouveau, produire environ 15 C.A.P. supplémentaires dans les sections électricité, mécanique générale et mécanique auto.

La commission a souligné à l'unanimité l'urgence de la réalisation du projet de Centre d'apprentissage de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire, sur le modèle de la Chambre de Brazzaville.

Le Centre Professionnel du CFCO devra être utilisé en vue de pourvoir aux besoins des autres entreprises publiques ou privées. Il n'est pas admissible que ce potentiel de formation soit sous-employé.

**Niveau inférieur au C.A.P.** - Le Directeur de la Main-d'Oeuvre au Ministère du Travail a créé un Centre de Formation Professionnelle des Adultes à Brazzaville, qui compte trois sections (mécanique générale : 15 élèves - tôlerie générale; 15 élèves, perfectionnement de menuisiers). Le potentiel de formation, très souple, est de 60 à 100 titulaires annuels d'un certificat professionnel, sous réserve de recrutement de nouveaux maîtres.

La commission souligne l'intérêt qui s'attache aux **Centres Techniques** de brousse prévus en annexe aux C.E.G. - 16 à 17 sont actuellement en début de fonctionnement avec des moniteurs issus d'écoles professionnelles, le plus souvent chefs adjoints des Travaux Pratiques. Les besoins créés par l'équipement des 7 centres secondaires prévus au Plan et surtout par les organismes techniques liés aux programmes de Développement Rural, postulent un tel effort.

**BERLIET** a créé à Dolisie, en 1962 un centre de formation de chauffeurs de camion et diésélistes, selon les méthodes de formation pratique rapide pratiquée dans toute l'Afrique sur une base élargie.

Ces stages courts (8 jours pour les chauffeurs, 15 jours pour les mécaniciens) sont ouverts au personnel de toutes les entreprises indifféremment. L'intérêt limité recueilli jusqu'à présent auprès des entreprises utilisatrices de camions a entraîné un élargissement du recrutement, notamment

auprès du Service des Travaux Publics et de ses entreprises contractantes. Dans cette perspective c'est un effectif annuel de 130 à 150 conducteurs d'engins et diésélistes confirmés que ce centre est susceptible de former.

La formation de conducteurs et chefs de garage par la CCSO, d'agents par la SHELL... etc... se poursuivra. En outre la Société des Potasses de Holle a pris l'engagement de pourvoir à l'implantation d'un Centre spécialisé.

Résumant l'orientation générale de l'effort à mener, la commission a insisté sur la nécessité :

- d'un renforcement des effectifs dans les sections techniques
- de la création de centres nouveaux (Chambre de Commerce Pointe Noire
- de respect rigoureux de la qualité du diplôme
- de promouvoir les sections techniques de brousse annexées au CES existants ou à créer.
- Enfin il est apparu nécessaire hausser le niveau et l'adaptation des programmes de l'enseignement technique féminin. Il importe de créer officiellement un C.A.P. d'enseignement ménager, répondant aux besoins de la vie sociale congolaise évoluée.

## TITRE IV

### CHAPITRE V

#### LES REVENUS ET LA CONSOMMATION

##### EVOLUTION DE LA MASSE DES SALAIRES DISTRIBUES

En 1963, la masse des salaires privés (et semi-publics) est estimée, personnel de service compris, à 7,7 mds. Les salaires distribués par l'Etat et les collectivités locales se situent aux alentours de 4,5 mds. Le total est donc de 12,2 mds.

Dans le courant du Plan, les salaires privés augmenteront de 3,4 mds (tous secteurs, dont 3,1 pour les opérations industrielles, commerciales et de services) les dépenses de personnel publiques de 1,8 mds ; au total 5,2 mds.

En 1968, on aura donc 11,1 mds de salaires privés (+ 44 %) et 6,3 mds de salaires publics (+ 40 %), soit 17,4 mds au total.

##### EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES SALAIRES DISTRIBUES

Les 3,1 mds de salaires additionnels dans les activités industrielles commerciales et de services se répartiront pour 663 millions à des expatriés et 2 492 millions à des Congolais.

Des salaires additionnels de la fonction publique (1 800) iront à des Africains, le personnel de l'assistance technique étant stable dans son total. De même, les salaires additionnels du secteur rural bénéficieront, pour la plus large part, à des Congolais.

En 1958, les salaires expatriés représentaient 53 % de la masse des salaires. En 1963, on peut évaluer ce pourcentage à 50 % environ. En 1968, on aura :

- Salaires bénéficiant à des Congolais : 10,6 mds
- Salaires bénéficiant à des expatriés : 6,8

La proportion sera réduite à 39 %. Ainsi se résorbera, dans une mesure sensible, le déséquilibre entre l'économie expatriée et l'économie congolaise.

D'autres proportions vont s'améliorer : le secteur administratif public, aussi bien que le secteur des services privés régresseront sur le plan de l'emploi et des revenus distribués par rapport aux secteurs primaire et secondaire. Ainsi s'affirme l'évolution vers une économie productive.

##### EVOLUTION DU REVENU PAR HABITANT (Secteur Congolais)

L'accroissement du revenu des exploitations agricoles congolaises a été évalué à 540 millions. Il est beaucoup plus délicat d'évaluer les profits et autres revenus non salariaux.

Bien que le développement à attendre n'en soit pas négligeable, on n'en tiendra pas compte dans le calcul approximatif (par défaut) suivant :

Pour 800 000 habitants congolais en 1963, il a été distribué 12,2 mds de salaires, plus des revenus d'exploitation évalués à 3 mds, soit 15,2 au total. Le revenu monétaire par habitant ressort à **19 000 CFA**.

Pour 860 000 habitants congolais en 1968, il sera distribué 17,4 mds de salaires, plus 3,6 mds de revenus d'exploitation, au total 21 mds. Le revenu monétaire par habitant ressort à **24 400 CFA**, soit 28,5 % d'augmentation.

Le taux annuel (5,1 %) - taux plancher pour le revenu monétaire moyen de par l'hypothèse de calcul - indique une progression très satisfaisante par rapport aux standards courants.

## EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

Les connaissances actuelles sur les taux d'élasticité des différents types de bien en fonction des revenus sont trop fragiles et trop partielles pour permettre d'en calculer la demande prévisible. La tendance de l'évolution n'est pas douteuse : les revenus additionnels accroîtront la demande de biens modernes proportionnellement plus que la demande de biens traditionnels, la demande de produits d'équipement culturel et ménager plus que celle de produits alimentaires, et au total plus la demande de produits importés que celle de denrées et de fabrications intérieures.

Le Plan prévoit l'augmentation des ressources mises à la disposition de la consommation intérieure pour un certain nombre de produits importants, de provenance intérieure aussi bien qu'importés (tableau n° 1) **par les circuits commerciaux.**

### PREVISIONS D'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION INTERIEURE COMMERCIALISEE POUR QUELQUES PRODUITS IMPORTANTS

ORIGINE  PRODUIT	Consommation commercia- lisée 1963	Consommation prévue 1968	Augmentation pendant le plan	
			montant en quantité ou en valeur	%
<b>PRODUCTION INTERIEURE</b>				
Huile d'arachide . . . . .	1 600	2 100	500 t	31
Huile de palme . . . . .	-	-	200 t	-
Sucre . . . . .	2 000 t	6 000 t	4 000 t	200
Farine . . . . .	9 000 t	12 000 t	3 000 t	33
Riz . . . . .	-	-	-	-
Bière . . . . .	84 mhl	108 mhl	24 mhl	29
Poisson frais . . . . .	6 000 t	10 500 t	4 500 t	75
Conserves poisson . . . . .	500 t	1 500 t	1 000 t	200
Viande . . . . .	-	-	-	-
<b>IMPORTATIONS</b>				
Viande . . . . .	500 t	1 000 t	500 t	100
Poisson séché et salé . . . . .	335 mCFA	335 mCFA	-	0
Conserves . . . . .	345 mCFA	449 mCFA	104 mCFA	30
Produits pharmaceutiques . . . . .	305 mCFA	330 mCFA	125 mCFA	41
Tissus . . . . .	995 mCFA	1 195 mCFA	200 mCFA	20
Vêtements, bonneterie . . . . .	595 mCFA	725 mCFA	130 mCFA	22
Chaussures . . . . .	250 mCFA	310 mCFA	60 mCFA	24
Divers (livres et journaux, radio- télévision, motos et cycles . . . . .	400 mCFA	600 mCFA	200 mCFA	50

Les efforts des services de l'agriculture et des C.C.R. doivent normalement accroître en quantité, mais surtout en qualité, les productions auto consommées.

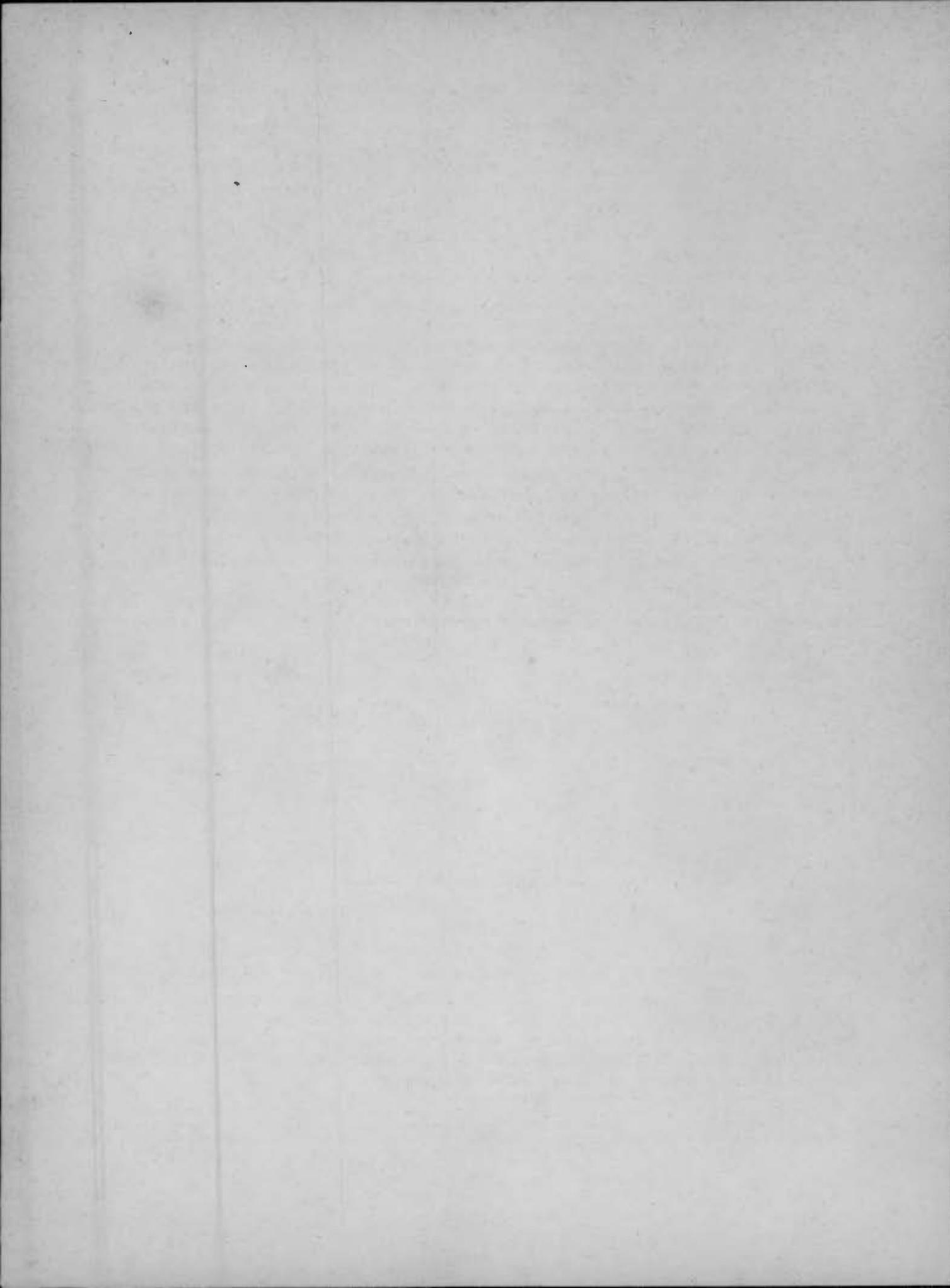
La recherche, en l'état actuel des choses et des connaissances, d'un ajustement plus précis entre les ressources disponibles et les emplois prévisibles des biens, revêt un caractère trop aléatoire pour orienter l'action. C'est par une politique quotidienne de la consommation, fondée sur quelques principes solides, mais souple et diversifiée dans ses moyens, que l'objectif de stabilité des prix et de maintien du niveau de vie défini dans l'exposé des motifs (6ème point, in fine) pourra être atteint.

Une autre considération confirme la nécessité d'une intervention persévérante et mobile de l'Etat : les tensions offre-demande seront plus ici que partout ailleurs sectorielles et régionales.

Preons un exemple : une partie importante des revenus additionnels va affluer dans la province du Kouilou. Compte tenu de la situation des productions locales de denrées alimentaires on peut être assuré que si le problème de l'approvisionnement vivrier n'est pas résolument pris en main (accroissement des capacités de production, stockage, importation, promotion de denrées de substitution, campagne d'information, organisation des marchés, contrôle des prix), la prospérité de Kouilou peut, à l'instar de ce qu'on a vu dans tant de pays en fièvre d'industrialisation, se transformer en disette.

Ce problème n'est pas l'affaire de la seule Direction des Prix : c'est l'affaire du Gouvernement, mais aussi, et surtout, l'affaire des autorités préfectorales, des agents de coordination économiques, des C.C.R., des entrepreneurs expatriés et Congolais de la région intéressée.

L'accroissement des revenus, donc de la demande, va connaître, à Holle et sur les grands chantiers, un rythme que l'économie vivrière et même l'équipement commercial ne peuvent suivre qu'avec un délai de réponse très important : il n'est pas d'autre solution que d'organiser, à l'avance, l'approvisionnement, non seulement des chantiers, mais également de la population accompagnatrice.



## TITRE IV

### CHAPITRE VI

#### CONCLUSION

Il conviendrait de présenter la synthèse des résultats économiques attendus du Premier Plan dans des tableaux prévisionnels de Comptabilité Economique.

L'incertitude des données existantes, leur ancienneté, l'impossibilité d'une mise à jour rapide, rend malheureusement assez illusoire les efforts pour représenter de façon exhaustive le cheminement global de l'économie, le raisonnement en termes d'opérations et de grandeurs additionnelles ayant permis de passer outre à l'incertitude des évaluations de l'existant.

On se contentera donc d'une tentative prudente d'évaluer la croissance du Produit National, au prix d'un certain nombre d'hypothèses, et de retracer l'évolution de quelques grandeurs partielles, mais relativement sûres, de façon à prendre malgré tout la mesure du Premier Plan.

#### L'augmentation de la valeur ajoutée par secteurs

Les opérations de développement industriel et commercial prévues au Plan comportent l'accroissement suivant, en fin de plan, de la valeur ajoutée nette :

- Industries agricoles et alimentaires	1 715
- Pêche	173
- Forêts et Bois	1 510
- Mines	1 500
- Energie Electrique	258
- Ciment et matériaux	140
- Industries diverses	325
- Travaux Publics Urbanisme	1 010
- Services et transports	1 970
Total	8 600

En y ajoutant le montant des amortissements supplémentaires, 3 860 millions, on obtient la valeur ajoutée brute, soit 12 460 millions (1).

Les opérations de développement agricole (à l'exception du secteur agricole industrialisé) dégageront une valeur ajoutée additionnelle évaluée à 700 millions. Ce chiffre comprend le revenu net additionnel des exploitations et une partie des salaires distribués pour la mise sur pied d'exploitations qui ne seront productives qu'au delà du 1er Plan.

(1) Dans une économie du type congolais, la notion de valeur ajoutée nette prend un relief particulier, dans la mesure où les amortissements représentent pour une part prépondérante le renouvellement de matériels achetés à l'extérieur, et donc des transferts. L'amortissement n'y a donc qu'un pouvoir multiplicateur très réduit.

La production Intérieure brute, (c'est-à-dire la valeur ajoutée) additionnelle totale de l'économie congolaise, atteint donc 13 160 millions en fin de plan.

### Le Produit intérieur brut et le Produit National net ;

Les salaires versés par les administrations congolaises augmenteront de 1 800 millions. Cependant, la diminution des dépenses de souveraineté française se traduira par une diminution des revenus publics distribués au Congo, diminution portée pour 700 millions. L'augmentation des salaires et revenus versés par les administrations se limitera à 1 100 millions.

Le tableau suivant établit le montant du Produit Intérieur brut total en début et fin de Plan à partir d'une évaluation grossière des valeurs ajoutées en 1963, construite à partir de la Comptabilité Nationale de 1958.

Les ordres de grandeur seuls sont significatifs.

L'évaluation des amortissements et des transferts à l'extérieur en 1963 et pendant la durée du Plan a été tentée pour permettre le calcul du Produit National Net. Cet agrégat révèle une croissance totale de 31 %, soit un taux annuel de 5,6 %, ce qui est un résultat remarquable. (N.B. La progression de 1958 à 1963 est liée pour moitié à la dépréciation monétaire)

### Calcul du Produit Intérieur Brut et du Produit National net

	1958	1963 évaluation	Augment. pendant le Plan	1968	% d'augment. de 63 à 68
Valeur ajoutée (P.M.)					
Secteur agric. (1) . . . . .	7,0	8,0	0,7	8,7	
dont : auto-consom. . . . .	4,1	5,0	0,0	5,0	
commercialisé . . . . .	2,9	3,0	0,7	3,7	23
Industrie . . . . .	3,9	11,7 } 17,5	12,5	30,0	72
Services . . . . .	7,8				
Production intérieure brute . . . .	18,7	25,5	13,2	38,7	52
Salaires et revenus versés par les administrations	5,1	6,3 2,4 (2)	1,8 - 0,7	8,1 1,7	13
Produit intérieur brut . . . . .	23,8				
Amortissements et transferts à l'extérieur . . . . .	3,2	4,0	4,8	8,8	
Produit national net . . . . .	20,6	30,2	9,5	39,7	31

(1) Non compris le secteur agricole industrialisé  
(2) Dépenses du personnel de la République Française au Congo.

## **Evolution du revenu**

La progression du revenu qui nous interesse est celle des ménages congolais - plus que la moyenne assez fallacieuse des congolais et des expatriés - et plus particulièrement la progression du revenu **monétaire** des ménages congolais.

On peut en effet tenir pour constante la valeur des produits auto-consommés, l'amélioration des récoltes grâce aux efforts des services agricoles compensant la diminution des surfaces plantées et de l'activité d'auto-subsistance liée à l'urbanisation croissante.

Rappelons donc l'évolution minimum prévue du revenu monétaire congolais, calculée au chapitre précédent.

De 19 000 C.F.A. par tête en 1963, on atteindra 24 400 en 1968, soit un taux d'augmentation annuel de 5,1 %.

## **Les investissements**

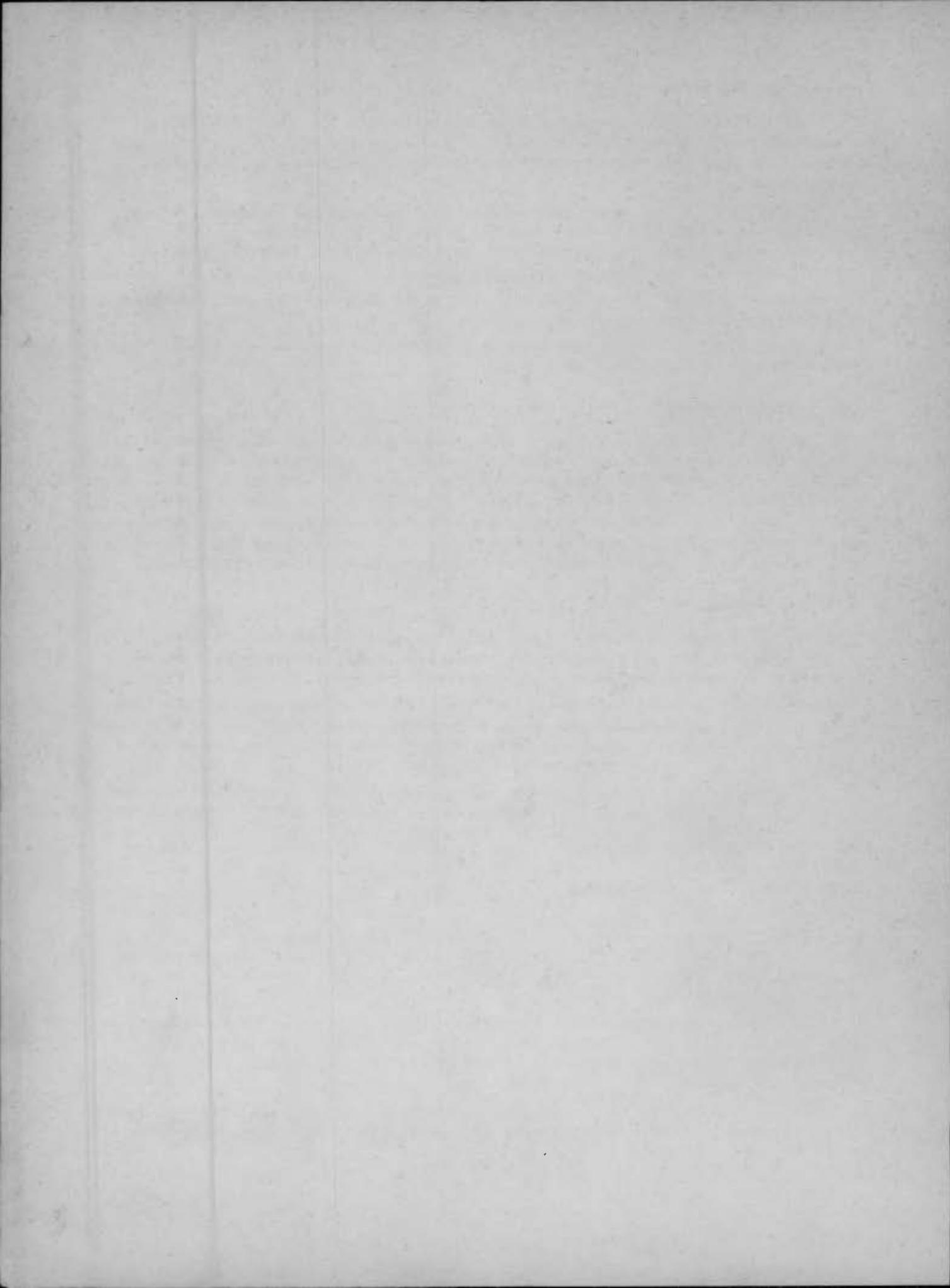
Le total des investissements en opérations nouvelles atteint 50 milliards pendant la durée du Plan. Il faut y ajouter le renouvellement des équipements existants, ce qu'on peut évaluer à tout le moins à 5 milliards. L'investissement brut atteindrait donc au minimum 11 milliards en moyenne par an, soit 13 250 C.F.A. par habitant. Ce chiffre représente certainement une progression sensible de la moyenne des 5 années passées. En tout cas, il classe le Congo a un niveau très favorable parmi les pays en voie d'industrialisation.

## **L'effort nécessaire**

Ces résultats, s'ils sont possibles, ne sont pas acquis. Si la persévérance, le travail, la discipline rigoureuse viennent à manquer, tous ces espoirs aujourd'hui vraisemblables peuvent s'effondrer.

Ces résultats chiffrés n'épuisent pas les bénéfices qu'on peut attendre du Plan ; le plan sera formateur des hommes qui demain mèneront le Congo vers de nouvelles étapes et de nouveaux succès. Ce sont les hommes qui comptent surtout.

Le plan n'est pas une baguette magique, mais il peut être un excellent outil : avec la volonté et l'enthousiasme des Congolais, il aidera à marcher dans l'Unité, par le Travail, vers le Progrès.



## A N N E X E 1

### LE BARRAGE HYDRO-ELECTRIQUE DU KOUILOU ET LE COMPLEXE INDUSTRIEL DE POINTE - NOIRE

#### EXPOSE DES MOTIFS

L'incertitude sur le financement et le calendrier de réalisation du barrage du Kouilou et du complexe industriel associé, jointe à l'ampleur même du projet, a conduit à reporter en annexe au premier plan quinquennal les dispositions qui le concernent.

Un seul chiffre donnera l'échelle du projet : il exige à lui seul **trois fois** le montant total des investissements prévus dans le cadre du Plan de 5 ans, soit 150 milliards CFA.

Il est clair que le lancement d'une telle opération entraînera des modifications considérables de toute la vie économique du pays.

Le problème du financement dépend essentiellement de décisions extérieures à la République du Congo. Ces décisions sont liées à des problèmes de marché mondial de métaux, où la concurrence est vive et mouvante. Autant il semble certain que le projet se réalisera, autant il serait hasardeux d'en fixer le terme.

A cet égard, il convient d'être parfaitement lucide sur un point : le complexe électro-sidérurgique ne se fera pas par petites étapes. Non seulement il faudrait trente ans pour que l'Etat Congolais en consacrant chaque année toutes ses ressources investissables, parvienne théoriquement au terme du projet. Mais, surtout l'expérience accumulée sur tous les projets de cette importance montre que le coût total varie du simple au double et au triple, selon que le chantier est mené d'un seul élan ou qu'il s'échelonne sur de nombreuses années.

On peut dire que mener les travaux au rythme de 1 milliard par an constitue une perte pure et simple. Les frais d'entretien des portions d'équipements réalisés et les frais financiers des emprunts ne seront couverts par nulle recette d'exploitation.

En outre, les reprises de chantiers coûtent aussi cher que les créations de chantiers. Enfin, dans un siècle où l'évolution technologique avance à toute allure, la nature des équipements et des procédés se transforme du tout au tout en cinq ans, ainsi que le coût des réalisations.

C'est pourquoi, il a paru sage de ne prévoir aucun investissement à la charge du budget d'équipement congolais avant que la décision d'ensemble du projet ne soit acquise.

Il faut bien préciser, en outre, que les décisions définitives extérieures ne seront certainement pas influencées en quoi que ce soit par quelques milliards de travaux préparatoires.

Les facteurs d'origine congolaise, qui peuvent influencer cette décision sont, par contre :

- la découverte de ressources exploitables, dans des conditions de coût normales, de bauxite et, accessoirement, d'autres minerais métalliques ;

- l'amélioration de l'infrastructure portuaire et technique de Pointe Noire ;

- plus que tout probablement, la stabilité politique et la prospérité économique du Pays. En ce sens, la réussite du Plan de développement économique et social dans les années qui viennent, serait, sans aucun doute, la plus puissante contribution que pourrait apporter le Gouvernement du Congo au démarrage rapide du projet du Kouilou.

Ceci dit, nul effort de négociation ne doit être négligé pour engager les Sociétés et Institutions de financement à mettre fin à leurs atermoiements. De plus, il sera nécessaire que l'Etat congolais soit en mesure, une fois l'opération décidée, de porter tout son effort sur la diffusion des effets d'entraînement économique. Ceci exigera un budget d'investissement solide, non grevé par des charges financières antérieures.

Lorsque la décision de financement et le calendrier des travaux seront choses acquises, il conviendra de remettre en chantier le Plan dans son ensemble.

Par bonheur, les exigences et les effets économiques de la construction, puis de l'exploitation de l'ensemble Kouilou - Pointe-Noire ont déjà été étudiés avec soin. Il conviendra de remettre ces études à jour et d'en intégrer les éléments dans les tableaux et les balances du Plan.

Ces effets n'atteindront leur plénitude que 10 ans au moins après l'ouverture des chantiers.

## LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

On ne reprendra pas la description détaillée du projet. Une récente étude (Mars 1963) du Ministère Français de la Coopération présente une excellente synthèse de ses caractéristiques techniques et économiques.

Nous y puiserons seulement quelques chiffres essentiels.

### Production d'énergie électrique

6,8 milliards de KWH/an. Prix du KWH, rendu Pointe-Noire : 0,58 CFA.

### Production de métaux

- Aluminium	250 000 à 300 000 t
- Ferro manganèse	100 000 à 200 000 t
- Ferro silicium	30 000 t
- Carbure de silicium	15 000 t
- Silico manganèse	15 000 t
- Magnésium	5 000 à 10 000 t
- Phosphore	35 000 t

### Investissements (valeur 1961)

- Equipement hydro-électrique	45	milliards	CFA
- Equipement industriel	88	"	"
- Infrastructure et cités	17	"	"
	150	milliards	CFA

### Besoins d'emploi

<u>Années</u>	<u>Africains</u>	<u>Européens</u>
1	1 500	100
2	2 500	150
3	5 500	300
4	6 200	350
5	7 600	500
6	5 500	610
7	8 400	870
8	9 000	1 150
9	7 400	1 230
10	4 000	1 000

### Chiffre d'affaires

35 à 40 milliards CFA en régime, c'est-à-dire, du même ordre de grandeur que la production intérieure brute prévue par le Plan pour 1968.

### Nouvelles ressources fiscales :

De l'ordre de 1 md pendant la période d'investissement, et de 4 à 5 mds en régime.

### Salaires distribués supplémentaires

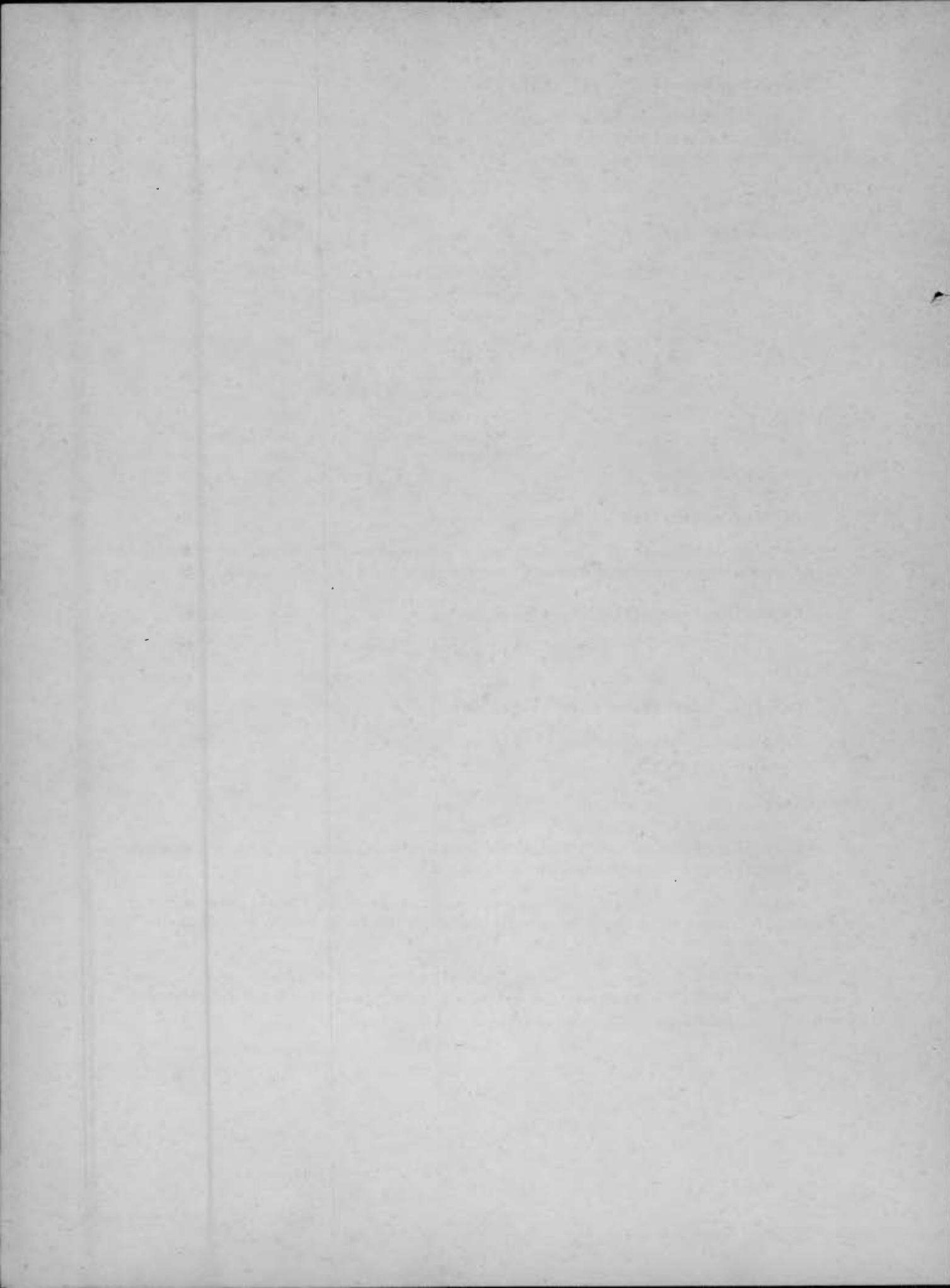
3 milliards CFA environ.

### CONCLUSION

La réalisation de l'ensemble du Kouilou fera faire à l'économie congolaise un véritable bond en avant.

Toutefois, il faudra dix ans pour que l'ensemble fonctionne à plein rendement. C'est une oeuvre de longue haleine qui s'étendra sur deux ou trois Plans Quinquennaux.

Il est à souhaiter que, sans préjudice du développement prévu, par ailleurs, au Plan, la décision de réalisation s'inscrive dans les années mêmes du 1er Plan.



**ADDITIF AU PROJET DE PLAN :**

**LA "SOCIÉTÉ SUCRIÈRE CONGOLAISE" ET SES DÉVELOPPEMENTS**

Une nouvelle et importante étape de la mise en valeur du Pays commencera avec la création de la "Société Sucrière Congolaise", multipliant la puissance du complexe agricole et industriel du NIARI (SIAN-Jacob). On a exposé dans l'Avant-propos les raisons pour lesquelles ces opérations n'avaient pu être intégrés dans le Projet du Plan.

**I - LES PROJETS**

**a - Sucrierie**

En plus des opérations qui ont été décrites pages 124 (extension de la sucrierie-raffinerie de la SIAN, minoterie, plantation et conserverie d'ananas), la "Société Sucrière Congolaise", société d'économie mixte se propose d'améliorer les plantations de canne et la sucrierie qui permettront de vendre en 1969 100.000 tonnes de sucre brut sur le marché mondial.

Le total des investissements nécessaires (cultures et usine), est de l'ordre de 6 milliards CFA. La surface cultivée utilisée est de 25.000 ha (culture non irriguée ; quatre repousses).

Le calendrier de l'opération est le suivant :

1964	:	études et commandes		
1965	:	construction de l'usine et mise en culture		
1966	:	1ère campagne	: 20.000 t de sucre	
1967	:	2ème	" 55.000 t	"
1968	:	3ème	" 80.000 t	"
1969	:	4ème	" 100.000 t	"

Une sucrierie d'une telle importance crée les conditions de rentabilité des activités complémentaires suivantes.

**b - Fabrique de papier Kraft**

L'utilisation de la bagasse, avec adjonction de sisal provenant de plantations villageoises, permet d'obtenir un papier kraft de qualité exceptionnelle. Le calendrier serait le suivant :

1965	:	études et commandes		
1966	:	construction		1968 : 12 500 t de papier
1967	:	5.000 t de papier		1969 : 20 000 t de papier

### **c - Distillerie d'alcool industriel**

La quantité de mélasse disponible autorise la fabrication d'alcool industriel à bas prix qui pourrait trouver place sur le marché mondial, avant de constituer plus tard une part des matières premières utilisables par une industrie chimique congolaise (en liaison avec le barrage du Kouilou, la raffinerie de pétrole et l'usine de cellulose).

Calendrier :

1964	:	études	
1965	:	commandes	
1966	:	installation	
1967	:	1ère campagne	48 000 hl
1968	:	2ème	" 75 000 hl
1969	:	3ème	" 85 000 hl

### **d - Aliments du bétail, embouche et conserves de viandes**

Les divers sous-produits du complexe agro-industriel (issues de minoterie, déchets d'ananas, mélasse, tourteaux) complétés des denrées appropriées (maïs, riz, manioc) achetées aux exploitations africaines environnantes, permettent la fabrication d'aliments du bétail en quantités importantes.

La part non commercialisée de ces produits permettrait l'embouche de bétail maigre acheté dans les ranchs congolais, en RCA ou au Tchad. La viande serait transformée en conserves, dont l'écoulement, sur le marché mondial, semble pouvoir se faire sans difficulté.

### **e - Fabrication de boîtes de conserves**

La conserverie de viande s'ajoutant à la conserverie d'ananas, justifie la création d'une fabrique de boîtes d'un bon niveau. Ajoutons-y la fabrication d'emballages de carton et de bois.

**f - Contrats de culture** avec les exploitants agricoles congolais des alentours. Ces contrats porteraient (en dehors des arachides approvisionnant l'huilerie de la SIAN) sur le maïs, le riz, le manioc, et surtout le sisal (2 000 tonnes en 1969).

Tels sont les aspects essentiels de l'ensemble agricole et industriel projeté. Dès à présent les études techniques et financières sont en cours.

Au total, l'ensemble représente un investissement probable d'une douzaine de milliards au minimum. Il est évident que les implications économiques et sociales de ces projets sont importantes. Signalons seulement ici les principales.

## **II - LES IMPLICATIONS**

### **a - Energie électrique**

L'ensemble du complexe requiert une puissance disponible de 10 000 kw en permanence (70 millions de Kwh/an). Cependant la combustion de la bagasse permet d'en fabriquer une partie. Il reste que la réalisation du projet de la BOUENZA prend une urgence nouvelle.

## **b - Transports**

L'écoulement de 100 000 tonnes de sucre pendant les 4 mois de la campagne représente un train de 300 à 800 tonnes par jour de Jacob à Pointe-Noire.

En outre, au port de Pointe-Noire, il faut prévoir un poste à quai et une capacité de stockage en silo de 10 000 à 12 000 tonnes. Si l'on ajoute que la consommation de fuel de l'usine de pâte à papier et de papier pourrait atteindre 150 m<sup>3</sup> par jour, on voit l'ampleur de l'effort d'équipement ferroviaire et portuaire indispensable.

Une évaluation prévisionnelle du trafic d'ensemble du groupe a été tentée (montée et descente, compte tenu des livraisons de matériel d'équipement).

1963 : 44 000 t	1966 : 102 000 t
1964 : 67 000 t	1967 : 120 000 t
1965 : 105 000 t	1968 : 200 000 t et plus.

## **c - Emploi**

L'ensemble des plantations et des usines exigera de 8 à 10 000 salariés nouveaux. Les environs immédiats ne fourniront pas cette main-d'oeuvre. Il faudra donc, soit mécaniser au maximum la culture de la canne, soit prévoir et organiser l'afflux de main-d'oeuvre en provenance de régions plus éloignées.

Il est hors de doute que, dans la situation actuelle de sous-emploi déclaré ou larvé qui règne au Congo, tout doit être mis en oeuvre pour que la seconde solution soit possible.

## **d - Aménagement régional**

Le regroupement de 8 à 10 000 ouvriers signifie qu'une agglomération de 40 à 50 000 habitants verra le jour dans la région. On a souligné, dans le Projet de Plan, les efforts nécessaires dès à présent pour l'aménagement de Jacob. Ils ne sont évidemment pas à la mesure du nouveau problème posé. Il semble, d'autre part, qu'il y aurait de nombreux avantages à créer délibérément une nouvelle agglomération rationnellement adaptée aux exigences et aux besoins. En tout état de cause, il convient d'étudier le problème rapidement, de façon à éviter la naissance incontrôlable de bidonvilles.

## **e - Effets d'entraînement**

Les opérations projetées, par la masse et la stabilité des emplois salariés créés, présentent les meilleures opportunités d'amorçage de circuits économiques induits : approvisionnement vivrier, cultures sous contrat, commerce, artisanat, etc... Une vigilance toute particulière devra donc être accordée à la mise en place des structures et à leur animation. Si la réussite économique de l'opération SIAN "Société Sucrière Congolaise" pouvait se doubler d'un succès de la promotion sociale, résidentielle et culturelle des populations intéressées, le Congo y bénéficierait - en dehors d'un prestige non négligeable dans l'Afrique et le monde - d'un foyer d'évolution et de progrès lourd de promesses pour l'avenir du pays.

